



Plans sociaux

■ Philips cède à un groupe chinois la fabrication de ses téléphones mobiles

■ Le groupe néerlandais supprime 1 235 emplois en France, dont 1 142 au Mans

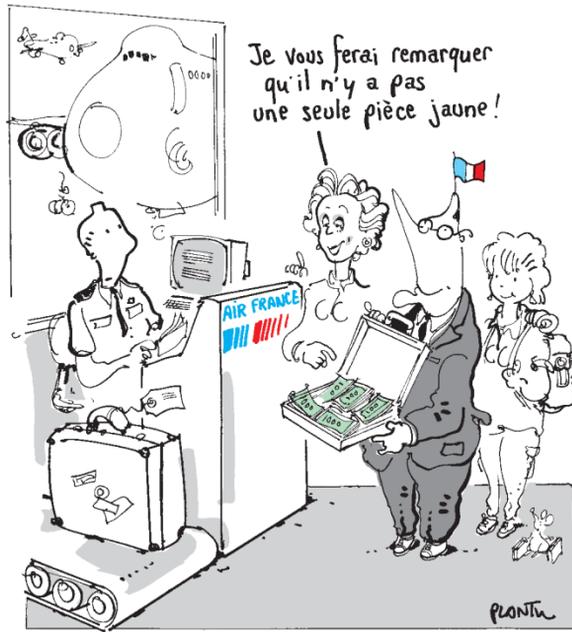
■ Cap Gemini Ernst & Young réduit ses effectifs de 2 700 personnes, surtout aux Etats-Unis

Lire page 16

Ces billets qui menacent Jacques Chirac

● La justice s'intéresse aux factures des voyages de la famille Chirac entre 1992 et 1995 ● Frais d'avion et de séjour ont été payés en espèces pour un total de 2,4 millions de francs ● Les juges souhaitent entendre le président ● Son épouse et sa fille Claude pourraient être convoquées

L'ENQUÊTE sur les voyages effectués par Jacques Chirac et son entourage entre 1992 et 1995 pourrait viser directement le président de la République, mais également son épouse et sa fille, Claude, qui est aussi conseillère à l'Élysée. Selon les découvertes faites par la police au siège d'une agence de voyages de Neuilly (Hauts-de-Seine), une vingtaine de séjours, en France et à l'étranger, auraient été réglés en argent liquide, pour un total de 2 429 000 francs. Les juges Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke, chargés de l'enquête sur les lycées d'Ile-de-France, souhaitent interroger M. Chirac en qualité de « témoin assisté ». Ils ont, pour cela, sollicité l'avis du parquet de Paris, qui a indiqué vouloir « prendre le temps de la réflexion ». Bernadette et Claude Chirac, ainsi que le sénateur (RPR) Maurice Ulrich, proche conseiller du chef de l'Etat, qui paraissent avoir bénéficié de certains de ces voyages, pourraient, eux, être convoqués à brève échéance.



Ce nouvel épisode judiciaire laisse peser une menace directe sur M. Chirac et fait pour la première fois émerger le soupçon de sommes utilisées à des fins personnelles par l'ancien maire de Paris. Interrogé par la police, le voyageur attitré de la famille présidentielle aurait relaté ses conversations téléphoniques « régulières » avec le président à propos de l'organisation de ces voyages, mais aussi de leur règlement en espèces. Les archives de l'agence de voyages de Neuilly ne mentionnaient pas le nom de l'illustre voyageur, mais des identités fictives. L'Elysée a invoqué, pour justifier ces remises d'espèces, les « primes perçues par M. Chirac en sa qualité de ministre et de premier ministre », alors que celui-ci n'a plus appartenu au gouvernement depuis 1988, soit quatre ans avant les premiers vols suspects.

Lire page 6

www.lemonde.fr/chirac-affaires



CORÉE DU NORD

Au cœur de l'horreur

Le Monde a recueilli le témoignage d'un rescapé du « goulag » nord-coréen. Kim, 23 ans, rescapé des prisons de Pyongyang, décrit l'horreur de l'univers carcéral du dernier régime stalinien du monde, du « trou de hyènes » où il a été interné et torturé. Il a vu des exécutions en masse, des viols, connu la famine. Réfugié en Corée du Sud, il raconte aussi la vie de certains habitants de Pyongyang, dans des « entrepôts » où « même les rats meurent de faim », dans un pays en ruine. p. 3

Omar Raddad : vers la révision

LA COMMISSION de révision des condamnations pénales a décidé, lundi 25 juin, de saisir la Cour de révision du dossier d'Omar Raddad, condamné, en 1994, à dix-huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Ghislaine Marchal. Deux faits nouveaux sont de nature à « faire naître un doute » : les experts en écritures ne peuvent affirmer que l'inscription « Omar m'a tué » est de la main de la victime et un ADN masculin n'appartenant pas à Omar Raddad a été retrouvé sur la porte de la cave. Si elle estime la demande fondée, la Cour de révision annulera la condamnation et renverra le dossier devant une nouvelle cour d'assises.

Lire page 8

Après l'enfant fils de son oncle, les bébés japonais de leur grand-père paternel

ALORS QUE l'insémination *in vitro* d'une sexagénaire par l'ovule d'une donneuse fécondée par le sperme de son frère - l'enfant devenant ainsi le fils de son oncle - provoque un certain émoi dans l'opinion française, au Japon, la question se pose en des termes différents qui suscitent aussi bien des controverses : l'insémination artificielle d'une femme par le sperme du père du mari stérile de celle-ci afin d'assurer la lignée par le sang. Dans un pays où la fécondation artificielle a longtemps été peu répandue et à laquelle on préfère l'adoption, les nouvelles pratiques d'insémination *in vitro* nourrissent des espoirs chez les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant. C'est le cas de l'insémination avec le sperme d'un homme séropositif : cette pratique, déjà employée ailleurs, qui permet par des techniques de laboratoire d'éviter une transmission du virus, vient de commencer dans l'Archipel. L'insémination avec le sperme du père du mari est en revanche une innovation qui pourrait bien être une première mondiale (il n'y en a pas trace aux Etats-Unis, avance la presse locale), mais qui est loin de faire l'unanimité.

Une telle fécondation a été pratiquée récemment, à cinq reprises au moins, dans une clinique de la ville de Kitakyushu (sud de l'Archipel). Le choix du père du mari plutôt, par exemple, que du frère s'explique par le souci de sauter une génération et d'éviter que l'oncle ne soit le père physiologique de l'enfant. Le grand-père présente un avantage : il aura vraisemblablement quitté ce monde lorsque sa « progéniture » sera en âge de comprendre, a expliqué devant une commission du ministère de la santé le docteur Atsushi Tanaka, qui a pratiqué ces inséminations. L'argument est contesté. Si de telles inséminations ne sont pas interdites par la loi, elles contreviennent néanmoins aux principes arrêtés par la société d'obstétrique et de gynécologie selon lesquels le donneur doit rester anonyme. Une commission a été créée pour débattre de nouvelles règles et éventuellement entériner cette pratique d'insémination.

Dans un pays où la lignée est très importante - il arrive ainsi qu'un mari prenne le nom de sa femme afin de perpétuer le patronyme de sa belle-famille dans le cas où elle n'aurait eu que des filles - et où la natalité décroît, la fécondation *in vitro* est d'autant plus bienvenue que

l'adoption, telle qu'elle y est pratiquée, est source de problèmes. Selon la loi, il doit toujours y avoir trace d'une adoption et celle-ci est obligatoirement mentionnée sur le registre d'état civil. Afin d'éviter une révélation qui peut être traumatisante pour l'enfant, des médecins acceptent parfois d'accoucher une femme qui ne veut pas d'enfant et de faire en sorte que le nouveau-né apparaisse comme celui d'un couple qui ne peut en avoir, au risque cependant d'encourir des poursuites judiciaires.

L'insémination par le père du mari assure certes une descendance par le sang. Et la lignée du sang fit couler beaucoup d'encre lorsque la princesse héritière Masako ne parvenait pas à avoir d'enfant et à perpétuer ainsi une lignée supposée ininterrompue depuis le temps des mythes. Mais elle n'est pas pour autant largement acceptée. Elle suscite même un certain malaise dont se fait l'écho la presse populaire : « Voudriez-vous être fécondée par le sperme de votre beau-père ? » interrogeait crûment, il y a quelques mois dans un titre, l'hebdomadaire *Shukan Bunshun*.

Philippe Pons



ISLAM

Grande mosquée à Marseille

Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (DL), veut édifier une grande mosquée dans sa ville. Devant le conseil municipal, lundi 25 juin, il a obtenu un soutien critique de la gauche plurielle et a rejeté la demande de référendum de l'extrême droite. Un comité va rechercher un consensus entre les communautés de l'islam. p. 11

www.lemonde.fr/marseille

Mission en Macédoine



FRANÇOIS LÉOTARD

LE CESSEZ-LE-FEU en Macédoine reste très fragile. Les quinze ont désigné François Léotard, député du Var, comme leur représentant à Skopje. Sa mission - trois ou quatre mois - consistera à « faciliter » le dialogue politique, actuellement en panne.

Lire page 5

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 627 - 7,50 F



POINT DE VUE

Mortel attentisme au Maroc

par Moulay Hicham el Alaoui

LA situation dans notre pays, le Maroc, réclame aujourd'hui une discussion ouverte. Un certain nombre de facteurs - occasions manquées, paralysie politique, déception généralisée - se sont accumulés au point que l'on peut ici parler de crise. Cette crise exige de tous les acteurs concernés une mobilisation véritable et immédiate afin d'éviter que les conditions ne se dégradent. Cette situation m'interdit le silence.

Le Maroc est à l'évidence dans une période de transition, période difficile pour n'importe quel pays. Chacun sait, ou devrait savoir, que le vieux mode de gouvernement a vécu, et qu'il ne peut être conservé ou ressuscité. Depuis nombre d'années, notre peuple - notre jeunesse en particulier - attend impatiemment les réformes indispensables à l'avenir de notre pays. Cependant, il faut le dire, cette transition s'est grippée, et l'ordre ancien continue d'exercer son influence, qui

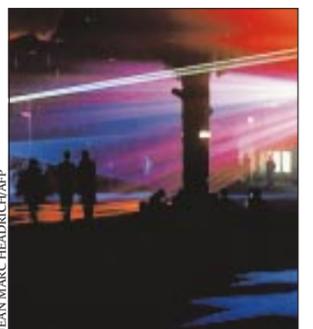
fait se côtoyer en un mélange édit et dangereux des institutions affaiblies et des espoirs frustrés.

En réalité, aucune de nos institutions traditionnelles - ni le Parlement, ni les partis politiques, ni même la monarchie - n'a sérieusement entrepris le travail nécessaire de reconstruction des structures politiques que notre peuple mérite. Tout semble fait pour prolonger la stratégie de l'attentisme qui caractérise la politique marocaine depuis des années, laissant sans solution nos problèmes qui s'accumulent.

Cette stratégie suppose, en fait, que seul un événement exceptionnel, qui n'est pas précisé, pourra sortir le pays de l'impasse où il se trouve. Ainsi en vient-on à l'attente, à la programmation de l'échec.

Lire la suite page 13

Le prince Moulay Hicham el Alaoui est l'un des cousins du roi du Maroc, Mohammed VI.



LA GAUCHE ET LES JEUNES

Raves en toute liberté

Le gouvernement a décidé, mardi 26 juin, de renoncer à la réglementation des rave parties. Ces rassemblements continueront d'être organisés en toute liberté. Dans un entretien au Monde, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, met en garde contre un « climat anti-jeunes ». p. 7

www.lemonde.fr/rave

International.....	2	Tableau de bord.....	18
France.....	6	Aujourd'hui.....	21
Société.....	8	Météorologie-Jeux.....	24
Carnet.....	10	Culture.....	25
Régions.....	11	Guide culturel.....	27
Horizons.....	12	Kiosque.....	28
Entreprises.....	15	Abonnements.....	28
Communication.....	17	Radio-Télévision.....	29

NATIONS UNIES L'ONU a ouvert, lundi 25 juin à New York, une session spéciale de trois jours sur le sida. Kofi Annan, secrétaire général de l'organisation, a réitéré

son appel aux pays riches pour qu'ils contribuent au Fonds mondial de lutte contre la maladie à hauteur de 7 à 10 milliards de dollars. ● LES PAYS MUSULMANS ont tenté de s'opposer

à la participation à une table ronde de la déléguée d'une association homosexuelle. Cet incident illustre la persistance des différences socioculturelles existantes face au sida.

● AU BOTSWANA, près de 36 % des habitants âgés de 15 à 49 ans sont infectés par le VIH, mais le gouvernement s'est engagé à fournir, d'ici la fin 2001, des traitements aux mala-

des. ● COLIN POWELL, le secrétaire d'Etat américain, a déclaré qu'« aucune guerre qui fait rage dans ce monde n'est plus destructrice que la pandémie de sida ».

La lutte contre le sida se heurte toujours à des tabous socioculturels

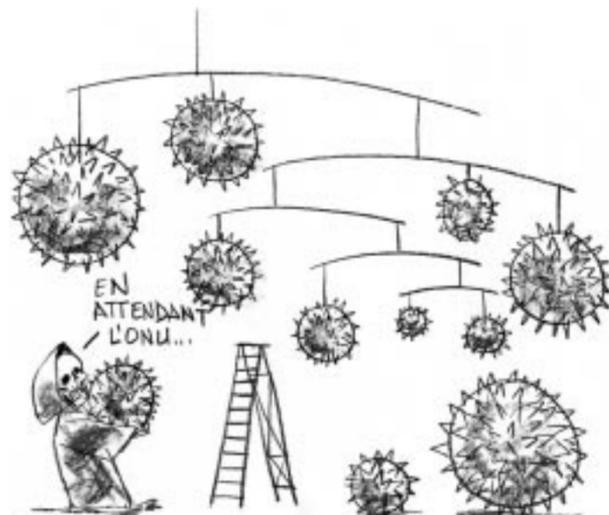
La session spéciale de l'ONU sur la pandémie, qui s'est ouverte lundi 25 juin à New York, a dû être suspendue pendant plus de deux heures. L'incident a été provoqué par plusieurs pays musulmans qui ont tenté de s'opposer à la participation d'une déléguée d'une organisation homosexuelle

NEW YORK (Nations unies)
de nos envoyés spéciaux

Quelques minutes auront suffi, dans la matinée du lundi 25 juin à New York, pour saisir à quel point les modalités de la lutte contre le sida peuvent déclencher de profondes discordes au sein de la communauté internationale : des affrontements qui se sont produits, en dépit du long et patient travail diplomatique qui a précédé la tenue de la première session extraordinaire jamais consacrée par les Nations unies à cette maladie sexuellement transmissible.

Ouverte par le secrétaire général, Kofi Annan, la première journée de cette manifestation de trois jours avait programmé les interventions de soixante-huit chefs d'Etat, ministres ou chefs de délégations. L'Egypte (au nom des pays de l'Organisation de la conférence islamique), a provoqué le premier incident en contestant la présence de Karyn Kaplan, membre de « *International Gay and Lesbian Human Rights* », initialement conviée à participer à l'une des trois tables rondes prévues et consacrée à la question du sida et des droits de l'homme. Cette ONG avait été écartée de la veille de l'ouverture de la session. Onze pays musulmans, notamment le Soudan, la Syrie, le Pakistan, et la Libye s'étaient opposés à la participation de M^{me} Kaplan sans fournir de justifications précises...

Ce fut le début d'échanges très vifs qui devaient durer plus de deux heures et pendant lesquels le prési-



dent de l'Assemblée, le Finlandais Harri Holkeri, fut souvent mis en difficulté. Pour contrer l'initiative des pays musulmans, le Canada la Norvège et la Suède, suivis par près d'une trentaine de pays, surtout européens, réclamaient le retour de l'ONG contestée.

VIBRANT PLAIDOYER

Rappels au règlement, contestations répétées sur le quorum atteint ou non : trois tours de scrutin furent nécessaires pour dégager une majorité (62 pour, 30 abstentions) en faveur de la participation

de M^{me} Kaplan à la table ronde... Tous les pays musulmans sans exception, ainsi que le Japon et la quasi-totalité des pays d'Afrique, se sont abstenus ou n'ont pas participé au vote. La question de fond – celle de la participation directe des militants homosexuels dans le débat – n'aura été que rarement abordée. « *Tout cela est très préoccupant, s'est lamenté le représentant du Nigeria, et je me demande ce que retiendra la presse internationale, demain matin, de nos discussions... Qu'il y a une bagarre entre les partisans et les adversaires des homo-*

sexuels, et que la déclaration solennelle qui devait être adoptée lors de cette session aura été reléguée au second plan. On ne se souviendra que de cet incident. »

Seul pays africain à voter en faveur de l'ONG en question, l'Afrique du Sud a lancé un plaidoyer vibrant contre toute forme de discrimination : « *Ceci est une conférence consacrée aux gens qui meurent du sida, a noté le représentant de Pretoria, ajoutant : les gens qui en meurent sont des Blancs, des Noirs, des homosexuels, des hétérosexuels... bref tout le monde.* »

APPEL AUX PAYS RICHES

Cet incident a pris d'autant plus de relief qu'il faisait immédiatement suite à l'intervention d'ouverture de Kofi Annan, dans laquelle le secrétaire général a lancé un appel solennel à la tolérance. Critiquant implicitement les pays musulmans qui refusent encore toute référence à la sexualité dans la déclaration finale, M. Annan a dit : « *On ne peut pas faire face au sida avec des jugements moraux ou en refusant d'accepter des faits déplaisants, et encore moins en stigmatisant ceux qui sont infectés en les rendant responsables.* »

Pour éviter justement des controverses sur la déclaration finale, le secrétaire général avait exhorté les pays encore réticents à « *parler clairement et ouvertement, à la fois de la manière dont les gens se contaminent ainsi que de la manière dont on peut prévenir l'infection.* » Sur une

note plus optimiste, M. Annan s'est félicité néanmoins d'un tournant dans l'attitude de la communauté internationale face à la pandémie : « *Le monde commence enfin à se réveiller et le sida ne peut plus accomplir son œuvre meurtrière dans l'ombre.* » Il a aussi appelé les pays riches à contribuer davantage au Fonds mondial pour la santé qu'il a lancé en avril à Abuja. Pour financer la bataille contre le sida,

malades ou non, et particulièrement vulnérables – je parle des femmes et des enfants, des homosexuels, des prostitués, des migrants – sont encore ignorés. (...) Ne pas reconnaître cette réalité est inacceptable sur un plan de santé publique. »

Pour sa part, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell – à la tête d'une délégation de plus de quarante personnes –, a annoncé la décision de son gouvernement d'accroître

Génériques : Washington retire sa plainte contre le Brésil

Les Etats-Unis ont retiré, lundi 25 juin, leur plainte devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre le Brésil à propos de la fabrication de médicaments génériques anti-sida et vont ouvrir des négociations sur le sujet, a indiqué, lundi, Robert Zoellick, représentant spécial du président George W. Bush pour le commerce. Dans un communiqué, Robert Zoellick souligne que « *les Etats-Unis soutiennent le programme courageux et efficace lancé par le Brésil pour combattre le sida. Avec cette initiative, nous serons capables de rassembler nos énergies pour mieux combattre la propagation de ce virus dangereux.* »

En 1997, le Brésil a voté une loi selon laquelle les laboratoires pharmaceutiques du pays peuvent fabriquer des médicaments génériques si les brevets de médicaments étrangers ne sont pas exploités dans les trois ans sur le territoire brésilien. Le Brésil produit sept des douze médicaments anti-sida.

estime M. Annan, les pays développés devraient multiplier par cinq le budget qu'ils consacrent actuellement à la lutte contre l'épidémie.

Parlant au nom de la France, le ministre de la coopération, Charles Josselin, a aussi mis l'accent sur la non-discrimination : « *Je tiens à souligner, a-t-il dit, que les droits de certaines catégories de personnes,*

tre la contribution des Etats-Unis au Fonds mondial qui, pour l'heure, s'élève à 200 millions de dollars. Sans toutefois préciser à quelle hauteur et dans quel délai, il a indiqué aux journalistes que les contributions futures de son pays dépendraient de la manière dont cet argent est utilisé. « *Par ailleurs, a-t-il ajouté, aucune guerre dans le monde n'est plus destructrice que la pandémie de sida. J'étais soldat et je sais ce que c'est que l'ennemi, et le sida est un ennemi vicieux (...). Le silence tue, et briser le silence est un moyen permettant à toutes les couches de la société de lutter contre la pandémie.* »

Au Palais de verre de New York, dont la façade s'orne pour l'occasion d'un gigantesque ruban rouge lumineux, symbole de la lutte contre la pandémie, la Norvège et le Canada ont également annoncé, lundi, des contributions respectives de 110 et 47 millions de dollars au Fonds mondial pour la lutte contre le sida.

Afsané Bassir Pour
et Jean-Yves Nau

► www.lemonde.fr/sida

Bernard Kouchner et les « idées fausses »

« *Il nous faut impérativement développer, à travers le monde, une prévention plus audacieuse, a déclaré, lundi à New York, le ministre français délégué à la santé, Bernard Kouchner. Il nous faut une prévention qui informe, bien sûr, mais aussi une prévention qui démarginalise, médicalement correcte et pas seulement politiquement correcte. On le sait – mais on se refuse encore souvent à l'admettre et à y répondre –, ce sont les femmes, les migrants, les personnes ayant des pratiques sexuelles stigmatisées qui constituent aujourd'hui les victimes les plus nombreuses. Ce sont ces populations, les plus exposées, auxquelles nos sociétés offrent le moins de possibilités de faire face au risque de contamination, mais aussi de faire face à la maladie lorsqu'elles en sont atteintes. C'est vers elles que doivent en priorité se tourner les efforts indispensables de prévention.* »

« *Nous devons aussi, a-t-il poursuivi, combattre les idées fausses, aux relents parfois clairement racistes, sur les traitements dans les pays du Sud. A ceux qui, y compris dans des positions officielles éminentes, affirment que les Africains sont incapables de prendre des traitements complexes, il faut répondre que les études menées, par exemple en Côte d'Ivoire et en Ouganda, ont démontré très précisément le contraire.* » – (Corresp.)

TROIS QUESTIONS À...

PATTY STONESIFER

1 Présidente de la Fondation Bill Gates, vous avez accordé, en plusieurs années, 100 millions de dollars au Fonds mondial pour la santé créé par les Nations unies. Comment souhaitez-vous que l'argent de votre fondation soit dépensé, et avez-vous l'intention de contribuer chaque année au Fonds ?

Nous n'avons rien exigé de très précis... Cela dit, la Fondation Gates concentre son action, en ce qui concerne le sida, sur la réduction de la transmission du virus. Nous savons qu'en un an, le virus a été transmis à cinq millions de nouvelles personnes, car nous n'avons pas encore mis en place des programmes efficaces de prévention. Nous avons accordé notre contribution financière pour montrer que la Fondation Gates soutient l'action du Fonds et aus-

si pour encourager d'autres grandes entreprises à faire de même. Par ailleurs, vous pouvez être assurés que la Fondation Gates contribuera, année après année, à la lutte contre le sida. Quant à ce Fonds en particulier, notre contribution dépendra de la manière dont il fixera ses objectifs.

2 Comment envisagez-vous la gestion de ce fonds ? Souhaitez-vous que des donateurs privés, comme vous, figurent parmi les dirigeants ?

Notre expérience montre que ce n'est qu'à travers une collaboration proche entre les donateurs, les agences internationales et les bénéficiaires que ce genre de projet peut réussir. Quant à notre participation, je dirais probablement oui. Je dois ajouter que ce fonds n'aura de succès que s'il arrive à générer de façon continue de nouvelles contributions et cela ne sera possible que si le Fonds est en

effet bien géré. Comme vous le savez, notre Fondation participe à beaucoup d'autres partenariats dans le domaine de la santé publique, comme la vaccination des enfants à laquelle nous avons contribué pour 750 millions de dollars.

3 Qu'attendez-vous de la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU à laquelle vous participez ?

Avant même le début de la session, nous sommes très heureux de voir que certains de nos objectifs ont été atteints. Nous constatons par exemple un grand engagement politique au plus haut niveau de la part des pays affectés et des pays donateurs. Je pense que la session aidera à accroître de façon significative l'attention du public pour la pandémie.

Propos recueillis par
Afsané Bassir Pour

Le Botswana, une nation tout entière aux prises avec le VIH

FRANCISTOWN

de notre envoyé spécial

A 37 ans, Muyambango Mubita paraît en avoir facilement dix de plus. Malgré la chaleur, il porte un

REPORTAGE

Ici, 35,8 % de la population âgée de 15 à 49 ans est infectée par le virus

pull vert par-dessus un maillot de football jaune vif. Il se déplace lentement et parle d'une voix rauque, à peine audible, le souffle court.

« *Je n'ai pas toujours été comme ça* », dit-il, comme pour s'excuser. Hospitalisé pour un ulcère digestif, il apprend en 1995 qu'il est porteur du virus du sida, le VIH, comme 300 000 de ses compatriotes du Botswana. Plus grand que la France, mais peuplé seulement de 1,6 million d'habitants, le Botswana, au cœur de l'Afrique australe, possède le taux d'infection par le VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans le plus élevé du monde : 35,8 % en 2000, selon Onusida, le programme de lutte des Nations unies contre le sida.

Muyambango Mubita vit à Tsholofelong (littéralement « Lieu d'espoir »), un centre d'accueil de jour pour séropositifs de Francistown, deuxième ville du pays avec ses 60 000 habitants, non loin de la frontière avec le Zimbabwe. L'on-

cle qui l'hébergeait l'a chassé de son toit lorsqu'il l'a su séropositif. Durant deux ans, Muyambango a vécu sans domicile fixe. Atteint d'une tuberculose en 1998, tousant, crachant du sang, il n'a pas pu conserver son emploi de gardien. « *Avant, je ne croyais pas à cette maladie. Je n'utilisais pas de préservatifs* », raconte Muyambango. Sur les trois enfants qu'il a eus, avec trois femmes différentes, seule la petite dernière, âgée de 4 ans, est séropositive, comme sa mère. Les deux garçons, âgés, eux, de 7 et 5 ans, présentent des tests négatifs.

A la différence de Muyambango, la plupart des habitants du Botswana ignorent leur statut sérologique. Officiels, membres d'associations, médecins, tous s'accordent à souligner la difficulté de convaincre quelqu'un de subir un test quand il n'y a pas de traitement à proposer à ceux qui se révéleraient séropositifs.

CHAQUE FAMILLE TOUCHÉE

Spécialisée dans les soins palliatifs, Olwin Donald a été envoyée à Francistown, au centre Tsholofelong, par l'organisation britannique Skill Share Africa : « *Nous accueillons entre vingt-cinq et trente personnes par jour. Certaines n'ont pas fait de test de dépistage, mais ont des signes cliniques évocateurs du sida. Deux femmes qui ont franchi le pas et ont appris qu'elles étaient séronégatives continuent à*

venir au centre, car elles ont compris qu'elles devaient se battre pour le rester. »

Le tabou domine. Dans le pays, moins d'une dizaine de personnes – mais pas une seule personnalité – ont révélé publiquement leur séropositivité. « *Nous avons la certitude que chaque famille est touchée, reconnaît Angelica Magaga, coordinatrice du centre Tsholofelong, mais en général les gens disent que ce n'est pas le VIH.* » Un avis que partage Patricia Bakwinye, coordinatrice du centre d'accueil pour orphelins Tshireletso, à Monarch, une localité de 15 000 habitants dans la banlieue de Francistown.

Cette mère célibataire de cinq enfants a quitté son emploi d'aide-comptable en 1998 pour s'occuper dans la journée des orphelins, hébergés la nuit dans leurs familles. « *Au début, j'ai reçu 3 enfants dans la maison de mon père, où je suis toujours logée. Avec les volontaires bénévoles du centre, nous accueillons à présent 275 enfants, qui ont perdu au moins l'un de leurs parents.* » Aucune estimation officielle du nombre d'orphelins n'est actuellement disponible. Cependant, selon les projections officielles, il pourrait se situer en 2010 entre 159 000 et 214 000 individus, soit quelque 20 % des enfants du Botswana.

La mort est partout. Neuf fois sur dix, estiment les épidémiologistes, si le nombre de nouveaux cas de contamination et le taux de

mortalité dus au sida ne se modifient pas au Botswana, les garçons qui ont eu 15 ans en 1999 mourront du sida. L'espérance de vie, qui avait progressé de 10 ans entre 1971 et 1991, pour atteindre 65,3 ans, est retombée à 46,2 ans en 2000.

VOLONTÉ POLITIQUE

Comme le dit le révérend Edmund Dlala, prêtre de l'Eglise pentecôtiste et coordinateur national du Réseau des personnes vivant avec le sida du Botswana, « *c'est la nation tout entière qui vit avec le virus.* » Cent millions de pulas (25 millions d'euros) sont dépensés chaque année pour les funérailles. Des funérailles de pauvres peuvent coûter de 4 000 à 6 500 pulas (1 000 à 1 625 euros), alors que le salaire minimum est de 450 pulas (112,5 pulas). Les familles doivent alors s'endetter. La capitale, Gaborone, ne comptait qu'une seule entreprise de pompes funèbres en 1996. Elles sont quatre aujourd'hui à se partager ce marché prospère.

Pourtant, malgré la gravité de la situation, le Botswana pourrait s'en tirer mieux que beaucoup d'autres pays d'Afrique et du tiers-monde. Le pays est riche, même si les richesses n'y sont pas équitablement partagées : avec 7 milliards de dollars, le Botswana possède le taux de réserves en devises le plus élevé par habitant. Grâce à l'extraction de diamants et, plus accessoi-

rement, au tourisme – les safaris y sont réputés – et à l'exportation de viande de bœuf, le pays connaît un dynamisme économique spectaculaire, souvent cité comme un exemple de développement. La baisse du prix des médicaments antirétroviraux a donné plus de corps à l'engagement personnel du président du pays, Festus Mogae, de fournir d'ici à la fin de l'année 2001 des traitements contre le sida aux personnes qui en ont besoin.

Il faut dire qu'à la différence de son puissant voisin sud-africain, il existe au Botswana une réelle volonté politique de combattre le virus du sida. Le directeur de la police comme celui de l'administration pénitentiaire reconnaissent « *perdre une partie de leur personnel du fait du sida* » et ont mis en place un programme d'éducation et de prévention. Détentrice du monopole sur les mines de diamants, l'entreprise Debswana, propriété à part égale de l'Etat et de la De Beers, possède son propre programme de prévention et vient d'annoncer qu'elle fournirait à ses employés et à leurs épouses des traitements antirétroviraux.

Actuellement, Muyambango Mubita reçoit pour tout traitement des antibiotiques et des antalgiques. Et nul ne peut dire s'il pourra attendre jusqu'à la fin de l'année pour pouvoir bénéficier des thérapies...

Paul Benkimoun

LES STAGES CADRES A.Q.O.R.

Stages agréés, subventionnés et en partie indemnisés par le Conseil Régional I.D.E., avec participation financière à la charge des stagiaires, proportionnelle aux prestations ASSÉDIC perçues. Bénéficiaires AUD (AFR) uniquement. Convention de conversion, Congés Individuels de Formation (CIF).

LA COMPTABILITE ET LA GESTION ANGLLO-SAXONNES - 12ème promotion
112 heures du 2 au 27 Juillet 2001
Concerne : Cadres fonctionnels et jeunes diplômés avec première expérience. Très bonnes connaissances en comptabilité ou gestion. Bon niveau d'anglais général indispensable.

Adresser C.V. ou téléphoner à :
A.Q.O.R. 31-33, rue des Vinaigriers 75010 PARIS
Tél. : 01.42.05.22.33 - Fax : 01.42.05.22.34

Exécutions en masse et famine dans le « goulag » nord-coréen

Un rescapé des prisons de Pyongyang décrit les conditions de vie dans l'univers carcéral du dernier régime stalinien du monde. Une famille de ressortissants du nord de la péninsule crée l'embarras diplomatique en se réfugiant dans les locaux du HCR à Pékin

Une famille nord-coréenne de sept personnes s'est réfugiée, mardi 26 juin, dans les locaux de la représentation du Haut Commissariat des Nations unies à Pékin, affirmant craindre pour leur vie si elles étaient refou-

lées en Corée du Nord. Elles réclament l'autorisation de se rendre en Corée du Sud. Leur présence crée un embarras diplomatique majeur pour le HCR et la Chine, cette dernière refusant le statut de réfugié politique aux res-

sortissants Nord-Coréens et procédant régulièrement à des rapatriements forcés. Le Monde a recueilli, au cours du week-end des 23 et 24 juin, le témoignage d'un rescapé du « goulag », qui expose les terribles conditions de

survie dans l'univers des camps et prisons du régime de Pyongyang, dont il s'est échappé. Exécutions en masse et famine y règnent, sous-produits d'un système politique en pleine déconfiture économique.

« A PYONGYANG, prenez le métro jusqu'à la dernière station. Vous les trouverez par centaines, du bambin au vieillard, le visage noir de crasse. On ne remarque que des dents jau-

TÉMOIGNAGE

Kim Koog-chol raconte l'horreur de l'incarcération au quotidien

« Ils ne se lavent qu'une fois par an. Les services de sécurité passent leur temps à les chasser du centre-ville. » « Dans les entrepôts, même les rats crèvent de faim. Un jour, je m'y suis rendu et j'ai réussi à attraper un rat. Mais il était trop maigre. En Chine, les rats sont énormes. » « Quand les gens ont faim, ils sont comme des loups », juge-t-il en se rappelant la famine après la mort, en juillet 1994, de Kim Il-sung. « A cette époque, il y a eu beaucoup de gens qui sont morts de faim, d'intoxication alimentaire, qui se sont suicidés, se sont enfuis à l'étranger ou ont mangé de la chair humaine », résume-t-il.

Kim Koog-chol, un faux nom, est un rescapé du goulag nord-coréen. Après plusieurs tentatives, il a enfin échappé, fin avril, à un univers concentrationnaire dont il connaît les moindres méandres, de la maison de redressement à l'asile psychiatrique en passant par les prisons. A propos de l'une de ses incarcérations, en 1996, il parle de viols des femmes, de tortures, des « deux kilogrammes de maïs chaque jour pour trois cents personnes ». « Ils nous battaient, même affamés. » Et, la nuit, les poux les empêchaient de dormir.

Vingt-trois ans, 51 kg, visage poupin et regard vif sur un corps usé. Au bout d'une demi-heure de

conversation, il demande poliment l'autorisation d'étendre ses jambes. Après une heure, il s'allonge carrément, comme épuisé. Le bilan dressé par un médecin allemand est éloquent : gastrite chronique et ulcère de l'estomac ; contusion du thorax ; traces de brûlures de cigarettes sur l'abdomen, le pénis et le bras gauche ; « énormes » cicatrices sur l'abdomen, la nuque et la main gauche ; « plusieurs dents manquantes, gingivite ».

Kim Koog-chol est âgé de quatre ans lorsque ses parents divorcent. Huit ans plus tard, son père, fils d'un héros de la résistance anti-japonaise, est condamné à quinze ans de prison pour crime économique. Epuisé, il sera relâché au bout de quatre ans et mourra quelques mois plus tard. Entre-temps, Kim est devenu un *got-jae-bi*, une « hirondelle errante », un enfant de la rue. C'est à cette époque qu'il est interné dans un « trou de hyènes », un asile psychiatrique, dont un oncle le retire moyennant une rançon. « Pendant les trois mois que j'ai passés là-bas, j'ai compté vingt-deux morts... Mon ami Han Taehyuk est mort cinq jours après mon départ. J'aurais subi le même sort si mon oncle et ma tante n'étaient pas venus me chercher. C'était vraiment dur », dit-il. Il y comptait les graines de maïs distribuées trois fois par jour aux internés. « Le minimum pour nous garder en vie ; de quarante à cinquante graines chaque fois... »

Revenu chez son oncle, il court la montagne pour cueillir des herbes et ramasser des bûches qu'il vend sur les marchés. Il y avait sept bouches à nourrir au domicile. « Nous sautions les repas plus souvent que nous les prenions. Lorsque l'on passait quatre jours sans manger, on ne voyait plus rien. La faim



m'empêchait de travailler et d'écouter attentivement mes professeurs. Je ne pensais qu'à me nourrir. » Il n'a fait que l'équivalent de trois années d'études.

150 EXÉCUTIONS EN TROIS MOIS

Il dit avoir vu au moins un millier d'exécutions, dont quinze pendaisons et deux brûlés vifs. Début 1995, lors d'une campagne contre la criminalité, il a assisté à cent cinquante exécutions en l'espace de trois mois, pour le vol « de trois œufs ou d'un kilo et demi de maïs ». « 95 % des victimes étaient innocentes. Sur la place de l'exécution, il y avait du sang, des morceaux de chair, des os. J'ai vu des chiens se nourrir de chair humaine et des crânes rouler. La foule ne pouvait rien dire puisque chacun risquait de subir le même sort ».

Kim, dont la famille appartenait à la nomenclature communiste, affirme que son histoire n'a rien d'except-

tionnel. En mal de fuite, il parcourt le pays. Il retrouve partout la même désolation. De l'aide internationale distribuée ces dernières années, la population ne voit que « les miettes », dit-il, en précisant que l'essentiel est détourné. Même les employés du pouvoir ont faim. Les services de sécurité procèdent à des rafles de vagabonds et de mendiants pour les envoyer voler. « Si tu rapportes une cigarette, ça va. Sinon, on te bat. » « Avant une parade militaire, on procède au tri des soldats pour choisir ceux qui sont en état physique de défilé », rapporte-t-il.

Le système, explique-t-il, ne se maintient que par la terreur. « L'espoir soulevé par le sommet inter-coréen est vite retombé. Rien n'a changé ou si peu et pour quelques-uns seulement. Dans le Nord, les gens ignorent qu'il y a eu des réunions de familles. Personne n'ose parler en dehors du cercle familial. Les gens ont trop peur », affirme-t-il. Kim a

fini par s'enfuir en Chine où il lui est arrivé de tomber sur des âmes compatissantes, d'origine coréenne, ou sur des traîtres. Il a été en Sibérie où on l'a exhibé, en 1998, lors d'une conférence de presse. Il a ensuite été battu et refoulé vers la Chine, puis en Corée du Nord, où il a été confiné huit mois dans une cellule en sous-sol, « subissant toutes sortes de tortures ».

LA DERNIÈRE FUGUE

Il est libéré par égard pour son grand-père et une tante, qui travaille au département des affaires sud-coréennes. Mais à condition de se taire. Très affaibli, il est hospitalisé puis se repose, sous étroite surveillance, chez son oncle. « Lorsque je pensais à la Chine, à mes grands frères et à la vie en prison, je devenais fou », dit-il. Il est placé en mars 2001 dans un asile psychiatrique, d'où il s'enfuit au bout de vingt jours, trompe la surveillance de la sécurité, s'enfuit en Chine, revient puis fait une dernière fugue, la bonne.

Le rapport du médecin allemand indique qu'il souffre notamment de problèmes psychologiques : « instabilité » et « dépression maniaque ». « Ces symptômes, ajoutés-t-il, corroborent absolument son témoignage sur ses expériences en prison ». Kim Koog-chol refuse de se séparer de sa réserve de mort-aux-rats, refaite en traversant la Chine. « C'est sa liberté, cela le rassure » commente l'un de ses amis. Il a beau être à l'abri et assuré de refaire bientôt sa vie en Corée du Sud, il reste prêt à avaler le poison si on le reprend. Son objectif : « Gagner de l'argent pour faire des études ; faire des études pour aider les Nord-Coréens. »

Jean-Claude Pomonti

Une économie en ruine, une population exsangue

EN DÉPIT des ouvertures diplomatiques, le calvaire de la grande majorité de la population nord-coréenne se poursuit. Aujourd'hui encore, des hommes, des femmes et des enfants meurent de faim ou de maladie due à la malnutrition.

Même à Pyongyang, indiquait il y a quelques mois un envoyé spécial de l'AFP, les appartements sont glacés en hiver et il est courant de voir évacuer des cadavres. De terribles gelures sont un mal courant même pour les deux millions d'habitants d'une capitale qui se veut la « vitrine du régime ».

L'arrivée du printemps n'a guère rendu la situation moins pénible : la République populaire démocratique de Corée (RPDC) connaît en effet la pire sécheresse depuis quatre-vingts ans. Celle-ci entraîne une détérioration de la situation alimentaire qui pourrait devenir aussi grave qu'en 1996-1997 (période considérée comme le paroxysme de la pénurie), avancent les représentants du Programme alimentaire mondial (PAM). Inférieures des trois quarts à la normale, les précipitations entraînent la perte de près de la moitié des récoltes.

Les experts du PAM estiment que la majorité de la population survit avec moins de 200 grammes de riz ou de céréales par jour. Les autres se meurent, essayent de fuir. Depuis 1996, le PAM, qui mène en RPDC sa plus importante opération à travers le monde, assure l'alimentation de huit millions de personnes, principalement des enfants et des personnes âgées. Au cours des six dernières années, la RPDC a reçu une aide internationale se chiffrant à 1,6 milliard de dollars.

Mais le froid des hivers particulièrement rigoureux, la contamination de l'eau – et aujourd'hui sa pénurie –, la faim et enfin la faillite du système sanitaire déciment silencieusement la population. Selon les estimations officielles, deux cent vingt mille personnes seraient mortes de faim depuis le milieu des années 1990. Plus d'un million, au bas mot, avancent les organisations humanitaires.

Au cours d'une conférence de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) qui s'est récemment tenue à Pékin, le vice-ministre des affaires étrangères nord-coréen, Choe Su-hon, a déclaré que, au cours des

cinq dernières années, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 27 à 48 pour 1 000, et l'espérance de vie des adultes de 73,2 ans en 1993 à 66,8 en 1999. Quant au pourcentage des personnes ayant accès à l'eau potable, il est passé de 86 % en 1994 à 53 % deux ans plus tard. Après six ans de pénurie alimentaire, les enfants nord-coréens de moins de dix ans sont plus petits et d'un poids inférieur de près de 10 kilos à la normale.

SIX ANS DE PÉNURIE ALIMENTAIRE

Les inondations des années passées qui ont déclenché la pénurie alimentaire n'ont été que le révélateur de la faillite d'un régime collectiviste reposant sur une planification rigide. Aujourd'hui, ce système s'est effondré, et avec lui celui de la distribution étatique des denrées alimentaires. Il faudrait des années et des millions de dollars pour remettre sur pied une agriculture dévastée. Aussi, l'économiste américain Marcus Noland (Institute for International Economics) préconise pour le futur que la RPDC importe ses denrées alimentaires et exporte des produits

industrialisés. Une solution qui suppose que l'industrie reparte. Ce qui est loin d'être le cas avec des usines fermées faute d'énergie ou qui tournent à 30 % de leur capacité.

Le régime reste très prudent dans l'ouverture du pays aux investisseurs étrangers. En février le dirigeant suprême, Kim Jong-il, s'est rendu à Shanghai pour observer les résultats des réformes chinoises. Un nouveau slogan est apparu : « la nouvelle pensée », et la RPDC a adopté dans la foulée une loi libéralisant les échanges et visant à accélérer la création de zones spéciales destinées aux investissements étrangers. Mais elle n'a toujours pas ratifié un accord similaire avec le Sud. La nouvelle loi prévoit un mécanisme de compensation en cas de rupture des contrats visant à réduire les risques pour les investisseurs. L'expérience d'ouverture au commerce international de la RPDC dans les années 1970, qui se solda pour les banques étrangères par des millions de dollars de dettes jamais honorées, risque cependant de faire réfléchir les financiers potentiels.

Philippe Pons

Jean Paul II, à Lviv, dans le bastion de l'Eglise grecque catholique en Ukraine

LVIV (Ukraine)

de notre envoyé spécial

A Lviv, où il a atterri lundi soir 25 juin, le pape est comme chez lui. D'abord, parce que cette ville d'Ukraine occidentale qui, par les caprices d'une histoire tragique, fut polonaise, austro-hongroise, allemande, russe et soviétique, n'est qu'à 70 kilomètres de la frontière orientale de la Pologne. Ensuite, parce que Lviv est le bastion de l'Eglise grecque catholique – 5 millions de fidèles, sans compter ceux de l'émigration – interdite et décimée par Staline en 1946. Karol Wojtyła fut le défenseur constant de cette communauté persécutée. Il est aujourd'hui le témoin ébloui de sa renaissance.

Des rangs compacts de fidèles sur des kilomètres de trottoirs, des brassées de fleurs jetées sur la « papamobile », des soldats au garde-à-vous, des prêtres en ornements béniissant avec un crucifix le cortège officiel : Lviv la « catholique » a réservé au pape un accueil qui lui fera oublier la visite glaciale de Kiev l'« orthodoxe ». Pour elle, après cinquante années de clandestinité, puis de luttes pour récupérer ses biens confisqués et attribués de force aux orthodoxes – d'où les tensions actuelles –, la venue du pape tient du miracle.

Dès lundi matin, sur un aéroport de la banlieue de Kiev, cent mille personnes étaient venues de tout le pays pour une célébration catholique de rite grec inimaginable encore il y a dix ans. Drapeaux nationaux en tête, cantiques à l'infini, file de pénitents devant des confesseurs en étoile, fidèles à genoux ou droits comme des cierges : le rite oriental mis à part, tout rappelait au pape la foi brute de sa Pologne natale. Le passé est évoqué sans honte, ni esprit de revanche. Chacun raconte comment, à l'époque soviétique, il pratiquait sa religion « en cachette ». Comment des fonctionnaires chargés du culte inspectaient les maisons pour voir s'il ne s'y trouvait pas un prêtre. Comment « on rusait, en changeant les itinéraires et les horaires », pour pouvoir faire, chaque dimanche, une messe clandestine ! Surprise : de nombreux orthodoxes participent à ce premier rassemblement en rite oriental d'un pape en Ukraine, sur les consignes données par le patriarche « nationaliste » Philaret, dissident de l'Eglise officielle. « N'avons-nous pas le même Dieu ? », interrogent ces fidèles orthodoxes à qui on avait toujours enseigné que la Rome catholique avait perverti la foi chrétienne. L'Ukraine est un pays « trempé par le sang des martyrs » : par ces mots, Jean Paul II rappelle et associe les souffrances subies à l'époque stalinienne et sous l'occupation nazie.

Henri Tincq

DUBAIL

12 boulevard des Capucines 66 rue François 1^{er}
75009 PARIS 75008 PARIS

Tél. 01 47 42 10 01 Tél. 01 53 57 42 00

BREITLING FRANCE • Tél. 01 56 43 67 00 • www.breitling.com

INSTRUMENTS POUR PROFESSIONNELS

BREITLING 1884

Les Kabyles ont salué en foule et dans le calme la mémoire du chanteur Lounès Matoub

Les jeunes se sont donné rendez-vous pour une marche à Alger le 5 juillet

Des dizaines de milliers de Berbères ont manifesté dans le calme, lundi 25 juin, dans les rues de Tizi Ouzou, à l'occasion du troisième anniversai-

re de l'assassinat du chanteur Lounès Matoub. Quelques échanges de pierres et de grenades lacrymogènes ont éclaté à la fin de la manifesta-

tion. En dépit de l'interdiction des autorités, une marche nationale est prévue à Alger le jeudi 5 juillet.

TIZI OUZOU

correspondance

« Le feu est dehors et dedans. » L'index pointé vers le soleil, le vieil homme regarde des jeunes déjà en furie. Après une nuit chaude, éclairée par des bougies allumées en hommage à Lounès Matoub, Tizi Ouzou, la capitale de la Kabylie, s'est réveillée sous un soleil de feu. Des norias de bus déversent, depuis les premières lueurs du jour, les flots de manifestants venus de la Kabylie tout entière pour manifester.

Avant de rejoindre le point de départ, des manifestants s'étaient rendus tôt en pèlerinage à Tala Bou-nan, là où le chanteur kabyle avait été assassiné, le 25 juin 1998. Ils étaient entre 20 000 et 30 000, rassemblés devant l'université Mouloud Mameri avant d'entamer une marche vers la cour de justice, située trois kilomètres plus loin. Une destination symbolique pour réclamer la vérité sur la mort, il y a trois ans, d'un chanteur adulé, devenu un symbole pour la jeunesse kabyle.

Sur ce parcours se trouve la bri-

gade de gendarmerie, objet de toutes les haines et accès de fixation du mouvement de révolte qui secoue la Kabylie. Le départ du corps de la gendarmerie est la principale revendication du mouvement de protestation. De nombreux jeunes sont visiblement là pour se battre et en découdre avec eux. Les organisateurs, la Fondation Lounès-Matoub et les comités de villages, sont là pour montrer une autre image, celle de la protestation pacifique.

« UNE PAUSE ÉTRANGE »

Depuis quelques jours, la Kabylie a amorcé un lent retour au calme et l'on craignait que le souvenir de Matoub ne soit l'occasion d'un regain de violence. « C'est une pause étrange. Ou les adultes ont repris le dessus, ou les jeunes se sont offert un petit repos avant la reprise des hostilités », s'interroge un universitaire. Des haut-parleurs montés sur un fourgon incitent les jeunes à la retenue : « Ne faites pas le jeu du pouvoir, montrons que nous ne sommes pas des casseurs et des voleurs. »

L'invite ne semble pas vraiment convaincre les jeunes, qui répliquent par le cri de guerre et de ralliement : « Ulac smah ! » (*Pas de pardon*) ; le consensus finit par s'établir sur les slogans les plus virulents contre les autorités : « Pouvoir et généraux assassins », « Bouteflika assassin », « Généraux barra » (*dehors*).

La marche se déroule dans le calme. Devant la permanence de la coordination des *arouch* (tribus) sur l'avenue Abane Ramdane, les carrés de manifestants font une halte pour écouter des passages de l'hymne national subverti par Lounès Matoub. La Kabylie semble s'offrir, ce lundi matin, une pause dans son combat contre le « pouvoir assassin ». Pourtant les ingrédients qui nourrissent la violence sont toujours là. Le mouvement n'a pas encore engrangé de gains qui lui donneraient des arguments pour assagir une jeunesse encore survoltée. Pour l'heure, les organisateurs contraignent des jeunes à freiner leur penchant guerrier – surtout que certains d'entre eux ont pro-

mis, selon la rumeur, de terminer la manifestation en mettant le feu au tribunal. A la fin de la marche, ils commencent à s'en approcher un peu trop, escaladant les arbres jouxtant le tribunal. La réprobation qui monte de la foule fait cesser les jets de pierres. Les esprits s'échauffent. La mère du chanteur, Na Aldjia, les calme en lançant aux autorités un ultimatum : « Si, d'ici jeudi, nous ne savons pas qui sont les assassins de Matoub... ». Un délai qui paraît « raisonnable » aux jeunes.

Leur colère reprend après la dispersion. Des affrontements les opposent aux gendarmes, qui sont vite remplacés par les brigades antiémeutes de la police.

Les organisateurs mettront du temps pour repousser les jeunes, notamment ceux du quartier « les Genêts », toujours prêts à en découdre. Après plus d'une heure d'affrontements, les jeunes se retirent. Rendez-vous à Alger le 5 juillet pour une nouvelle marche nationale.

► www.lemonde.fr/algerie

Une instruction truffée de zones d'ombre

UN ÉPAIS MYSTÈRE entoure toujours les circonstances de l'assassinat de Lounès Matoub, ce chanteur kabyle abattu le 25 juin 1998, au volant de son véhicule, alors qu'il regagnait son domicile de Taourirt Moussa. Sur la carrosserie de la Mercedes noire, dans laquelle avaient pris place son épouse, Nadia, et ses deux belles-sœurs, Ouarda et Farida, on relèvera 78 impacts de balles. Le corps du chanteur, lui, est criblé de sept balles de 9 mm, dont deux mortelles. A l'annonce de son décès, prestement imputé par les autorités aux islamistes, la population s'empare de la rue et le slogan, aujourd'hui récurrent, fuse : « Pouvoir, assassin ! »

Depuis le début du soulèvement en Kabylie, les refrains du « rebelle », comme on l'appelle à Tizi-Ouzou, gagnent en intensité dans les cortèges, tandis que la demande de vérité au sujet de sa mort n'a jamais été aussi pressante. De son côté, la famille de Lounès Matoub continue de soulever de multiples questions qui embarrassent le pouvoir politique et les autorités judiciaires. Le mobile du crime ? Les auteurs ? Les circonstances ? « Pour eux, la boucle est bouclée », s'énervent Malika Matoub, installée à Montreuil, en région parisienne, dans l'un des bureaux de la fondation qu'elle anime pour célébrer la mémoire de son frère.

Mahieddine Chenoui, 36 ans, et Malik Madjnoun, 27 ans, font partie des dix personnes poursuivies par le juge Mohammed Bouchiouane, dont l'instruction a été close le 20 décembre 2000. Les huit autres coupables présumés, tous présentés comme membres d'un réseau des Groupes islamiques armés (GIA), n'ont jamais été entendus. Ils se sont évanouis dans la nature... Difficile dans ces conditions pour les parties civiles, la sœur et la mère du chanteur, de croire à la culpabilité des deux hommes. D'autant que Mahieddine Chenoui, qui s'était rendu aux autorités, le 17 septembre 1999, dans

le cadre de la concorde civile, a fait l'objet d'une curieuse mise au secret dès sa reddition. Il affirme, depuis lors, avoir fait des aveux sous la torture. Quant à Malik Madjnoun, son co-accusé, un non-lieu lui a été délivré, le 2 décembre 2000, par le magistrat instructeur, avant que la chambre d'accusation n'interjette appel.

Précédemment défendues par M^e Miloud Brahimi, les parties civiles ont choisi, cet hiver, de s'en remettre aux avocats Jean-Pierre Mignard et Emmanuel Tordjman, du barreau de Paris, qui sont actuellement dans l'impossibilité

Depuis le début du soulèvement en Kabylie, les refrains du « rebelle » gagnent en intensité dans les cortèges

d'avoir accès au dossier renvoyé. « Le procès ne peut être pleinement équitable que si la question des aveux extorqués par la contrainte à l'un des accusés est dissipée », font-ils observer.

Loin d'être satisfaite d'une instruction qu'elle considère comme « particulièrement bâclée », la famille du chanteur a vainement réclamé un supplément d'information devant la Cour suprême d'Alger. Le procès devait en principe se tenir devant la cour d'assises de Tizi-Ouzou, le 5 mai 2001, mais il a été reporté sine die, en raison, selon les autorités, du soulèvement de la Kabylie. « Il n'y a jamais eu de véritable reconstitution des faits, tout juste un simple repérage des lieux. Le rapport balistique est loin d'être complet et les témoins oculaires n'ont été entendus qu'une seule fois par le juge », relève Malika Matoub, qui ne croit pas à la thèse officielle de l'embuscade.

La sœur du chanteur se dit par ailleurs surprise de n'avoir pu obtenir du juge qu'il cite à comparaître plusieurs responsables politiques du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Ceux-ci, dès le lendemain du décès, « ont exprimé des avis bien tranchés sur l'identité probable des assassins », insiste-t-elle.

Autres points obscurs : outre le peu d'empressement dont a fait montre le juge Bouchiouane – il ne s'est déplacé, pour la première fois, sur les lieux du crime que le 7 juin 2000, soit deux ans après les faits –, les gendarmes qui avaient mené les premières investigations ont été mutés deux mois après le début de leur enquête. Quant au légiste chargé d'autopsier le corps de Lounès Matoub, « il se terre actuellement en France », disent les avocats de la famille. Pour sa part, Nadia Matoub, la veuve du chanteur, qui vit actuellement en banlieue parisienne, n'a été entendue qu'une seule fois dans le cabinet du magistrat instructeur, le 13 octobre 1998.

« Nous ne pouvons cautionner un procès monté de toutes pièces par les tenants du pouvoir », affirme Malika Matoub, qui cite une première rencontre, en novembre 1999, entre elle et Rachid Aïssat, le conseiller du président Bouteflika pour les affaires kabyles, censé persuader la famille du chanteur défunt de la culpabilité des islamistes. Le doigt accusateur, elle fait état d'une autre rencontre, qu'elle a eue en personne, le 5 mai dernier, à Paris, avec un membre du Rassemblement national démocratique (RND, parti présidentiel) agissant en service commandé.

Le message tout droit venu d'Alger, délivré mot pour mot par l'émissaire, est on ne peut plus clair : « Tu cesses de demander l'internationalisation du procès et tu calmes la population. En échange, nous te donnerons les noms des assassins de ton frère... »

Samy Mouhoubi

Israël impose un blocus total à la ville d'Hébron

JÉRUSALEM. Israël a imposé, lundi 25 juin, un blocus total « jusqu'à nouvel ordre » de la ville d'Hébron, en Cisjordanie. Les Palestiniens ne peuvent plus y entrer ni en sortir, et toutes les routes d'accès ont été bloquées par l'armée à la suite de tirs « intensifs » de Palestiniens vers le centre-ville où vivent quelque 400 colons juifs protégés par des centaines de soldats, a indiqué une porte-parole de l'armée israélienne. Ces tirs ont fait cinq blessés, un enfant de 7 ans, un officier israélien et trois gardes frontières, a-t-elle précisé. Dix Palestiniens ont également été blessés dans les échanges de tirs.

Les colons, qui résident à Hébron, ne sont pas concernés par les mesures prises par l'armée et peuvent circuler librement. Le blocus d'Hébron et d'autres localités de Cisjordanie, imposé par intermittences depuis le déclenchement de l'Intifada le 28 septembre, avait été partiellement levé ces derniers jours dans le cadre de l'application du cessez-le-feu décrété le 13 juin sous l'égide des Etats-Unis. – (AFP.)

Les socialistes en passe de gagner les élections en Albanie

TIRANA. Le premier ministre socialiste albanais, Ilir Meta, a proclamé, lundi 25 juin, la victoire de son parti aux élections législatives de la veille, que les observateurs internationaux ont qualifiées de relativement démocratiques malgré quelques incidents. Un second tour doit cependant avoir lieu dans deux semaines dans les circonscriptions où aucun candidat n'a franchi la barre des 50 % au premier tour. Ilir Meta, jeune premier ministre de 32 ans, a rejeté les accusations de l'ancien président Sali Berisha, leader de l'opposition de droite, selon lequel la police aurait fait fermer prématurément un grand nombre de bureaux de vote, empêchant des milliers de ses partisans de se rendre aux urnes. – (Reuters.)

Tunisie : un gréviste de la faim est dans un état désespéré

TUNIS. Au 51^e jour de sa grève de la faim, Mohamed Hédi Béjaoui, ancien prisonnier d'opinion, était, mardi 26 juin, dans un état qualifié de désespéré par sa famille. Selon le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDH, basé à Paris), ce père de sept enfants est privé de tous ses droits depuis sa sortie de prison, en septembre 1999, au terme de neuf années de détention pour appartenance supposée au mouvement islamiste interdit Ennahda. Mohamed Hédi Béjaoui tente, par son action, d'attirer l'attention sur la situation de milliers d'anciens prisonniers politiques tunisiens, condamnés comme lui à la misère à leur sortie de prison.

De son côté, Sadri Khari poursuit sa grève de la faim entamée le 14 juin. S'il a pu récupérer son passeport au lendemain de l'annonce de son jeûne, l'universitaire et artiste s'est vu interdire de quitter le territoire tunisien, le 19 juin, alors qu'il s'apprêtait à prendre l'avion pour Paris où il devait soutenir une thèse de doctorat.

EUROPE

■ **ITALIE : Silvio Berlusconi a bénéficié**, lundi 25 juin, en appel devant le tribunal de Milan, de la prescription dans une affaire de corruption. Statuant sur un recours du parquet de Milan, les juges de la cinquième section de la cour d'appel ont en revanche renvoyé devant le tribunal les autres accusés, dont l'ancien ministre de la défense et ancien avocat de M. Berlusconi, Cesare Previti, ainsi que le juge Vittorio Metta. Le procès devrait s'ouvrir début octobre. M. Berlusconi était accusé de corruption pour le versement supposé par sa holding Fininvest de 200 000 euros au juge Metta afin d'obtenir une sentence favorable dans un procès concernant l'acquisition de la maison d'édition Mondadori. – (AFP.)

AMÉRIQUES

■ **PÉROU : l'ex-chef des renseignements péruviens Vladimiro Montesinos a été transféré**, lundi 25 juin en début d'après-midi, au palais de justice de Lima où il sera incarcéré dans une cellule située au sous-sol. L'ancien conseiller du président déchu Alberto Fujimori (1990-2000) avait été expulsé au lendemain de son arrestation à Caracas, samedi, par les autorités vénézuéliennes. Vladimiro Montesinos fait l'objet de 140 procédures judiciaires et, selon la presse locale, les autorités craignent qu'on cherche à attenter à sa vie pour le faire taire. – (AFP.)

■ **Le séisme d'une magnitude de 7,9 degrés** sur l'échelle ouverte de Richter qui s'est produit samedi 23 juin dans le sud du Pérou, a fait 97 morts, 1 169 blessés et 53 disparus, selon un nouveau bilan de l'Institut national de la défense civile, communiqué lundi 25 juin. Ce tremblement de terre a également fait 46 470 sinistrés et détruit ou endommagé 41 191 habitations. – (AFP.)

MAGHREB

■ **SAHARA OCCIDENTAL : le chef du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz**, a dénoncé l'attitude de la France dans l'accord-cadre proposé par l'ONU pour doter le Sahara occidental d'une certaine autonomie au sein du Maroc, dans une interview publiée, lundi 25 juin, par le quotidien espagnol *El Mundo*. « La France a joué un rôle perfide et a été déterminante dans le dévoiement du processus des Nations unies qui prévoyait un référendum. Elle a influencé la quasi-totalité du rapport », a affirmé à Tindouf (sud-ouest de l'Algérie) M. Abdelaziz, président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), autoproclamée. – (AFP.)

AFRIQUE

■ **MAURITANIE : l'âge légal du mariage** est désormais fixé à 18 ans, selon le code de la famille nouvellement adopté par le gouvernement, a-t-on annoncé, lundi 25 juin, de source officielle à Nouakchott. Auparavant, aucune limite d'âge n'était légalement fixée pour le mariage. – (AFP.)

Des milliers d'Américains ont été exposés à de l'uranium contaminé

WASHINGTON. Des milliers d'Américains ont été exposés à de l'uranium recyclé contaminé par du plutonium, révèle le quotidien américain *USA Today* dans son édition du lundi 25 juin. Relatant l'analyse de nouveaux rapports et documents déclassifiés, le journal indique que le programme américain d'armement a produit 250 000 tonnes d'uranium appauvri contaminé par du plutonium et d'autres éléments radioactifs. Ce matériau aurait été manipulé dans une centaine de sites à travers le pays, exposant des milliers de personnes à ce risque toxique, un nombre bien plus élevé qu'on ne le pensait auparavant. Cette découverte augmente la charge pesant sur le programme fédéral chargé d'indemniser les travailleurs malades de l'industrie d'armement nucléaire. Cette étude des documents citée par *USA Today* a été réalisée par l'Institute for Energy and Environmental Research (IEER), un groupe de chercheurs indépendants spécialisés sur le nucléaire. – (Reuters.)



PUBLICATIONS JUDICIAIRES Office Spécial de Publicité

47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex - Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 27 mars 2000, par arrêt du 07 juin 2000, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi, **CHALBOS Gérard**, né le 2 mai 1933 à Paris 12^{ème}, de André CHALBOS et de DAUMONT Claude, demeurant 16 place Dauphine 75001 Paris, a été condamné à 10 mois d'emprisonnement avec sursis, 30.000 francs d'amende, paiement solidaire des impôts fraudés et des pénalités y afférentes.

Pour : - soustraction à l'établissement ou au paiement de l'impôt, omission de déclaration, fraude fiscale - Omission d'écriture dans un livre journal. Art.1741 al.1, al.3, al.4, 1750 al.1 du Code Général des Impôts.

La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1°) La publication de cet arrêt, par extrait, dans : Le Journal Officiel de la République Française, le Monde, le Figaro. 2°) L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de PARIS 1^{er}. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} Chambre (section B) de la Cour d'Appel de PARIS du 04 novembre 1999, par arrêt du 11.05.2000, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi, **FOURDINIER Jean-Paul, Maurice**, né le 16 mars 1946 à CRETEIL (94) de Paul FOURDINIER e de LEON Lucienne, demeurant 333, Corniche Kennedy (13007) MARSEILLE, a été condamné aux peines de huit mois d'emprisonnement avec sursis et cinquante mille francs d'amende, pour : Omission de passation d'écritures comptables, faits commis courant 1993, y compris en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 1992. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1°) la publication de cet arrêt, par extrait, au Journal Officiel de la République Française, les quotidiens le Monde et le Figaro. 2°) L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois en Mairie du domicile du contribuable. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13^{ème} Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 22 novembre 2000, **LAVERGNE Pierre**, né le 18 mars 1940 à Angliers (86) de Marc LAVERGNE et de METAIT Madeleine demeurant 125 bis, Rue de Picpus 75012 PARIS de nationalité française, marié, président directeur général, a été condamné à 50.000 Francs d'amende pour : complicité de publicité mensongère ou de nature à induire en erreur, faits commis de novembre 1997 à mai 1998 à PARIS, infraction prévue par les art. L 121-1, L 121-5, L 121-6 al.1 du code de la Consommation et réprimée par les art. L 121-6, L 121-4, L 213-1 du code de la Consommation. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal Le Monde. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13^{ème} Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 22 novembre 2000, **AMSELLEM Hervé**, né le 11 Décembre 1969 à Saint Denis (93) de Roland AMSELLEM et de ALIMI Claudini demeurant 49/51 rue Fessart 75019 PARIS, a été condamné à 50.000 Frs d'amende pour : publicité mensongère ou de nature à induire en erreur, faits commis de novembre 1997 à mai 1998 à Paris, infraction prévue par les art. L 121-1, L 121-5, L 121-6 al.1 du code de la Consommation et réprimée par les art. L 121-6, L 121-4, L 213-1 du code de la Consommation. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal Le Monde. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

Le président macédonien et l'OTAN conspués par des manifestants à Skopje

Les partisans de la manière forte contre la guérilla albanaise reprochent aux Occidentaux de protéger les rebelles, qui défient par les armes un pouvoir légitimement élu

SKOPJE

de notre correspondant

Le départ, avec armes et bagages et sous la protection de représentants de la communauté internationale, de centaines de rebelles albanais de la localité d'Aracino a provoqué la colère chez les Macédoniens dont plusieurs milliers ont manifesté jusque tard dans la nuit du 25 au 26 juin, devant le Parlement à Skopje. Leurs slogans – « OTAN, trahison », « Albanais, vengeance » ou « Trajkovski, démission » – traduisent les ressentiments de la population.

Le président Boris Trajkovski, élu en 1998 grâce aux voix albanaises, est accusé de coupable faiblesse à l'égard d'une communauté internationale qui, depuis l'émergence de la guérilla albanaise au début de l'année, appelle les autorités macédoniennes à retenir leurs forces et à dialoguer avec les Albanais de Macédoine pour satisfaire une partie de leurs revendications. La manifestation a d'ailleurs surpris le président Trajkovski, alors qu'il s'apprêtait à relancer les très chaotiques discussions avec les principaux leaders albanais et slaves dans les locaux du Parlement.

L'agenda des réformes politiques est au point mort, tandis que le chef de l'Etat doit faire face à une fac-

tion partisane de la manière forte avec la guérilla, dans laquelle on range le premier ministre, Ljubco Georgievski, et le ministre de l'intérieur, Ljube Boskovski. La police, souvent applaudie par la foule, faisait d'ailleurs preuve, mardi soir, d'une étonnante passivité face aux plusieurs dizaines de manifestants qui forçaient les portes du Parlement, et aux réservistes mêlés à la foule qui tiraient des rafales d'armes automatiques en l'air et mettaient à sac les bureaux des partis albanais représentés au Parlement.

HUMILIATION

L'OTAN s'en sort à peine mieux que le président Trajkovski, dont certains réclament la démission. Les Slaves macédoniens reprochent aux Occidentaux d'avoir négocié durant le week-end et organisé, lundi soir, une sortie dans l'honneur pour les « terroristes » de l'Armée de libération nationale (UCK) des Albanais de Macédoine. Arrivés à pied par les collines le 8 juin, c'est en bus que les rebelles ont quitté Aracino, ce village de la grande banlieue de Skopje, objet d'âpres combats jusqu'au cessez-le-feu arraché dimanche par l'émissaire européen, Javier Solana.

L'OTAN et de l'Union européen-

ne cherchent certes à éviter que l'incendie ne se propage, mais leur initiative a été ressentie comme une humiliation par une partie de la population ainsi que par les autorités macédoniennes, selon une source occidentale. La communauté internationale est accusée de faire acte de partialité en « protégeant » un groupe qui défie par les armes un pouvoir légitimement élu.

Mardi soir, les quatre cents soldats de l'UCK, bien équipés, selon une source occidentale, s'étaient repliés dans un village proche d'Aracino. Les Slaves macédoniens leur souhaitaient un sort plus funeste : « Il faut venger nos compagnons morts au combat. Reprenons Aracino ! », lançait un soldat d'une troupe d'élite de l'armée devant le Parlement. La liste des victimes du conflit s'est allongée, mardi soir, avec la mort d'un soldat macédonien tué dans une embuscade sur les hauteurs de Tetovo.

Christophe Châtelot

► www.lemonde.fr/macedoine

Large victoire de la coalition de Silvio Berlusconi en Sicile

La Maison des libertés a remporté les élections régionales avec 59,1 % des voix

Le candidat de la droite à la présidence de la région de Sicile, Salvatore Cuffaro, a remporté une large victoire, dimanche 24 juin, face à Leoluca Orlando, l'ancien mai-

re de Palerme. Ce résultat confirme le score obtenu par la coalition de Silvio Berlusconi lors des élections législatives du 13 mai.

ROME

de notre correspondante

Salvatore Cuffaro à la tête de la Maison des libertés (CDL), la coalition de droite de Silvio Berlusconi a été élu, dimanche 24 juin, président de la région Sicile avec 59,1 % des votes contre 36,6 % à Leoluca Orlando (centre-gauche) et 4,3 % à Sergio D'Antoni (Démodemocratie européenne). Ce médecin de quarante-deux ans que tous sur l'île appellent Toto était depuis cinq ans l'adjoint à l'agriculture au Parlement régional. Leoluca Orlando, universitaire de cinquante-trois ans, avait démissionné de son poste de maire de Palerme après deux mandats qui avaient marqué le développement de la ville et son renouveau culturel sous le signe de la lutte contre la Mafia. Sergio D'Antoni, âgé de cinquante-cinq ans, avait quitté la direction de la Confédération syndicale chrétienne (CISL) pour recruter avec Giuliano Andreotti, la Démocratie chrétienne (DC). Aux élections législatives du 13 mai, la CDL avait déjà raflé la totalité des soixante et un sièges à la Chambre des députés grâce en

particulier à son alliance avec le mouvement d'extrême droite, la Flamme tricolore.

Bénéficiaire de cet effet plébiscitaire, Toto Cuffaro illustre le retour de la domination démocrate-chrétienne qui marqua la vie sicilienne depuis la fin de la guerre jusqu'à l'arrivée de Leoluca Orlando, lui aussi un ancien de la DC tout comme Sergio D'Antoni. Nombreuses ont été les accusations de collusion mafieuse portées par la justice contre certains hommes de l'ex-DC, lesquels grâce à des interventions en faveur de Cosa Nostra s'étaient assurés les votes du parti.

UN STATUT PARTICULIER

Quelques-uns payèrent de leur vie le fait d'avoir tenté de revenir sur ces complications dangereuses. D'autres, qui avaient carrément refusé ce jeu, furent assassinés. Certes « la Mafia a changé de nature », a rappelé Toto Cuffaro. Elle est devenue entrepreneur, infiltrant l'économie et la politique plutôt que de faire des actions sangui-

naires. Mais les magistrats ont mis

en garde les autorités contre toute tentation de baisser la garde. Pour la première fois le président de la région a été élu au suffrage direct par les 4,6 millions d'électeurs et non par le Parlement issu des régionales comme auparavant. La Sicile bénéficie d'un statut d'autonomie particulier et au cours des cinq dernières années, la majorité régionale a changé cinq fois par le jeu des alliances et des trahisons qui n'ont cessé de se produire. Pour renforcer la stabilité du Parlement régional, les quatre-vingt-dix parlementaires ont également été élus au suffrage direct. Et pour la première fois, la CDL va bénéficier d'un bonus de neuf à quinze élus supplémentaires.

D'autres élections locales ont eu lieu dimanche dans la péninsule. La CDL l'a emporté à Trieste tant à la mairie que dans la province. L'Olivier, pour sa part, a gagné les municipales de Pordenone et de Monfalcone dans la région Frioul-Vénétie-Julienne.

Danielle Rouard

L'Union européenne réclame des progrès dans le dialogue politique

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

Seule M^{me} Ilinka Mitreva, ministre des affaires étrangères de Macédoine, a répondu à l'invitation que l'Union européenne (UE) avait lancée aux autorités de Skopje et aux représentants de tous les partis à participer à une rencontre à Luxembourg, lundi 25 juin. Le cessez-le-feu obtenu dimanche, notamment grâce au chef de la diplomatie européenne, Javier Solana, est si fragile que le président et le premier ministre macédoniens, Boris Trajkovski et Ljubco Georgievski, ainsi que les représentants des partis, ont renoncé au voyage.

On est donc loin du climat qui avait présidé à la rencontre des Quinze avec M. Georgievski, le 9 avril, à l'occasion de la signature de l'accord de stabilisation et d'association faisant de la Macédoine un « candidat potentiel » à l'UE. Les Quinze sont aujourd'hui inquiets et mécontents de l'absence de progrès du gouvernement de Skopje dans le dialogue politique avec les représentants de la minorité albanaise.

Dans leur communiqué, les ministres européens des affaires étrangères ont insisté sur la « lourde responsabilité » de « tous les leaders politiques » de Macédoine. Les Quinze rappellent qu'« il n'y a pas de solution militaire à la crise actuelle », et laissent clairement entendre que leur aide économi-

que sera dépendante des progrès du dialogue politique. Des « résultats rapides » dans ce dernier domaine dépendra « la possibilité d'une aide supplémentaire ». Chris Patten, commissaire européen aux relations extérieures, l'a dit sans ambages : il n'est pas possible de fournir une aide économique à un pays qui consacre « ses maigres ressources à l'achat de bombes ». Il est clair, a insisté le ministre français Hubert Védrine, que le gouvernement macédonien ne se situe pas suffisamment « dans un esprit de négociation ». Si le blocage devait perdurer, a-t-il insisté, « il faudrait trouver autre chose ».

Les Quinze ont désigné François Léotard comme leur représentant à Skopje, « sous l'autorité de Javier Solana ». Cette décision résulte d'une proposition de Jacques Chirac, exprimée lors du sommet européen de Göteborg (Suède) des 15 et 16 juin. La mission de M. Léotard, par ailleurs député du Var, sera « de courte durée, de l'ordre de trois ou quatre mois », a indiqué M. Védrine. Elle consistera à « faciliter » le dialogue politique, actuellement en panne. D'autre part, Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel, apportera son aide au président Trajkovski dans les discussions sur la révision de la Constitution macédonienne, qui doit élargir les droits de la minorité albanaise.

Laurent Zecchini

PROFIL

L'ENDURANCE RÉCOMPENSÉE DE FRANÇOIS LÉOTARD

Désabusé et meurtri, François Léotard avait tiré sa révérence, au printemps 2000, en publiant un livre au titre explicite, emprunté à Saint-John Perse : *Je vous hais tous avec douceur* (éditions Grasset). Réglant ses comptes avec ceux qui l'ont trahi – « Ils croient que je les boude, je les méprise » –, l'ex-chef de file très médiatique d'une « bande à Léo » depuis longtemps disloquée y confiait avec amertume ses réflexions sur la vanité du pouvoir.

Ancien élève de l'ENA, M. Léotard, âgé aujourd'hui de cinquante-neuf ans, est entré en politique, en 1974, après une brève carrière dans l'administration, dans le sillage de Valéry Giscard d'Estaing. Maire de Fréjus de 1977 à 1997, député du Var depuis 1978, conseiller général de 1979 à

1988, ancien ministre de la culture de Jacques Chirac (1986-1988), puis de la défense dans le gouvernement Balladur (1993-1995), il avait pris une semi-retraite politique en 1998. Cible d'enquêtes judiciaires à répétition, qui ne lui ont valu aucune condamnation, il avait échoué, cette année-là, aux élections régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur et abandonné à François Bayrou la présidence de l'UDF.

Après s'être heurté à M. Chirac, en dénonçant les « moines-soldats du RPR », puis à M. Giscard d'Estaing, dont il avait cru être le dauphin, il avait remis ses propres ambitions présidentielles et soutenu de futurs vaincus : Raymond Barre (1988) et M. Balladur (1995). Ce faisant, il s'était fermé l'accès aux gouvernements de M. Chirac. Le chef de l'Etat – avec qui il a renoué depuis, et au bénéfice duquel il a fustigé la « démarche de solitude » empruntée par M. Bayrou –, a fini par accepter de lui entrouvrir une porte. De sortie.

Jean-Baptiste de Montvalon

ECOUTER
c'est déjà comprendre

La première chose qu'un client évalue, c'est votre sens de l'écoute et la qualité des relations que vous entretenez avec lui. Si vous n'êtes pas capable de satisfaire ses attentes, voire de les anticiper, il cherchera ailleurs l'attention et l'intuition qui vous manquent. Cap Gemini Ernst & Young vous aide à approfondir vos relations avec vos clients. Etablir plus de proximité. Définir et mettre en œuvre les stratégies de communication et d'échange les plus efficaces. Evidemment, la meilleure des stratégies ne fonctionnera que si elle peut s'appuyer sur des processus et des technologies adaptés. Avec 60 000 collaborateurs, le Groupe Cap Gemini Ernst & Young est l'un des leaders mondiaux du conseil en management et des services informatiques. La maîtrise de la relation client, ainsi que celle des technologies liées au stockage, à l'extraction et à l'analyse des données font partie de ses expertises reconnues. D'ailleurs, le Gartner*, cabinet de conseil et d'études indépendant, classe Cap Gemini Ernst & Young parmi les trois premiers acteurs mondiaux dans le domaine du CRM et des services associés. Pour bien communiquer avec vos clients, communiquez d'abord avec nous.

CAP GEMINI ERNST & YOUNG

www.cgey.com

MANAGEMENT CONSULTING - SYSTEMS TRANSFORMATION - INFORMATION TECHNOLOGIES

© 2001 CAP GEMINI ERNST & YOUNG - Conseil en management - Transformation de systèmes - Technologies de l'information - Gartner, "Le e-Talents Economy CRM ERP Multi-Channel", Colleen Arnone, Michael Mann, Janvier 2001.

AFFAIRES Jacques Chirac et certains de ses proches sont mis en cause dans un nouveau volet de l'instruction sur les marchés des lycées d'Ile-de-France. Le chef de l'Etat

aurait réglé des déplacements personnels en espèces pour un montant total de plus de 2,4 millions de francs. ● LE NOM de l'ancien maire de Paris apparaît également dans le

dossier des HLM de Paris et dans celui des emplois contestés du RPR, pour lesquels les juges chargés de deux instructions distinctes se sont déclarés « *incompétents* » en dépit

d'« *indices graves et concordants* ». ● RAYMOND FORNI, interrogé par *Libération* sur le cheminement de la « *motion Montebourg* » visant à renvoyer le président de la

République devant la Haute Cour de justice, a quelque peu malmené le règlement de l'Assemblée nationale pour justifier sa non-inscription à l'ordre du jour.

L'enquête sur ses billets d'avion menace Jacques Chirac et sa famille

Les juges chargés du dossier des lycées d'Ile-de-France soupçonnent le président de la République d'avoir payé, entre 1992 et 1995, des voyages, pour lui et ses proches, avec de l'argent liquide issu de commissions occultes. L'Elysée invoque l'utilisation des fonds secrets perçus lorsqu'il était premier ministre

LES JUGES sont aux portes de l'Elysée. Alors que le parquet de Paris a indiqué, lundi 25 juin, vouloir « *prendre le temps de la réflexion* » sur l'opportunité et la possibilité juridique d'une convocation de Jacques Chirac en qualité de « *témoin assisté* » dans l'enquête sur ses billets d'avions (*Le Monde* du 26 juin), l'entourage du président de la République paraît directement menacé : dénuées de toute immunité particulière, son épouse et sa fille Claude, qui est également conseillère à la présidence, pourraient être convoquées à brève échéance et interrogées sur les voyages auxquels elles ont participé – avec ou sans M. Chirac – et dont les règlements auraient été effectués en argent liquide, entre novembre 1992 et mars 1995.

Alors maire de Paris et président du RPR, l'actuel chef de l'Etat est, quant à lui, directement mis en cause dans ce volet de l'instruction sur les marchés des lycées d'Ile-de-France, confiée aux juges Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke. Interrogé par la police récemment, un agent de voyages à la retraite devenu l'organisateur attitré des séjours de la famille Chirac, Maurice Foulatière, a indiqué aux enquêteurs avoir « *régulièrement* » conversé au téléphone avec le président à propos de ses déplacements. M. Chirac, a-t-il dit, l'aurait appelé à plusieurs reprises pour s'assurer que les fonds apportés au siège de l'agence Gondard Voyages, à Neuilly (Hauts-de-Seine), par des chauffeurs de la Mairie de Paris, avaient été livrés sans encombre. A chaque voyage, a-t-il raconté, le secrétariat de M. Chirac à l'Hôtel de Ville prenait contact



avec lui pour connaître le montant exact des factures à régler et fixer la date et l'heure de livraison des fonds. Outre l'utilisation par le chef de l'Etat lui-même de certains des vols concernés, ces détails justifient, eux aussi, le souhait des juges de l'interroger sous le statut de « *témoin assisté* », ainsi qu'ils l'ont indiqué au parquet, dans une ordonnance datée du 22 juin.

Selon les découvertes issues de l'enquête judiciaire, le total des déplacements et frais de séjour ainsi acquittés en billets de banque pour le compte de M. Chirac et de ses proches se monte à 2 429 000 francs. Les juges soupçonnent que ces sommes pourraient provenir des « *commissions* » versées par les entreprises en marge

des attributions de marchés de lycées de la région Ile-de-France, estimées à quelque 600 millions de francs.

Une perquisition, conduite le 15 juin au siège de l'agence, a permis de trouver la trace d'une vingtaine de voyages vers des destinations plus ou moins exotiques : de nombreux séjours à l'île Maurice, lieu de villégiature favori de M. Chirac, mais aussi aux Etats-Unis, au Japon, ainsi que dans une station française de sports d'hiver. La liste des bénéficiaires comprend une dizaine de personnes et inclut aussi Maurice Ulrich, sénateur (RPR) de Paris et conseiller du chef de l'Etat, et l'ancien champion de judo Thierry Rey, ex-compagnon de Claude Chirac. Si les billets d'avion étaient bien éta-

blis au nom des voyageurs, celui de M. Chirac était dissimulé sous des pseudonymes.

Interrogé une première fois, le 12 avril 2000, dans le cadre d'une instruction ouverte sur une plainte du syndicat des pilotes d'Air France, M. Foulatière avait revendiqué l'organisation d'un séjour de trois jours à New York, en juillet 1993, avec vol en Concorde, hôtel de luxe et limousine – réglé en espèces, pour 119 339 francs. « *Ce montant m'a été apporté à l'agence de Neuilly en espèces par un des chauffeurs de M. Chirac* », avait-il précisé, certifiant que l'épisode constituait « *la seule fois où M. Chirac nous a réglé un voyage de la sorte* ». Lors de son récent interrogatoire, le voyageur a révélé avoir reçu un appel du président de la République, le lendemain, pour s'informer du contenu de son audition.

« UN AMALGAME DISPARATE »

Dans une déclaration à l'hebdomadaire *L'Express* – dont le site internet avait diffusé, dimanche, les premières informations sur cette nouvelle affaire –, l'Elysée a contesté le chiffre de 2,4 millions de francs, considérant qu'il « *ne correspond en aucun cas aux prestations effectuées pour M. Chirac et semble constituer un amalgame totalement disparate* ». Evoquant « *des voyages d'ordre privé [ou] d'ordre politique* », le cabinet du président a affirmé que les « *modalités de règlement* » des séjours concernés avaient été « *transparentes puisqu'elles ont toujours donné lieu à l'émission de factures* ».

Au dossier des juges figurent toutefois plusieurs factures émises par l'agence Gondard Voyages sous des identités fictives – comme « *M. Bernolin* » ou « *M. et M^{me} Pierac* », ins-

crits sur la facture du voyage à New York de 1993. Ces pseudonymes, expliquait M. Foulatière en avril 2000, « *ont été portés sur la facture pour des raisons de confidentialité, compte tenu de la qualité des passagers* ». Le dirigeant de l'agence, Michel Gondard, avait à la même époque invoqué « *des raisons de confidentialité* », renvoyant l'explication du paiement sur M. Foulatière, « *propriétaire de ses clients* ».

Les dépenses élyséennes semblent cependant contredites par la chronologie : M. Chirac n'a plus appartenu à aucun gouvernement depuis son second passage à Matignon, qui s'était achevé en mai 1988. Il paraît donc difficile de croire que des fonds perçus à cette époque pourraient encore lui avoir servi, quatre ans plus tard, pour financer des voyages. L'usage de sommes détournées à titre « *personnel* » ou « *fami-*

L'argument de l'Elysée ne convainc pas M. Hollande

Le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, s'est étonné, mardi 26 juin, de l'argument de l'Elysée selon lequel l'argent en liquide utilisé par Jacques Chirac provenait de « *primes perçues en sa qualité de ministre et de premier ministre et d'argent personnel ou familial* ». Entre 1992 et 1995, a observé M. Hollande, « *Jacques Chirac n'était plus premier ministre et pas encore président de la République. Je ne vois pas comment l'argent liquide, à cette époque, aurait pu venir de fonds secrets, sauf à penser qu'il y aurait eu stockage pendant toute une période* ». Selon le premier secrétaire du PS, « *il ne peut pas être justifié par des fonds secrets des paiements en liquide dans une période où il n'y a plus d'exercice de la responsabilité* ».

M. Hollande a en outre estimé que les fonds secrets devraient faire l'objet d'« *un contrôle plus strict* » et il a souhaité « *en limiter le montant* ».

Le communiqué diffusé par l'Elysée confirmait, à cet égard, que « *pour une part, ces factures [avaient] été réglées en espèces* » et que « *ce mode de règlement avait été choisi pour des raisons évidentes de discrétion et de sécurité* ». « *Ces règlements* », ajouta le président de la République, « *provenaient de primes perçues par Jacques Chirac en sa qualité de ministre et de premier ministre, et d'argent personnel ou familial* ».

L'allusion explicite aux « *fonds spéciaux* » du gouvernement qu'invoque la première partie des justifi-

caux, peut en revanche être vérifiée par les juges : contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF), les époux Chirac doivent avoir déclaré les montants conservés en espèces durant ces années. Après son élection à la présidence de la République, M. Chirac avait déclaré avoir payé, en 1994 – soit durant la période visée par l'enquête – un ISF de 13 707 francs, ce qui correspondait à un patrimoine estimé entre 7 et 8 millions de francs.

Hervé Gattegno

Acte de poursuites et simple témoignage

Quel est le statut pénal du chef de l'Etat, au regard des actes de poursuites – mise en examen ou témoin assisté – ou d'une convocation comme simple témoin par un juge d'instruction ?

● **La mise en examen.** Elle est ordonnée par un juge d'instruction à l'encontre des personnes contre lesquelles « *il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elles aient pu participer, comme auteur ou comme complice, à la commission des infractions dont il est saisi* ». Le statut pénal du chef de l'Etat, organisé par la Constitution, exclut *a priori* que le président de la République puisse être mis en examen par une juridiction ordinaire, pendant la durée de son mandat. Dans un communiqué du 10 octobre 2000, le Conseil constitutionnel a, en effet, indiqué que le chef de l'Etat bénéficie d'« *un privilège de juridiction jusqu'à la fin de son mandat* », qui

ne lui permet d'être poursuivi que devant la Haute Cour de justice. Cela signifie que « *toute poursuite devant les juridictions pénales ordinaires est suspendue pendant le mandat* ».

● **Le témoin assisté.** Le statut de témoin assisté peut être prononcé par un juge d'instruction à l'encontre d'une personne contre laquelle « *il existe des indices rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission des infractions* ». Le témoin assisté est un statut hybride entre celui de simple témoin et de mis en examen. C'est « *une mise en cause moins affirmée qu'en cas de mise en examen* », précisait une circulaire de la chancellerie du 20 décembre 2000. En l'absence de jurisprudence, la doctrine associe le statut de témoin assisté à un « *acte de poursuite* ». En ce sens, le chef de l'Etat, qui ne peut être poursuivi devant les juridictions pénales ordinaires pendant son mandat, ne pourrait pas, *a priori*, être entendu par un juge d'instruction en tant que témoin assisté.

● **Le témoin simple.** Selon l'article 10 du code civil, « *chacun est tenu d'apporter son concours à la justice en vue de la manifestation de la vérité* ». Le témoin est la personne qui a connaissance, directement ou indirectement, de faits qui peuvent intéresser la justice. Le témoin est aussi une personne contre laquelle il n'existe pas, *a priori*, d'indices qu'elle ait pu participer à une infraction. A ce jour, aucun texte n'indique que le président de la République peut ne pas déférer à une convocation d'un magistrat comme témoin. Le juge Eric Halphen, chargé de l'enquête sur l'affaire des HLM de Paris, a d'ailleurs convoqué Jacques Chirac, le 27 mars. Mais le chef de l'Etat a refusé d'y déférer, faisant valoir que, « *compte tenu des règles constitutionnelles, le président de la République ne peut déférer à une telle convocation, contraire au principe de la séparation des pouvoirs comme aux exigences de la continuité de l'Etat* ».

Les trois dossiers dans lesquels est cité l'ancien maire de Paris

JUSQU'ICI, deux juges, chargés de deux instructions distinctes, ont recueilli des « *indices graves et concordants* » à l'encontre de Jacques Chirac, avant de se déclarer « *incompétents* » du fait de l'immunité présidentielle. Le nom de l'ancien maire de Paris a également été cité dans l'affaire des lycées de la région Ile-de-France, dossier auquel les éléments relatifs aux voyages de M. Chirac et de son entourage ont été versés.

● **Les HLM de Paris.** Ouverte en février 1994 au cabinet du juge Eric Halphen, à Créteil (Val-de-Marne), l'enquête sur les détournements de fonds opérés en marge de l'attribution des marchés publics de l'office HLM de la Ville de Paris (OPAC) s'était orientée vers M. Chirac, maire de Paris de 1977 à 1995. Le juge Halphen attendra cependant les révélations posthumes du promoteur Jean-Claude Méry – publiées dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000 –, confirmées par l'ancien directeur adjoint de l'office HLM François Ciolina, pour se déclarer « *incompétent* » au profit de la Haute Cour. « *C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillons* », déclarait dans la fameuse cassette vidéo l'ancien collecteur de fonds occultes du

RPR. Dans une ordonnance rendue le 25 avril, M. Halphen a estimé qu'il existait « *des indices rendant vraisemblable que Jacques Chirac ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission des infractions dont [il est] saisi* ». Le parquet général a néanmoins requis l'annulation de cette ordonnance (*Le Monde* du 15 juin).

● **Les emplois contestés du RPR.** Le juge de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure enquête depuis 1996 sur la prise en charge de permanents et de cadres du RPR par la Ville de Paris ainsi que par des entreprises privées, entre 1988 et 1995. L'instruction a entraîné les mises en examen de l'ancien premier ministre Alain Juppé et de trois anciens trésoriers du RPR. Au cours d'une perquisition, le juge a saisi une lettre, datée de décembre 1993 et signée de la main de M. Chirac, sur papier à en-tête du maire de la capitale, qui semblait attester la connaissance qu'avait M. Chirac d'un système de prise en charge par la municipalité de permanents du RPR. Dans une ordonnance du 15 avril 1999, M. Desmure avait estimé avoir réuni « *à l'encontre* » de l'actuel président de la République « *des indices [...] d'avoir participé*

aux faits de prise illégale d'intérêts et de recel d'abus de biens sociaux

● **Les lycées d'Ile-de-France.** L'enquête sur le trucage des marchés de rénovation des lycées de la région Ile-de-France, ouverte en 1997, ne s'est orientée en direction de M. Chirac qu'à la fin de l'année 2000, avec les mises en examen de l'ancienne directrice administrative du RPR, Louise-Yvonne Casetta, et de l'ex-directeur de cabinet du maire de Paris, Michel Roussin. M^{me} Casetta avait notamment affirmé aux juges que les entreprises qui versaient des fonds au RPR « *étaient assurées que le maire de Paris serait informé de leurs dons* ». Celle qui faisait office de trésorière officieuse du RPR avait cependant précisé qu'elle ne pensait pas que M. Chirac avait été informé du fait que ces « *dons* » constituaient la contrepartie du trucage des marchés. A ces éléments éparés, les juges Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke ont désormais ajouté les soupçons sur le financement des voyages de M. Chirac et de ses proches.

Fabrice Lhomme

Raymond Forni malmène le règlement de l'Assemblée nationale

La « *résolution Montebourg* » contraint le président du Palais-Bourbon à commettre une inexactitude

VITE, courons acheter un règlement de l'Assemblée nationale au président Raymond Forni (PS) ! Car, de toute évidence, son analyse sur le cheminement de la « *résolution Montebourg* », visant à renvoyer Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice, ne résiste pas à la lecture du manuel du député. Dans un entretien à *Libération*, lundi 25 juin, M. Forni a déclaré que, « *même si elle recueille les 58 signatures nécessaires, la conférence des présidents [de l'Assemblée nationale] n'inscrira pas à l'ordre du jour* » la proposition de résolution du député socialiste de Saône-et-Loire.

Première inexactitude, la conférence des présidents n'est pas compétente en ce domaine : selon l'article 159 du règlement, c'est le bureau de l'Assemblée qui se prononce sur la recevabilité des propositions de résolution. Composé de vingt-deux élus, dont douze issus

de la majorité, le bureau commente le président de l'Assemblée, les six vice-présidents, les trois questeurs et douze députés. Pour être recevable, la proposition de résolution doit être signée par un dixième des députés – soit 58 sur un total de 577 élus – et contenir l'« *énoncé sommaire des faits qui sont reprochés* » au président de la République, en vertu de l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique de la Haute Cour de justice. Faute de quoi, le bureau « *prononce d'office* » son « *irrecevabilité* ».

Si la proposition de résolution est jugée recevable, elle est examinée, selon l'article 160 du règlement, par une « *commission* » de quinze députés reflétant la « *configuration politique de l'Assemblée* ». Cette commission produit un « *rapport* » sur lequel « *l'Assemblée statue* » à l'issue d'un débat (article 161). L'article 80 du règle-

ment précise l'organisation de ce débat : après avoir entendu « *l'auteur ou le premier signataire* » de la « *demande* », en l'occurrence la proposition de résolution, celle-ci est inscrite « *d'office* » à l'ordre du jour « *par la conférence des présidents, dès la distribution du rapport de la commission* » : l'examen a lieu à l'issue de « *la plus prochaine* » séance de questions au gouvernement – il y en a deux par semaine, les mardis et mercredis après-midi. La conférence des présidents ne dispose donc pas d'un droit de veto.

TRENTE ET UN SIGNATAIRES

La langue de M. Forni aurait fourché ! « *Il ne s'agissait pas dans mon esprit de la conférence des présidents, mais bien évidemment du bureau de l'Assemblée nationale* », indique l'élu du Territoire de Belfort, dans un communiqué. Le président de l'Assemblée voulait-il

dire, alors, que le bureau jugerait la « *motion Montebourg* » irrecevable ? Bien évidemment non !, poursuit M. Forni, qui souligne qu'« *il appartient naturellement aux membres du bureau, le moment venu, de se déterminer librement sur [sa] recevabilité* ». Mais, ajoute-t-il, « *la voie de la proposition de loi constitutionnelle sur la responsabilité pénale du chef de l'Etat est la plus adaptée* ». Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, mardi 12 juin, le texte de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée, vise à mettre un terme à l'initiative Montebourg, qui avait alors rallié 30 députés de la majorité, dont 20 socialistes. Et un de plus avec la signature, le 20 juin, du fabiusien Gérard Fuchs (PS, Seine-Maritime) ! De quoi faire tourner la tête du président de l'Assemblée...

Clarisse Fabre

e sec . edu /

ESEC

Diplôme homologué par l'Etat

images / cinéma / numérique / sons /

assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques

2 années d'études Stages professionnels

École Supérieure d'Études Cinématographiques

www.e sec . edu /

01 43 42 43 22

21, rue de Citeaux 75012 Paris

enseignement supérieur libre

Claude Bartolone, ministre délégué à la ville « Prenons garde, avec le débat sur les raves, à ne pas renforcer le climat anti-jeunes »

Interrogé par *Le Monde* à propos de la polémique sur les rave parties, le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, souligne que « les périodes

électorales sont toujours dangereuses pour les jeunes », et appelle la majorité à les « considérer comme une chance ». Il s'inquiète de mesu-

res ou d'événements, tels que l'immatriculation des scooters et le débat sur « Loft Story », susceptibles de « ringardiser » le gouvernement.

« Que pensez-vous de la polémique qui secoue actuellement le gouvernement et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale sur les rave-parties ?

— Sur ce sujet, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, est dans son rôle en voulant assurer la sécurité, et d'abord celle des jeunes, qui est la première des libertés. Mais il s'est fait piéger par l'Assemblée nationale, alors qu'au départ il ne voulait pas de cet amendement, déposé par le député RPR Thierry Mariani. Cela dit, ce qui compte aujourd'hui, c'est la perception du message, et non pas son contenu. Donc, il faut trouver un cadre très souple pour ces fêtes, du type de la circulaire existante. Prenons garde, au travers de ce débat, à ne pas renforcer le climat anti-jeunes qui tend à se développer.

— Qu'appellez-vous, précisément, ce « climat anti-jeunes » ?

— Il y a une multitude de mesures, qui sont certes compréhensibles si on les prend séparément, mais qui, à la longue, laissent un drôle de sentiment : je pense aux discours moralisateurs et élitistes contre le « cinéma pop-corn » et les salles multiplexes avec leurs cartes d'abonnement, qui sont présentées par certains comme une menace pour le cinéma alors que, en fait, elles permettent à toute une catégorie de jeunes de le découvrir ; je pense à l'émission « Loft Story », que l'on est allé jusqu'à qualifier de fascisme rampant alors qu'elle est regardée par près de dix

millions de personnes, dont de très nombreux jeunes ; je pense encore à l'immatriculation à venir des mobylettes et des scooters. D'autres pratiques sont encore plus graves, telles que les arrêtés couvre-feu que prennent certains maires et qui relèvent de la pure gesticulation démagogique, ou encore les projets de réforme de l'opposition visant à incarcérer des enfants de dix ans.

» D'une façon générale, on lie trop souvent jeunes, délinquance et violence. Il y a un vrai danger à laisser dénaturer ce qu'est réellement la jeunesse. Il est d'ailleurs significatif que l'extrême droite ne parle plus d'immigration mais agite le fantasme des jeunes des banlieues.

» Je sais bien que les périodes électorales sont toujours dange-

reuses pour les jeunes, mais notre majorité doit les considérer comme une chance et non pas comme un danger.

— Ce sentiment est-il, selon vous, partagé par le premier ministre et par le gouvernement auquel vous participez ?

— Nous avons fait beaucoup pour les jeunes, notamment avec les emplois-jeunes ou le renforcement des moyens de l'éducation nationale. Mais, dans le même temps, nous ne pouvons pas nous contenter d'un discours de la gestion et ne pas occuper toute la place qui doit être celle de la gauche, avec un véritable programme pour la jeunesse. Au niveau européen, on nous jalouse pour notre jeunesse. Les Allemands, les Anglais la regardent comme un atout. Prenons garde à ne pas nous laisser

Le gouvernement renonce à légiférer

Au cours du petit déjeuner hebdomadaire des dirigeants socialistes à Matignon, auquel Daniel Vaillant avait été exceptionnellement invité à participer, mardi 26 juin, le gouvernement a décidé de couper court à la polémique sur les rave parties en supprimant l'article relatif à leur encadrement dans le projet de loi sur la sécurité au quotidien. Pour ne pas désavouer publiquement le ministre de l'intérieur, Matignon laisse le groupe socialiste de l'Assemblée nationale annoncer lui-même cette décision, qui devait se traduire, mardi matin, par le vote en commission des lois d'un amendement de suppression de cet article. M. Vaillant pourrait annoncer le lancement d'une « concertation » avec les organisateurs de fêtes techno.

Le ministre de l'intérieur avait reçu quelques heures plus tôt le soutien de son prédécesseur, Jean-Pierre Chevènement, qui a fustigé sur Europe 1, le « jeunisme » des députés socialistes et a appelé le gouvernement à faire preuve d'« une raisonnable fermeté ».

Propos recueillis par
Pascale Robert-Diard

► www.lemonde.fr/rave

La droite critique la « timidité » des avancées socialistes sur la loi PML

EN UNE HEURE TRENTE chrono, Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur a fait franchir, lundi 25 juin, à la France un « nouveau pas en avant vers la décentralisation ». A marche forcée, dans le cadre de la discussion sur le projet de loi sur la démocratie de proximité, l'Assemblée nationale a examiné les amendements déposés par le gouvernement qui prévoient de donner davantage de pouvoirs aux conseils régionaux (*Le Monde* du 16 juin 2001).

Bien qu'ils aient voté pour en commission des lois, les socialistes ont finalement repoussé l'amendement du gouvernement qui prévoyait la possibilité pour les régions d'organiser des enseignements dans le cadre de conventions signées avec les universités. Ces derniers jours, plusieurs responsables socialistes avaient fait savoir au gouvernement qu'ils n'étaient pas favorables à un tel transfert. Du coup, Bernard Derosier, (PS, Nord) et rapporteur du texte, a agité le spectre de la création de « *facs privées* » si cette mesure était votée. Tandis que les socialistes opéraient un repli collectif, les députés RPR et UDF ont, en revanche, voté pour.

Un autre débat à front renversé s'est engagé à propos de l'extension des pouvoirs économiques des régions. Dénonçant l'amendement

gouvernemental, qui donne la faculté à celles-ci de déterminer le régime de leurs aides directes aux entreprises, Gilles Carrez, (RPR Val-de-Marne) a accusé le gouvernement de risquer de creuser les inégalités déjà criantes entre régions. Il a réclamé au gouvernement une *vraie politique de péréquation* qui, a-t-il dit, *n'existe pas aujourd'hui entre les régions*, reprenant ainsi un des

Le débat sur la création d'une police municipale à Paris a resurgi, à droite, porté par les libéraux

thèmes favoris du PS dès qu'il s'agit de décentralisation. M. Vaillant a souligné qu'une telle mesure visait à « libérer les énergies » dans les régions, utilisant ainsi une thématique chère à la droite libérale.

Enfin, alors que les députés de la majorité n'ont guère ferraillé pour obtenir des transferts plus importants, Daniel Vaillant a laissé entendre que le gouvernement pourrait, « à l'automne », donner satisfac-

tion à Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme), président de la région Auvergne et auteur d'un amendement visant à donner aux régions de larges pouvoirs en matière de tourisme. D'autres amendements ont été votés sans coup férir : tels que ceux qui transfèrent aux régions, à titre expérimental, la gestion des ports d'intérêt national et des ports départementaux. De même, le gouvernement a fait adopter le transfert aux collectivités locales de l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel régional ainsi que des plans régionaux pour la qualité de l'air. Auparavant, les députés avaient poursuivi l'examen des amendements réformant la loi Paris-Lyon-Marseille (PML).

Après avoir débattu, mercredi 20 juin, du renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement, (*Le Monde* du 22 juin), les députés ont abordé le cœur de la réforme : la dévolution d'une partie des pouvoirs de police au maire de Paris. Le débat sur la création d'une police municipale a resurgi, à droite, porté par les libéraux, qui avaient déposé un amendement réclamant « l'alignement de Paris sur le droit général des autres communes » et « l'abrogation » de l'arrêté consulaire qui fixe, pour la capitale, les prérogatives de la préfecture de police. L'amendement socialiste, qui a été

adopté, propose de limiter à la circulation et au stationnement les nouvelles compétences du maire de Paris, hormis sur les plus grands axes. M. Goasguen a raillé ces « *timides avancées* » tandis que le député des Vosges, Philippe Séguin, président du groupe RPR au conseil de Paris, a évoqué un « *compromis bancal portant la trace des réticences du ministre de l'intérieur* » et a prêté de « *futurs conflits de compétence* » entre le maire et le préfet de police. « *Ce que le ministre de l'intérieur vous a donné d'une main, il le reprendra de l'autre* », a lancé M. Séguin.

Les députés ont, par ailleurs, adopté à l'unanimité un amendement socialiste proposant la suppression de la questure du Conseil de Paris. M. Séguin a déclaré voter cet amendement « *sans états d'âme, sans complexe et sans embarras* ». Il a, toutefois, fait remarquer que, sous les précédentes mandatures, les groupes politiques du Conseil de Paris « *n'avaient jamais eu à se plaindre* » du dispositif maintenu par Jacques Chirac et Jean Tiberi.

Sur le vote final du texte, le RPR l'UDF et DL ont voté contre. Le PCF s'est abstenu. Et le PS a voté pour. Le texte sera examiné en première lecture au Sénat à l'automne.

Christine Garin
et Béatrice Jérôme

Lionel Jospin souhaite un nouvel outil de mesure de la délinquance

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, s'est prononcé, lundi 25 juin, lors de son discours de clôture de la rencontre nationale sur les contrats locaux de sécurité, en faveur d'un « *nouvel instrument statistique* » pour mesurer l'insécurité. M. Jospin a annoncé qu'il allait confier à deux parlementaires, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition, une mission de réflexion pour établir un nouvel outil de mesure de la délinquance. Celui-ci devra permettre, selon le premier ministre, de « *passer du simple constat des infractions à une véritable mesure de l'insécurité et des résultats obtenus pour la réduire* ». Ce dispositif, qui n'entrera en application qu'après 2002, permettra aussi, selon le premier ministre, de « *mesurer l'évolution du sentiment d'insécurité* ».

Par ailleurs, M. Jospin a fait connaître son intention de mieux « *associer* » les maires à la lutte contre l'insécurité, « *tout en restant dans le cadre de la répartition actuelle des compétences entre l'État et les communes* ».

Alain Lipietz définitivement désigné avec 50,3 % des voix

LE DÉPUTÉ EUROPÉEN Alain Lipietz a été désigné candidat des Verts à l'élection présidentielle avec 50,3 % des suffrages des adhérents, selon les résultats définitifs rendus publics par les Verts, lundi 25 juin. M. Lipietz a obtenu 3 281 voix, contre 3 190 à Noël Mamère, tandis que 52 personnes ont voté blanc. Sur les 10 372 adhérents, 6 593 ont voté, soit une participation de 63,6 %. Le vote tardif des 81 adhérents de la Guadeloupe et de la Réunion est allé majoritairement à M. Lipietz.

Le conseil national des Verts a décidé de réunir un congrès fédéral les 8 et 9 décembre afin de voter sur un accord avec le Parti socialiste pour les élections législatives de 2002. C'est dans le cadre de cet accord que les Verts entendent obtenir un engagement ferme et précis des socialistes sur l'introduction, après 2002, d'une dose de proportionnelle dans le mode de scrutin législatif. Une première réponse est venue, lundi 25 juin, du porte-parole du PS. Vincent Peillon a déclaré : « *Nous travaillons à une proposition sérieuse, commune et programmée dans le temps d'une législature*. »

L'Observatoire de l'emploi public a fait ses premiers pas

LE CONSEIL D'ORIENTATION de l'Observatoire de l'emploi public, installé le 19 septembre 2000 pour « *élaborer les méthodes techniques nécessaires à la bonne connaissance de l'emploi public* », a adopté, mardi 26 juin, son premier rapport annuel. Ce document n'apporte pas encore un bilan chiffré précis et cohérent des effectifs de la fonction publique, mais il pose les jalons d'un langage commun entre les trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) explicitant les différents concepts et termes utilisés par les administrations, en vue de leur harmonisation. Ce rapport dessine également une méthode de passage des emplois budgétaires, votés par le Parlement, aux emplois réels. Celle-ci vise à traduire l'ensemble des différentes situations d'emploi (personnels détachés, agents mis à disposition, contractuels...) en effectifs réels à temps plein et à temps partiel.

DÉPÊCHES

■ **CORSE : le rapporteur du projet de loi sur la Corse, Bruno Le Roux** (PS, Seine-Denis), va rédiger avec René Dosière (PS, Aisne) un rapport sur l'article 12 de ce texte, qui autorise et encadre les dérogations à la loi littoral. Avant l'examen de ce texte par le Sénat, à l'automne, M. Le Roux entend « *tordre le cou à un certain nombre de contrevérités* » énoncées selon lui depuis quelques semaines, notamment par les manifestants réunis dimanche près de Bonifacio (*Le Monde* du 25 juin).

■ **ASSISTANTS PARLEMENTAIRES : une journée de grève « à la japonaise »** devait être suivie, mardi 26 juin, à l'Assemblée nationale, par des assistants parlementaires issus des quatre organisations de collaborateurs de députés, de droite et de gauche. Les revendications portent sur la mise en place des 35 heures et sur la « *modernisation* » du contrat de travail (*Le Monde* du 23 juin).

BOSS
HUGO BOSS

SOLDES

Boutiques BOSS Sport

352, rue Saint-Honoré PARIS 1^{er}

3, rue du Casino DEAUVILLE

Centre commercial Belle Epine THIAIS

12/14, Rond-Point des Champs Elysées PARIS 8^{ème}

Atrium du Palais des Congrès Place Porte Maillot PARIS 17^{ème}

Chez Madélios 23, boulevard de la Madeleine PARIS 1^{er}

Place Jean Macé DIJON

Virginie Malingre
et Isabelle Mandraud

Les syndicats dénoncent les différences de montants du salaire minimum

Les smicards passant aux 35 heures en juillet auront 208 francs de moins par mois que ceux qui font 39 heures

TOUT était calé. Elisabeth Guigou devait annoncer, lundi 25 juin, aux partenaires sociaux une augmentation de 4 % du smic, revalorisation mécanique et « coup de pouce » compris (*Le Monde* du 26 juin). A charge, pour la ministre de l'emploi et de la solidarité d'indiquer, dans son discours, que « *les montants en francs, comme en euros, seront précisés dans le décret, ce qui permettra d'éviter toute erreur d'arrondi* ».

Las, M^{me} Guigou entre tout de suite dans le détail et annonce 4,05 % d'augmentation du salaire minimum au 1^{er} juillet. Ce petit plus évitera aux salariés d'y perdre avec le jeu des arrondis au moment du passage à l'euro le 1^{er} janvier 2002. Mais, surgi à la dernière minute, non inscrit dans les documents, il sème la confusion. 4 % ou 4,05 %,

à moins que ce ne soit 4,12 % ?

Plus personne ne sait quel chiffre retenir. En fait, le 1^{er} janvier 2002, avec la conversion des francs en euros, le salaire minimum augmentera bien de 4,12 %, mais d'ici là Matignon préfère s'en tenir à un message « lisible » de 4 %. « *On s'était pourtant mis d'accord* », râlent de concert Bercy et Matignon, que le « bug » de communication de la ministre a énervés. Une fois ces équations faites, le smic passera, en brut, à 43,72 francs de l'heure et à 7 388,68 francs par mois (soit 5 844,45 francs en net).

Pour le patronat, c'est encore trop. « *Le gouvernement a pris seul sa décision pour des salaires payés par des entreprises, c'est un cas unique dans les pays développés* », a protesté Denis Gautier-Sauvagnac,

représentant du Medef à la commission de la négociation collective.

Pour le Parti communiste, cette augmentation est, au contraire, « *notoirement insuffisante* ». « *Les millions de salariés payés au smic attendent bien davantage du gouvernement de la gauche plurielle. Ils ont signifié en mars dernier, à l'occasion des élections municipales, leur déception à l'égard d'une politique sourde à leurs attentes* », a déclaré Henri Lespagnol, membre du collège exécutif du PCF. Pour les Verts, l'augmentation est « *bien timide* ».

Les syndicats, à l'exception de la CFDT, ont également accueilli la nouvelle avec déception. Mais c'est à l'unanimité qu'ils ont vitupéré ce que le Medef appelle ironiquement le « *smic pluriel* ». Désormais, en effet, le montant du smic diffère

selon la date d'entrée des salariés dans le dispositif des 35 heures. Entre ceux qui sont restés à 39 heures et ceux qui passeront à 35 heures après le 1^{er} juillet, la différence sera de 208 francs par mois en faveur des premiers.

En « *colère* », le numéro deux de la CFDT, Michel Jalmain, a promis une « *distribution massive de tracts* ». « *Il va falloir se remuer* », a-t-il lancé. « *L'inconvénient, c'est la complexité du système* », a reconnu M^{me} Guigou, tout en renvoyant après la présidentielle de 2002 une éventuelle simplification. Pour l'heure, le problème est noyé dans un « *groupe de travail* » avec les partenaires sociaux, histoire de calmer les impatiences.

JUSTICE La commission de révision des condamnations pénales a décidé, lundi 25 juin, de saisir la Cour de révision du dossier d'Omar Raddad, condamné, en 1994, à dix-

huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Ghislaine Marchal. ● LA COMMISSION a estimé qu'il existait deux faits nouveaux de nature à « faire naître un doute » sur la culpa-

bilité du condamné : les experts en écritures ne peuvent affirmer que l'inscription « Omar m'a tuer » est de la main de la victime et un ADN masculin n'appartenant pas à Omar

Raddad a été retrouvé sur la porte de la cave. ● LA COUR DE RÉVISION devrait se réunir dans les prochains mois. Si elle estime que la demande est fondée, elle annulera la condam-

nation et renverra le dossier devant une nouvelle cour d'assises. ● AU PROCÈS DE PATRICK DILS, Francis Heaulme a nié être l'auteur du double meurtre de Montigny-lès-Metz.

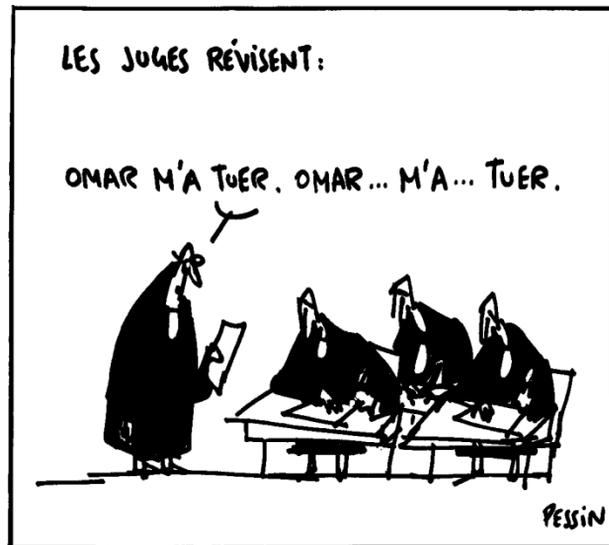
La Commission de révision accepte la requête d'Omar Raddad

Elle considère que deux faits nouveaux peuvent faire « naître un doute sur la culpabilité du condamné » : les experts en écritures ne peuvent affirmer que l'inscription « Omar m'a tuer » est de la main de la victime et un ADN masculin n'appartenant pas au jardinier a été retrouvé sur la porte de la cave

LA JUSTICE a franchi, lundi 25 juin, un pas supplémentaire vers la révision du procès d'Omar Raddad. Dix ans presque jour pour jour après le meurtre de Ghislaine Marchal, le 24 juin 1991, que l'ancien jardinier marocain de la victime a toujours nié, la commission de révision des condamnations pénales a décidé de saisir la chambre criminelle de la Cour de cassation statuant comme cour de révision. Cette dernière ne devrait pas se réunir avant plusieurs mois. Si elle estime que la demande de révision est fondée, elle annulera la condamnation dont M. Raddad a fait l'objet et renverra le dossier devant une cour d'assises pour un nouveau procès.

Le 2 février 1994, la cour d'assises des Alpes-Maritimes avait condamné Omar Raddad à dix-huit ans de réclusion criminelle à l'issue d'un procès controversé. Le corps de M^{me} Marchal, son employeuse, avait été découvert dans le sous-sol de sa villa, à Mougins. Son agresseur l'avait frappée avec un chevron en bois et une arme blanche qui n'a jamais été retrouvée. La condamnation de M. Raddad était principalement fondée sur l'inscription « Omar m'a tuer », écrite avec du sang sur la porte de la cave à vin et attribuée à M^{me} Marchal. Après le rejet de son pourvoi en cassation en mars 1995, Omar Raddad avait été partiellement gracié par le chef de l'Etat, Jacques Chirac. Il avait été libéré, le 4 septembre 1998, après sept ans d'emprisonnement.

Le 27 janvier 1999, son avocat, M^e Jacques Vergès, déposait une requête en révision auprès de la Cour de cassation, pointant les



erreurs et les lacunes de l'enquête judiciaire. Le 14 mai, l'avocat général de la commission de révision, Philippe Kehrig, avait estimé que le résultat de nouvelles expertises sur l'inscription « Omar m'a tuer » et sur les traces de sang retrouvées dans la cave jetait un « trouble indéniable » et lui paraissait « devoir conduire inéluctablement à la saisine de la cour de révision ».

« FAIRE NAÎTRE UN DOUTE »

Lundi, les magistrats de la commission de révision sont parvenus aux mêmes conclusions et ont suivi les réquisitions du parquet général. Conformément à la procédure adoptée en 1989 (lire ci-contre), ils ont estimé qu'il existait des faits nouveaux « de nature à faire naître

un doute sur la culpabilité du condamné ». Les magistrats ont retenu deux des cinq arguments soulevés par M^e Vergès dans sa requête en révision. Le premier concernait l'identité de l'auteur des inscriptions « Omar m'a tuer » et « Omar m'a t' », relevées à deux endroits différents, sur la porte de la cave et celle de la chaufferie. Experts graphologues à l'appui, M^e Vergès faisait valoir que M^{me} Marchal n'était pas l'auteur de ces inscriptions, contrairement à ce qu'indiquaient les premières conclusions des experts, retenues à la charge d'Omar Raddad lors du procès de 1994.

La contre-expertise ordonnée par la commission de révision fragilise la thèse de l'accusation en affir-

mant qu'il est impossible de conclure dans un sens ou dans un autre. Elle estime qu'« on ne peut (...) raisonnablement comparer entre eux » les écrits relevés sur les lieux du crime, effectués avec du sang dans des circonstances pour le moins particulières, avec ceux réalisés dans des conditions normales par la victime. « Les experts en écritures commis par la commission considèrent qu'aucune identification de l'auteur des inscriptions n'est possible alors que les experts désignés par le magistrat instructeur avaient formellement conclu que M^{me} Marchal avait tracé de sa main les deux messages », relève la commission de révision.

Le deuxième élément retenu par les magistrats en faveur de la saisine de la cour de révision réside dans les résultats d'analyses génétiques. Ces données établissent que les deux ADN masculins retrouvés sur la porte de la cave et de la chaufferie, mêlés au sang de la victime, ne correspondent pas au profil génétique d'Omar Raddad. « S'il apparaît que les portes supportant les inscriptions ont pu être manipulées sans précaution, et examinées par de nombreuses personnes, enquêteurs, experts, journalistes, la présence d'un ADN masculin différent de celui d'Omar Raddad constitue néanmoins un élément nouveau de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné », estime la commission de révision.

« L'analyse ADN est capitale. Elle démontre qu'il y avait deux hommes dans la cave, deux assassins qui n'étaient pas Omar, a estimé M^e Vergès. C'est une porte qui s'ouvre vers la vérité. » Selon le défenseur d'Omar Raddad, les

expertises graphologiques constituent également un élément déterminant qui tendrait à prouver l'innocence de son client : « On ne parle plus d'inscriptions faites par la victime mais de la manipulation par un assassin. C'est toute la thèse de l'accusation qui s'effondre. »

De son côté, M^e Arnaud Lyon-Caen, l'avocat de la famille de M^{me} Marchal, a tenu à rappeler que le renvoi devant la cour de révi-

mis hors de cause par la commission de révision. Parmi les éléments nouveaux invoqués par M^e Vergès et rejetés par les magistrats, figuraient, en effet, les mauvaises relations entre la victime et son fils, évoquées comme une piste possible. La commission a estimé que le témoignage apporté dans ce sens était contredit par « l'ensemble des autres témoignages ».

La procédure

La demande de révision d'une condamnation pénale – crime ou délit – peut émaner du ministre de la justice, du condamné ou, après la mort de ce dernier, de sa famille. Elle est examinée par la commission de révision des condamnations pénales, qui peut exiger de nouvelles mesures d'instruction. Sa tâche consiste à déterminer si un fait nouveau est « de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné ». Cette formule est plus souple que celle précédant la réforme de 1989, qui exigeait un élément « de nature à établir l'innocence du condamné ».

La Commission peut soit rejeter la requête, soit la transmettre à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui statue comme Cour de révision. Si la demande est fondée, la Cour annule la condamnation et renvoie le dossier devant une juridiction de même ordre et de même degré que celle dont émane la décision annulée. Depuis 1989, sur 500 requêtes, la cour de révision n'a été saisie que de trois dossiers, dont celui de Patrick Dils.

sion n'était qu'une étape de la procédure. D'après lui, cette décision ne préjuge pas de la décision sur le fond et de la tenue éventuelle d'un nouveau procès. « On se dirige vers un nouveau débat pour savoir si les deux éléments nouveaux suffisent à constituer un doute sur la culpabilité de M. Raddad », a souligné M^e Lyon-Caen, qui s'est déclaré personnellement convaincu de cette culpabilité.

Par ailleurs, l'avocat s'est félicité que le fils de M^{me} Marchal ait été

Elle a également écarté, comme élément nouveau, la mise en cause de l'employée de maison de la victime. Enfin, contrairement à ce que M^e Vergès faisait valoir, la commission de révision a estimé qu'il n'y avait aucune incertitude nouvelle sur la date exacte du meurtre et sur la possibilité de barricauder l'intérieur la porte de la chaufferie, dans laquelle le corps de M^{me} Marchal a été retrouvé.

Frédéric Chambon

Lors de son procès, en 1994, le jardinier marocain était, pour l'accusation, le seul meurtrier possible

IL AVAIT agacé le président dès le premier jour. A peine assis devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, Omar Raddad avait expliqué, le lundi 24 janvier 1994, qu'il parlait mal le français et demandé un interprète. Le président de la cour, Armand Djian, ne l'avait pas cru une seconde, et avait lourdement insisté pour faire avouer à ses proches que le jeune Marocain, qui vivait en France depuis 1985, maîtrisait parfaitement la langue. C'est que le président, ancien avocat à Oran, parle, lui, l'arabe, et avait même jugé bon de citer un proverbe, sans doute pour mettre à l'aise l'accusé : « Celui qui ne sait ni lire ni écrire doit cacher sa tête dans un trou. »

Le survol de la vie du jardinier n'avait pas apporté d'éléments décisifs. Travailleur « calme et digne de confiance », il formait avec son épouse « un couple discret et sans problème ». Certes, il perdait sa chemise au casino et l'accusation lui avait reproché d'avoir suivi une prostituée alors que « le jeu et l'adultère sont interdits par le Coran », comme l'a bien dit le président Djian. Omar Raddad s'était contenté d'assurer que, même si Ghislaine Marchal avait écrit « Omar m'a tuer », elle ne parlait pas de lui, il doutait d'ailleurs que sa patronne l'ait écrit de sa main. « Celui qui tue et qui nie, Dieu s'en chargera », avait sentencieusement conclu le jeune homme. Le lendemain, la cour s'était penchée sur

l'histoire de la victime et s'était noyée sous les témoignages, qui avaient notamment fait apparaître que l'enquête n'avait pas été tout à fait exhaustive.

Restait la cave du crime. Un gendarme était venu expliquer, à coup de lit pliant, comment la porte du sous-sol, fermée à clé de l'intérieur, était bloquée par le lit et un tube de fer, également à l'intérieur. Pour la défense, c'était la preuve d'une mise en scène ; pour les gendarmes, il était impossible de bloquer l'accès de l'extérieur. Et pour l'accusation, Omar Raddad restait le seul meurtrier possible. D'abord parce qu'il avait été désigné par Ghislaine Marchal en lettres de sang ; ensuite parce qu'il avait un mobile « possible » (le jeu et des problèmes d'argent) ; enfin parce que son alibi était bancal.

CHEVRON ET CISAILLE

A l'heure théorique du crime, le jeune homme serait allé acheter une baguette : la boulangère ne s'en souvenait pas. Dans la cour de son immeuble, un voisin était bien à l'endroit où Omar l'avait signalé, mais le voisin ne l'a pas vu. Les recherches de l'ADN de Ghislaine Marchal sur les vêtements ou sous les ongles de l'accusé n'ont rien donné et on n'a pas retrouvé d'empreintes digitales exploitables.

L'adjutant-chef Censi avait pourtant, vendredi 28 janvier 1994, admi-

nablement su reconstituer le scénario du crime. « Omar Raddad se rend à la villa, il ne veut pas tuer M^{me} Marchal, avait raconté le gendarme. Il descend dans cette cave. Une discussion orageuse s'engage. Il exige de l'argent, elle refuse. Elle doit le chasser. » Il lui aurait tapé sur la tête avec un chevron, et l'aurait achevé avec une cisaille. Le gendarme avait fait grosse impression, jusqu'à ce qu'un légiste assure que les blessures n'étaient pas compatibles avec une cisaille, mais plutôt avec un cran d'arrêt.

Les jurés, glacés, avaient longuement regardé les deux portes où étaient inscrits les « Omar m'a tuer », avec sur l'une, la trace de la tête ensanglantée de M^{me} Marchal, et des graffitis quasi illisibles sur l'autre. Pour les experts, les deux inscriptions étaient de la main de la victime, ce que l'un des avocats d'Omar, M^e Jacques Vergès, avait contesté pied à pied. C'était la seule preuve du dossier, mais c'était pour l'avocat général, Bernard Farret, « une preuve incontestable », sur la base de laquelle il avait demandé, le 1^{er} février, vingt ans de réclusion contre le Marocain.

Le doute a bénéficié à l'accusation et Omar Raddad a été condamné, le 2 février, à dix-huit ans de réclusion criminelle. Son épouse s'est évanouie dans la salle. « Il y a cent ans, dans l'affaire Dreyfus, on condamnait un jeune homme qui avait le tort d'être juif, avait tonné M^e Vergès. Aujourd'hui, on condamne un jardinier parce qu'il a le tort d'être maghrébin. » Fortes paroles, qui ont poussé le procureur de Nice à engager des poursuites contre l'avocat, mais le doute n'est jamais retombé, jusqu'à la décision du président de la République de gracier Omar Raddad d'une partie de sa peine. « Je suis heureux d'être enfin libre, a simplement dit le jeune homme le 4 septembre 1998 en sortant de prison. Mais mon combat pour prouver mon innocence n'est pas terminé. »

Franck Johannès

Francis Heaulme, entendu comme témoin, nie être l'auteur du double meurtre d'enfants reproché à Patrick Dils

REIMS

de notre envoyé spécial

Ombre fugitive et suspecte d'un procès impalpable, car couvert par le secret du huis clos réservé aux affaires de mineurs, le tueur en série Francis Heaulme, interrogé à la barre comme témoin, a nié, lundi 25 juin, devant la cour d'assises des mineurs de la Marne, être l'auteur du meurtre, en 1986, des deux garçons de huit ans pour lequel Patrick Dils a été condamné, il y a douze ans, à la réclusion criminelle à perpétuité.

Relaté par les avocats des parties, et ses propres avocats qui assistaient à l'audience, l'audition de Francis Heaulme n'a, semble-t-il, pas permis d'aller au-delà du « doute sur la culpabilité du condamné » relevé, le 3 avril, par la cour de révision. Constatant l'émergence de faits nouveaux qui étaient inconnus de la première cour d'assises – la présence du tueur en série sur les lieux le jour du crime –, les hauts magistrats avaient décidé, après enquête, d'annuler la condamnation de Patrick Dils et de renvoyer son affaire devant une nouvelle juridiction.

Menotté, encadré par quatre gendarmes, Francis Heaulme a confirmé qu'il se trouvait bien à Montigny-lès-Metz (Moselle) le 28 septembre 1986, le jour où, vers 20 heures, les corps sans vie d'Alexandre Bekrich et de Cyril Beining ont été retrouvés, la tête frappée à coups de pierres, coincés entre un talus et un wagon, le long d'une voie ferrée. Mais le tueur en série – déjà condamné cinq fois pour meurtre, dont deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité – a affirmé à maintes reprises, lors de sa déposition, qu'il n'était pas l'auteur du double meurtre de Montigny. A l'issue d'un interrogatoire de plus de deux heures, où il semble avoir été particulièrement soumis à la question par le président de la cour d'assises, il s'est tourné vers les familles des deux enfants pour, selon certains avocats, leur donner sa « parole

d'homme », et pour d'autres, dire « devant Dieu » qu'il n'avait pas tué. Il a aussi souhaité « Bonne chance » à l'accusé, qui lui a répondu « Merci ».

Arrêté en 1992, soit cinq ans après la condamnation de Patrick Dils, Francis Heaulme avait parlé au cours de l'une de ses auditions d'un incident survenu « dans l'Est » : une randonnée à vélo le long d'une voie ferrée, des pierres jetées d'un pont par des enfants, des policiers et des pompiers aperçus ensuite sur les lieux. Fondation de la requête en révision déposée en 1998, cette déclaration avait été confirmée par la suite par Fran-

Le tueur en série a souhaité « Bonne chance » à l'accusé, qui lui a répondu « Merci »

cis Heaulme, qui maintenait sa présence sur les lieux le jour du crime, mais variait sur les horaires et se contredisait. En outre, la cour de révision établissait que le tueur en série avait travaillé à 400 mètres du lieu du crime de Montigny et que son comportement avait changé après la date des événements, certains de ses collègues de travail ayant noté en lui un afflux de violence.

Happés hors du prétoire par les médias, les avocats ont livré, comme à chaque suspension de séance, leurs impressions, souvent contradictoires. « Il n'y a rien qui puisse permettre d'affirmer que Francis Heaulme est coupable et que Patrick Dils est innocent », a déclaré M^e Dominique Rondu, avocat d'une partie civile qui refuse que l'on puisse attribuer aux faits de Montigny une connotation sexuelle, comme on l'a parfois fait sur certains des crimes attribués au tueur en série. M^{me} Liliane Glock et Luc Girard, conseils de Francis

Heaulme, ont considéré l'audition de leur client, « dont ce n'était pas le procès », comme un « non-événement ». M^e Jean-Marc Florand, conseil de Patrick Dils, l'a au contraire tenu pour « importante », tandis que son confrère M^e Bertrand Becker, avec qui il partage la défense de l'accusé, affirmait, confiant dans la pertinence des autres éléments du dossier : « Il nous importe peu que Francis Heaulme soit coupable ou innocent. »

La cour d'assises était revenue, vendredi 22, au cours d'une interminable journée d'audience de dix-sept heures, sur les conditions dans lesquelles, en 1987, sept mois après les faits, Patrick Dils, alors âgé de seize ans – mais avec « huit ans d'âge d'adaptation sociale », selon un expert –, avait par trois fois, en garde à vue et devant le juge d'instruction, passé des aveux circonstanciés, comme deux autres « suspects » avant lui.

Effacé tout au long de l'audience, mûrissant longuement ses réponses, et peu enclin, en apparence, à clamer son innocence, selon les descriptions qui en sont faites, Patrick Dils aurait fait montre de plus de pugnacité en la présence du directeur d'enquête, Bernard Varlet, qui, lui, demeure convaincu de sa culpabilité. L'accusé aurait ainsi dénoncé des pressions : « Imagine, garçon » aurait été, selon lui, l'invitation permanente du policier pour mener ses interrogatoires.

Toujours soumise au filtre de la description des avocats, l'audience ne livre guère de secrets, ni même de simples éléments objectifs. Interrogés sur la tenue vestimentaire de Francis Heaulme qu'ils venaient de côtoyer pendant plus de deux heures, certains d'entre eux l'ont vu avec une chemise rayée et un pantalon beige, d'autres un T-shirt et pantalon vert pâle, ou encore une chemise à carreaux grise ou rayée rouge délavée. Au procès du doute, à chacun sa vérité.

Jean-Michel Dumay

Mastères Spécialisés

Vous êtes titulaire d'un 3ac +4, +5 dans les domaines économiques, financiers ou scientifiques...

Développez une véritable spécialisation.

> Le Groupe ESC Lille propose l'accès à ses Mastères Spécialisés en alternance pour les étudiants et les cadres :

Audit, contrôle de gestion et systèmes d'information - **Management financier international** - **Finance** et gestion du patrimoine - **International Master in Auditing**, Management Control and Information Systems (Double Degree Master of Science or MBA in Paris Campus).

Contact : Martine De Smet Tél : 03 20 21 59 57
e-mail : infos@esc-lille.fr - www.esc-lille.fr - www.esc-lille.com
Avenue Willy Brandt 59777 Euralille



La crise de la fièvre aphteuse a été gérée avec « célérité et rigueur », selon les sénateurs

Il est temps « d'envisager » une vaccination

TROIS JOURS après que la France a retrouvé son statut de pays indemne de fièvre aphteuse, le Sénat devait rendre public, mardi 26 juin, un rapport d'information sur la gestion de cette épizootie, officiellement apparue dans l'Hexagone le 13 mars. Les sénateurs soulignent « la célérité et la rigueur » des dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics et « la coopération de l'ensemble des acteurs », à l'origine du « succès » de la politique suivie. Ils relèvent toutefois que les préjudices, parfois très graves, subis par de nombreux secteurs économiques n'ont pas toujours été évalués à leur juste mesure. « Si les préjudices directs occasionnés par l'abattage direct des animaux ont bien été compensés, les préjudices indirects n'ont pas fait l'objet d'une compensation intégrale, voire, pour certains, d'aucune compensation, ce qui est inacceptable. »

La maladie est apparue en Grande-Bretagne le 20 février et, aujourd'hui, « nul ne connaît encore son origine exacte », note Jean-Paul Emorine (R.I., Saône-et-Loire), rapporteur de la mission présidée par Philippe Arnaud (UC, Charente). Outre-Manche, « où l'on a assisté à une gestion à retardement (...) et à plus de 300 mouvements ou échanges frauduleux d'animaux », la crise s'est traduite à ce jour par trois millions d'animaux abattus et un coût total d'environ cinquante milliards de francs. En France, où les premières mesures datent du 21 février, « l'abattage préventif des animaux s'étant trouvés au voisinage de bêtes importées de Grande-Bretagne ou des Pays-Bas a permis de juguler l'épizootie ».

Dans leurs propositions, les sénateurs suggèrent de délimiter de façon plus précise – et en le restreignant – le périmètre des zones soumises à embargo. Ils demandent un renforcement du contrôle des animaux sur les marchés ou les centres de rassemblement, par des systèmes d'identification individuelle performants, en particulier pour les ovins – un secteur où règne encore, selon eux, un certain laxisme. Elle demande de procéder à « des examens sérologiques réguliers et préventifs » et d'effectuer « des exercices périodiques » d'entraînement dans les départements. Au plan international, il faudrait modifier le code zoosanitaire, dont plusieurs dispositions interdisent les fromages au lait cru alors que le processus de fabrication de certains permet l'inactivation du virus. La France devrait revendiquer devant l'Office international des épizooties la création d'un nouveau statut applicable aux zones « indemnes de fièvre pratiquant une surveillance sérologique » et exiger « que tous les Etats qui s'y sont engagés déclarent rapidement les foyers infectieux observés sur leur territoire ».

Les Quinze devraient « réévaluer leur stratégie de lutte », estiment les

sénateurs, pour qui il est temps « d'envisager la possibilité de procéder de façon durable à une vaccination, accompagnée de contrôles sérologiques des troupeaux ». Depuis 1990, la vaccination est, sauf en cas d'urgence, interdite dans l'Union européenne, et ce à la fois à cause du coût très élevé de cette mesure et de la restriction aux exportations vers les pays déclarés indemnes qu'elle entraînerait.

UN CHOIX DIFFICILE

Mais, notent les sénateurs, « les techniques vaccinales permettent aujourd'hui de distinguer, par les tests sérologiques, les animaux infectés de ceux vaccinés et il serait donc nécessaire de refaire le bilan coût/avantages du rétablissement de la vaccination, préventive ou effectuée en urgence ». Ce choix est difficile car, pour la France par exemple, les exportations de viande seraient interdites vers les pays tiers si la vaccination était rétablie. Les pertes pourraient atteindre, selon les sénateurs, trente-cinq milliards de francs.

Enfin, les sénateurs regrettent « l'affaiblissement progressif et vivement préoccupant du remarquable réseau de surveillance épidémiologique que sont les vétérinaires sanitaires en zone rurale ». Il est essentiel de disposer « d'une force de frappe, de devancer le virus par des abattements préventifs, de prévoir des procédures de remboursement des préjudices rapides et de relancer la recherche sur de nouveaux vaccins », concluent les sénateurs.

François Grosrichard

► www.lemonde.fr/epizootie

Michel Tabachnik relaxé dans l'affaire de l'Ordre du Temple solaire

Le tribunal a exprimé « un doute » sur sa responsabilité dans la mort de 74 adeptes

Le tribunal correctionnel de Grenoble a relaxé, lundi 25 juin, le chef d'orchestre Michel Tabachnik, poursuivi dans l'affaire de l'Ordre du Temple solaire. Les juges

ont estimé que ses écrits ésotériques n'étaient pas directement responsables de la mort de 74 adeptes, en Suisse, au Canada et en France, entre 1994 et 1997.

GRENOBLE

de notre correspondant

« Non coupable » : c'est le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Grenoble, lundi 25 juin, dans l'affaire dite de l'Ordre du Temple solaire (OTS). Seul prévenu, le chef d'orchestre franco-suisse Michel Tabachnik a été relaxé du chef d'association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes et d'assassinats. Les parties civiles ont été déboutées de leurs constitutions et de leurs demandes. Lors de l'audience, en avril, le parquet avait requis cinq ans d'emprisonnement (*Le Monde* daté 29-30 avril). « Ce procès n'était fondé ni en fait ni en droit », s'est félicité le conseil de M. Tabachnik, M^e Francis Szpiner.

Cinq ans d'instruction et deux semaines de procès n'auront donc pas permis d'établir la responsabilité du chef d'orchestre dans la mort de 74 adeptes, décédés de mort violente, en Suisse, en France et au Canada, entre 1994 et 1997. L'accusation reprochait à Michel Tabachnik d'avoir participé à la rédaction et à la diffusion d'un enseignement doctrinal destiné à conditionner les individus dans l'idée qu'ils appartenaient à une élite investie d'une mission redemptrice, et d'avoir suscité une dynamique homicide en annonçant la fin de l'Ordre lors de conférences tenues à Avignon les 9 juillet et 24 septembre 1994, donnant ainsi le coup d'envoi du départ pour l'au-delà.

Le tribunal a estimé qu'il existait « un doute », qui « devait profiter au prévenu ». Tout en reconnaissant que « l'appréhension de la position exacte de Michel Tabachnik au

sein de l'Ordre s'avère particulièrement difficile », le tribunal a jugé « vain » d'essayer de trouver dans ses écrits « des éléments susceptibles d'alimenter un improbable procès en satanisme », et « tout aussi vain de [leur] attribuer (...) une influence fondamentale et univoque sur le cours des événements qui ont fait 74 victimes ». « Même s'ils ont participé du conditionnement nécessaire, le facteur causal essentiel », dit le jugement, reste « le regroupement, au cours de l'année 1991, des futures victimes dans un cercle spécifique, où elles ont été plus particulièrement instruites dans l'idée que la mort n'était pas la fin de la vie, mais au contraire le moyen de revenir vivre dans un autre monde merveilleux ».

LA THÈSE DES « SUICIDES COLLECTIFS »

Le tribunal relève en outre que le chef d'orchestre est resté « éloigné » un temps de la secte et n'est réapparu que pour annoncer la fin du cercle du Temple et de l'Ordre des templiers. « Le fait, dit le tribunal, qu'il ait accepté d'être le porteur de la parole des maîtres de la secte et d'engager son crédit peut s'expliquer autant comme la manifestation en conscience du but criminel poursuivi, d'une volonté de sa part d'apporter un concours actif (...) que comme l'expression d'un souhait d'apporter son concours à une évolution du mouvement répondant à des conceptions plus personnelles. » Prétendant avoir été manipulé par le gourou de la secte, Jo Di Mambro, Michel Tabachnik avait affirmé, durant son procès, que ses enseignements ésotériques prônaient la vie et non la mort. Or, constate le tribunal, « l'information et les débats n'ont pas permis de mettre en évidence

d'éléments suffisamment probants, dépourvus de tout aspect hypothétique, pour pouvoir opter entre les deux termes de cette alternative ».

Le tribunal s'était auparavant attaché à réfuter la thèse développée par l'avocat de plusieurs familles, M^e Alain Leclerc, selon laquelle les événements qui se sont déroulés en décembre 1994 à Saint-Pierre de Chérennes (Isère) ne constituaient pas des « suicides collectifs », mais avaient été commis par des intervenants extérieurs agissant pour le compte d'un groupe politico-mafieux. « La logique [des] constatations, toutes convergentes, conduit à imputer à Jean-Pierre Lardanchet et à André Friedli [un policier et un architecte, tous deux adeptes de l'OTS] l'homicide des quatorze victimes se trouvant sous l'effet de substances hypnotiques qu'elles avaient préalablement absorbées », note le tribunal, qui précise « comprendre » et « partager » la difficulté des familles « d'admettre que de tels actes aient pu être commis dans des conditions aussi épouvantables ». « Cette difficulté détermine manifestement leur quête de responsables directs qui seraient étrangers au cercle des victimes », note le jugement.

« Les vrais coupables courent toujours », a persisté, à l'issue de l'audience, Alain Vuarnet, dont la mère et le plus jeune frère ont péri dans le Vercors. Selon lui, « la relaxe de Michel Tabachnik est le résultat d'une information incomplète et orientée ». Seule l'association anti-sectes Anadfi a pour l'instant annoncé son intention de faire appel du jugement.

Nicole Cabret

Un citoyen français poursuivi par les autorités grecques pour « insoumission »

LA CONVOCATION est tombée en juillet 2000. Thémis Apostolidis, citoyen français par naturalisation, était sommé de se présenter devant le juge d'instruction du tribunal militaire de l'armée de l'air d'Athènes pour répondre de l'accusation d'« insoumission à l'étranger ». Ce jeune maître de conférences en psychologie sociale de l'université de Provence est poursuivi parce qu'il n'a pas effectué son service militaire dans son pays natal. Il est passible d'une peine de plus de dix ans de prison. Une aberration juridique que les autorités françaises ne savent comment démêler.

Car M. Apostolidis, naturalisé en 1993, est en règle avec les autorités militaires françaises. Appelé sous les drapeaux dès l'obtention de sa naturalisation, il est alors exempté : comme le précise son « état signalétique et de services », M. Apostolidis, âgé de plus de vingt-neuf ans au moment de l'appel de son contingent, « ne peut plus être appelé au service actif » ; il demeure donc simple réserviste. A la même période, il apprend qu'il est appelé à être incorporé à l'armée hellénique.

Le jeune Franco-Grec est alors étudiant en DEA. Il bénéficie d'une allocation de recherches de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) et ne peut envisager de « tout lâcher », raconte-t-il. Il demande au ministère de la

défense grec un sursis jusqu'en décembre 1995 pour terminer son cursus. Premier refus de l'armée de l'air, qui conteste l'intérêt de ses recherches. Le jeune homme dépose un recours auprès du Conseil d'Etat grec : « Je voulais honorer mes engagements de chercheur », explique-t-il. L'examen de son recours sera ajourné pendant deux ans, avant que le Conseil d'Etat ne le déclare caduc, la période sursitaire demandée étant révoquée. Entre-temps, le jeune homme s'est vu refuser le renouvellement de son passeport et le droit de visite à ses parents malades.

Durant deux ans, M. Apostolidis n'entend plus parler de l'armée grecque. En 1998, il est à nouveau sommé d'effectuer un service militaire de six mois et de racheter les douze mois restants – le service grec dure dix-huit mois – pour 24 000 francs. Le jeune thésard ne possède pas cette somme et choisit de garder le silence. Car, en France, tout lui sourit. Nommé à l'université d'Aix-Marseille, le maître de conférences est très vite reconnu dans la communauté scientifique : chercheur associé à l'Inserm, collaborant à l'Observatoire régional de la santé, expert scientifique auprès de la ville, membre du bureau du conseil d'UFR de l'université, il vient d'être choisi pour un projet de recherche avec la protection judiciaire de la jeunesse.

Depuis des mois, le chercheur a tenté d'alerter les autorités françaises. Le Quai d'Orsay est intervenu auprès de l'ambassade grecque en France. Sans succès : aucun accord bilatéral pour le service national n'existe entre les deux pays. « On ne peut rien faire », avoue-t-on au cabinet du ministre de la défense. En outre, une loi militaire grecque adoptée en 1974 et toujours en vigueur a institué une « période de mobilisation générale et continue des troupes » et assimile l'insoumission à un crime : les ressortissants peuvent donc être appelés jusqu'à l'âge de quarante-neuf ans révolus. De plus, comme la France n'est pas considérée comme un pays d'immigration, M. Apostolidis n'a pu se faire reconnaître le statut de « Grec ayant immigré à l'étranger », qui dispense du service militaire, comme c'est le cas pour les Grecs installés aux Etats-Unis.

Le 28 mai, Thémis Apostolidis a fait le voyage jusqu'à Athènes pour plaider à nouveau devant le tribunal militaire. Réponse dans quatre mois. En attendant, il devrait bientôt recevoir une convocation sous les drapeaux. Pour les autorités françaises, il reste une « solution » : « Ne plus mettre les pieds en Grèce » et saisir la Cour européenne des droits de l'homme.

Sylvia Zappi

Après l'évasion par hélicoptère de Borgo, M^{me} Lebranchu déclare qu'il faut régler les problèmes de sécurité « en toute urgence »

DEUX ÉVASIONS réussies en moins d'un mois : la série noire continue à la maison d'arrêt de Borgo (Haute-Corse). Un détenu fiché au grand banditisme, Louis Carboni, s'est évadé, lundi 25 juin, avec l'aide de complices qui ont détourné un hélicoptère de la sécurité civile. L'évasion, qualifiée d'« audacieuse » et de « professionnelle » par la police, s'est effectuée sans violence, en moins de trois minutes. Après l'évasion de trois figures du grand banditisme corse, le 31 mai, qui sont sorties grâce à un ordre de libération contrefait, cette nouvelle opération pose la question de la sécurité dans les établissements pénitentiaires.

Lundi matin, vers 9 heures, deux hommes encagoulés et armés ont détourné un hélicoptère de la sécurité civile juste après son atterrissage à l'hôpital de Bastia. Ils ont intimé l'ordre au pilote de décoller vers la maison d'arrêt de Borgo, située à une vingtaine de kilomètres. A 9 h 50, l'appareil s'immobili-

sait sur le toit du centre des jeunes détenus de la prison. Un homme a mis en joue un surveillant en faction dans un mirador, tandis qu'un autre jetait une corde à nœuds le long de la façade. Louis Carboni, qui se trouvait sur le terrain de sports, s'est hissé. Les trois hommes se sont fait ensuite déposer sur la plage de Marana, entre Bastia et Borgo, avant de disparaître à bord d'une voiture et d'une moto.

MINUTAGE TRÈS PRÉCIS

Louis Carboni était en détention provisoire pour trafic de stupéfiants et infraction à la législation sur les armes, dans un dossier instruit à Bastia. Fiché au grand banditisme, il avait été interpellé, en janvier, près de Perpignan, après cinq ans de cavale consécutive à une condamnation par contumace à quinze ans de réclusion criminelle pour trafic de stupéfiants. Il attendait d'être rejugé en Corse. Soulignant le minutage très précis de l'évasion, les policiers estiment vrai-

semblable la participation d'autres complices. Une inspection de l'administration pénitentiaire était sur place, lundi 25 juin. La maison d'arrêt de Borgo faisait déjà l'objet d'une enquête administrative après la triple évasion du 31 mai.

Après la tentative d'évasion par hélicoptère de Fresnes, qui s'était soldée par un blessé grave parmi les surveillants, les 27 et 28 mai, l'administration pénitentiaire est une nouvelle fois interpellée sur la question de la sécurité dans ses établissements. « On a un problème à régler en toute urgence » sur les espaces non protégés comme les terrains de sports, a reconnu le ministre de la justice, Marylise Lebranchu. La garde des sceaux, qui a été confrontée à un mouvement de protestation des surveillants après la prise d'otages de Fresnes, attend pour le 20 juillet les premières conclusions d'une mission sur la sécurité.

Cécile Prieur



SOLDES
30 % 50 %

Ouverture exceptionnelle
dimanche
1^{er} juillet 2001

renoma

boutique 129 bis rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél. : 01 44 05 38 25 www.renomastar.com

AU CARNET DU « MONDE »**Naissances**

Betty et Edouard BILLIQU-DPONSON, Michèle et Bernard PRADON ont la joie d'annoncer la naissance de

Louis,

au foyer de leurs enfants, **Stéphanie et Christophe PRADON,**

le 21 juin 2001.

Anniversaires de naissance

– Unieux. Grenoble. Paris.

Vingt-sept ans, le 26 juin.
Vingt-six ans, le 27 juin.

Bon anniversaire,

Vincent et Sophie.

Mariages

Hélène LEREBOLLET
et
Stephan DESCHAMPS

sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré le 26 juin 2001, à Yasawa Island (Fidji).

58, Speight road,
Kohimarama,
Auckland (Nouvelle-Zélande).

Décès

– Argelès-Gazost. Ger-Lourdes.

M. René Billères,
son époux,
M^{lle} Françoise Billères,
sa fille,
M^{lle} Michèle Saintourens,
sa nièce,
M. Jean Etcheverry,
M. et M^{me} le docteur Bernard Soulas,
ses cousins,
M. Jean-Louis Soulas,
son filleul,
M^{me} Isabelle Soulas
et leurs enfants,
M^{lle} Béatrice Soulas,
M^{lle} Odile Lagoeyte,
M^{me} veuve Lucienne Lagoeyte,
M. et M^{me} Jacques Lagoeyte
et leurs enfants,
M. et M^{me} André Lagoeyte
et leurs enfants,
M. et M^{me} Christian Bourgade
et leurs enfants,
M^{me} Julienne Billères,
sa belle-sœur,
M^{me} Dolorès Billères,
sa belle-sœur,
M^{me} Claude Billères,
sa nièce,
M. et M^{me} Michel Billères
et leurs enfants,
M. René Billères
et son épouse, Liliane,
et leurs enfants,
M. et M^{me} Bruno Muru
et leurs enfants,
Nièces et neveux,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

Mme Geneviève BILLÈRES,
née SAINTOURENS,

survenu le 25 juin 2001, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques auront lieu en l'église de Ger-Lourdes, le mercredi 27 juin, à 18 heures.

– Nous avons la profonde douleur de faire part du décès de

M. Ernest BOUR,
chef d'orchestre,

survenu le 20 juin 2001, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Selon la volonté du défunt, la crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.

De la part de sa famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue d'Oslo,
67000 Strasbourg.

(Le Monde du 26 juin)

– Jeanne Bourquin,
son épouse,
Jean-Marc Bourquin, Thérèse Guamis
et leurs enfants,
Luc Bourquin, Evelyne Lignon
et leurs enfants,
Anne, Patrick Couturier
et leurs enfants,
Claire, Franco Campani
et leurs enfants,
ses enfants,
Raymond, Francine Bourquin
et leurs enfants,
Daniel, Nicole Bourquin
et leurs enfants,
ses frères et belles-sœurs,
Les familles Bourquin, Valette,
Deleule, Cordier, Farel, Pelenc, Cao,
Bonnet,
font part du décès de

Herbert BOURQUIN,
dit TIB,

survenu le 23 juin 2001.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 juin, à 14 h 30, au temple d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise).

Ultérieurement, un service religieux aura lieu au temple de Congénies (Gard).

Des dons peuvent être adressés à :
ACAT - France,
7, rue Georges-Lardennois,
75019 Paris
ou au Diaconnat,
171, avenue de la Division-Leclerc,
95880 Enghien-les-Bains.

8, sente de la Châtaigneraie,
95160 Montmorency.

– Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

On nous prie d'annoncer le décès de

Hubert JASOR,
libraire à la Guadeloupe,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 20 juin 2001, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ses obsèques religieuses ont été célébrées ce samedi 23 juin, à Pointe-à-Pitre, suivies de l'inhumation au cimetière de Sainte-Anne (Guadeloupe).

« Dans un cri s'est levée une île
Avec un ceinturon de mer, sanglé. »
Sonny Rupaire.

Cet avis tient lieu de faire-part.

46, rue Schœlcher,
97110 Pointe-à-Pitre.

– Le docteur Daniel Marchac
et Nina Mitz,
Paul Marchac
et Jocelyne Bertrand,
ses enfants,

Valentine, Grégoire, Sacha, Nathalie,
Nadège et Arielle Marchac,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Elga MARCHAC,
née de SPENGLER,

survenu le 25 juin 2001, à son domicile parisien, durant son sommeil. On venait de fêter son quatre-vingt-douzième anniversaire.

L'inhumation aura lieu le vendredi 29 juin, à 15 heures, au cimetière de Boulogne-Billancourt, 48, avenue Pierre-Grenier.

– Josette Meaux,
son épouse,
Marie-Line Meaux et Claude Martinand,
Annette et Joaquim Gonzalez,
Annick Foulquier et Bruno Salvin,
Pascale Foulquier,
ses enfants,
Sylvain, Emilie, Nicolas, Laetitia,
Fabien,
ses petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Pierre MEAUX,

retraité cadre Sécurité sociale,
ancien ouvrier métallurgiste,
ancien secrétaire général de l'UD-CGT
de Dordogne,
ancien membre fondateur
des organismes sociaux des Assedic
du Sud-Ouest,

survenu le 17 juin 2001, dans sa soixante-dix-septième année.

L'inhumation a eu lieu le 20 juin, au cimetière de Bourrou (Dordogne).

Hameau de La Paille,
24400 Saint-Médard-de-Mussidan.

– M. et M^{me} Max Milner,
M. et M^{me} François Etner,
ses enfants,
Laurent, Vincent, Léna et Clara,
ses petits-enfants,
M^{me} Adèle Kramarz,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
Leurs alliés,
Les familles Siegel et Sikora, de
Dallas, Rudy Milner, de Mexico,
Les familles Milner et Frishman, en
Israël,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Féla MILNER,
née KRAMARZ,

survenu le 24 juin 2001.

Une pensée pour

Naftali MILNER,

son époux, décédé il y a vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Bagneux, le mercredi 27 juin, à 11 heures.

On se réunira à la porte principale.

Ni fleurs ni couronnes.

– Paris. Corte. Cagnano.

M^{me} Jean-Baptiste Sialelli,
son épouse,
Sa sœur,
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont le regret de faire part du rappel à Dieu de

Jean-Baptiste SIALELLI,
avocat à la cour d'appel de Paris,
croix de guerre 1939-1945,
officier de la Légion d'honneur,

dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une bénédiction aura lieu en l'église Saint-Paul - Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, le jeudi 28 juin 2001, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu à Corte (Haute-Corse), dans le caveau familial.

Maître Sialelli, très sensible à l'enfance en détresse, aurait souhaité que vos marques de sympathie soient adressées à l'association Aide à l'enfance démunie (AED), 155, rue du Moulin-des-Vignes, 84200 Carpentras.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, boulevard Henri-IV,
75004 Paris.
4, avenue Xavier-Luciani,
20250 Corte.

– Sa famille
a la douleur de faire part du décès de

Guy MELLERAY,
agrégé des facultés de droit,
avocat à la cour,

dans sa cinquante-cinquième année, des suites d'une longue maladie.

« Après la mort il n'y a rien,
et la mort elle-même n'est rien. »
Sénèque.

Un moment de recueillement aura lieu le mercredi 27 juin, à 10 heures, à la maison funéraire, 2, rue Pierre-Brossolette, à Pau.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à MSF, 8, rue Saint-Sabin, 75544 Paris Cedex 11.

– Le président de l'université de Pau et des pays de l'Adour,
Le doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion de Pau,
Le doyen de la faculté pluridisciplinaire de Bayonne,
Et l'ensemble des personnels,
ont la douleur de faire part du décès du professeur,

Guy MELLERAY,
professeur de droit public,
ancien doyen de la faculté de droit,
d'économie et de gestion
et ancien vice-président
de l'université de Pau,

survenu à l'âge de cinquante-cinq ans, le 24 juin 2001.

BP 1633,
64016 Pau Cedex.

– Jean Tarbé de Saint Hardouin,
son époux,

Christophe et Sybille Desclozeaux,
Charles et Virginie Tarbé de Saint Hardouin,
Bertrand et Anne-Marie Tarbé de Saint Hardouin,
Vincent et Sophie Hude,
Patrice Tarbé de Saint Hardouin,
Delphine Tarbé de Saint Hardouin et Francis Leflaure,
Nicolas et Julie Tarbé de Saint Hardouin,
Tristan Tarbé de Saint Hardouin,
ses enfants,

Thomas, Jean-Loup et Isabelle,
Benjamin, Dorothee, Grégoire, Audrey,
Laetitia, Marion, Martin, Céline, Cyril,
Anne-Laure, Arthur, Marie-Alix,
Geoffrey, Quentin, Clémence, Benoîte,
Margaux, Gautier, Séverin, Apolline,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

**Marie-Hélène
TARBÉ DE SAINT HARDOUIN,**
née PETIT,

survenu le 22 juin 2001, au golfe de Lava (Corse).

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, 77, place du Docteur-Félix-Lobligeois, Paris-17^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sèvres (Hauts-de-Seine) le même jour à 11 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue du Printemps,
75017 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Jean WATIN,
X 35,

survenu le 23 juin 2001, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 juin, à 14 h 30, en l'abbatiale d'Essômes-sur-Marne, suivie de l'inhumation au cimetière de Chézy-sur-Marne.

Condoléances

– Les anciens du DESS politiques sociales tiennent à exprimer leur profonde douleur, et à remercier une dernière fois,

Gérard MARTIN,
professeur
à l'université Pierre-Mendès-France
de Grenoble.

Il a révélé et formé durant plus de vingt-cinq ans des acteurs de l'action sociale de tous statuts, de toutes institutions, de tous territoires, en leur léguant sa sensibilité conceptuelle et opérationnelle avec la générosité patriarcale qui a fait la richesse de son enseignement. Les anciens du DESS expriment leur très vive compassion à ses enfants ainsi qu'à son épouse et collaboratrice Claudine Offredi, ingénieur de recherche, à qui ils doivent tout autant ce précieux héritage intellectuel et affectif.

Remerciements

– Valérie et Alain

souhaitent vous remercier pour toutes vos marques de soutien à l'occasion du décès de

Josée DOYÈRE.

– Françoise Herzog,

Claire et Jean-Claude Rabian
et leurs enfants,

Antoinette Cattan,

profondément touchés des marques d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

Philippe HERZOG,

vous remercient très vivement de la part que vous avez prise à leur grand chagrin.

Anniversaires de décès

– 27 juin 1998.

Christian BONNARD

... la chaleur, l'humour, l'amour qui nous manquent chaque jour.

Pascale avec Maria et Pierre.

– Il y a un an, le 27 juin 2000, nous quittons en pleine lumière à l'âge de vingt-huit ans,

Loïc EGLEM.

Il reste présent dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Souvenir

Bernard GRASSI,

une longue année sans lui.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 28 juin, à 20 h 30 : avec le Yddish dans les Cévennes, M^{me} Frédérique Hébrard, auteur de *Esther Mazel*, (éditions Plon) (Tél. : 01-42-71-68-19).

Baccalauréat 2001
Aussitôt reçu,
aussitôt prévenu !

Pour le baccalauréat 2001, inscrivez-vous sur www.lemonde.fr/examens2001 et bénéficiez d'un service exclusif !

Pour la première fois, recevez et faites parvenir à vos proches l'annonce de votre réussite au baccalauréat par un simple message texte sur téléphone portable (SMS)*.

Retrouvez sur lemonde.fr :

- L'intégralité des corrigés des épreuves du baccalauréat
- Une lettre d'information quotidienne pour réviser jusqu'à la fin des examens
- Des forums de discussion pour échanger vos idées sur les formations, les filières et leurs débouchés

Le Monde.fr
www.lemonde.fr/examens2001

*A partir de 2 euros, selon le nombre de messages envoyés (paiement sécurisé).

Jean-Claude Gaudin promet une grande mosquée aux musulmans de Marseille

Devant le conseil municipal, lundi 25 juin, le maire DL a obtenu un soutien critique de la gauche plurielle. Au nom d'une ville « généreuse, fraternelle », il a rejeté la demande de référendum de l'extrême droite. Un comité de pilotage va rechercher un consensus entre les communautés de l'islam

MARSEILLE

de notre correspondant régional
Ainsi Jean-Claude Gaudin (DL), réélu maire de Marseille en mars, aura tenu parole. Ou, pour reprendre une expression lancée par un de ses proches, « il tient une promesse qu'il n'a pas faite » publiquement. En conclusion de son discours-programme pour sa deuxième mandature, il a proposé lundi 25 juin à son conseil municipal une démarche active pour « la création d'une grande mosquée à Marseille ». Il avait refusé de traiter cette question durant la campagne électorale pour qu'elle ne soit pas « jetée en pâture à la démagogie, mais examinée dans la sérénité ».

Désormais, il convient donc que « la ville de Marseille, dans sa représentation la plus large (majorité et opposition), puisse dégager par une série de consultations des interlocuteurs représentatifs de la communauté musulmane » (lire ci-dessous). Constitué en association, « et en concertation avec la

ville », ceux-ci pourraient alors « déterminer un terrain destiné à recevoir un centre culturel musulman, la notion de centre culturel englobant bien sûr la grande mosquée, mais aussi une bibliothèque et une école, des lieux d'accueil et de réunion ». Le bâtiment « devrait s'inscrire dans le patrimoine architectural de notre ville et mettre un terme à plusieurs années de polémique mais aussi d'attente ».

TROIS POSSIBILITÉS

Concrètement, le processus proposé par le maire consiste à installer, sous la houlette de son directeur de cabinet, Claude Bertrand, très proche de lui, un comité de pilotage. Ce comité est constitué de Jean-François Mattéi (DL), député et conseiller municipal délégué aux relations avec les communautés, de Gisèle Weiss (DL), chargée des édifices culturels, de Myriam Salah-Eddine (RPR), adjointe à l'action familiale, et de Tahar Rahmani (PS). Ce

comité, pensé, selon M. Rahmani, comme un ensemble de « personnalités de la ville sensible à ce sujet » et non comme représentatif des groupes, doit auditionner d'ici à novembre des personnalités musulmanes et non musulmanes, des élus, des intellectuels, afin de cadrer le projet, qu'accompagnerait la mairie.

Trois possibilités sont aujourd'hui évoquées : celle que la ville passe un bail emphytéotique sur un terrain municipal ; que les services techniques de la ville ou une société d'économie mixte assurent la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble ; celle enfin qu'une partie des équipements culturels bénéficierait d'aides.

Le but officiel de la démarche, et la condition de son succès, selon le maire, est d'arriver à dégager sur ces points, comme sur le lieu d'implantation, un consensus entre les représentants des communautés musulmanes, mais aussi entre tous les groupes politiques à l'exception de l'extrême

droite. Cela a été précisé lors de la première réunion du comité et lors de la conférence des présidents de groupes.

Ce virage de la majorité de droite a été reconnu comme assez important pour être salué par les groupes de l'opposition de gauche. Patrick Mennucci, président du groupe socialiste au conseil municipal, a estimé que « la méthode qui consiste à commencer à discuter concrètement est convenable ». Michèle Poncet-Ramade, pour les Verts, a rappelé que ses amis avaient toujours réclamé « l'aide de la municipalité pour mettre à disposition un terrain (...) pour un lieu de culte décent », tandis que la communiste Annick Boët se réjouissait, elle aussi, du changement de cap et insistait pour que « soient bien associées toutes les composantes musulmanes de la ville : maghrébines, comoriennes, africaines ».

Ces trois porte-parole ont cependant demandé que les groupes politiques à l'exception de l'extrême

droite, des personnalités choisies par le maire, soient intégrés au comité de pilotage. Selon M. Mennucci, c'est la seule façon qu'un consensus solide soit établi et surtout résiste, quand il s'agira de trancher définitivement sur la délicate question du lieu d'implantation du centre.

ANCIENS ABATTOIRS

Car si rien n'est officiellement décidé, il ne fait de doute pour personne que la mairie privilégie actuellement le site des anciens abattoirs de Saint-Louis, au cœur de la partie communiste des quartiers nord, où est déjà implantée l'École de la deuxième chance, à côté de l'hôpital Houphouët-Boigny, qui devrait accueillir bientôt les bureaux de la communauté urbaine.

Le porte-parole du MNR, Bruno Mégret, s'est évidemment insurgé, au nom « de la démocratie » et des « principes de la République », contre la perspective de l'érection d'« une mosquée monu-

mentale ». Parce que cette « mosquée-cathédrale (...) serait le symbole d'une culture et d'une civilisation qui ne sont pas compatibles avec nos valeurs », il a demandé au maire d'organiser un référendum sur cette question. Jean-Claude Gaudin lui a répondu : « Je me suis efforcé de montrer une ville généreuse, fraternelle, et les Marseillais nous ont donné une majorité absolue (...) alors, votre référendum, vous ne l'aurez pas. »

Et pour justifier son nouveau choix public, applaudi par les élus de sa majorité – dont certains auraient préféré que ce dossier soit encore une fois retardé –, il a rappelé que « cela s'était fait à Paris, il y a longtemps, à Strasbourg et à Lyon plus récemment », avant de conclure que cette démarche permettrait d'avoir une ville « rassemblée, unie face à ceux qui prônent la séparation ».

Michel Samson

► www.lemonde.fr/marseille

Des lieux de culte nombreux et divers, à l'image de la communauté

MARSEILLE

de notre envoyé spécial
Combien y a-t-il de musulmans à Marseille ? Salah Bariki, l'intermédiaire officieux de la mairie pour les questions musulmanes, énumère les communautés, d'immigrés et de Français issus de l'immigration, qui composent le melting-pot marseillais. « Il y a d'abord les Algériens. C'est la plus forte communauté, avec 70 000 membres. Les Tunisiens sont environ 30 000 et les Marocains 15 000. Il ne faut pas oublier les Comoriens : près de 70 000, ce qui fait de Marseille la deuxième ville comorienne du monde. Les Africains doivent être entre 5 000 et 7 000. En faisant l'addition, on obtient 190 000, un résultat proche du chiffre de 200 000 couramment avancé. »

Ici comme ailleurs, la pratique religieuse est minoritaire : seulement 10 % des musulmans fréquenteraient les mosquées, en dehors des grandes fêtes comme l'Aïd el Kébir. Depuis l'ouverture d'un pre-

politico-médiatique. Si c'est pour choisir un représentant musulman au détriment des autres, c'est inutile et malveillant... » Car tout le problème est là : à qui la municipalité va-t-elle confier les clés de la future grande mosquée ?

L'islam des Bouches-du-Rhône a ceci de particulier que l'influence des fédérations nationales y est très faible : « Ici, on est d'abord de Marseille », lancent les musulmans avec une pointe de fierté. Trois pôles émergent de la mosaïque des communautés. Il y a d'abord la génération des « figures historiques », auxquelles l'ancienneté de leur engagement confère une certaine légitimité. Bachir Dahmani, que l'on surnomme « l'imam ouvrier », a ouvert sa première mosquée en 1963, dans un cabanon. Cet ancien ouvrier du bâtiment règne désormais sur la mosquée En-Nasr, dans le quartier excentré de La Capelette. C'est lui qui reçoit chaque année les vœux du maire. On le soupçonne d'être lié à l'Algérie : son imam est en effet rétribué par la Grande Mosquée de Paris. Mohand Aïli, lui, a ouvert dans les années 1970 la mosquée de la rue du Bon-Pasteur, près de la porte d'Aix, en plein « quartier arabe ». Il a participé au Conseil de réflexion sur l'islam de France (Corif), mis en place par l'ancien ministre de l'intérieur Pierre Joxe.

L'autre groupe qui pèse dans le paysage musulman est le conseil des imams. Encore une singularité marseillaise que cette tentative, plutôt réussie, d'organiser l'islam à partir de la base. Créée officiellement en 1999, cette association rassemble 29 imams, représentant environ 80 % des lieux de culte, dont la mosquée Al-Islah et les mosquées comoriennes à travers l'imam Danoune. Le conseil des imams compte parmi ses membres des figures charismatiques, comme le jeune Sénégalais Ahmed N'Diaguene : animateur vedette sur radio Gazelle, il répond tous les vendredis soir aux questions des jeunes musulmans, y compris sur des sujets comme la sexualité ou les problèmes de couple. C'est le conseil incarne la génération montante de l'islam marseillais, ceux que les anciens appellent avec ironie « les étudiants ».

Restent les outsiders. Le « grand mufti de Marseille », le promoteur Soheib Bencheikh, a déçu. Trop Parisien pour Marseille, l'étoile montante d'un islam progressiste a perdu son aura. A l'autre extrémité de l'échiquier musulman, des figures sulfureuses, comme celle de l'imam Douidi, continuent de séduire les jeunes en quête d'un islam pur, « salafiste ». C'est avec cette diversité que la municipalité devra compter pour mener à bien un projet de grande mosquée qui se veut « rassembleur ».

X. T.

A Strasbourg et à Paris aussi, des projets sont en attente

Dans la capitale alsacienne, la future grande mosquée suscite des divisions

LE NOUVEAU MAIRE de Strasbourg, Fabienne Keller (UDF), et le président de la communauté urbaine, Robert Grossmann (RPR), n'ont pas caché que le projet de grande mosquée était de ceux qu'ils entendaient réétudier. « On ne peut s'accommoder de la division de la communauté musulmane », explique M. Grossmann. Il vise la compétition qui existait entre deux projets, sous la précédente municipalité : celui défendu par la Coordination des associations musulmanes de Strasbourg (CAMS) du recteur Abdallah Boussouf, et celui de l'Institut musulman d'Europe (IME) de l'universitaire Ali Bouamama.

Après avoir tenté en vain une conciliation, Roland Ries, alors maire (PS) de Strasbourg pendant le passage au gouvernement de Catherine Trautmann, avait défendu le premier, comme « plus sûr », sans écarter, à terme le second. Le 22 mai 2000, le conseil municipal avait donc décidé de louer un terrain proche du centre-ville à la CAMS pour y construire la mosquée, que la ville promettait de subventionner à hauteur de 10 %, selon sa pratique usuelle pour les lieux de culte catholiques, luthériens, réformés et juifs, cultes reconnus en Alsace-Moselle. L'opposition UDF-RPR, dont M. Grossmann, avait voté contre. Cette décision avait provoqué une

levée de boucliers des associations de Français musulmans, proches de l'IME, qui s'estimaient humiliées.

Un jury a ensuite retenu le projet de l'architecte italien Paolo Portoghesi, notamment concepteur de la grande mosquée de Rome (Le Monde du 22 février). Le chantier aurait dû être terminé en 2003 et coûter 120 millions de francs. Une société civile immobilière a été constituée, ainsi que deux associations pour gérer d'une part l'espace culturel, d'autre part l'espace culturel baptisé Averroès, du nom du philosophe, médecin, juriste et théologien arabo-andalou du XII^e siècle.

« AU MILIEU DU GUÉ »

M^{me} Keller, qui s'est réservé la compétence des cultes, et M. Grossmann ont décidé de susciter une réunion de toutes les composantes de la communauté musulmane pour débattre de ce projet. « Nous sommes au milieu du gué dans cette réflexion », explique M^{me} Keller, qui assure n'avoir pas encore choisi entre plusieurs hypothèses : infléchir l'actuel projet pour l'ouvrir aux Français musulmans ; le transformer radicalement ; ou enfin l'abandonner pour y préférer plusieurs lieux de culte plus modestes. La prochaine concertation devrait leur aider à trancher.

A Paris, le recteur de la mosquée Adda'wa, située rue de Tanger dans le XIX^e arrondissement, espère bien que la nouvelle municipalité lui délivrera le permis de construire qui lui avait été constamment refusé sous l'ère Tiberi. Depuis plusieurs années, Larbi Kechat envisage en effet de reconstruire son lieu de culte, logé dans un ancien entrepôt de tissu, pour le transformer en un vaste centre culturel et culturel qui serait installé dans un bâtiment de sept niveaux. Selon maître Christophe Leguevaques, avocat de la mosquée, un nouveau dossier a été déposé en mairie, et le permis pourrait être délivré à la rentrée. « Nous avons reçu des engagements très clairs au cours de la campagne électorale, de la part de Bertrand Delanoë et de Roger Madec, le maire (PS) du XIX^e arrondissement. Nous espérons que les élus tiendront parole, et nous n'avons aucune raison d'en douter », affirme M^{me} Leguevaques.

Il restera ensuite à rassembler la somme nécessaire au projet, estimée à 65 millions de francs. Les responsables de la mosquée ont l'intention de lancer « une souscription nationale et internationale » pour réunir ces fonds.

Jacques Fortier (à Strasbourg) et Xavier Ternisien

Deux lignes de tramway et un métro prolongé au cœur du Grand Projet

MARSEILLE

de notre correspondant régional
Jean-Claude Gaudin a placé son discours d'orientation très détaillé pour la période 2001-2007 sous le signe de la « qualité de vie partagée » et du développement durable. Et mise à part la question de la mosquée, les sujets importants ne manquent pas. Le maire a d'abord repris les grands dossiers établis en collaboration avec l'Etat : le Grand Projet de ville, dont les multiples actions autour de la zone franche urbaine bénéficieront à « 220 000 habitants » des quartiers du centre et du nord de la métropole, en fait évidemment partie ainsi qu'Euroméditerranée, établissement public d'aménagement, « accélérateur de métropole », dont les chantiers « sont de plus en plus nombreux et visibles » entre gare et port.

UN GRAND HÔPITAL À LA TIMONE

Outre des équipements culturels et sportifs de toutes sortes, le maire a promis la réalisation d'une « nouvelle station d'épuration biologique de traitement des eaux usées » et « la réalisation d'un équipement ultramoderne de traitement des déchets, intégré dans un espace vert », sur la commune ou en tout cas dans les limites de la communauté urbaine. Incinérateur déjà promis en 1995, et toujours remis... Afin de « mieux circuler, de mieux se déplacer, de mieux stationner, de moins polluer », le maire a annoncé « deux prolongements de lignes de métro (...) soit 7 kilomètres, deux lignes de tramway (...) soit

16 kilomètres ». Ce « doublement du réseau actuel de transports collectifs en site propre » est « le plus grand projet de ce mandat », a-t-il précisé.

Sur le terrain de la sécurité, insatisfait du contrat local de sécurité actuel, M. Gaudin a annoncé le doublement des effectifs de police municipale ainsi que ceux des médiateurs et des agents de proximité sociale. Enfin, très mécontent des baisses de crédits attribués aux hôpitaux publics, il s'est engagé à maintenir trois grands sites d'hospitalisation publique et à obtenir la réalisation d'un grand hôpital moderne sur le site du CHU de la Timone.

Estimant que « c'est le bilan qui garantit le projet », le socialiste Patrick Mennucci a expliqué qu'en matière de transports, « l'action de "Gaudin 1" était insignifiante » entre 1995 et 2001, et il a condamné le déficit de construction de logements sociaux. Il a aussi affirmé que la question du financement ayant été laissée dans l'ombre, l'équilibre budgétaire exigerait soit « d'augmenter les impôts, soit de ne pas tenir les engagements ». Les Verts ont sévèrement critiqué la politique municipale pour les transports « dans une ville qui s'asphyxie », tandis que les communistes insistaient, eux aussi, sur les carences en matière de logement. Le MNR n'a répondu au discours général d'une heure trois quarts du maire que sur la question névralgique de la mosquée.

M. Sn.

C'EST le village des fous, des irréductibles qui résistent encore et toujours à l'envahisseur.

Baljvine est peuplé d'autant de Serbes que de Musulmans. Perdu dans la montagne au sud de Banja Luka, Baljvine est, semble-t-il, le seul village du pays où Serbes et Musulmans ont continué à vivre ensemble.

Svetlana Broz a relaté l'histoire dans son livre *Dobri ljudi u vremenu zla* (Des hommes de bien au temps du mal). Baljvine, c'est, loin du symbole de la résistance sarajévienne, la Bosnie rurale, montagnarde, rude. Et néanmoins tolérante. « Ici, il n'y a aucune différence entre nous. Les enfants vont ensemble à l'école, les hommes vont ensemble aux champs. Nous allons aux funérailles et aux fêtes des uns et des autres », raconte Sali, un vieux Musulman. « Nous vivons comme des frères », approuve Miroslav, un vieux Serbe.

Comment un tel village a-t-il pu survivre en « République serbe », le territoire des pires campagnes de purification ethnique, le domaine de Radovan Karadzic et du général Ratko Mladic, les ordonnateurs du siège de Sarajevo, des tueries de Srebrenica, de l'assassinat et de la déportation de tous les non-Serbes ? « C'est simple, dit Miroslav. Pendant la seconde guerre mondiale, lorsque les Oustachis sont arrivés à Baljvine pour tuer les Serbes, les Musulmans nous ont protégés. » « Et pendant cette guerre, les Serbes ont convaincu leur armée de nous laisser vivre en paix, ajoute Sali. Nous avions même le droit de porter des armes et de patrouiller avec nos frères serbes. »

Et ainsi va la vie à Baljvine... Durant la guerre, les déserteurs serbes se cachaient dans le quartier musulman, la police militaire ne pouvant imaginer qu'ils se planquaient précisément chez l'« ennemi »... Un général de l'armée serbe ayant eu vent de Baljvine a fini par venir. Il fit son enquête, et décréta, dépité : « Vous, Serbes, n'êtes pas de vrais Serbes ! Et ces Musulmans ne sont pas de vrais Musulmans ! »

Avec Svetlana Broz, les deux campagnards évoquent la Yougoslavie. « Jamais plus nous n'aurons une vie aussi belle ! », murmure Miroslav, levant son verre de prune à la mémoire du pays disparu. « C'était notre âge d'or. Les fascistes et les racistes n'étaient pas au pouvoir, ils étaient en prison ! », dit Sali. Et le vieux Serbe conclut, en contemplant la montagne : « En Yougoslavie, nous vivions comme une seule âme... »

TUZLA

« Mes trois perles de Tuzla... » Svetlana Broz surnomme ainsi, attendrie, Jasmin Imamovic, Vehid Sehic et Muhamed Lugavic. Les trois hommes sont des emblèmes dans la ville qui prêta le moins attention aux sirènes du nationalisme, votant sans relâche pour les héritiers des socialistes yougoslaves.

Jasmin Imamovic, écrivain, est le maire de Tuzla. « Jamais une guerre n'a éclaté spontanément en Bosnie-Herzégovine », raconte-t-il. Les guerres nous ont été imposées par des gens d'ailleurs. C'est un fait historique, merde ! D'ailleurs, pourquoi Tito a organisé son mouvement de résistance en Bosnie ? Hitler avait des régimes à sa botte en Slovaquie, en Croatie, en Serbie et en Macédoine, tandis que la Bosnie a appuyé le combat des partisans, merde ! » Jasmin Imamovic adore l'histoire de l'église orthodoxe serbe pillée à Tuzla. « La mairie a tenu une conférence de presse, déclarant que cet acte fasciste était une honte pour Tuzla ! Le lendemain, les pillards se sont rendus à la police. Il y avait un Musulman, un Croate et un Serbe. Et ils ont gémi : "Nous ne sommes pas des fascistes ! Nous avons trop bu. Nous sommes désolés." Et merde ! » Jasmin, l'œil pétillant, éclate de rire.

Vehid Sehic se souvient des trois derniers matches à domicile de l'équipe de football de Yougoslavie. « A Zagreb, le public croate sifflait l'équipe yougoslave et soutenait la Hollande ; à Belgrade, les spectateurs serbes sifflaient l'hymne yougoslave et hurlaient "Serbie ! Serbie !" ; à Sarajevo, les Bosniaques brandissaient des drapeaux yougoslaves ! Je suis fier de cette Bosnie qui n'est rien d'autre qu'une Yougoslavie en miniature. »

Muhamed Lugavic, le « hodja rouge », partage ces sentiments, ce qui lui a valu d'être écarté de son poste de guide religieux de Tuzla. « Il est interdit, au sein de la communauté islamique, comme au sein des Eglises orthodoxe et catholique



MILOMIR KOVACEVIC STRASNI

2 VOYAGE EN EX-YOUGOSLAVIE

Sarajevo, juin 1992 : un bureau de la préfecture de police. Au mur, le portrait de Tito.

Les irréductibles Bosniaques

Dix ans après l'éclatement de la guerre, suite du voyage avec Svetlana Broz, la petite-fille de Tito, à la recherche des derniers Yougoslaves et des résistants au nationalisme. Parcours à travers la Bosnie-Herzégovine, du village de Baljvine à Sarajevo, capitale de la « jugo nostalgija »

d'ailleurs, de dire que la Yougoslavie, c'était le bon temps. N'est-ce pourtant pas plus grave de préférer cette décennie ? De quel droit un homme de Dieu peut-il soutenir la guerre et le crime ? »

SREBRENICA

Encore un endroit où le temps s'est arrêté... Figé dans la guerre. L'enclave de Srebrenica a été conquise par l'armée serbe le 12 juillet 1995, ouvrant la voie au pire bain de sang d'ex-Yougoslavie : les soldats du général Ratko Mladic exécutèrent, sans que le bataillon de l'ONU n'intervienne, de sept mille à dix mille habitants. Srebrenica est hantée par ses charniers...

A Tuzla, après avoir quitté les « trois perles », nous avons visité la morgue conçue pour les assassinés de Srebrenica. Quatre mille sacs et des poussières reposent dans une salle, sur des étagères, où le froid ne parvient pas à gommer l'odeur de mort. Pour Svetlana Broz, c'est avant tout cela, la destruction de la Yougoslavie : des sacs de cadavres, des débris humains qui sortiront encore de terre quand cette génération aura disparu.

A Srebrenica, inutile d'évoquer la Yougoslavie de Tito. Sacir et Mevlida Halilovic reconstruisent péniblement leur maison, redonnent vie à un carré de potager. Sacir fut le dernier Bosniaque à quitter Srebrenica en 1995, dans un convoi de l'ONU, et le premier à y revenir en l'an 2000. Les deux octogénaires souhaitent mourir chez eux, parce que leur fils est enterré dans le fond du jardin. « Avant, nous avions une vie... », disent-ils simplement.

SARAJEVO

Sarajevo, capitale de la jugo nostalgija

gija... Sarajevo où la statue de Tito fut fleurie durant tout le siège bien qu'elle se trouvât dans la ligne de mire des snipers serbes. Sarajevo dont la rue principale, où brûle une « flamme éternelle » en mémoire des partisans, porte encore le nom du maréchal de Yougoslavie, ulica Marsala Tita.

« Est-ce un hasard si les nationalistes se sont attaqués en priorité à des villes multiethniques comme Vukovar, Mostar, Sarajevo ? Est-ce un hasard si la guerre fut aussi longue dans la plus "yougoslave" des régions, la Bosnie-Herzégovine ? Peut-être n'était-il finalement pas si facile de détruire le cœur de notre Yougoslavie ? », s'interroge Svetlana Broz.

« Nos valeurs ne sont pas encore mortes ! », martèle Cedo Kapor. Sur

Zagreb. Le pouvoir bosniaque ne fut pas intéressé. « Peut-être y avait-il une part de mensonge dans "Fraternité et unité", le slogan de Tito ? », s'interroge Zdravko Grebo. Pourtant, en Bosnie-Herzégovine, il y avait une réalité incontournable : nous vivions ensemble ! » Professeur de droit, créateur de la radio Zid, éditeur, Zdravko Grebo confie qu'il a conservé un drapeau yougoslave à la maison. « Je n'aime pas le mot "jugo-nostalgique". Je préfère me dire "post-yougoslave". Ou alors "alcooolique yougoslave", parce que nous parlons toujours de la Yougoslavie quand nous sommes saouls. »

Les cousins Dizdarevic, Srdan et Zlatko, issus d'une famille qui a donné ministres et diplomates, et un président, à la Yougoslavie, ne

« Est-ce un hasard si la guerre fut aussi longue dans la plus "yougoslave" des régions, la Bosnie-Herzégovine ? Peut-être n'était-il finalement pas si facile de détruire le cœur de notre Yougoslavie ? »

Svetlana Broz

la résistance au fascisme, Cedo est intarissable. Idéaliste, fougueux, il est le dernier survivant sarajévien des Brigades internationales, et fut partisan. « Nos valeurs survivent parce que la liberté ne peut pas être assassinée, dit-il. Piétinée certainement, assassinée jamais ! » Jeune combattant à Barcelone, Cedo Kapor avait publié un article intitulé « Le fascisme ne peut pas être combattu avec de belles paroles ». Il se désolait que les Yougoslaves n'aient pas résisté au nationalisme les armes à la main. « Il y a eu des résistants, mais sans force militaire. Des intellectuels surtout, et des partisans, trop vieux pour combattre. » Cedo a consacré le siège de Sarajevo à écrire des livres sur la guerre d'Espagne.

« Je sème de l'antifascisme », dit-il. « Je crois que la saison de la récolte est pour bientôt... »

La Bosnie a failli créer une armée de partisans. A l'aube de la guerre, des officiers de l'armée yougoslave, vétérans de la seconde guerre mondiale, ont contacté l'armée de Sarajevo. L'idée de ces ultimes chantres du « Fraternité et unité » de Tito était de lancer des mouvements de guérilla dans les régions contrôlées par les armées de Belgrade et de

parviennent pas à digérer la disparition de leur pays. Srdan préside le Comité Helsinki pour les droits de l'homme, Zlatko est journaliste, ancien pilier d'*Oslobodenje*, le quotidien de Sarajevo.

« Malheureusement, nous étions seuls, constate Srdan. Tito a vaincu, durant la seconde guerre mondiale, parce qu'il existait une Internationale antifasciste, qui a réuni l'Ouest et l'Est. Nous, nous ne pouvions compter sur aucun soutien. » « Et nous avons quand même été vaincus, d'une certaine manière, enchaîne Zlatko. Car on nous a enlevé ce que nous avions de plus précieux : notre dignité ! On peut discuter sur Tito, sur la démocratie, mais l'important est que nous étions dignes, et fiers d'être yougoslaves. Aujourd'hui, je dois avouer que, même si j'ai la chance d'avoir des visas pour voyager et de l'argent pour nourrir ma famille, je me sens parfois misérable ! La guerre fut un combat des ploucs contre les élites, et ils ont vaincu. Nous vivons l'âge du primitivisme, et avons eu deux cent mille morts pour en arriver là ! »

« J'étais prêt à lutter pour la renaissance de la Yougoslavie. Je ne voyais, en dehors du fait qu'elle a disparu, aucune raison pour qu'elle dispa-

raisse, témoigne de son côté Abdulah Sidran, scénariste de films et écrivain, auteur d'un poème intitulé *Jugo nostalgija*. Puis j'ai compris que, comme la formule de l'eau est H₂O, il existait une formule yougoslave. Or, si tu changes quoi que ce soit à la formule de l'eau, ce n'est plus de l'eau. De même, si tu changeais quoi que ce soit à la formule yougoslave, ce n'était plus la Yougoslavie. Elle a été détruite par Milosevic à la fin des années 1980, avant même que la première balle ne soit tirée. »

Ce 25 mai, pour l'anniversaire de la naissance de Tito, seuls trente partisans se sont réunis autour de la statue du fondateur de la Yougoslavie. Et le beau discours de Selma Babic, une étudiante social-démocrate, ne pouvait faire oublier que les jeunes Sarajévien étaient... cinq à être venus déposer des fleurs. Cinq !

L'événement le plus marquant de la jugo nostalgija sarajévienne fut plutôt l'enterrement, il y a quelques jours, du chanteur d'Indexi, le pionnier du rock yougoslave. Des artistes étaient venus de Belgrade, de Zagreb... Des télégrammes étaient parvenus de toute l'ex-Yougoslavie, de Ljubljana à Skopje. Et des centaines, des milliers de Sarajévien en pleurs ont accompagné Davorin Popovic dans la tombe, enterrant leur passé, leur jeunesse et, encore une fois, comme si souvent depuis dix ans, un peu de Yougoslavie.

S'il n'en restait finalement qu'un pour aller sur la statue de Tito, ce serait Nurja.

Nurja, il court, depuis dix ans, qu'il grêle, qu'il vente ou qu'il pleuve des bombes. Nurja n'a plus vraiment sa raison, dit-on, depuis sa chute d'une grue. Il est l'un des « fous » de Sarajevo. Pendant le siège de la ville, Nurja courait souvent jusqu'à la statue de Josip Broz Tito. Il la nettoyait des éclats d'obus, des débris. Parfois il y déposait des roses. Svetlana tente d'échanger quelques mots, de le remercier. « Tu es Svetlana Broz ? Moi je suis Nurja, le fils de Tito ! » Il l'embrasse, l'étreint. « Tant que Nurja, le Sarajévien marathonien, sera vivant, Josip Broz Tito sera vivant !, hurle-t-il. Tito était l'âme et le cœur de la Yougoslavie ! Moi qui suis dans la rue du matin au soir, je dois supporter tous ces cons et leurs conneries nationalistes. Vive Josip Broz Tito ! Vive "Fraternité et unité" ! »

Puis Nurja murmure, séchant une larme qui perle : « Svetlana, Svetlana. Ça n'existe plus, "Fraternité et unité". C'est fini. Ça n'existe plus ! »

En partant, Svetlana chuchote : « Ce Nurja, il est nettement moins fou que la plupart des gens que j'ai rencontrés depuis dix ans... »

Rémy Ourdan

PROCHAIN ARTICLE :
La colère de Rambo



Victor Hugo appartient à tous

par Dominique Noguez

DANS l'affaire *Cosette*, les arguments des descendants d'Hugo contre François Cérésa ne tiennent pas. Lauretta Hugo trouve l'idée d'une « suite des Misérables » aussi scandaleuse que la sortie, en 1997, du *Bossu de Notre-Dame*, dessin animé américain de l'entreprise Walt Disney qui reprenait *Notre-Dame de Paris* sans citer une seule fois le nom de son auteur. Elle a tort.

Dans ce dernier cas, une œuvre était pillée sans vergogne, sans reconnaissance aucune pour son pays d'origine ni pour l'individu qui l'avait créée ; la démarche relevait de la prédation et du mépris culturel (donnez-moi vos créations et ensuite passez à la caisse – non pour toucher des droits mais pour payer votre entrée !).

Dans l'autre cas, ce qui la chagrine – la mention faite du nom de son ancêtre et du titre de son roman dans la promotion du nouveau livre – est précisément la preuve que sa création ne lui est pas déniée. On pourrait même y voir la plus belle forme d'hommage. Car ce n'est pas un mince travail, même si on en escompte de substantielles retombées commerciales, que d'écrire plusieurs tomes de cinq cents pages, et qui se tiennent, avec des personnages qu'on n'a pas choisis !

D'autant qu'une suite, contrairement à une adaptation théâtrale ou cinématographique, n'altère en rien l'œuvre originale. Au contraire, elle incite à y revenir, comme à sa source et à son aune. Elle se sert de sa notoriété, mais en même temps la ravive. Pourquoi donc s'indigner soudain d'une pratique littéraire tout à fait courante et qui remonte au moins aux successeurs d'Homère – Eugammon, Quintus de Smyrne ou Virgile ? Hugo lui-même s'y est livré : dans sa *Légende des siècles*, « Le Mariage de Roland » et « Aymerillot » poursuivent *La Chanson de Roland*. Mieux, une première suite aux *Misérables* est déjà parue en 1996 chez Lattès, la *Cosette* de Laura Kalpakian, sans susciter la moindre émotion.

Autre grief : en faisant échapper Javert au suicide et en le faisant s'amender, François Cérésa aurait trahi en quelque sorte rétrospectivement *Les Misérables*. C'est doublement faux. D'une part, chez Hugo, au moment où il se donne la mort, le persécuteur de Jean Valjean est déjà sur la voie de la rédemption ; il ne se jette dans la Seine que par

désaveu de lui-même. D'autre part, le propre d'une suite réussie – c'est souvent le cas quand un auteur se continue lui-même (comme Rabelais dans le *Tiers Livre* ou Cervantès dans la seconde partie de son *Don Quichotte*) – est de rompre peu ou prou avec l'œuvre de départ, d'être pleine de rebondissements et quasiment imprévisible.

Dans ces conditions, rien n'empêche de penser que l'auteur des *Misérables*, si l'envie de poursuivre l'avait pris, aurait lui-même pu resusciter Javert, à l'instar de Sir Conan Doyle ressuscitant Sherlock Holmes. Son roman, comme tous les grands romans populaires de l'époque, n'est-il pas plein de tels coups de théâtre (voyez les réapparitions de Thénardier) ? L'assignation adressée aux éditions Plon par Pierre Hugo se raccroche désespérément à une phrase que son arrière-

Mais le pire, c'est, comme Pierre Hugo, de faire juges de ces questions esthétiques non les spécialistes – critiques, écrivains, historiens de la littérature – ni les lecteurs, mais des hommes que rien ne prépare, à ces qualités, à les comprendre : avocats et magistrats. Et de contribuer un peu plus, sur le modèle américain, à une préoccupation judiciaire de la culture. Les procès pleuvent aujourd'hui comme à Gravelotte sur les auteurs et les éditeurs. Dans leur diversité, ils ont les mêmes caractéristiques : le détournement de la loi, l'appât du gain, la réduction préoccupante du domaine public.

On utilise désormais à cet effet le droit des marques et le droit moral. L'un permet, moyennant une modique redevance, de « déposer » à l'Institut de la propriété industrielle des noms de personnages, et même

Le pire, c'est de faire juges de ces questions esthétiques non les spécialistes – critiques, écrivains, historiens de la littérature – ni les lecteurs, mais des hommes que rien ne prépare, à ces qualités, à les comprendre : avocats et magistrats

arrière-grand-père aurait dite sur la mort de Javert : « Si cette fin n'émeut pas, je renonce à écrire jamais ! » Hélas ! cette belle hyperbole n'a pas du tout le sens que notre plaideur veut lui donner : c'est l'exclamation d'un auteur fier d'avoir réussi son coup, non un appel à interdire quoi que ce soit.

Plaideurs ou non, les descendants de Victor Hugo ont un même tort : celui, je le crains, de n'avoir pas bien compris ce qu'est la littérature. Suite, réponse, reprise, adaptation, pastiche, parodie, allusion, mise en abyme, traduction, mise en vers, la littérature s'est toujours nourrie de littérature (et la peinture de peinture, la musique de musique, etc.). C'est ce que, voilà plus de trente ans, du côté de la revue *Tel Quel*, Julia Kristeva théorisait sous le nom d'« intertextualité ». Croire qu'on écrit en dehors d'une langue et d'une tradition littéraire – qu'on la suive, qu'on s'y oppose ou qu'on en joue – c'est croire, comme la colombe de Kant, qu'on volerait mieux s'il n'y avait pas d'air !

de simples mots, pour confisquer des réalités culturelles qui appartiennent à tous. L'autre permet de prendre en otage des œuvres pourtant libres de droits.

Distinct du droit d'auteur, ce droit moral garanti à l'auteur le « respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre » : il le protège, par exemple, contre d'éventuels éditeurs indélicats qui mutileraient ou retoucheraient son œuvre. Personne ne trouvera à y redire : il est normal que l'auteur ait son mot à dire sur ce qu'on publie sous son nom.

Mais ce droit ne cesse pas avec sa mort ; il est « perpétuel, inaliénable et imprescriptible ». Là encore, rien à redire, s'il préserve l'intégrité de l'œuvre à travers les âges et s'il est exercé de façon sage et désintéressée. Tout dépend de qui l'exerce. Or revoici les descendants ! S'il peut, en effet, être conféré à un tiers par testament de l'auteur, il est également et automatiquement dévolu par la loi aux héritiers, de génération en génération, jusqu'à la fin des temps ! Et il fournit aux moins

scrupuleux d'entre eux une manne supplémentaire, quand bien même l'œuvre serait tombée depuis longtemps dans le domaine public.

En fait, en demandant 4,5 millions de francs (!) de dommages et intérêts au nom de son ancêtre, Pierre Hugo a le mérite involontaire de nous inciter à reposer le problème des ayants droit d'écrivains. Quelques-uns, certes, sont irréprochables, dévoués, larges d'esprit, se démenant pour arracher à l'oubli les textes, tous les textes, de celui ou de celle qu'ils représentent. Mais auprès d'eux, combien d'héritiers abusifs, agissant en censeurs et en rapaces ! Tous n'ont pas le courage, comme Madeleine Gide, de faire leurs mauvais coups du vivant de l'auteur (brûler ses lettres, en l'occurrence). De la femme de Jules Renard caviardant son *Journal* à la sœur de Nietzsche tripotaillant *La Volonté de puissance*, les exemples sont légion.

On n'a pas fait la Révolution, nuit du 4 août comprise, pour voir repoinde, deux siècles plus tard, dynasties et privilèges ! Le droit moral d'un écrivain, surtout lorsque, comme Hugo, il a incarné un moment de l'histoire d'un peuple, devrait appartenir à ce peuple tout entier et, d'une façon générale, à tous ceux qui, à travers le monde, aiment son œuvre. A eux de la protéger : collectivement, dans le cas d'affaires comme celle du *Bossu de Notre-Dame*, en protestant et en boycottant, ou bien, si des décisions sont à prendre pour la publication d'inédits, de lettres ou de brouillons, et dans le sens le plus libéral, par l'intermédiaire d'associations compétentes, réunissant spécialistes, critiques et représentants des institutions littéraires. Des descendants de l'auteur pourraient y siéger, mais seulement dans la mesure où ils feraient la preuve d'une réelle connaissance de l'œuvre et sans voix prépondérante.

Bref, on aurait envie de reprendre dans cette affaire le mot du peintre Appelle au cordonnier qui prétendait juger l'un de ses portraits : « *sutor, ne supra crepidam !* », « cordonnier, pas plus haut que la chaussure » ! Homme de loi, pas plus haut que ta robe ! Si ton code est flou ou détourné, ne juge pas ! Et vous, chers descendants, contentez-vous de descendre !

Dominique Noguez est écrivain.

Son œuvre n'est pas une marchandise

par Natacha Polony

LA dispute autour de l'ouvrage de François Cérésa *Cosette ou le temps des illusions* a de quoi laisser songeur. Que ce « coup médiatique » agite le monde littéraire n'est pas étonnant, si l'on veut bien en mesurer la portée. Mais la réponse à cet émoi, dans la tribune de l'écrivain Frédéric Vitoux publiée dans la page Débats du *Monde* (13 juin), est un chef-d'œuvre de sophisme : quand François Cérésa répond à une commande de l'éditeur Plon, filiale de Vivendi Universal Publishing, pour écrire « la suite des Misérables » avec un budget publicitaire de 1,5 million de francs, il se fait le défenseur de la culture et du patrimoine littéraire. Dans la lignée de Molière et de Michel Tournier, il perpétue, rêveur et naïf, la tradition d'une liberté créatrice que le « business » et les « actions en Bourse » viennent menacer. On hésite à rire devant cet admirable plaidoyer pour la « mémoire culturelle » et le « libre vagabondage ».

Que Vivendi Universal Publishing soit une entreprise philanthropique pour la défense de l'œuvre d'art libre et gratuite est en soi une nouveauté. La multinationale à but non lucratif, dernier avatar du mécennat moderne. Et quoi de plus naturel que de lui voir reprendre le flambeau de Victor Hugo pour la défense de tous les *Misérables* de ce monde ?

Frédéric Vitoux a raison sur un point : c'est bien de business qu'il s'agit ; mais il n'est pas du côté où semble le voir l'écrivain-journaliste du *Nouvel Observateur*, confrère, donc, de François Cérésa ; entre amis, il faut bien se rendre quelques services.

Comparer François Cérésa à Molière ou Michel Tournier est pour le moins présomptueux, car aucun des deux ne s'est vu commander ses ouvrages par un éditeur, synopsis en main. Ils se sont inspirés de la création d'un prédécesseur pour produire une œuvre autonome où s'exprime leur vision propre. Ils n'avaient derrière eux aucune machinerie commerciale, ils n'ont pas inondé le monde de livres ornés de la mention « la suite de *Don Juan* », ou « *Robinson 2*, le retour ». Une œuvre réellement originale n'a nul besoin pour exister de la béquille de l'auteur qui l'a

inspirée. Frédéric Vitoux ne voit pas – ou feint de ne pas voir – qu'il n'est plus ici question d'œuvre d'art mais d'un produit commercial dont il s'agit d'exploiter au mieux le filon. Jean Valjean, Indiana Jones : même combat !

Il se retranche ensuite derrière la liberté du créateur. Manque de chance – ou « abîme d'inculture » –, c'est oublier que Victor Hugo, en grand penseur de sa propre création, a eu la prévoyance d'exprimer par écrit sa conception de l'œuvre d'art comme objet achevé. Parlant de *Notre-Dame de Paris* dans une note ajoutée à l'édition définitive de 1832, il écrivait : « *La greffe et la soudure prennent mal sur des œuvres de cette nature, qui doivent jaillir d'un seul trait et rester telles quelles. (...) Laissez [le livre] vivre et mourir comme il est. (...) Voici donc maintenant son œuvre entière, telle que [l'auteur] l'a rêvée, telle qu'il l'a faite, bonne ou mauvaise, durable ou fragile, mais telle qu'il la veut.* »

On ne saurait être plus explicite. Une œuvre littéraire – celle de Victor Hugo plus que toute autre – est ciselée, elle est une construction savante où chaque scène a une valeur de symbole, où chaque mot est significatif. C'est un monde, pas une marchandise. On arguera que le livre de François Cérésa ne por-

Est-il choquant de voir les héritiers de Victor Hugo tenter d'arrêter le massacre ?

te en rien atteinte à celui de Victor Hugo, à jamais achevé. Mais annuler la mort de Javert, c'est gommer une scène qui est une des pierres d'angle de l'édifice et risquer, rétrospectivement, de faire effondrer la cathédrale. C'est en tout cas ne rien comprendre à l'écriture de Victor Hugo. Mais tel n'est bien sûr pas le but de François Cérésa et de son éditeur. Dans ces conditions, est-il choquant de voir les héritiers du grand écrivain tenter d'arrêter le massacre ? La justice a prévu pour ce cas un « droit moral », transmissible aux descendants, pensant, à juste titre, qu'ils seraient, plus que quiconque, attachés au respect de l'œuvre de leur ancêtre. Mais tout lecteur qui a lutté avec Jean Valjean dans la fondrière des égouts de Paris, ou fixé avec Javert les eaux noires de la Seine, devrait se lever aujourd'hui. On pourra, naturellement, stigmatiser les intentions intéressées des héritiers. Là encore, manque de chance, ces héritiers-là ont décidé d'affecter l'ensemble des dommages et intérêts à une œuvre à but caritatif.

Les bien-pensants pourfendeurs de la censure peuvent s'agiter, se réclamer d'une tradition littéraire à laquelle ils ne connaissent visiblement pas grand-chose, pour masquer une gigantesque opération commerciale, la cheville est trop énorme. Et – n'en déplaise à Frédéric Vitoux – s'insurger contre la marchandisation des œuvres d'art est aujourd'hui la plus grande preuve de liberté.

Natacha Polony est agrégée de lettres.

AU COURRIER DU « MONDE »

EVASION ET TECHNOLOGIE

Relatant, le 7 juin, l'évasion de la prison de Borgo, de trois prisonniers, *Le Monde* la qualifie de première. C'est une première de par l'utilisation de la télécopie, mais non de par l'utilisation d'un moyen moderne de communication. En effet, le 27 juin 1927, Léon Daudet s'évadait de la prison de la Santé par l'utilisation d'un téléphone, moyen de communication encore à ses proches débuts et nécessitant, pour obtenir une liaison, le passage par l'intermédiaire d'une demoiselle des PTT. Cette évasion, rocambolesque à souhait, a défrayé la chronique de l'époque. (...)

Lucien Jacquot Blagnac (Haute-Garonne)

Moulay Hicham el Alaoui

Mortel attentisme au Maroc

Suite de la première page

Nous avons assisté à des actes dérotants, sans logique ni orientation claire, et à la perte du soutien par le peuple des institutions anciennes au cours d'un processus qui ne peut être profitable qu'à toutes sortes d'extrémismes.

Le déficit d'autorité qui en est résulté et que certains ont constaté sera compensé d'une manière ou une autre : ce pourrait être par la fin de saines relations entre le civil et le militaire, propices à la démocratie, et dont notre pays, à la différence de nos cousins arabes, bénéficie depuis vingt-cinq ans. Autrement dit, la paralysie n'est pas vraiment statique ; elle mène quelque part, et pas nécessairement dans la bonne direction. Il nous faut choisir aujourd'hui notre direction, si nous ne voulons pas qu'elle nous soit imposée par la suite. On peut, certes, comprendre que les responsables politiques hésitent à bouleverser ce qui est perçu comme un équilibre, au profit de voies dont les conséquences ultimes sont incertaines. D'où une situation inadéquate persistante qui, cependant, ne fait que mettre en évidence l'épuisement des vieilles structures politiques et accentue la désaffection d'un nombre toujours plus grand de citoyens qui ne trouvent dans ce statu quo ni leur place, ni l'espoir d'un avenir. Ce sentiment croissant d'impuissance qui se traduit par le repli sur soi, le cynisme et la colère à peine réprimée, est porteur de la lourde menace des soulèvements les plus extrémistes.

Aucun équilibre ne sera sauvegardé s'il repose sur des fondements politiques qui croulent. Toute institution, tout acteur politique qui

n'aura pas su comprendre cela, qui n'aura pas su agir intelligemment et vite, prend le risque d'attiser un ressentiment populaire grandissant et, en fin de compte, la marginalisation politique. Ceux qui, peut-être avec les meilleures intentions, ont pour premier mouvement de passer sous silence, de retarder, ou même d'arrêter le processus de réforme et de démocratisation, devraient prendre un sérieux exemple algérien. Une telle attitude conduit, non pas à l'ordre, mais à un plus grand mécontentement encore.

Les énormes problèmes auxquels nous sommes confrontés sont reconnus par tous, dans la rue et jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat. Je n'en citerai que quelques-uns : l'exclusion économique et sociale de vastes pans de la jeunesse citadine et rurale frappée par le chômage, la tragédie d'une émigration éperdue, implacable, chez les pauvres, la perte démoraleuse d'un nombre alarmant et qui ne cesse de croître de nos esprits les plus talentueux partis chercher leur avenir ailleurs, la plaie de l'analphabétisme généralisé, les rangs toujours plus nombreux des chômeurs diplômés, la désintégration des anciens réseaux politiques et sociaux, la nécessité d'intégrer les femmes plus pleinement à la vie politique et sociale, d'attirer enfin les investissements et de faire en sorte qu'ils restent dans le pays.

Ces défis ne peuvent être relevés en coulisse, ni par cécité volontaire sur les problèmes les plus graves. Ils requièrent une nouvelle forme de politique, une politique de vérité – ouverte, franche, transparente – qui encourage une participation soutenue de la population et lui donne l'espoir d'un avenir meilleur, pour elle-même et pour le pays. Bien des inquiétudes se sont récemment exprimées à propos des élections de l'an prochain. La désintégration des partis politiques et leur

prolifération créent-elles un climat de mêlée générale lourd d'un potentiel de violence ? Assistera-t-on à des trafics de voix, à des interférences administratives qui viendraient miner la crédibilité du processus ? Les conditions existentielles d'élections libres et équitables, légitimes aux yeux de tous les votants ? Ce processus sera-t-il kidnappé par des forces non démocratiques ? Le temps est compté pour s'attaquer à ces questions. En vérité, le débat aurait déjà dû être amorcé ; mais maintenant, il nous faut l'aborder.

En période de transition, il y a toujours reconfiguration des organisations politiques ; les partis traditionnels se délitent, et de nouveaux

Le sentiment croissant d'impuissance qui se traduit par le repli sur soi, le cynisme et la colère à peine réprimée, est porteur de la lourde menace des soulèvements les plus extrémistes

partis et mouvements se constituent. C'est un processus difficile et troublant, mais inévitable. Notre tâche est de créer les conditions pour que des débats utiles puissent avoir lieu, et que de nouvelles formations s'intègrent de façon pacifique à un processus politique équitable. La multiplication des partis peut, dans un second temps, conduire à des combinaisons inédites, ouvrant la voie à un paysage politique stable. La situation se complique si les problèmes économiques et sociaux, d'une part, constitutionnels, de l'autre, ajoutent à la confusion et sapent un processus politique salutaire. Certains avancent que, pour l'une ou l'autre de ces raisons, le pays ne sera pas prêt en 2002 pour les élections pleinement

démocratiques qu'il mérite. Pour rendre cet argument spécieux, il faut ici aussi s'engager à ce que soit ouverte largement une discussion à laquelle chacun pourra participer et dans laquelle toutes les questions à traiter seront mises à plat.

Au nombre de ces questions, pourraient figurer toutes les mesures législatives et pratiques indispensables pour assurer l'intégrité du processus électoral lui-même et toutes les réformes constitutionnelles qui s'imposent si l'on veut éviter ce genre de situation fâcheuse à l'avenir. Reporter le scrutin afin d'avoir des élections plus libres, plus équitables, plus pertinentes peut se défendre ; le différer pour simplement prolonger l'attentisme

serait un exercice futile et un recul de la démocratie. Il faut bien sûr reconnaître que l'on a progressé sur la voie de la démocratie, en deux ans de nouveau règne. Les avancées concrètes sur les droits de l'homme, les importants changements dans les personnels, les efforts de probité et d'efficacité du gouvernement ainsi que la disparition de tout sentiment de peur dans le pays concourent à créer un climat meilleur. En vérité, cette période de nouvelles possibilités élimine bien des raisons de ne pas agir pour rendre notre politique encore plus responsable, honorant et approfondissant par là même le processus de changement qui a été amorcé. Il ne faut pas que l'angoisse du débat se substitue à la peur de l'Etat.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les règles du football

LA fin de la saison du championnat de France de football a sonné. Longtemps après les cris des supporters nantis saluant la première place de leur club, la Ligue nationale va enfin pouvoir entériner les classements des clubs de première et de seconde division de la saison 2000-2001.

Le Conseil d'Etat a décidé, lundi 25 juin, de ne pas bouleverser les résultats des rencontres passées, comme le lui demandaient les avocats du club de Toulouse. Les matches joués et non contestés dans les délais sont valides selon les règles des instances professionnelles, a jugé le Conseil, refusant de porter un jugement sur ces règles elles-mêmes. Une décision sage parce qu'elle évite une judiciarisation excessive qui aurait vu le tapis vert remplacer trop souvent le terrain et le juge le jeu pour déterminer la victoire. Le football n'y aurait rien gagné.

Une saison se termine donc pour le football français. Une saison pleine d'affaires de faux passeports et de contentieux divers devant diverses juridictions. Les Bleus si brillants sur les terrains étrangers, accumulant les succès, ajoutant récemment la Coupe des Confédérations à leur titre européen et mondial, donnent une image idyllique d'un sport qui dans l'Hexagone ne se porte pas si bien que cela.

L'affaire des joueurs détenteurs de faux passeports a été le révélateur d'un climat pour le moins étrange dans les clubs français. Des présidents et des responsables se sont laissés abuser par des intermédiaires ou ont

lâchement fermé les yeux sur des recrutements douteux. Pour bâtir une équipe au plus juste prix, ils ont accepté ou toléré l'embauche de professionnels qui falsifiaient leur identité et se faisaient passer pour des Européens.

Ce laxisme, trop mollement combattu par la Fédération française, et trop peu dénoncé par la Ligue nationale, a empoisonné la saison. Gérard Bourgoin, qui préside depuis un an aux destinées de la Ligue, se déclare « satisfait » de la décision du Conseil d'Etat. A bien lire les conclusions de la juridiction administrative, il devrait se montrer un peu moins triomphant. En effet, elle a rappelé aux instances sportives qu'elles ne peuvent s'accommoder des règles qu'elles fixent elles-mêmes. Pour satisfaire les intérêts de quelques financiers de club, pour se plier aux désirs de chaînes de télévision en mal d'audience, ou plus simplement pour assouvir des rêves de puissance, des dirigeants ont pris des libertés avec les règles en vigueur, gérant les compétitions nationales comme bon leur semblait.

Les succès des Bleus, l'engouement du public pour le football, leur ont parfois fait perdre la raison. Le Conseil d'Etat vient de rappeler aux intéressés leur devoir de rigueur.

C'est le moins qu'on puisse attendre des organisateurs d'un sport si populaire et qui draine tant d'argent. Le climat d'affairisme et le laxisme ambiant, les soupçons de marchandage peu glorieux, doivent être combattus sans tarder.

La vache et l'arc-en-ciel par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

TANDIS QUE les touristes à cuisses roses donnent au Quartier latin des airs d'Avignon en gouguette, l'esprit de toujours continue de souffler sur la Sorbonne son haleine de papier bible. Dans la cour d'honneur, là où Hugo écoutait, pensif, les émeutiers de 68 seriner *Oh when the Saints* sur un Steinway tombé du ciel, des agrégatifs assagis commentent les oraux en cours, dont dépendront leurs débuts en lycée. Dans le sanctuaire de la salle Louis-Liard, on s'interroge (exclusivement en anglais !) sur le sida. Ailleurs, ça discute des sacrifices d'animaux dans les civilisations antiques. Au plus haut de la ruche, l'amphi Lefebvre écoute les membres des « études des sartriennes » débattre de ce que Sartre doit à Lacan, ou Flaubert à Sartre.

Les postérités sont ingrates et décourageantes, dans leur souci de justesse. Quand sont sorties les trois mille pages de *L'Idiot de la famille*, en 1972, les inconditionnels du philosophe ont voulu croire à une tentative inédite, novatrice, pour éprouver ce que les connaissances du moment pouvaient dire d'un homme. Une génération plus tard, les positivistes, de retour, crient à l'approximation délirante. Loin de psychanalyser Gustave et Emma, c'est sa propre névrose que l'auteur chercherait à élucider, plus proche en cela du psychologisme de

Lanson - sa tête de Turc du temps de la rue d'Ulm - que des sciences nouvelles du fait littéraire. En effet, plaident les transis, l'aventure de Flaubert s'autorisait les fantaisies du roman. Mais pourquoi n'y aurait-il pas place, pour cerner le mystère de toute écriture, entre la biographie probable et l'imprévisible fiction ?

Dans les gradins pentus, les dictaphones et les stylos s'affairent. C'est vrai, ça, pourquoi pas une conciliation du style thèse-antithèse-foutaise ? Aperçues d'en haut, les nuques tendues illustrent l'éternelle attitude des bons élèves. Vus d'en bas, les visages laissent voir leur jubilation de prendre part aux agapes de l'intellect. Les hauts lieux universitaires ont toujours attiré, à la marge, de ces gourmands d'énoncés escarpés, au bord de l'intelligible. Ivresse de partager l'érudition des sommets ; remords suave du cancre en passe de décrocher, puis de revenir dans le peloton de ceux qui savent, qui comprennent ?

Naguère, clochards et bigotes somnolaient ici même au son des mélées idéalistes d'un Louis Lavelle. Aujourd'hui, l'amateur de haute voltige pensante trahit davantage de souffrance indénuable. Paquet de cigarettes au poing, l'arrière des cheveux usé par le divan freudien, les tenues de thésard festivalier laissent percer une insatisfaction poignante au souvenir de manus-

crits interrompus ou refusés, de rapports « à Sartre » et à soi-même jamais aplanis. N'y aurait-il donc pas de vérité qui vaille, une bonne fois ?

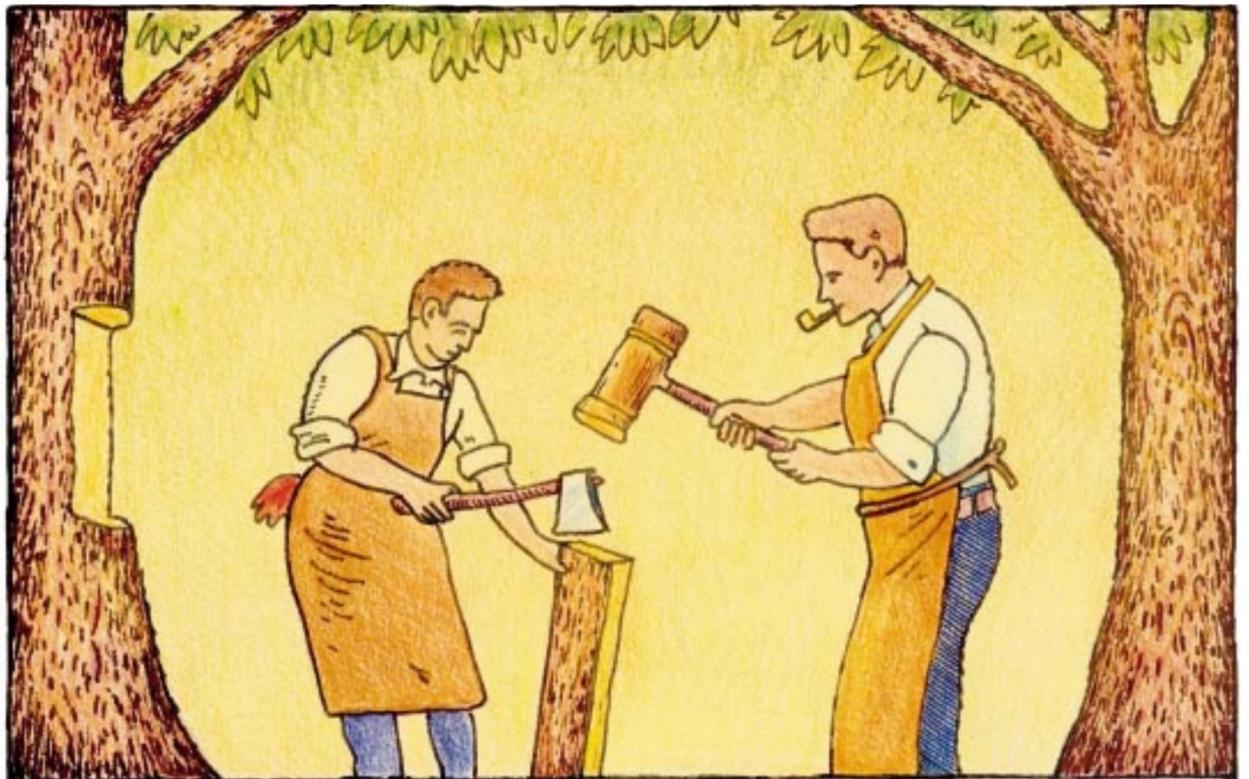
Derrière les orateurs s'étale une allégorie comme la collectionne la Sorbonne de Puvion de Chavanne, mais sans la netteté du grand amphithéâtre avec ses « ruines se dévoilant à l'archéologie ». La signification de la fresque reste évasive, presque énigmatique. Sur une île perdue, plus atlantique que grecque vu son horizon à grains gris et ses prés verdâtres, une dizaine de vaches s'approchent d'une mare, au premier plan. Non seulement le bétail tourne le dos à la mer et au berger qui le dirige de loin, mais il ignore songeusement le bout d'arc-en-ciel qui relie, pour un instant que l'on sent fugace, la mer plombée aux nuages de même teinte morne.

Si ce spectre jaune-rose figurait l'espoir des intellectuels de relier les unes aux autres les intuitions successives du savoir ? Et si les ruminants à quoi nous comparait de Gaulle, c'étaient nous autres, en effet, en train de préférer aux hautes spéculations les flemmes du pâturage, la vacance grégaire et molle ?

Dimanche d'été en Sorbonne. A quelle averse d'automne doit s'attendre le troupeau ?

(Cette chronique s'interrompt jusqu'au numéro daté 5 septembre.)

Les saynètes par Glen Baxter



J' AIDAIS MON PERE, QUI AVAIT UN CONTRAT POUR FOURNIR CHAQUE RESTAURANT DE PARIS EN CURE-DENTS

Microsoft se joue de la justice antitrust

NÉGLIGEANT le procès qui le menace d'une scission, Microsoft accroît son emprise sur l'industrie informatique. L'entreprise de Bill Gates, qui détient un quasi-monopole sur le système d'exploitation des ordinateurs et les outils de bureautique, prépare le lancement de Windows XP, prévu pour le 25 octobre, nouveau logiciel qui intégrera des outils capables de considérablement renforcer sa position sur Internet, cible prioritaire du géant de Redmond. Ainsi, Bill Gates semble agir comme s'il ne craignait pas la justice.

Lancée en 1998, l'action judiciaire du gouvernement et de dix-neuf Etats américains a conduit, le 7 juin 2000, le juge fédéral Thomas Penfield Jackson à ordonner la scission de Microsoft en deux entités (système d'exploitation et logiciels d'application), afin de mettre fin à des pratiques monopolistiques qualifiées de « prédatrices ». L'appel de ce jugement, d'abord confié à la Cour suprême des Etats-Unis, a été renvoyé, le 26 septembre 2000, devant la cour d'appel du district de Columbia, dont le verdict, attendu d'un jour à l'autre, ne devrait certainement pas clore les débats. Les experts estiment que la procédure pourrait se prolonger jusqu'en 2002 ou 2003. Une éternité, à l'échelle de l'industrie informatique, dont Bill Gates tire profit.

Aurait-il reçu certaines assurances de clémence de la part de la nouvelle administration Bush ? En tout cas, sa stratégie actuelle constitue, au regard des charges qui pèsent contre lui dans le procès antitrust, une récidive largement aggravée. Microsoft passe donc outre, en maître dans l'art de transformer sa stratégie hégé-

monique en démarche angélique. Ainsi, son discours officiel plaide-t-il l'obsession du bien-être de ses clients. Avec pour seul but de rendre l'ordinateur familial aussi facile à utiliser qu'une chaîne hi-fi ou un système de *home cinema*. Pour atteindre ce louable objectif, Bill Gates mise sur la « logique d'intégration » de nouvelles fonctions dans le système d'exploitation. Soit précisément la stratégie qui est à l'origine du procès antitrust. En effet, l'action judiciaire repose largement sur la fusion du navigateur Internet Explorer dans Windows, qui a sonné le glas du logiciel concurrent, le Navigator de Netscape. Une brouille à côté de ce qui se prépare avec Windows XP.

EFFETS PERVERS

Néanmoins, pour les détracteurs de Microsoft, la difficulté réside dans la part de vérité sur laquelle s'appuie astucieusement l'entreprise. En effet, il n'est guère contestable que l'intégration simplifie la vie des utilisateurs et peut améliorer les performances des machines. Elle supprime, par exemple, les fastidieuses opérations de téléchargement et d'installation et optimise le fonctionnement des logiciels.

La faille n'apparaît pas de prime abord. C'est à moyen terme que les effets pervers du monopole commencent à se faire sentir. L'intégration des logiciels d'application dans le système d'exploitation conduit en effet à la disparition inéluctable des concurrents de Microsoft. Les consommateurs se retrouvent prisonniers. L'innovation, moteur de l'amélioration continue des logiciels, et la baisse des prix, garante de la démo-

cratisation de l'informatique, ne peuvent qu'en souffrir.

Le nouveau Windows XP intègre ainsi le navigateur Internet Explorer, IE6, mais également demeure le logiciel audio-vidéo Windows Media Player, WMP8. Une provocation vis-à-vis du procès antitrust et un coup dur pour RealNetworks, éditeur du populaire RealPlayer, ou pour Apple et son logiciel QuickTime. En effet, la présence systématique de WMP8 sur tous les nouveaux PC va favoriser le développement des formats audio (wma) et vidéo (wmv) de Microsoft. Avec un enjeu de taille, puisqu'il concerne la diffusion de musique et de films sur Internet en téléchargement ou en diffusion (*streaming*). Le MP3 (musique) lui-même ne se trouve pas à l'abri de l'offensive de Bill Gates. Ce dernier a en effet développé un système de sécurisation du multimédia qui devrait séduire les éditeurs en mal de solutions pour lutter contre le piratage. Les sites de radio, de vente de musique ou de diffusion de cinéma sur la Toile seront tentés par cette solution complète, qui offre l'assurance de la présence du lecteur sur les machines, un format de compression de données et un système de gestion des droits d'auteurs (Digital Rights Management).

Windows XP contient d'autres armes de conquête de la Toile, vieux rêve de Microsoft depuis le premier échec de son réseau propriétaire, MSN, en 1995. Ainsi, la messagerie instantanée MSN Messenger est-elle également intégrée au système d'exploitation. Une attaque directe contre AOL, dont les logiciels ICQ et AIM sont aujourd'hui les plus utili-

sés. AOL, avec quelque 30 millions d'abonnés, ne s'y est pas trompé et a mis fin, le 16 juin, aux accords qu'il avait avec Microsoft.

DES SERVICES SUR LA TOILE

Grâce à la diffusion de ses technologies et de ses logiciels *via* Windows XP, Microsoft avance les pions d'une vaste offensive sur Internet. Ces outils équipant tous les PC serviront à rabattre bon nombre de visiteurs vers les sites déjà préparés par MSN (information, courrier électronique, finances, voyage, éducation...). Ensuite viendra « .NET », la nouvelle philosophie récemment dévoilée par Bill Gates et qui vise à remplacer les logiciels par des services plus pratiques offerts sur la Toile. L'utilisateur pourra ainsi commander l'organisation complète d'un déplacement. Le système, constitué par l'ordinateur ou l'assistant numérique connecté à Internet, prendra en charge tous les paramètres, de l'achat des billets à la gestion des retards d'avion et des embouteillages. Le rôle que se réserve Microsoft dans cette perspective n'est guère mystérieux.

De là à craindre que Bill Gates n'ait pas abandonné ses rêves de suprématie sur la Toile, il n'y a qu'un pas. L'enlèvement du procès antitrust lui laisse pour l'instant les coudées franches. S'il en sortait vainqueur, le patron de Microsoft disposerait d'un blanc-seing pour étendre son monopole. Seule l'émergence de puissants concurrents pourrait alors lui faire peur. Mais, aujourd'hui, aucun candidat sérieux ne se profile à l'horizon.

Michel Alberganti

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le réalisme russe envers la Chine

L'OFFENSIVE CHINOISE de printemps en Corée a jeté une lumière extraordinaire sur la tragédie chinoise, et surtout un éclairage sinistre sur la politique russe qui donne à cette tragédie son fond de tableau.

Que la Russie n'ait pas aidé la Chine, cela s'explique d'abord par la prudence de Moscou, qui ne voulait pas d'un élargissement de la guerre. Mais il faut décidément aller plus loin. Il faut reconnaître que la politique russe envers la Chine est animée d'un froid réalisme qui non seulement laisse l'armée chinoise subir une terrible saignée sans lui donner les moyens de remporter la victoire, mais qui considère que les choses sont bien ainsi. Il est bon pour l'Union soviétique que la Chine ne soit pas trop forte. Il serait dangereux que l'armée chinoise triomphât des forces combinées des Nations unies.

Robert Guillain
(27 juin 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

INNOVATION La France devrait multiplier par six ses investissements dans les biotechnologies pour rattraper son retard sur les Etats-Unis ou l'Allemagne, selon l'associa-

tion France Biotech. ● **UN GROUPE** de travail, réuni à Bercy, se penche sur les mesures réglementaires, juridiques et fiscales qui pourraient faciliter l'investissement, et donc l'essor

des sociétés innovantes. ● **LES COLLECTIVITÉS** locales sont prêtes à s'investir davantage dans ce secteur porteur, à l'instar de ce que font les Länder allemands. L'université de Lille a

investi directement dans une start-up ● **DE NOMBREUSES** sociétés de biotechnologies françaises ont actuellement recours au marché pour subvenir à leurs besoins de

financement. ● **LES LABORATOIRES** pharmaceutiques, traditionnels l'ongent sur les jeunes pousses de la biotech, qui créent aujourd'hui plus de nouveaux médicaments qu'eux.

La biotechnologie française veut 4 milliards d'euros pour combler son retard

Le nombre d'entreprises « biotech » en France aurait été multiplié par deux en quatre ans. Mais ce secteur innovant estime manquer de soutien de la part des pouvoirs publics. Des négociations sont en cours pour intégrer des mesures spécifiques dans la prochaine loi de finances

L'AVENIR des biotechnologies en France va se jouer cet été. Lundi 25 juin s'est tenue, à Bercy, la réunion d'un groupe de travail sur l'innovation. Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a encouragé l'association France Biotech à faire des propositions de mesures réglementaires, juridiques et fiscales, qui pourront être incluses dans le projet de loi de finances pour 2002, examiné par le Parlement à la rentrée. Ce serait la première fois, en France, que des mesures particulières pour les biotechnologies seraient inscrites dans une loi de finances.

Coincidence qui n'en est pas une : le premier rapport sur les biotechnologies en France vient de paraître. Il a été réalisé par le cabinet d'étude Ernst & Young, à l'instigation d'organisations ou de collectivités territoriales, telles que le Gépole de Evry, Lille Eurasanté, le Grand Lyon, etc. Façon de souli-

gner qu'elles ont joué un rôle non négligeable dans le développement des biotechnologies en France grâce notamment aux fonds régionaux de capital-risque. L'étude recense 240 entreprises en France, à la fin 2000. C'est un doublement de leur nombre en quatre ans. D'autres sources proches du ministère de la recherche, établissent à près de 350 le nombre total des entreprises de biotechnologies françaises. La France, en somme, serait en train de rattraper son retard.

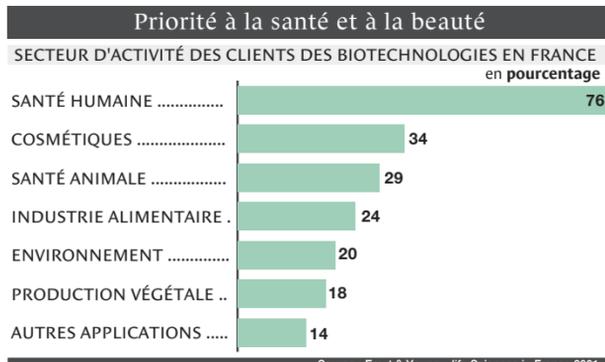
Faux, s'insurge Philippe Pouletty, nouveau président de l'association France Biotech. « *Au mieux, la France ne compte qu'une petite centaine de sociétés viables, c'est-à-dire avec un capital et un investissement en recherche et développement significatif* », alors qu'aux Etats-Unis, on en compte au moins 1 500, tempête cet homme, qui s'est expatrié aux Etats-Unis justement, en 1988, pour y

créer trois jeunes pousses : Sangstat, Conjuchem et DrugAbuse Sciences (dont deux sont cotées en Bourse outre-Atlantique). L'heure n'est pas, dit-il, à l'autosatisfaction mais à l'accélération des mesures en faveur d'un secteur dont « *on méconnaît, en France, le rôle majeur dans l'avenir de la santé* ».

L'industrie biotechnologique fournit à ce jour, dans le monde, davantage de nouveaux médicaments que tous les laboratoires pharmaceutiques traditionnels réunis. Elle devrait donc bénéficier, plus que d'autres, de la croissance exponentielle du marché de la santé... et des aides publiques y afférentes. « *Considère-t-on la santé des Français comme une priorité, ou bien privilégie-t-on le remboursement par la Sécurité sociale de médicaments vendus par des sociétés essentiellement américaines ? Veut-on investir dans l'industrie de demain, et donc dans la croissance, ou continuer à se satisfaire d'avoir réuni, dans une PME, trois chercheurs et un brevet ?* »

UNE VOLONTÉ POLITIQUE FORTE

La loi de 1999 sur l'innovation a autorisé les chercheurs du public à devenir fondateurs, actionnaires ou consultants de sociétés privées, pour établir des passerelles indispensables entre la science académique et les applications industrielles. De même, la création des fonds communs de placement Innovation (FCPI) a encouragé les



L'industrie des « biotech » crée aujourd'hui dans le monde davantage de nouveaux médicaments que l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques traditionnels.

investissements. Mais les effectifs dans les biotechnologies en France restent près de trois fois inférieurs à ceux de la Grande-Bretagne, elle-même dépassée, en moins de trois ans, par l'Allemagne dont les Länder ont été très actifs dans le soutien aux biotechnologies (Le Monde du mercredi 20 juin). « *Si rien n'est fait, martèle M. Pouletty, dans les quinze ans qui viennent, la France ne sera plus qu'un acteur mineur de l'industrie de la santé. Or l'Allemagne prouve, qu'avec une volonté politique forte, il est encore possible de renverser la situation.* »

Le président de France Biotech réclame donc des mesures énergiques : « *Les Etats-Unis ont un PIB*

de 6 à 7 fois supérieur à celui de la France, mais les investissements dans les biotechnologies y sont vingt fois supérieurs. Pour éviter seulement que l'écart ne se creuse, il faudrait que la France injecte dans ce secteur 3 à 4 milliards d'euros planifiés sur trois ans, soit un effort de 1 à 1,5 milliard d'euros par an. » Or en ces temps de ralentissement économique les crédits de l'Etat sont plus difficiles à conquérir.

CRÉATION D'UN NOUVEAU STATUT

France Biotech en a conscience, qui ne s'est pas contenté de calculer le niveau d'investissement nécessaire pour que la France soit numéro un en Europe dans les sciences de la vie. Dans une étude

menée en collaboration avec un professeur de la Sorbonne, et qui doit être rendue publique début juillet, l'association tente de démontrer que l'innovation crée de la valeur, des emplois et des recettes fiscales. A l'en croire, l'Etat, s'il multipliait par cinq les montants qu'il affecte à l'innovation, pourrait économiser 1 milliard d'euros sous forme de revenus fiscaux et d'emplois supplémentaires en cinq ans. France Biotech propose un faisceau de mesures, qui visent notamment à capter l'épargne des Français et à faciliter les transferts de technologies de la recherche publique vers les PME. L'association préconise la création d'un statut de jeune entreprise innovante, avec une réduction d'impôt sur le revenu, sans plafonnement et pour une durée limitée, pour les entrepreneurs et les salariés de l'entreprise.

Pour M. Pouletty, l'enjeu est de taille, pas seulement pour son secteur, mais pour l'ensemble de l'économie. « *L'innovation a été responsable pour 0,7 % de croissance annuelle en France ces dernières années. Aux Etats-Unis, plus de la moitié de la croissance annuelle venait des secteurs de l'innovation. Dans ce pays, des entreprises, leaders mondiales de leur activité, n'existaient pas il y a quinze ans, telles Amgen, Cisco, Intel ou Microsoft.* »

V. Lo.

Le modèle des Länder allemands

Les Etats-Unis caracolent toujours en tête de l'industrie mondiale des biotechnologies, avec mille cinq cents entreprises jugées « viables », loin devant l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. Le modèle de développement allemand inspire les réflexions des start-ups françaises dans leurs négociations avec les pouvoirs publics français. Outre-Rhin, pour 100 deutschemarks (50 euros) de capital-risque versé à une entreprise de biotechnologies, les Länder attribuent de 100 à 200 deutschemarks d'aides publiques directes aux sociétés, selon l'association France Biotech. En comparaison, les jeunes pousses hexagonales reçoivent 10 centimes d'aide directe pour chaque franc de capital-risque investi.

L'université de Lille devient actionnaire d'une start-up

« *C'EST la première fois, en France, qu'une université rentre directement au capital d'une entreprise privée. Je vous passe les débats... mais nous ne pouvions plus avancer en matière de recherche à la vitesse rendue possible par la révolution génomique, si nous n'étions pas capables de travailler et d'investir en commun* », a souligné, jeudi 7 juin, Martine Aubry. La maire de Lille (PS) ne cachait pas sa satisfaction, lors de l'inauguration des nouveaux laboratoires de Genfit, dans le parc Eurasanté à Lille, au pied de la deuxième faculté de pharmacie et de médecine de France.

En 1997, alors qu'elle était encore ministre de l'emploi, elle avait soutenu la création de cette jeune pousse, dont la vocation est d'aller « *du gène au médicament* ». Genfit a été conçue comme une passerelle entre l'innovation mise au point dans le monde académique et les besoins des industriels de la santé. L'Institut Pasteur de Lille et l'université Lille-II ont apporté plus d'un tiers du capital de l'entreprise. Quatre grands industriels pharmaceutiques – les français Aventis et Sanofi-Synthelabo, la filiale française de l'allemand Merck et le belge UCB-Pharma – se

sont également penchés sur son berceau. En même temps qu'ils devenaient actionnaires de Genfit (pour un peu moins d'un tiers du capital, tous ensemble), les laboratoires lui confiaient quatre programmes de recherche, pour un montant de 150 millions de francs : dans les domaines cardio-vasculaire, inflammatoire et métabolique.

UN PARTERRE INATTENDU

Deux ans après sa création officielle, la société se présente comme une grosse start-up, comptant soixante personnes et une plateforme de génomique fonctionnelle, dont la construction a nécessité 70 millions de francs. L'entreprise a déjà réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 16 millions de francs, qu'elle espère porter à 45 millions de francs en 2001.

Son inauguration a attiré un parterre inattendu d'éminents scientifiques et d'industriels. Du géant Pfizer aux laboratoires français Aventis ou Biomérieux-Pierre Fabre, ils étaient presque tous là, les uns comme acteurs du projet, les autres comme observateurs attentifs. C'est que

Genfit faisait la démonstration d'une nouvelle façon de travailler avec les laboratoires. L'un des bâtiments flambant neufs, appelé l'« unité privée », est destiné à recevoir des équipes de chercheurs de l'industrie. Cinq personnes de Merck-Lipha et autant d'UCB-Pharma s'y sont installées, pour travailler en prolongement des travaux confiés à Genfit. « *Isolées quand elles le souhaitent, travaillant en commun, de la même façon* », a souligné Martine Aubry.

« *En échangeant les savoir-faire, nous accélérons le niveau de connaissances des techniciens de l'industrie en matière de génomique fonctionnelle et nous augmentons notre propre aptitude à développer les médicaments les plus efficaces* », souligne Jean-François Mouney, cofondateur et président du directoire de Genfit. Une formule originale qui devrait faire de l'entreprise « *un acteur connu pour une meilleure médecine* », selon les vœux de son autre fondateur, le professeur Jean-Charles Fruchart, éminent spécialiste de l'athérosclérose et des maladies cardio-vasculaires.

V. Lo.

Des jeunes pousses au secours des industriels de la santé

NICOX, dont l'objectif est d'améliorer les performances des médicaments existants et d'en réduire les effets secondaires, a levé jusqu'à 65 millions d'euros en Bourse, fin mai. Alliée au quatrième laboratoire mondial, Astra-Zeneca, confrontée à la perte, cet automne, du brevet sur son produit-vedette, le Losec (antiulcéreux), la PME italienne peaufine pour son puissant partenaire, en exclusivité dans son centre de recherche de Milan, des dérivés nitrés pour le traitement de la douleur et de l'inflammation. Astra-Zeneca a déjà annoncé le lancement d'un médicament fin 2004. Nicox, qui a déjà reçu 5,6 millions d'euros pour ces travaux en l'an 2000, touchera alors des pourcentages sur les ventes. « *Elles seront de l'ordre de 12 % sur un médicament susceptible de réaliser de 2 à 3 milliards de dollars par an* », souligne Michele Garufi, le PDG de Nicox. Fin mai, l'entreprise a ouvert un bureau à Princeton, New Jersey, qui permettra le suivi des études cliniques futures aux Etats-Unis.

Nombreuses sont les jeunes sociétés de biotechnologies qui rêvent de devenir ainsi des partenaires incontournables pour les grands laboratoires. Cerep, dans la région parisienne, annonce avoir

travaillé, en 2000, pour un peu plus de 160 groupes pharmaceutiques dans le monde, « *c'est-à-dire que pratiquement toutes les grosses industries sont nos clients et utilisent nos technologies* », souligne Thierry Jean, son président-fondateur. Cette société, qui conçoit des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des produits, a notamment signé en 1999, avec l'américain Bristol-Myers Squibb, un accord évalué à 43 millions de dollars.

« *Les industriels du médicament sont entrés dans une sorte de quête du Graal : il leur faut tout à la fois soutenir leur croissance en mettant rapidement sur le marché de nouveaux médicaments capables de réaliser plus de 1 milliard de dollars de ventes annuelles et répondre aux besoins d'une population vieillissante et "polymédicamentée". Ils doivent en outre intégrer les besoins d'une autre partie de la population mondiale qui n'avait pas, il y a peu, accès aux soins* », souligne Gérard Pontonnier, analyste financier du pôle biotechnologies, dans le groupe Fideuram-Wargny.

Généodyssée, fondée aux Ulis (Essonne), en juillet 2000, et dirigée par Jean-Louis Escary, trente-quatre ans, possède déjà l'une des plus grandes plates-formes euro-

péennes de génotypage. Elle propose un accès à sa banque de données, moyennant une sorte d'abonnement qui permet aux adhérents de disposer, en cas de découverte, d'une licence exclusive d'exploitation du brevet. « *Nous diminuons le risque, pour les laboratoires, d'acheter de la recherche génomique en nous basant sur le développement de molécules déjà connues comme thérapeutiques et nous allons assez loin dans le développement des projets* », explique M. Escary.

INTÉRESSÉS PAR DES ALLIANCES

Les laboratoires pharmaceutiques sont parfois dépassés par la floraison de l'offre et les technologies plus ou moins savantes qu'on leur propose. « *Tantôt ils imaginent avoir touché le jackpot en s'alliant à telle ou telle "biotech", tantôt ils se plaignent de travailler avec des sociétés "boîtes noires", dont ils pensent qu'elles ne leur disent pas tout* », souligne Jean-François Mouney, qui a mené l'enquête sur les besoins des industriels avant de monter, il y a dix-huit mois, son entreprise, Genfit (lire ci-dessus). L'industrie peut de moins en moins se permettre de miser sur de « *mauvais chevaux* ». Les grands groupes observent une

« *veille technologique* » pour juger des meilleures offres sur le marché mondial. « *Avant, l'affaire était confiée aux hommes de la recherche et la tendance était d'absorber le savoir-faire des start-up de biotechnologies. Désormais, des hommes du "business" s'intéressent aussi aux alliances. Et l'idée est d'investir dans les projets les plus intéressants* », souligne le docteur Yannick Plétan, directeur scientifique du Laboratoire Pfizer.

A Sophia-Antipolis, ValiGen, une société euro-américaine dont le siège est à Paris, raccourcit les temps de validation de nouvelles cibles thérapeutiques. « *Les technologies que nous avons mises au point, rattachées à l'identification des gènes, pourraient permettre de faire gagner aux laboratoires une année, sur les quatre à cinq ans nécessaires à la phase dite de découverte* », indique Jean-Louis Pourny, vice-président de ValiGen. L'entreprise s'est elle-même abonnée à la banque de données de l'américain Celera Genomics, l'un des fameux découvreurs du génome humain, et a racheté la société allemande Infogen, qui lui donne accès au patrimoine génétique de 100 000 individus en Allemagne.

V. Lo.

TROIS QUESTIONS A...

Sylvie Ouziel

1 Vous êtes associée du cabinet de consultants Accenture, au sein du secteur pharmaceutique. Les laboratoires ont répondu au tarissement de leurs portefeuilles de produits par une nouvelle vague de fusions. Cette stratégie est-elle suffisante ?

Non. Nos projections montrent qu'un groupe de 15 milliards de dollars de ventes devra, en moyenne, lancer trois nouvelles molécules significatives par an d'ici à 2010, pour soutenir sa croissance. Pour y parvenir, il ne suffit plus d'optimiser les modèles actuels, mais il devient nécessaire d'en inventer de nouveaux. L'utilisation des biotechnologies et des technologies de l'information peut y aider. Les laboratoires peuvent réaliser des acquisitions – Merck vient d'absorber une société informatique spécialisée dans l'analyse du génome – ou nouer des alliances pour accéder à ces nouvelles technologies.

2 Pourquoi privilégiez-vous les alliances industrielles ?

Les laboratoires peuvent ainsi diversifier leurs risques et bénéficier d'options prises dans plusieurs technologies. Ils peuvent aussi bénéficier d'économies d'échelle en travaillant avec des sociétés externes spécialisées qui mutualisent, par exemple, les investissements d'infrastructure : puissance de calcul, bases de données, outils algorithmiques... Les « biotechs » préservent, quant à elles, leur dynamisme et leur autonomie de

jeunes pousses. Leurs dirigeants trouvent des moyens de financement en conservant la maîtrise de leur destin. A noter que de grands progrès restent à réaliser pour rendre la collaboration efficace. A titre de comparaison, 75 % des alliances entre grandes sociétés sont jugées, par les partenaires, comme n'ayant pas créé la valeur attendue.

3 Les jeunes pousses de biotechnologies pourront-elles un jour surpasser les laboratoires dans la mise sur le marché de nouveaux médicaments ?

Une chance s'offre à elles, pour la première fois dans l'histoire médicale, grâce aux technologies de l'information, comme Internet. Les laboratoires de grande taille se concentrent sur les maladies frappant le plus grand nombre de patients. Des acteurs de taille moyenne peuvent, dès lors, se développer sur des segments de marché a priori moins attractifs – des pathologies « ciblées » – mais avec des démarches de développement, d'essais et de promotion moins coûteuses. L'arrivée d'Internet a rendu possibles des modèles alternatifs utilisant le « marketing viral », sorte de bouche à oreille. Le laboratoire peut s'appuyer sur des associations de patients et les communautés d'intérêts (entourages, soignants...) pour recruter les malades nécessaires à ses essais ou pour faire connaître sa molécule et en favoriser la consommation.

Propos recueillis par
Véronique Lorelle

**Soldes
Fin de saison
A partir du 26/06**

10 rue de la Paix 75002 Paris
48 bis rue François I^{er} 75008 Paris
362-368 rue Saint-Honoré 75001 Paris
17 bd La Croisette 06400 Cannes

Ermenegildo Zegna

Reprise d'AOM-Air Liberté : la date-butoir est fixée au 2 juillet

LES CANDIDATS à la reprise du pôle aérien français AOM-Air Liberté auront jusqu'au lundi 2 juillet à 18 heures pour déposer leur offre, a annoncé, lundi 25 juin, la direction de la compagnie. Cette décision a été prise par les deux administrateurs judiciaires, Gilles Baronnie et Baudoïn Libert, avec lesquels la direction travaille depuis le 20 juin pour trouver une solution de « reprise du périmètre d'activité le plus large possible et du plus grand nombre d'emplois », selon le communiqué. « Les discussions ont avancé de façon significative avec des repreneurs potentiels », précise la direction d'AOM-Air Liberté, « mais aucun plan de reprise n'est encore finalisé à ce jour ».

Par ailleurs, dans un entretien au quotidien suisse *Le Temps*, lundi, Mario Corti, le PDG de Swissair, a évoqué la possibilité de contribuer à aider un éventuel repreneur, à condition « que les autorités acceptent, en contrepartie, d'assurer pleinement, sur le plan juridique, une sortie pour un montant X et que nous soyons prémunis contre tous les risques de procès ultérieurs et libérés de toute obligation ».

La famille Benetton est pressentie pour contrer EDF dans Montedison

SELON le quotidien italien *Corriere della Sera* du dimanche 24 juin, la société mère de la famille Benetton, Edizione Holding, s'approprierait à réunir autour d'elle un groupe d'actionnaires italiens pour entrer dans le capital de Montedison à hauteur de 20 % à 25 %. Il s'agirait, pour ces entrepreneurs, de contrer l'offensive lancée par EDF, au mois de mai, qui a permis à la société française d'acquérir 20 % du capital de la première entreprise d'électricité italienne (*Le Monde* du 24 mai).

EDF est aujourd'hui le premier actionnaire de Montedison. Un journal financier transalpin, *MF*, avait également assuré, au cours de la semaine du 18 mai, que la famille Benetton avait noué des contacts avec Mediobanca, deuxième actionnaire de Montedison, dans le but de racheter les parts d'Unicredito italiano et Sanpaolo IMI. Interrogés par la presse italienne, les représentants de la famille Benetton ont refusé de commenter ces informations.

L'alliance GE-Honeywell refusée par le comité des fusions européen

LE COMITÉ consultatif de l'Union européenne sur les fusions-acquisitions s'est prononcé, lundi, à la quasi-unanimité contre la fusion des groupes américains General Electric et Honeywell. Le veto de Bruxelles, préconisé par les services de la concurrence de la Commission européenne, devrait être entériné mardi 3 juillet par le collège des commissaires. Les experts des quinze Etats membres réunis au sein du comité fusions-acquisitions de l'Union européenne ont « totalement soutenu » la position du commissaire européen à la concurrence Mario Monti. Après l'avis de M. Monti, Jeffrey Immelt, le futur PDG de General Electric, avait lui-même estimé dans un entretien au *Monde* que les chances que cette fusion aboutisse étaient « nulles » (*Le Monde* du 20 juin).

Philips cède le contrôle de son activité industrielle de téléphonie mobile à une société chinoise

Le groupe va supprimer 1 235 postes en France dont 1 142 dans son site du Mans

Le groupe néerlandais d'électronique grand public Philips a annoncé, mardi 26 juin, lors d'un comité central d'entreprise à Suresnes (Hauts-de-

Seine), qu'il a décidé de céder à China Electronics Corporation la fabrication et la conception de ses téléphones mobiles. Ce plan se traduira par la sup-

pression de 1 235 emplois dont 1 142 au Mans. Près de 600 salariés de ce dernier site ont manifesté, lundi, pour exprimer leur inquiétude.

LE VERDICT est tombé mardi 26 juin. Le géant néerlandais Philips a annoncé qu'il cessait d'être un fabricant de téléphones mobiles indépendant. Il s'allie à un partenaire chinois, China Electronics Corporation (CEC) qui va prendre le contrôle des activités de production et de recherche et développement. Philips continuera toutefois à commercialiser des téléphones mobiles sous sa marque.

Lors d'un comité central d'entreprise (CCE) convoqué mardi 26 juin à 8 heures à Suresnes (Hauts-de-Seine), les délégués syndicaux se sont vu présenter les grandes lignes du projet de restructuration en France. Un plan de 1 235 suppressions d'emplois a été dévoilé. Il touche prioritairement le site du Mans (1 142 suppressions), unique centre européen de téléphonie mobile. Les sites de Suresnes et de Montrouge sont également touchés avec la suppression respective de 27 et 66 emplois. La direction de la filiale française s'est toutefois engagée à ce qu'il n'y ait aucun licenciement sec et prévoit un certain nombre de reclassements dans d'autres filiales du groupe.

Au Mans, le groupe néerlandais garderait sur le site une activité de fabrication qui n'emploierait plus que 597 personnes. Quant à l'activité de recherche et développement, soit près de 280 personnes, elle serait reprise par la co-entreprise en cours de création avec le partenaire chinois CEC.

Ce partenaire chinois n'est pas un inconnu. La société néerlandaise avait déjà des liens avec SED, une filiale de CEC. Ensemble les deux sociétés avaient créé une co-entreprise à Shenzhen, pour produire des téléphones mobiles destinés au mar-

ché asiatique. Le lien s'était renforcé lorsque Philips avait accepté de vendre à l'entreprise chinoise, des modules électroniques du téléphone Xeniü. L'accord annoncé le 26 juin permet à la société chinoise de prendre le contrôle de la production et du développement des terminaux mobiles.

« OPTIMISER LES CHANCES »

L'impact de cette décision sur le site du Mans était très attendu. Les 2 600 salariés de l'usine vivaient dans l'expectative au gré des rumeurs qui n'ont pas manqué de circuler depuis l'annonce faite par le groupe, le 17 avril, de 6 000 suppressions d'emplois dans le monde. Le nouveau patron de la filiale de téléphonie mobile, Philips Consumer Communication (PCC), Axel Rückert, nommé le 4 mai, a laissé peu d'espoir aux salariés la semaine dernière. Interrogé par la section syndicale CFDT le 20 juin, il répondait alors deux jours plus tard : « C'est pour optimiser les chances de trouver des partenariats que j'ai retardé le plus possible le lancement de la procédure de plan social... Néanmoins, la situation du marché de la téléphonie mobile, sans perspectives

d'amélioration dans les mois à venir sont très difficiles. Dans ces conditions il ne m'est plus possible de retarder la mise en œuvre du projet de réorganisation ».

Les salariés de Philips-Le Mans, où sont conçus et fabriqués les téléphones portables de la marque, ont bloqué l'entrée de leur usine dès 5 heures du matin, mardi. Le jour où se jouait leur avenir, ouvrières de production, personnel administratif, techniciens et ingénieurs avaient décidé de se regrouper et d'attendre les nouvelles de leurs représentants syndicaux convoqués à la réunion extraordinaire du CCE. La direction de Philips n'avait pas attendu le plan social pour alléger ses effectifs (*Le Monde* du 26 juin). La chute des ventes de portables avait déjà eu pour conséquence, en décembre 2000, le non renouvellement des contrats d'un millier d'intérimaires. Et depuis janvier, près de 400 départs (mutations, mesures d'âge ou départs volontaires) ont été enregistrés.

Lundi 25 juin, pour la première fois depuis que l'usine bat de l'aile, l'union syndicale CFDT, CGC, CFTEC et CGT a rassemblé plus de 600 salariés dans les rues du Mans. Les

ouvrières des chaînes de production, dont les périodes de chômage partiel s'enchaînent depuis le mois de janvier, portaient leur blouse bleue de travail. Fait nouveau, plusieurs dizaines d'ingénieurs et de techniciens, de l'unité recherches et développement, étaient également présents. « Nous ne sommes pas optimistes même si nous avons du travail tous les jours », confie Arnaud, trente ans, technicien en électronique depuis cinq ans au Mans. « Nous avons des projets de nouveaux produits en route. Mais nous ne savons pas s'ils seront menés jusqu'au bout », poursuit Jérôme, vingt-six ans, un ingénieur embauché il y a un an. « La direction joue une partie d'échecs. Elle déplace des pions et fait le moins de bruit possible », ajoute-t-il. Selon la direction, tout a été fait pour éviter la fermeture du site du Mans, la décision étant politiquement difficile à prendre, alors que les subsides publics ont été abondantes pour soutenir le projet industriel.

Reste que Philips n'est pas la seule entreprise touchée par la vague de restructurations qui secoue le monde de la téléphonie mobile. Aujourd'hui, tous les industriels, à l'exception du finlandais Nokia, pris à contre-pied par le ralentissement des ventes perdent de l'argent. Le 27 avril, Alcatel avait également fait part de sa décision d'arrêter la production de mobiles et a cédé son usine de Laval à Flextronics. Ericsson s'est allié à Sony. Le paysage de l'industrie de la téléphonie mobile se recompose à marche forcée.

José Barroso,
Laurence Girard
et Thierry Maillard
(auMans)

Mécontentement du personnel d'Ericsson France

Les syndicats CGT, CFE/CGC, CFDT et FO de la filiale française d'Ericsson devaient tenir une conférence de presse, mardi 26 juin, pour protester contre un « plan de licenciements concernant 191 personnes », soit 15 % de ses effectifs, annoncé le 15 juin par la direction. Cette conférence de presse devait avoir lieu dans les locaux de l'entreprise, à Massy (Essonne). Selon un communiqué de l'intersyndicale, les salariés s'opposent à ce plan « tant sur l'argumentation publiée par la direction que sur l'objectif et la méthode ». Le personnel de cette filiale du groupe suédois avait exprimé son mécontentement lors d'une manifestation, vendredi 21 juin à Massy, qui a rassemblé quelque 500 personnes, selon un délégué syndical.

Cap Gemini Ernst & Young supprime 2 700 emplois

Ce plan, dicté par la conjoncture américaine, épargne la France

LA BOURSE a réagi violemment, mardi 26 juin, aux annonces publiées le matin même par Cap Gemini Ernst & Young, le numéro cinq mondial du conseil et des services informatiques : le groupe a revu à la baisse ses prévisions de chiffre d'affaires pour l'année, qui devrait s'établir à 9 milliards d'euros au lieu des 9,6 milliards initialement envisagés, et lancé un plan de réduction des coûts qui se traduira notamment par la suppression de 2 700 emplois aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Scandinavie. A l'ouverture de la place de Paris, le titre Cap Gemini perdait près de 19 %, traduction d'une vive surprise de la part de la communauté financière.

Le marché américain, indique le communiqué publié par le groupe mardi matin, est responsable pour moitié du ralentissement annoncé, le reste provenant à parts égales du tassement du marché mondial des télécommunications, et d'une opération comptable liée à la dilution d'une participation du groupe dans une filiale allemande. « Nous imputons désormais le ralentissement constaté aux Etats-Unis aux services financiers, et non plus seulement aux industries de hautes technologies », a déclaré au *Monde* Paul Hermelin, directeur-général délégué de Cap Gemini Ernst & Young. « Aujourd'hui, nous constatons l'interruption de certains contrats déjà signés. Aussi bien dans la banque que dans la high-tech, certains clients réclament une réduction de leur facture mensuelle. »

Cette détérioration de l'activité constatée par le groupe a une conséquence néfaste sur sa marge d'exploitation, tombée à 6 % au deuxième trimestre. C'est pour la redresser - en la portant à 8 % ou 9 % dès le second semestre, promet le communiqué du groupe - qu'un plan de réduction des coûts est mis en œuvre. Si Cap Gemini évoque « le report ou l'étalement d'un certain

nombre d'initiatives non prioritaires dans les circonstances actuelles », l'effet le plus concret de ce programme concerne l'emploi. Après Accenture, KPMG ou PriceWaterhouseCoopers, le groupe fondé par Serge Kampf, qui a récemment fusionné avec le cabinet américain Ernst & Young, n'est pas le premier à annoncer ce type de mesures outre-Atlantique. Mais d'autres, comme EDS ou IBM, restent à l'écart de ce mouvement.

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

« Nous mettrons en œuvre 1 900 suppressions d'emplois supplémentaires, qui s'ajouteront aux 800 déjà annoncées depuis le début de l'année », précise M. Hermelin. « Au total, 2 700 postes seront donc supprimés, soit 4 % des effectifs ». La France non seulement reste épargnée, mais elle sera créatrice d'emplois en 2001. « Le marché français reste dynamique et sur un programme de 4 000 recrutements cette année, nous en avons déjà réalisé 1 600 ou 1 700. Sur ce total, quelques centaines représenteront des créations nettes », affirme M. Hermelin.

Cette dégradation de l'environnement de Cap Gemini risque de déstabiliser un peu plus le groupe, qui fut l'une des vedettes de l'aventure informatique française. Il a déjà été malmené par la mise en vente, début mai, d'une partie des titres détenus par la CGIP, partenaire historique de la saga de M. Kampf. Cette holding de la famille Wendel, et pilotée par le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, est vendeuse de certaines participations tandis que d'autres de ses investissements (notamment dans AOM) se révèlent désastreux. Un mouvement dont Cap Gemini se serait bien passé au moment où, déplore M. Hermelin, « nous sommes rattrapés par la conjoncture ».

Anne-Marie Rocco

La Banque de France taille dans ses effectifs

TANDIS que le milliardième billet en euro vient de sortir des sites de la Banque de France (BdF), sa direction a annoncé, lundi 25 juin, lors d'un comité central d'entreprise (CCE), une sévère réduction des effectifs dans la production des billets. 494 suppressions d'emplois sont prévues d'ici à 2005. Les sites touchés par ce plan sont implantés dans le Puy-de-Dôme, à Chamalières (qui compte actuellement 1 360 salariés) et à la papeterie de Vic-le-Comte (240 salariés).

« La direction veut parvenir à un effectif de 900 emplois équivalent temps plein à l'horizon 2005 sur les deux sites, alors qu'il y avait encore 1 900 salariés à Chamalières en 1995 », a déploré le Syndicat auto-

nome, majoritaire. Il ne devrait pas y avoir de licenciements secs, les départs devant être couverts par des départs en retraite anticipée, le recours au temps partiel ou sur la base du volontariat. Le prochain CCE se tiendra le 10 octobre. D'ici là, des négociations doivent se tenir, notamment sur l'organisation du travail dans les imprimeries.

BAISSER LE COÛT DE FABRICATION

Les deux sites de la BdF, qui fonctionnent sept jours sur sept, sont chargés de l'émission de l'euro, qui devrait s'achever fin 2001. Pas moins de 1,7 milliard de coupures doivent être imprimées en septembre, puis 800 millions de coupures pour le stock de réserve.

La raison invoquée par la direction pour expliquer ce plan est la nécessité de baisser le coût de fabrication du billet à 50 centimes, voire moins, contre 80 centimes aujourd'hui. La BdF veut aboutir à une productivité de 2,5 millions de billets par personne et par an, contre 1,3 million actuellement.

« La BdF se place dans l'univers d'une concurrence rapide, dans l'optique de quotas (de fabrication) imposés par la Banque centrale européenne jusqu'en 2007 », souligne encore la CFDT. Les syndicats craignent d'autres suppressions d'emplois, et veulent faire émerger un pôle d'imprimerie européen public.

Pascale Santi (avec AFP)

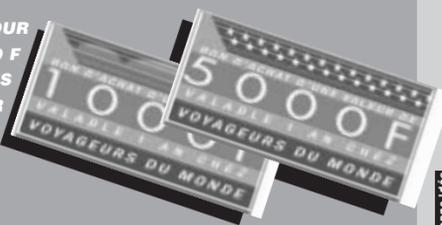
À PARTIR DU 30 JUIN DANS LE MONDE DATÉ 1^{er}-2 JUILLET

Un événement de l'actualité à deviner, 21 bons d'achat par jour à gagner !

JEU-CONCOURS Le Monde

Du 30 juin (*Le Monde* daté 1^{er}-2 juillet) au 13 juillet (*Le Monde* daté 14 juillet), devinez l'événement de l'actualité qui se cache chaque jour derrière le dessin énigmatique publié en dernière page du *Monde* et gagnez l'un des 252 bons d'achat *Voyageurs du Monde*.

GAGNEZ CHAQUE JOUR 1 BON D'ACHAT DE 5 000 F ET 20 BONS D'ACHAT DE 1 000 F VALABLES 1 AN CHEZ VOYAGEURS DU MONDE À VALOIR SUR UN VOYAGE OU UN VOL SEC.



www.vdm.com

Voyageurs du Monde

Jeu-concours sans obligation d'achat. Le règlement est disponible gratuitement sur demande écrite à : M^{me} Darricau Pecastaing, 4 place Constantin-Pecqueur 75018 Paris

Trois candidats seulement sont en lice pour la reprise de la SFP

Le gouvernement a fait connaître, lundi 25 juin, la liste des possibles repreneurs de la Société française de production. Le peu de succès de cette privatisation, qui n'a pas attiré de grands groupes, inquiète les 430 salariés

DÉÇUS et amers : tels étaient les salariés de la Société française de production (SFP) en apprenant, lundi 25 juin, que trois repreneurs seulement étaient candidats au rachat de leur entreprise. Depuis deux heures, assis sur les marches du ministère de l'économie et des finances, ils attendaient, sous la canicule, la fin de la réunion entre leurs délégués syndicaux et les représentants des ministères de l'économie et de la culture.

Seuls Euromedia Télévision en association avec Bolloré Investissement, C2FGR - forme de RES (reprise de l'entreprise par ses salariés) constitué par cinq membres de la direction de la SFP - et Daniel Lebard Management Development (DLMD) ont fait connaître leur intérêt. Trois mois après l'annonce de la décision de privatisation, la déception est grande, aussi bien du côté du gouvernement, qui espérait sans doute de meilleurs dossiers, que du côté des salariés. « Il ne reste plus qu'à gérer la pénurie », commentait l'un d'eux.

Le personnel de la SFP devait se

réunir en assemblée générale, mardi 26 juin, pour décider des suites à donner à cette mauvaise nouvelle. Lors d'un référendum organisé par les syndicats, la majorité du personnel s'était prononcé pour l'intégration à France Télévision (*Le Monde* du 29 décembre). Non seulement ils n'ont pas obtenu satisfaction, mais ils s'inquiètent aujourd'hui du faible nombre de candidats et, surtout, de ce qu'aucun d'entre eux ne peut se prévaloir ni d'une forte notoriété ni d'une grande envergure économique et financière. En outre, personne ne sait encore si ces différents projets prévoient la reprise de la totalité de la société ou supposent un démantèlement de ses activités.

ATTENTE JUSQU'EN SEPTEMBRE

L'étude des dossiers n'est d'ailleurs pas terminée. Les conseillers ministériels, qui y travaillent avec la banque BNP Paribas, n'ont pas achevé « l'évaluation de ces offres ». Ce n'est qu'à partir de la semaine prochaine que les candidats pourront présenter leur

« projet industriel et social » aux syndicats de la SFP. Ceux-ci seront ensuite reçus par les ministères « afin d'exprimer leur avis sur les projets qui leur auront été présentés ». En tout état de cause, il semble que le gouvernement a renoncé à faire le choix du repreneur d'ici à la fin de juillet, comme il en avait d'abord eu l'intention. Lundi, à la suite d'une suspension de séance,

les conseillers ministériels ont annoncé aux syndicats que les discussions pourraient durer jusqu'en septembre.

Il est vrai que les syndicats CGT et CFDT avaient fait de ce calendrier un véritable *casus belli*. « On ne discute pas du sort de 430 salariés en juillet et en août », protestaient-ils. Et ils menaçaient même d'empêcher la retransmission du Tour de

France, qui est depuis toujours une des grandes performances de la SFP. S'il n'est pas certain que le personnel aurait mis en application une telle décision, qui risque d'être très impopulaire auprès des téléspectateurs, elle est significative du climat qui règne dans l'entreprise.

Tristes et désabusés, les 430 salariés de la SFP sentent bien que ce nouvel épisode de l'histoire de leur entreprise va se traduire par de nouveaux licenciements. Il y a dix ans, lorsqu'ils étaient 3 000, ils se considéraient comme une sorte d'aristocratie de l'audiovisuel dont le savoir-faire était unanimement reconnu. Ils ont maintenant l'impression d'être sur un navire en perdition, que personne n'a envie de sauver.

Beaucoup de leurs camarades, partis lors des plans sociaux précédents, ont rejoint le bataillon des intermittents, qui travaillent pour de jeunes entreprises dans le secteur de la production et de la prestation de services. Au point de l'être trop nombreuses, suréquipées et, donc, souvent contraintes de prati-

quer des prix très bas pour obtenir des marchés. Outre la viabilité financière de leurs projets, les candidats à la reprise devront faire connaître leurs intentions en ce qui concerne les actifs de l'entreprise. Celle-ci dispose notamment de studios à Boulogne et à Bry-sur-Marne, avec des plateaux utilisés pour le tournage d'émissions de télévision ou de films de cinéma, et de cars vidéo ultramodernes, indispensables pour la retransmission des événements sportifs, comme le tournoi de Roland-Garros, ou certaines émissions de variétés.

TROP JEUNES ET TROP ÂGÉS

« Le volet social des offres qui ont été déposées constituera un point essentiel du choix du gouvernement », affirme le communiqué conjoint des ministères de la culture et de l'économie. Les plus pessimistes estiment qu'entre 250 et 300 salariés pourraient faire les frais de cette privatisation. Cet aspect sera d'autant plus difficile à gérer que la plupart des 430 salariés sont trop jeunes pour entrer dans un système de retraite ou de préretraite et trop âgés pour être tentés par l'irrégularité de travail et la précarité de statut des intermittents.

Le gouvernement s'est engagé à un « recensement des postes disponibles dans le secteur audiovisuel public ». « Ceux d'entre nous qui se sont présentés à France 2 ou à France 3 se sont entendus répondre qu'aucun dossier n'est ouvert pour la reprise d'anciens de la SFP », racontent certains salariés. Il est vrai que les dirigeants de France Télévision ne font pas preuve d'un grand zèle pour accueillir de nouveaux collaborateurs. Ils savent que cela pèsera sur les coûts de production et les contraindra à la réorganisation de certains services.

Il reste que le gouvernement doit trouver les moyens de réaliser en douceur cette privatisation. Ce fut le cas pour la plupart de celles réalisées jusqu'ici par Lionel Jospin. Cette fois le personnel, très syndiqué, essaiera de profiter des divisions de la majorité. Déjà le PC et le Mouvement des citoyens (MDC) ont annoncé leur hostilité à ce projet.

Michel Delberghe

Françoise Chirot

Jean-Luc Lagardère pose de nouvelles conditions au maintien d'Hachette dans les NMPP

POUR LA DEUXIÈME JOURNÉE consécutive, la direction des NMPP et de Transport presse a partiellement bloqué, dans la nuit du lundi 25 au mardi 26 juin, la distribution du *Parisien* sur la capitale et sa proche banlieue ainsi que celle d'*Aujourd'hui* à partir des cinq unités d'impression décentralisées de Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Toulouse. Cette décision est la conséquence de la mise en place, par le quotidien du groupe Amaury, de sa propre distribution sur la région parisienne et plusieurs départements limitrophes (notamment l'Oise, l'Eure, le Loiret...) depuis le 25 juin.

Cette situation inédite devrait perdurer tant les positions se sont durcies et paraissent, en l'état, inconciliables, entre la messagerie et le groupe dirigé par Jean-Pierre Courcol. Sans attendre la saisine du juge d'exécution de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 6 juin, lui donnant raison sur l'unicité de distribution du *Parisien* et d'*Aujourd'hui*, la direction des NMPP a envoyé un huissier à l'imprimerie de Saint-Ouen, dans la nuit de dimanche à lundi. Il s'agissait de constater qu'en dépit du jugement, le groupe avait bien confié à la Société des ventes

du Parisien (SDVP) une partie de la distribution de ses journaux.

Après avoir entrepris de bloquer la diffusion du titre, les NMPP envisagent de demander l'application de l'astreinte de 10 000 francs « par infraction constatée » prévue dans l'arrêt de la cour. Cette clause est diversement interprétée. Pour les NMPP, elle concerne chaque exemplaire diffusé et porterait sur des sommes considérables. Le groupe Amaury préfère, lui, constater que la pénalité porte sur chaque édition journalière. La situation est devenue d'autant plus complexe que des ouvriers du Livre CGT ont passé outre les mesures d'interdiction de la direction des NMPP pour distribuer eux-mêmes *Aujourd'hui* dans certaines zones.

CONTRE L'ACCORD AMAURY-CGT

« L'heure est grave. Un éditeur a rompu la solidarité [qui est] le principe même de la loi Bichet de 1947 », a proclamé Jean de Montmort, président du conseil de gérance des NMPP en justifiant, lors d'une conférence de presse, lundi 27 juin, les mesures de rétention adoptées « au nom de l'obligation du respect du droit » et « de la défense des intérêts

des actionnaires et des clients ». Les dirigeants des NMPP ne se contentent pas d'appliquer strictement l'arrêt rendu contre *Le Parisien*. Ils rejettent en bloc l'accord conclu entre la direction du groupe Amaury et les deux branches du syndicat du Livre CGT (*Le Monde* du 19 juin) qui a mis fin à une semaine de conflit. « Un accord signé en catimini qui bafoue les règles élémentaires du management », a fustigé Jean de Montmort, qui n'accepte toujours pas que « les NMPP et Transport presse aient été placés devant le fait accompli ». Au passage, Yves Sabouret, directeur général des NMPP, s'en est pris à Yves de Chaise-martin, président du Conseil supérieur des messageries, qui avait donné son aval à cette solution. « Comment le garant d'une autorité indépendante, un juriste hors pair, peut-il être l'aimable compositeur d'un accord dont les clauses sont illégales ? », s'est-il interrogé.

Face à une situation de plus en plus bloquée, Jean-Luc Lagardère, président de Lagardère, actionnaire à 49 % et opérateur des NMPP, a renouvelé les conditions du maintien de son groupe. « Je suis de tout cœur pour que l'on puisse maintenir le système en l'état. Je considère que c'est notre mission,

héritage des dispositions de 1947. Jamais je n'ai changé de conduite (...). Mais si la tâche est rendue impossible, nous serons contraints, bien entendu dans le respect de la loi et du droit, d'orienter les NMPP vers une autre voie. » L'échéance n'est pas fixée, mais Yves Sabouret s'est chargé d'en déterminer le terme à la fin du mois de juillet. Les clauses de ce marché dépassent, de loin, le conflit du *Parisien* puisqu'il s'agit bel et bien de l'organisation globale du système de distribution de la presse. Révélatrice de la crise actuelle, cette affaire pourrait bien devenir l'accélérateur de la recomposition attendue depuis bientôt deux ans sur la base des scénarios proposés par l'opérateur.

Alors que toute négociation directe paraît difficilement envisageable, les NMPP entravent des portes de sorties. La première en n'excluant pas « une mission de bons offices » envisagée par le président du Conseil supérieur des messageries (CSM). La seconde, en souhaitant l'intervention des pouvoirs publics, garants eux aussi de l'application des principes de « solidarité » de la loi Bichet.

Michel Delberghe

Françoise Chirot

Les droits d'auteur sur le Web reconnus pour les pigistes aux Etats-Unis

LES PIGISTES ont obtenu gain de cause, lundi 25 juin, devant la Cour suprême des Etats-Unis dans la bataille judiciaire engagée depuis plus de sept ans contre des grands groupes de presse, comme le *New York Times* ou AOL Time Warner, pour leur reconnaissance des droits d'auteur sur Internet. Par sept voix contre deux, la Haute Cour a mis un terme à une pratique consistant, pour les groupes de presse, à pouvoir reproduire sur leurs sites Web des articles de pigistes sans leur demander leur autorisation ni les rémunérer. Jusqu'à présent, une telle pratique n'était pas considérée comme une violation de la législation sur la protection des droits d'auteurs. Pour les groupes de presse visés, le coût financier de cette décision de justice pourrait se révéler élevé (*Le Monde* du 31 mars).

Napster va devoir continuer à filtrer les échanges de musique

LA SOCIÉTÉ américaine Napster va devoir continuer à filtrer les échanges de musique sur son site Internet afin de respecter les droits d'auteur, à la suite du refus par une cour américaine d'accéder à ses arguments contre l'industrie du disque. Dans une décision rendue vendredi 22 juin et communiquée lundi 25 juin, la cour d'appel fédérale de San Francisco a rejeté la demande de Napster de réentendre l'affaire devant un plus grand nombre de juges que lors de la première procédure en appel.

La firme contestait une décision de justice l'ayant contrainte à bloquer l'accès à sur son site à toutes les œuvres musicales protégées par les droits d'auteur. Napster peut encore saisir la Cour suprême.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : la grève engagée jeudi 21 juin, « pour une durée indéterminée », à France 3-Paris-Ile-de-France, s'est poursuivie lundi 25 juin. Les grévistes protestent contre la fermeture de l'édition locale de Paris du 16 juillet au 20 août. Selon un représentant de l'intersyndicale CGT-CFDT-SNJ, ce mouvement est suivi à 85 % par les journalistes et à 40 % par les techniciens.

■ **La police financière italienne a perquisitionné, lundi 25 juin, à Milan**, dans des bureaux du groupe de télévision Mediaset, contrôlé par la holding familiale de Silvio Berlusconi, le président du conseil. Cette opération a été menée dans le cadre d'une affaire de fraude fiscale.

■ **PRESSE** : Hachette Filipacchi Médias a annoncé lundi le lancement de *Elle Girl*, un magazine trimestriel destiné aux adolescentes. Une édition paraîtra le 28 août aux Etats-Unis, puis une autre en septembre au Royaume-Uni, en collaboration avec le britannique Emap.

LA DÉMISSION, mercredi 20 juin, de Peter Schneider, responsable de la division film de Disney, s'est ajoutée aux multiples contrariétés qu'a rencontrées le groupe de communication et de loisirs depuis le début de l'année : le maigre succès de Californian Adventure, son nouveau parc d'attractions en Californie du Sud, inauguré en février ; les résultats décevants de *Pearl Harbor* ; ceux, encore plus médiocres, d'*Atlantis*, le nouveau grand dessin animé de Disney, battu à plate couture par le *Shrek* de Dreamworks, et enfin les mésaventures du groupe sur la Toile, avec la mise en hibernation du portail Go.com.

Disney a annoncé, en mars, la suppression de 4 000 postes sur la base du volontariat, par le biais d'un courrier électronique envoyé par le PDG, Michael Eisner, aux 120 000 salariés du groupe. Le nombre de candidats au départ ayant été insuffisant, le groupe a indiqué, le 1^{er} juin, qu'il procédera à 1 000 licenciements.

Peter Schneider n'avait succédé à Joe Roth, le précédent président des studios Disney, que depuis dix-sept mois. Il était auparavant responsable de l'animation et, à ce titre, partiellement responsable de la série de succès qu'a rencontrée Disney depuis une quinzaine d'années (*Aladdin*, *Le Roi lion*, *Tarzan*...). Série qui semble toucher à sa fin puisque *Atlantis*, sorti le 15 juin, a connu les plus mauvais résultats jamais enregistrés par un studio Disney depuis la sortie de *Basil, détective privé* en 1986. La division animation sera d'ailleurs l'une des plus lourdement touchées par le plan d'économies, avec 500 emplois supprimés.

M. Schneider, qui avait fait ses premières armes dans le théâtre, et qui a supervisé l'adaptation du *Roi lion* en comédie musicale - un succès gigantesque -, a annoncé qu'il reprenait son activité de producteur théâtral. Il ne devrait pas être remplacé.

INTERPRÉTATION CONTRADICTOIRE

Si les observateurs sont unanimes quant à la portée de l'échec d'*Atlantis*, l'interprétation des résultats commerciaux de *Pearl Harbor* est plus contradictoire. Avec 160 millions de dollars (186 millions d'euros) de recettes aux Etats-Unis, le film se situe déjà au-dessus de la norme qui veut qu'un film parvienne à l'équilibre quand ses revenus nord-américains atteignent le budget de production, en l'occur-

rence 140 millions de dollars. Mais ces chiffres sont en dessous des résultats espérés et le budget n'avait été respecté que parce que techniciens et acteurs avaient accepté de réduire leurs salaires contre une participation aux résultats, qui viendra se soustraire aux revenus destinés à Disney.

En fait, le destin planétaire du film se jouera au Japon, premier marché extérieur pour les productions hollywoodiennes, où il doit sortir en salle à la mi-juillet. Il semble de toute façon certain que Disney ne retrouvera pas cette année la première place sur le marché américain, qu'il détenait depuis 1998. Selon l'hebdomadaire professionnel *Variety*, M. Eisner a privilégié une politique de production portant sur un petit nombre de

films, privilégiant les profits plutôt que la part de marché.

La presse professionnelle reste plutôt confiante dans l'avenir du groupe, estimant que la plupart des déconvenues de Disney sont directement liées à la conjoncture américaine. Un aspect qui, au contraire, préoccupe les analystes financiers : ils ont révisé leurs objectifs de prix sur le titre Disney, qui cotait à moins de 29 dollars, lundi 25 juin, après avoir dépassé les 34 dollars à la mi-mai. Les divisions télévision et Internet sont durement touchées par la baisse, voire l'effondrement, des revenus publicitaires, et la fréquentation des parcs d'attractions est aussi très dépendante de l'ambiance économique.

Thomas Sotinel

France 3

135 éditions quotidiennes
+ 1 nouvelle locale :

France 3 Nice

à partir du 27 juin à 18h55 et 19h55

FRANCE 3, DE PRÈS ON SE COMPREND MIEUX.



TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **VALEO : l'équipementier automobile français** a annoncé, lundi 25 juin, la cession de sa filiale Filtrauto à son concurrent italien Sogefi pour un montant total de 100 millions d'euros.

● **VOLKSWAGEN : le numéro un européen de l'automobile** a annoncé l'échec des négociations, lundi, avec le syndicat IG Metall. Volkswagen voulait créer 5 000 emplois à 5 000 deutschemarks (2 560 euros) par mois.

● **VOLVO : la filiale suédoise du constructeur américain Ford** va investir 9,30 milliards d'euros dans les cinq prochaines années sur ses nouveaux modèles. Son président, Hans-Olov Olson, a indiqué vouloir augmenter ses ventes de 30 % d'ici à 2006, à 600 000 unités.

● **INTERNATIONAL PAPER : le premier groupe papeter mondial** a indiqué, lundi, qu'il allait supprimer 3 000 emplois dans les douze prochains mois, soit 10 % de sa main d'œuvre aux Etats-Unis et environ 2,5 % de ses effectifs mondiaux.

● **DELL : le groupe informatique américain va poursuivre sa guerre des prix** « tant que les prix des composants continueront de reculer », a déclaré son vice-président Kevin Rollins dans le *Wall Street Journal* de mardi.

● **IBM : le géant américain de l'informatique a affirmé, lundi, avoir réussi à fabriquer le transistor au silicium le plus rapide du monde, qui permettra de développer d'ici deux ans des puces cinq fois plus rapides que les microprocesseurs actuels.**

● **COMPAQ : le groupe informatique américain veut changer sa stratégie**, centrée actuellement sur les clients Internet, pour augmenter la part des services et des logiciels dans son chiffre d'affaires à l'instar de ce que fait IBM, selon un document dévoilé lundi par le *Wall Street Journal*.

SERVICES

● **DEUTSCHE BAHN : les chemins de fer allemands veulent supprimer 6 000** des 11 500 emplois de leurs ateliers de réparation d'ici à 2003, affirme le *Handelsblatt* de mardi citant des sources syndicales.

● **AMERICAN AIRLINES : le président américain George W. Bush** a décidé d'imposer une procédure de conciliation à la compagnie aérienne American Airlines et à ses navigants, sur le renouvellement de leurs contrats, si les deux parties ne parviennent pas à un accord dans les trente jours. Le recours à cette procédure empêcherait les navigants de se mettre en grève.

● **KCP-MYRIS : l'entreprise propriétaire des magasins de chaussures Myris** depuis la fermeture du site de Limoux en avril 2000, a été placée d'office en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Carcassonne (Aude), lundi, en raison de ses difficultés à exécuter le plan social concernant les 182 salariés de l'usine.

● **BMG MUSIC PUBLISHING FRANCE : l'éditeur de musique, filiale du groupe allemand Bertelsmann**, a annoncé, lundi, avoir acquis la majorité du capital des éditions musicales Salabert, qui possèdent un important catalogue de variétés et de jazz. Le montant de la transaction n'a pas été précisé.

FINANCES

● **BANQUES JAPONAISES : les fonds que le Japon compte mettre en place pour aider les banques à résorber leurs créances douteuses** devrait être capitalisé à hauteur de 10 milliards de yens (plus de 94 milliards d'euros), a annoncé, mardi, l'Agence des services financiers. Le fonds aura une durée de vie de dix ans.

● **VIRT-X : les transactions ont démarré, lundi, à la Bourse électronique pan-européenne** basée à Londres, créée par la Bourse suisse SWX et le consortium britannique Tradepoint. Les 29 premières valeurs suisses sont désormais cotées sur Virt-x ainsi que quelque 200 valeurs britanniques.

● **BANQUES : la Banque des règlements internationaux a annoncé, lundi, avoir repoussé à 2005 l'entrée en vigueur de sa réforme des ratios de solvabilité bancaire internationaux**, qui a suscité de vives émotions dans le monde bancaire.

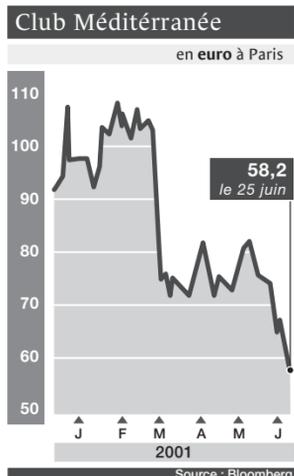
● **WASHINGTON MUTUAL : le premier établissement d'épargne des Etats-Unis** a annoncé, lundi, le rachat de la banque régionale Dime Bancorp pour 5,2 milliards de dollars (6 milliards d'euros).

VALEUR DU JOUR

Club Med au plus bas depuis trois ans et demi

L'ACTION du Club Méditerranée a touché un nouveau « plus bas » annuel, lundi 25 juin, à la veille de la communication de ses résultats semestriels. Le titre du spécialiste du club de loisirs a terminé à 52,8 euros en repli par rapport à la clôture du vendredi 22 juin. Mardi, le Club a annoncé qu'il avait réalisé un chiffre d'affaires de 958 millions d'euros, en progression de 9,1 %, par rapport au premier semestre 2000. Cette progression (6,3 % à périmètre et taux de changes comparables) provient de la forte croissance des activités en Europe. Ces performances, globalement supérieures à celles du marché, restent inférieures au budget, notamment en raison du ralentissement économique aux Etats-Unis et en Asie. Le résultat net d'exploitation s'établit à 6 millions d'euros et a été divisé par six. Au premier semestre 2000, le résultat net était de 38 millions d'euros, qui incluait une reprise de provision de 15 millions d'euros au titre de l'obligation convertible arrivée à échéance au mois de janvier 2000. Selon le Club, « le renforcement des capacités d'accueil (ouverture de nouveaux villages, allongement des périodes d'ouverture) a entraîné une hausse des frais fixes ».

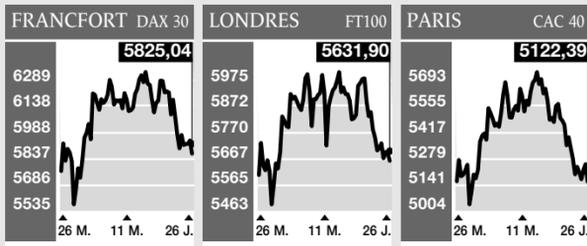
Ces résultats ne sont pas une surprise : au mois de mars, Philippe Bourguignon, le PDG du Club, avait prévenu : « Nous ne confirmons pas une croissance à deux chiffres, mais nous confirmons une croissance ».



Source : Bloomberg

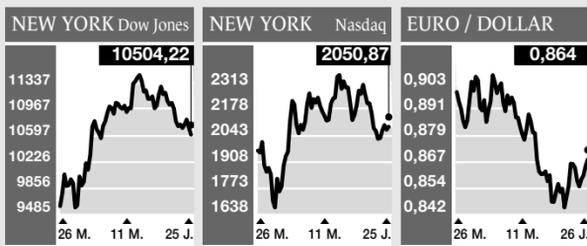
François Bostnavaron

EUROPE



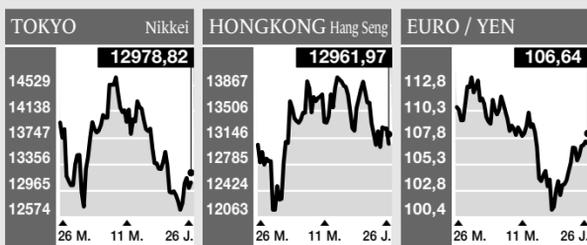
Europe 9h57	Indices sélection	cours 25/06	Var. % 25/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4159,62	- 1,24	- 12,84
EUROPE	STOXX 50	3991,10	- 1,01	- 12,42
EUROPE	EURO STOXX 324	344,34	- 1,15	- 12,11
EUROPE	STOXX 653	322,58	- 1,03	- 10,34
PARIS	CAC 40	5122,39	- 1,75	- 13,57
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3495,33	- 1,60	- 13,11
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	559,49	- 1,14	- 12,25
BRUXELLES	BEL 20	2834,30	- 0,17	- 6,29
FRANCFORT	DAX 30	5825,04	- 1,31	- 9,46
LONDRES	FTSE 100	5631,90	- 0,53	- 9,49
MADRID	STOCK EXCHANGE	8870	- 1,05	- 2,63
MILAN	MITEL 30	36419,00	- 1,06	- 16,70
ZURICH	SPI	7090,70	- 1,03	- 12,84

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 25/06	Var. % 22/06	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10504,22	- 0,95	- 2,62
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1218,60	- 0,55	- 7,70
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2050,87	0,79	- 16,99
TORONTO	TSE INDEX	7697,69	- 0,54	- 13,84
SAO PAULO	BOVESPA	14539,60	- 4,72
MEXICO	BOLSA	372,01	0,36	17,72
BUENOS AIRES	MERVAL	425,81	2,43	2,17
SANTIAGO	IPSA GENERAL	108,58	- 0,38	13,10
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7332,92	0,36	7,44

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 26/06	Var. % 25/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	12978,82	0,64	- 5,85
HONGKONG	HANG SENG	12961,97	- 1,61	- 14,13
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1713,06	0,32	- 11,09
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	72,29	- 1,36	14,11
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3370	0,43	6,82
BANGKOK	SET	21,66	0,51	16,26
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3402,56	2,53	- 14,34
WELLINGTON	NZSE-40	2046,68	0,26	7,63

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 perdait 0,82 %, mardi 25 juin dans les premiers échanges, à 5 170,92 points. Lundi, l'indice CAC 40 avait terminé sur un gain de 0,57 %, à 5 213,46 points.

FRANCFORT

BAROMÈTRE du marché allemand, l'indice Dax reculait de 0,61 %, mardi matin, à 5 866,43 points. Lundi, l'indice des trente principales valeurs de la place allemande avait cédé 0,66 %, à 5 902,32 points.

LONDRES

PRINCIPAL indicateur de la Bourse de Londres, l'indice Footsie céda 0,16 %, mardi, peu après l'ouverture du marché, à 5 652,90 points. Lundi, le Footsie avait affiché un recul symbolique de 0,07 %, à 5 661,9 points.

TOKYO

LES VALEURS JAPONAISES ont terminé en légère hausse, mardi. L'indice Nikkei, qui recense les 225 premières capitalisations boursières, a gagné 0,6 %, à 12 978,82 points. « Les investisseurs semblent avoir du mal à trouver quoi acheter. Ils veulent choisir les bons titres, ce qui les rend nerveux, compte tenu de la faiblesse des fondamentaux économiques du Japon qui implique qu'on ne s'attend pas à une hausse du marché dans un ensemble pour un bon bout de temps », a commenté Maski Motomura, analyste chez Nomura Securities, cité par l'agence Reuters.

NEW YORK

À L'ISSUE d'une séance irrégulière, lundi 25 juin, les grands indices américains ont connu des évolutions divergentes. Les grandes valeurs industrielles ont pris le chemin de la baisse, tandis que les valeurs technologiques ont affiché une progression modeste. Les investisseurs ont néanmoins été très sélectifs dans leurs choix de titres dans l'attente de la réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale, qui se tient mardi et mercredi.

L'indice des trente principales sociétés industrielles, le Dow Jones, a perdu 0,95 %, à 10 504,22 points, et le Standard & Poor's 500 a reculé de 0,55 %, à 1 218,61 points. L'indice composite du Nasdaq a gagné 16,07 points (soit 0,79 %), à 2 050,91 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'inscrivaient en hausse, dans les premières transactions, mardi 26 juin. Évoluant à l'inverse du prix, les taux de rendement des emprunts d'Etat arrivant à échéance dans dix ans se détendaient à 5,06 % en France et à 4,94 % en Allemagne.

MONNAIES

L'EURO s'appréciait légèrement face au dollar dans les premières cotations, mardi. Il s'échangeait à 0,8638 dollar, tandis que le billet vert, en repli face au yen, se négociait à 123,51 yens.

ÉCONOMIE

Le Japon adopte un plan de restructuration drastique

LE GOUVERNEMENT japonais a approuvé, mardi 26 juin, le vaste plan d'action et de réformes structurelles présenté la semaine dernière par le conseil de politique économique et destiné à sortir l'économie de la stagnation. Le programme, préparé par Heizo Takenaka, ministre d'Etat chargé de la politique économique et budgétaire, a pour ambition notamment de résoudre en deux à trois ans le problème des créances douteuses des banques, qui freine la croissance depuis l'éclatement de la « bulle » spéculative des années 1980.

Le gouvernement veut par ailleurs favoriser la déréglementation de l'économie et tourner le dos à la politique de relance par les dépenses publiques, symbolisée par les grands travaux, alors que la dette publique japonaise a atteint officiellement le montant record de 538 400 milliards de yens (5 079 milliards d'euros) fin mars, à la suite de nouvelles émissions d'obligations par l'Etat nippon. M. Takenaka a prévenu que la croissance allait être « comprise entre zéro et 1 % pendant deux ou trois ans ». Ce programme devrait se solder, en outre, par « cent mille à deux cent mille suppressions d'emplois » mais, à terme, cinq millions d'emplois nouveaux pourraient être créés dans le développement des technologies de l'information et des services.

ALLEMAGNE : les données économiques du premier trimestre en Allemagne indiquent que le tassement conjoncturel actuel devrait se poursuivre, a estimé lundi le ministère des finances dans son rapport mensuel, sans toutefois préciser de délai. Parallèlement, des analystes ont indiqué que l'inflation a légèrement ralenti en juin en Allemagne, ce qui pourrait ouvrir la voie à une prochaine détente monétaire de la Banque centrale européenne (BCE).

BELGIQUE : les finances publiques belges ont été en équilibre en 2000, mais la dette publique, pourtant en diminution, s'élève encore à 110,8 % du PIB, selon des chiffres définitifs annoncés lundi par le ministre des finances, Didier Reynders.

DANEMARK : la croissance au Danemark devrait atteindre 1,25 % en 2001 et 2,25 % en 2002 contre 2,9 % en 2000, selon des pré-

visions publiées lundi par Danske Bank (DB), le premier groupe bancaire du royaume. La consommation intérieure croîtrait de 1 % en 2001 et de 2,5 % en 2002.

RUSSIE : le FMI s'est déclaré préoccupé, lundi, par la resurgence de l'inflation en Russie. Le Fonds recommande « un resserrement de la politique monétaire, ainsi que le maintien des dépenses dans les limites prévues par le budget 2001 ».

L'INVASION de criquets dans la république russe du Daghestan (Caucase du Nord) sur une superficie de près de 70 000 hectares de terres, est « un désastre national », a estimé lundi un dirigeant local. Un responsable du ministère russe de l'Agriculture, Sergueï Iermolaïev, a pour sa part assuré que « la situation était sous contrôle ».

POLOGNE : la hausse du Produit intérieur brut (PIB) était de 2,3 % au premier trimestre de 2001, comparé à la même période de l'an dernier, a annoncé lundi le Bureau national des statistiques polonais.

CHINE : la croissance de l'économie chinoise devrait s'élever à environ 8 % au cours du premier semestre, soit à peu près le même chiffre que l'an dernier, selon le Bureau national des statistiques (BNS), cité mardi par l'agence Chine nouvelle. La performance chinoise, qui contraste avec un ralentissement économique notable dans le reste du monde, s'explique principalement par une hausse rapide des investissements et une reprise de la consommation.

ARGENTINE : le déficit du secteur public non financier a atteint 1 milliard de pesos (1,16 milliard d'euros) en mai, soit près du double du déficit enregistré un an plus tôt, a annoncé lundi le ministère des finances. Pour respecter l'accord conclu avec le FMI pour le premier semestre, le déficit ne devrait pas dépasser 39,5 millions de pesos en juin. Le bond du déficit en mai est imputable en particulier au poids du remboursement des intérêts sur la dette argentine, a précisé le ministère.

BOLIVIE : dans son analyse annuelle de l'économie bolivienne rendue publique lundi, le FMI a estimé que la Bolivie devrait augmenter ses revenus fiscaux pour financer l'investissement public et réduire les déficits budgétaires. Le Fonds a exprimé « sa préoccupation face au ralentissement de la croissance » et a noté que « les progrès dans la réduction de la pauvreté ont été limités ».

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (100)	1,37603	SCHILLING AUTR. (100)	3,76703
PUNT IRLANDAISE (100)	0,78756	PUNT IRLANDAISE (100)	3,32894
FLORIN NÉERLANDAIS (100)	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS (100)	2,97660
FRANC BELGE (100)	4,03399	FRANC BELGE (100)	1,62607
MARKKA FINLAND. (100)	5,94573	MARKKA FINLAND. (100)	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME GREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	25/06
COURONNE DANOISE	7,4535
COUR. NORVÉGIENNE	7,9285
COUR. SUÉDOISE	9,1495
SCILLING TCHÈQUE	33,8850
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6630
DOLLAR CANADIEN	1,3099
DOLLAR HONGKONG	6,7131
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0850
FORINT HONGROIS	243,3500
LEU ROUMAIN	25025
ZLOTY POLONAIS	3,4059

Cours de change croisés

26/06 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	123,34500	0,81073	0,86465	0,13180	1,41375	0,56828
YEN	123,34500	106,64500	16,25000	174,36000	70,08500
EURO	1,15654	0,93769	0,15245	1,63545	0,65720
FRANC	7,58730	6,15010	6,55957	10,72700	4,31220
LIVRE	0,70734	0,57355	0,61140	0,09325	0,40200
FRANC SUISSE	1,75970	1,42675	1,52170	0,23195	2,48760

Taux d'intérêt (%)

Taux 25/06	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,61	4,27	5,08	5,68
ALLEMAGNE	4,54	4,37	4,95	5,58
GDE-BRETAG.	4,25	5,06	5,09	4,84
ITALIE	4,54	4,32	5,34	6
JAPON	0,06	0,41	1,15	2,15
ÉTATS-UNIS	4,03	3,45	5,13	5,58
SUISSE	3,12	3,07	3,33	4,03
PAYS-BAS	4,50	4,32	5,10	5,63

Matif

Cours 9h57	Volume 26/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	4505	89,02	88,96
DÉCEMBRE 2001	NC	NC	NC
Euribor 3 mois	NC	NC	NC
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 25/06	Var. % 22/06
BRENT (LONDRES)	27,27	+ 0,74
WTI (NEW YORK)	0,27	+ 0,62
LIGHT SWEET CRUDE	27,11	+ 0,31

Or

En euros	Cours 25/06	Var. % 22/06
OR FIN KILO BARRE	10150	- 0,49
OR FIN LINGOT	10300	- 0,10
ONCE D'OR (LO)	266,40
PIÈCE FRANCE 20 F	58,10	- 0,51
PIÈCE SUISSE 20 F	58	

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action Médiaset a perdu 2,46 %, lundi 25 juin, à 10,13 euros, à la Bourse de Milan. Le groupe de télévision de Silvio Berlusconi a subi le contre-coup d'une perquisition menée par la brigade financière, dans la matinée de lundi. De plus, Seat PG, filiale de Telecom Italia, a lancé dimanche soir sa nouvelle chaîne de télévision, La 7, qui se substitue à TMC et entend s'adresser aux 14-35 ans comme Italia 1, une des trois chaînes de Médiaset.

● Le titre du groupe de luxe helvétique Richemont s'est déprécié de 1,76 %, lundi, à 4 480 francs suisses. Le titre a subi le contrecoup de l'avertissement sur ses résultats

lancé par son concurrent Gucci. ● L'action du groupe pharmaceutique Roche a progressé de 1,37 %, lundi, à 129 francs suisses. Selon Aldo Robyr, analyste de l'Union bancaire privée, l'action Roche a profité d'une étude démontrant qu'un de ses médicaments importants contre l'obésité, le Xenical, était également efficace contre le diabète.

● L'action de l'opérateur de télécom Telefonica, numéro un de la cote madrilène, a continué de récupérer une partie du terrain perdu récemment, après avoir grignoté 0,74 % vendredi 22 juin. Elle a terminé, lundi 25 juin, sur un gain de 1,54 %, à 15,13 euros.

26/06 10h12

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/06
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR SE	19,78	...
BASF AG DE	43,40	-0,23
BMW DE	38	-0,52
CONTINENTAL AG DE	16,40	-0,30
DAIMLERCHRYSLER DE	52,30	...
FIAT IT	24,43	...
FIAT PRIV. IT	15,80	...
MICHELIN FR	36,50	+0,92
PEUGEOT FR	318	+0,32
PIRELLI SPA IT	3,33	...
DR ING PORSCHE DE	384,50	+0,13
RENAULT FR	53,30	+0,66
VALEO FR	46,60	-0,68
VOLKSWAGEN DE	54,60	-0,73
DJ E STOXX AUTO P	234,19	-0,06

BANQUES

ABBEY NATIONAL GB	20,72	+2,11
ABN AMRO HOLDING NL	21,98	+0,50
ALL & LEICS GB	13,60	...
ALLIED IRISH BA GB	22,03	...
ALPHA BANK GR	25	-0,64
B.P.SONDRIO IT	11,20	...
B.P.VERONA E.S. IT	11,35	...
BANK OF IRELAND GB	19,24	...
BANK OF PIRAEUS GR	12,62	...
BANKINTER R ES	40,75	+0,62
BARCLAYS PLC GB	37,55	+0,71
BAYR.HYPO-UVLR DE	57,70	+0,35
BBVA R ES	15,38	-0,32
BCA AG.MANTOVAN IT	10,80	...
BCA FIDEURAM IT	11,68	...
INTESA SBCI IT	4,10	...
BCA LOMBARDA IT	10,28	...
BCA P.BERG.-CV IT	19	...
BCA P.MILANO IT	4,57	...
B.P.EMILIA ROMA IT	35,80	...
B.P.NOVARA IT	7,69	...
B.P.LODI IT	11,55	...
BCA ROMA IT	4,42	...
BCO POPULAR ESP ES	41,10	+0,02
BCP R PT	4,21	...
BIPOP CARIRE IT	4,61	...
BK OF SCOTLAND GB	13,48	+0,49
BNL IT	3,75	...
BNP PARIBAS FR	103,10	+0,10
BSCH R ES	10,60	...
COMIT IT	6,16	...
COMM.BANK OF GR GR	43	+1,42
COMMERZBANK DE	29,60	-0,50
CREDIT LYONNAIS FR	44,14	-0,02
DANSKE BANK DK	20,46	-0,33
DEUTSCHE BANK N DE	87,90	-0,11
DEXIA BE	176,80	...
DNB HOLDING NO	5,08	...
DRESDNER BANK N DE	52,30	-0,19
ERG EUROBO ERGA GR	14,30	+0,28
ERSTE BANK AT	58,40	...
ESPIRITO SANTO PT	15,40	...
FOERENINGSBANK SE	13,66	...
HALIFAX GROUP GB	13,24	-1,59
HSCB HLDG GB	13,86	-1,06
IKB DE	15,65	...
KBC BANCASSURAN BE	41,40	...
LLOYDS TSB GB	11,74	-0,42
MONTI PASCHI SI IT	3,77	...
NAT BANK GREECE GR	35	+0,23
NATEXIS BQ POP. FR	99,10	-0,81
NORDEA SE	6,56	...
ROLO BANCA 1473 IT	17,79	...
ROYAL BK SCOTL GB	27,79	...
S-E-BANK A-SE SE	10,87	...
SAN PAOLO IMI IT	15,43	...
STANDARD CHARTERED GB	15,27	...
STE GENERAL A-FR FR	71,45	-0,07
SVENSKA HANDELS SE	16,83	...
SWEDISH MATCH SE	5,78	...
UBS N CH	168,40	...
UNICREDITO ITAL IT	5,08	...
DJ E STOXX BANK P	320,10	+0,04

PRODUITS DE BASE

ACERLARIA ES	13,27	+0,53
ACERINOX R ES	36,31	...
ALUMINIUM GREEC GR	32,38	+0,25
ANGLO AMERICAN GB	17,59	...
ASSIDOMAEN AB SE	24,37	...
BEKAERT BE	41,07	...
BILLITON GB	5,71	...
BOEHLER-UDDEHOL AT	45	...
BUNZL PLC GB	7,73	-0,21
CORUS GROUP GB	1	...
ELVAL GR	4,26	...
HOLMEN-B-SE SE	23,94	...
ISPAT INTERNATI NL	3,89	...
JOHNSON MATTHEY GB	17,28	...
MAYR-MELNHOF KA AT	52,13	...
M-REAL-B-FI FI	6,90	...
OUTOKUMPU FI	10,25	...
PECHINEY-A-FR FR	55,50	+0,45
RAUTARUUKKI K FI	4	...
RIO TINTO GB	19,27	...
SIDENOR GR	3,90	...
SILVER & BARYTE GR	20,16	...
SMURFIT JEFFERS GB	2,17	...
STORA ENSO-A-FI FI	12,56	...
STORA ENSO-R-FI FI	12,85	...
SVENSKA CELLULO SE	24,43	...
THYSSENKRUPP DE	15,16	+0,07
UNION MINIERE BE	47,19	-0,04
UPM-KYMMENE COR FI	34	-0,09
USINOR FR	13	+0,46
VOIALCO GR	9,88	+0,20
VOEST-ALPINE ST AT	35,37	...
WORMS N FR	18,61	-2,16
DJ E STOXX BASI P	180,03	+0,13

CHIMIE

AIR LIQUIDE FR	161	-0,80
AKZO NOBEL NV NL	48,10	+0,42
BASF AG DE	43,40	-0,23
BAYER AG DE	43,15	-0,35
BOC GROUP PLC GB	17,20	...
CELANESE N DE	25,50	...
CIBA SPEC CHIMI CH	69,89	...
CLARIANT N CH	333,51	...
DSM NL	40,50	...
EMS-CHEM HOLD A CH	4802	...
ICI GB	6,97	...
KEMIRA FI	6,45	...
KON. VOPAK NV NL	24,80	...
LAPORTE GB	11,41	...
LONZA GRP N CH	662,41	...
NORSK HYDRO NO	50,39	...
RHODIA FR	12,05	-0,58

SOLVAY BE	56,30	+1,08
SYNGENTA N CH	59,89	...
TESSENDERLO CHE BE	29,99	+1,11
DJ E STOXX CHEM P	360,70	-0,21

CONGLOMERATS

D'ETEREN SA BE	191,10	-1,04
AZEO FR	71,95	...
ABL BE	300,10	...
GEVAERT BE	35,72	...
INCHCAPE GB	7,20	...
KVAERNER-A-NO NO	8,58	...
MYTILINEOS GR	6,80	+0,89
UNAXIS HLDG N CH	165,11	...
ORKLA NO	21,13	...
SONAE SGPS PT	0,89	...
DJ E STOXX CONG P	329,98	...

TÉLÉCOMMUNICATIONS

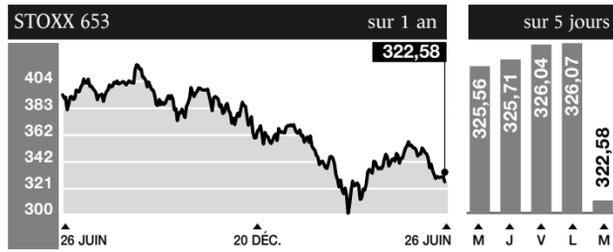
ATLANTIC TELECOM GB	0,28	+13,33
BRITISH TELECOM GB	6,82	-2,35
CABLE & WIRELES GB	6,64	+0,25
COLT TELECOM NE GB	7,56	...
DEUTSCHE TELEKOM DE	24,50	+2,08
E.BISCOM IT	68,15	...
IRCOM IR	1,27	...
ELISA COMUNICA FI	17,25	-2,98
ENERGIS GB	2,99	...
EQUANT NV DE	28,30	...
EUROPOLITAN HLD SE	6,23	...
FRANCE TELECOM FR	55,15	+0,64
HELLENIC TELE (GR	15,18	-3,80
KINGSTON COM GB	1,71	...
KONINKLIJKE KPN NL	6,10	-1,45
KPNQWEST NV-C- NL	9,28	-1,07
LIBERTEL NV NL	10,55	+0,48
MANNESMANN N DE	203,61	...
MOBILCOM DE	13,91	+3,04
PANAFON HELLENI GR	6,06	-0,98
PT TELECOM SCPS PT	8,50	...
SONERA FI	9,30	-2,72
SWISSCOM N CH	282,86	...
T.I.M. IT	5,84	...
SONG NETWORKS SE	2,37	...
TDC-B- DK	43,20	+0,63
TELE2-B- SE	37,32	...
TELECEL PT	9,25	...
TELECOM ITALIA IT	9,94	...
TELECOM ITALIA IT	5,27	...
TELIA SE	5,52	...
TISCALI IT	10,30	...
VERSATEL TELECOM NL	3,10	...
VODAFONE GROUP GB	2,47	...
DJ E STOXX TCOM P	516,51	-0,31

CONSTRUCTION

ACCIONA ES	42,64	-1,36
ACS ES	32,42	+0,37
AGGREGATE IND GB	1,38	...
AKTOR SA GR	6,80	+1,49
AMEY GB	6,20	-1,31
UPONOR-A-FI FI	17,50	...
AUREA ES	20,30	-0,25
ACESA R ES	10,90	...
BOUYGUES FR	39,80	+0,53
BPB GB	4,16	...
BRISA AUTO-ESTR PT	10,11	...
BUZZI UNICEM IT	10	...
NOVAR GB	2,52	...
CRH PLC GB	32,88	...
CIMPOR R PT	23,15	...
COLAS FR	66	+2,25
GRUPO DRAGADOS ES	14,90	-0,07
FCC ES	23,44	+0,39
GRUPO FERROVIAL ES	18,62	+0,11
HANSON PLC GB	8,30	...
HEIDELBERGER ZE DE	52,70	+0,38
HELL.TECHNODOR GR	5,96	-0,67
HERACLIS GENL R GR	13,20	+0,92
HOCHTIEF ESSEN DE	22,05	+1,61
HOLCIM CH	1305,75	...
IMERYS FR	119	...
ITALCEMENTI IT	9,33	...
LAFARGE FR	98,05	-1,46
MICHANIKI REG. GR	2,60	+2,36
PILKINGTON PLC GB	1,68	...
RMC GROUP PLC GB	10,51	...
SANIT GOBAIN FR	166,30	-0,12
SKANSKA-B-SE SE	11,20	...
TAYLOR WOODROW GB	2,98	...
TECHNIP FR	170,40	-0,12
TITAN CEMENT RE GR	37,15	+1,48
VINCI FR	20,24	...
WIENERBERGER AG AT	20,24	...
DJ E STOXX CNST P	232,70	-0,36

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR FR	48	+0,63
ADIDAS-SALOMON DE	69	-0,43
AGFA-GEVAERT BE	16,71	+0,36
AIR FRANCE FR	18,99	-0,05
AIRTOUTS PLC GB	4,29	...
ALITALIA IT	1,32	...
AUSTRIAN AIRLIN AT	11,89	...
AUTORIGILL IT	12,58	...
BANG & OLUFSEN DK	29,52	...
BASS GB	12,43	...
BENETTON GROUP IT	16,55	...
BERKELEY GROUP GB	12,74	+2,92
BRITISH AIRWAYS GB	5,26	...
BULGARI IT	12,53	...
CHRISTIAN DIOR FR	43,05	+1,53
CLUB MED. FR	59	+1,37
COMPASS GROUP GB	8,88	...
DT.LUFTTHANS N DE	18,40	...
ELECTROLUX-B-SE SE	15,30	...
EM.TV & MERCHAN DE	2,34	+2,50
EMI GROUP FR	6,66	...
EURO DISNEY FR	1,08	+0,93
HERMES INTL GB	164,40	+1,48
HILTON GROUP GB	3,88	+2,17
HDP IT	4,34	...
HUNTER DOUGLAS NL	31	...
KLM NL	20,20	-2,88
LVMH FR	60,40	+0,75
MEDION DE	91	+0,33
MOULINEX FR	3,35	...
NH HOTELES FR	14,20	-0,98
NXT GB	6,25	...
P & O PRINCESS GB	5,89	...
PERMISION PLC DE	5,51	...
PREUSSAG AG DE	36	-0,28
RANK GROUP GB	3,60	...
RICHEMONT UNITS CH	2999,61	...
ROY.PHILIPS ELE NL	30,90	+1,81
RYANAIR HLDGS IR	12,45	...
SAIRGROUP N CH	59,86	...
SAS DANMARK A/S DK	10,20	+1,33
SEB FR	56,60	-0,70



SODEXHO ALLIANC FR	54,50	...
TELE PIZZA ES	2,28	+1,33
THE SWATCH GRP CH	1266,28	...
THE SWATCH GRP CH	265,75	...
THOMSON MULTIME PA	38,12	-2,76
J D WETHERSPOON GB	6,07	+0,27
WILSON BOWDEN GB	11,89	...
WM-DATA-B-SE SE	3,65	...
WOLFORD AG AT	18,15	...
WWWUK UNITS IR	1,07	...
DJ E STOXX CYC GO P	135,10	+0,79

PHARMACIE

ACTELION N CH	38,71	-0,25
ALTANA AG DE	42,80	-0,47
ASTRAZENECA GB	55,90	-0,87
AVENTIS FR	91,10	-1,09
BB BIOTECH CH	88,80	...
CELLTECH GROUP FR	19,65	...
ELAN CORP IR	42,01	-0,80
ESSILOR INTL FR	336	...
FRESenius MED C DE	84,20	...
GALEN HOLDINGS GB	14,35	+0,34
GAMBRO-A-SE SE	7,76	...
GLAXOSMITHKLINE GB	32,72	-0,45
H. LUNDBECK CH	27,33	...
NOVARTIS N DK	41,01	...
NOVO-NORDISK-B DK	216,01	...
NOVOZYMES-B-DK	25,89	...
ONYCOMED AMERSHA NY	8,43	...
ORION B FI	18,25	...
OXFORD GLYCOSCI GB	18,45	+2
PHONAK HLDG N CH	3545,59	-0,5

VALEURS FRANCE

Le titre du groupe d'aéronautique civile et militaire EADS a reculé, mardi 26 juin, de 3,3 %, à 22,25 euros, après avoir bénéficié, la semaine dernière, des commandes enregistrées au Salon de Bourget. Plusieurs valeurs technologiques ont cédé du terrain, mardi matin. L'équipementier de télécommunications Alcatel a perdu 2,64 %, à 24 euros, la société de conseil et de services informatiques Cap Gemini Ernst & Young chutait de 18,99 % dans la matinée, à 89,60 euros (lire page 16), le groupe d'électronique grand public Thomson Multimédia a abandonné 2,73 %, à 39,20 euros et Dassault Systèmes (édition de logiciels CFAO) a cédé 2,53 %, à 46,16 euros. LVL Médical a annoncé, mardi, en accord avec Euronext, la prolongation de la suspension de son titre « au plus tard » jusqu'à la fin de la semaine. La cotation de LVL Médical, suspendue jeudi, devait reprendre mardi. L'action de la société était passée de 66,50 euros à 39 euros, entre le 6 juin et le 20 juin. Avenir Telecom a grimpé de 7,26 %, à 2,66 euros, après avoir déjà gagné 31,91 %. Le distributeur de produits de télécommunications avait réaffirmé sa confiance dans ses « capacités de croissance bénéficiaire » après la mise en œuvre du plan de restructuration de son activité distribution de téléphones mobiles.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 26 JUIN Cours à 9 h 57 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 juillet

Table of stock market data for France, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and Montant coupon (1).

Main table of stock market data for France, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes and coupon amounts.

Main table of stock market data for Europe, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes and coupon amounts.

Table of stock market data for International markets, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes and coupon amounts.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; □ coupon détaché; ● droit détaché; ● contrat d'animation; ♦ = offert; ↓ = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ○ cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé. DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1): Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi: montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 25 JUIN Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of stock market data for the Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

Main table of stock market data for the Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

Main table of stock market data for the Second Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

Table of stock market data for the Second Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 25 juin

Table of SICAV and FCP data, listing various funds and their values in euros and francs.

Main table of SICAV and FCP data, listing various funds and their values in euros and francs.

Main table of SICAV and FCP data, listing various funds and their values in euros and francs.

Table of SICAV and FCP data, listing various funds and their values in euros and francs.

LÉGENDE * Hors frais. ** A titre indicatif.

SCIENCES On le sculpte, on le coupe, on le rafraîchit, on le tond, on le teint et on l'analyse avec les instruments les plus sophistiqués pour faire dire sa vérité au cheveu.

● **AUJOURD'HUI**, la Cité des sciences et de l'industrie consacre une exposition à cet anonyme porteur de bien des secrets et objet de tous les soins de la part des archéolo-

gues, des historiens, des policiers, des gendarmes, des toxicologues et bien sûr aussi des industriels de la cosmétologie. ● **AVEC « LE CHEVEU SE DÉCODE »**, le public peut, depuis

le 12 juin et jusqu'au 6 janvier 2002, s'informer sur ce matériau de notre organisme tout à la fois fin et impu-

trésicible, et découvrir quelques-uns de ses secrets. ● **CINQ THÈMES** sont abordés à cette occasion : Entre vie et matière, La science du produit, Le salon des métamorphoses, Les cheveux du monde et Les objets en cheveux.

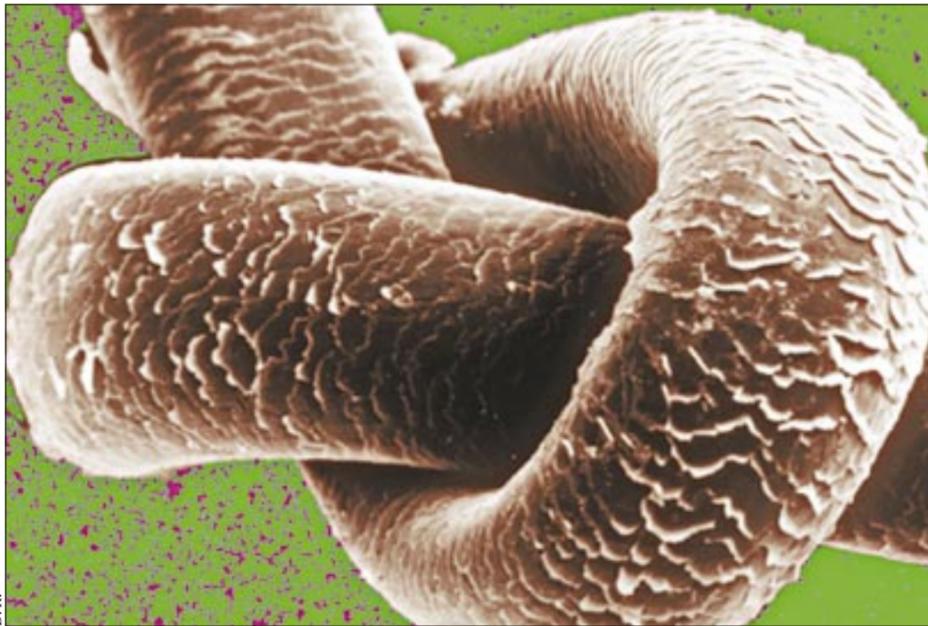
La Cité des sciences et de l'industrie explore le cheveu

En moyenne 120 000 tiges ornent le crâne des humains. Objet des plus grands soins, ce système pileux possède des caractéristiques physiques étonnantes et en particulier une résistance très grande à la traction ; enfin, il est une mémoire du mode de vie de son propriétaire

APPAREMMENT, il est banal, peut-être parce qu'omniprésent. Mais c'est parce que le cheveu marie la science et le frivole, le social et l'intime, qu'il méritait bien qu'une exposition lui soit consacrée par la Cité des sciences et de l'industrie. Depuis le 12 juin c'est chose faite sur le thème « *Le cheveu se décode* ». Une manifestation organisée autour de cinq thèmes (Entre vie et matière ; La science du produit ; Le salon des métamorphoses ; Les cheveux du monde et Les objets en cheveux) que le public peut visiter jusqu'au 6 janvier 2002. Cette exposition conçue en partenariat avec le groupe L'Oréal - sa réalisation a coûté au total 8 millions de francs, financée pour 4,5 millions de francs par l'industriel - voyagea en Europe et en Asie.

L'exploration du cheveu commence par la découverte de sa structure et de ses propriétés. Invisible mais vivante, la racine (le follicule pileux) fabrique la partie apparente, la tige, constituée d'écaillés de kératine enserrant la moelle et le cortex. Si une chevelure comprend en moyenne 120 000 cheveux, chacun d'entre eux mène sa vie propre qui se déroule en trois temps. Le plus long, la pousse, dure trois ans. Il est suivi par une inaction de trois semaines et la vie du cheveu s'achève, après une période de repos de trois mois, par l'expulsion et la chute. Mais ce phénix ne tarde pas à repousser et le cycle du cheveu se poursuit pendant toute la vie.

Sa structure physique et ses propriétés chimiques confèrent au



Le nœud d'un cheveu vu au microscope électronique et grossi 400 fois.

cheveu des caractéristiques particulières. Solide (impossible de l'écraser avec un marteau), élastique, plastique (le cheveu garde un certain temps la déformation qu'on lui a donnée) et hydrophile (il s'allonge ou se raccourcit en fonction du taux d'humidité de l'air), le cheveu est aussi remarquablement résistant comme le démontre une petite expérience : une mèche de 2 000 cheveux résiste à la traction d'une charge de 30 kg.

Autre particularité, la couleur

d'une chevelure est produite par quelques grains de mélanine, et les cheveux gris n'existent pas. Ils résultent en fait d'un mélange de cheveux pigmentés et de cheveux blancs. Ces derniers apparaissent en moyenne vers 34 ans chez les Européens, 40 ans chez les Asiatiques et 44 ans chez les Africains.

UNE MINE D'INFORMATIONS

Les caractéristiques particulières du cheveu constituent une véritable mine d'informations pour les historiens, policiers et autres

gendarmes. L'ADN contenu dans les cellules du bulbe du cheveu peut permettre en effet de confondre un suspect. Quand les noyaux du bulbe ne sont pas utilisables, il est possible d'analyser de microscopiques éléments des cellules du cheveu, les mitochondries. Le résultat, alors un peu moins précis, se révèle néanmoins très précieux en l'absence d'autres indices. La tige du cheveu est elle-même riche d'enseignements, car elle possède une mémoire : en poussant, le cheveu garde dans sa

structure une trace assez précise des médicaments, de la drogue ou de l'alcool que son propriétaire a consommés.

Matériau imputrescible, facile à manipuler, formé de molécules très stables, le cheveu témoigne ainsi de l'histoire de son illustre propriétaire : découverte de quantités suspectes d'arsenic dans les cheveux de Napoléon et d'un taux de plomb très élevé dans ceux de Beethoven. Concernant un passé plus lointain, les archéologues ont retrouvé des traces d'un usage de cocaïne dans une momie péruvienne vieille de 4 000 ans, et réussi à démontrer trois mille ans après sa mort que Ramsès-II était blond-roux.

UN PRÉTEXTE À L'ART

Objet d'observation scientifique, le cheveu est aussi une parure que l'on soigne, entretient et embellit. De tout temps, les belles ont utilisé de multiples moyens pour colorer leur chevelure ou en activer la pousse. Au XVI^e siècle, la mode du blond doré a fait beaucoup d'adeptes et de victimes à Venise, où l'on ne pouvait plus trouver une seule brune, expliquent Marie-Christine Auzou et Sabine Melchior-Bonnet dans leur ouvrage « *Les vies du cheveu* » (Editions Découverte Gallimard). Pour parvenir à ce résultat, les recettes de certains coiffeurs ne manquaient pas d'audace en proposant des lotions à base de tartre, de vin blanc, de « *gomme adragante* », de cumini et de chaux, le tout délayé dans un peu de savon et d'eau distillée.

Ce n'est qu'à partir du milieu du

XIX^e siècle que la recherche scientifique s'intéresse réellement à la coloration du cheveu et à la cosmétologie. Aujourd'hui, ces deux domaines font l'objet d'une recherche intensive dans les laboratoires du leader mondial de la cosmétologie, L'Oréal. Les physiciens et les chimistes du groupe font appel à des techniques de pointe (accélérateurs de particules, microscopes électroniques, analyseurs d'images, mesures de biomécanique des solides...).

Les cheveux sont aussi prétextes à l'art et à la culture. C'est ce que démontre l'exposition en présentant une soixantaine d'objets témoignant de l'importance du cheveu à toutes les époques et sous toutes les latitudes. On y découvre, pêle-mêle, un sèche-cheveu manuel à gaz (fin XIX^e siècle), des fers à friser ou à gaufrir, des objets ethnographiques comme un masque kanak recouvert de cheveux ou un peigne d'apparat amazonien. Sans parler de très beaux bijoux (parures, bracelets) ainsi que des tableaux réalisés avec des cheveux, une mode qui faisait fureur au XIX^e siècle.

Christiane Galus

★ **L'exposition « Le cheveu se décode » est présentée du 12 juin au 6 janvier 2002 à la Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou, 75 019 Paris, M^o : Porte-de-La-Villette. Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 10 heures à 18 heures (jusqu'à 19 heures le dimanche). Information au public : 01-40-05-80-00 ou http ://www.cite-sciences.fr**

Un excès de leucémies infantiles constaté autour de l'usine nucléaire de la Hague

LA POLÉMIQUE concernant l'impact sanitaire des activités nucléaires de la presqu'île du Cotentin resurgit, à l'occasion de la publication d'une étude épidémiologique sur le nombre de leucémies infantiles recensées autour de l'usine de retraitement des combustibles nucléaires de la Cogema à la Hague (Manche).

Cette étude, à paraître dans le numéro de juillet de *Journal of Epidemiology and Community Health*, actualise une analyse conduite par un groupe d'experts présidé par Alfred Spira (Unité Inserm 292). Elle montre qu'entre 1978 et 1998 38 cas de leucémie infantile (22 garçons et 16 filles) ont été diagnostiqués chez les moins de 25 ans résidant dans un rayon de 35 kilomètres autour de l'usine, alors qu'une comparaison avec les registres de cancers d'autres régions françaises laissait attendre 36,9 cas.

Mais si l'on ne considère que la zone des 10 km entourant l'usine, on recense cinq cas, alors qu'on en attendait moins de la moitié. Et pour les enfants âgés de 5 à 9 ans, la fréquence de la maladie est beaucoup plus élevée : trois cas ont été relevés, alors que les statistiques prévoient « 0,47 » cas, soit une incidence 6,38 fois plus forte qu'attendu. Les trois enfants souffraient de leucémie aiguë lymphoblastique, forme la plus commune de leucémie chez les moins de 15 ans.

Ces observations tranchent avec les conclusions rassurantes d'un rapport d'Alfred Spira rendu en 1998 aux ministres de la santé et de l'environnement, rapport qui indiquait que le Nord-Cotentin n'avait pas connu d'excès significatif de leucémies infantiles entre 1978 et 1997 (*Le Monde* du 9 octobre 1998). Elles conduisent à la réhabilitation des travaux de Jean-François Viel, professeur de santé publique à l'université de Franche-Comté qui, après avoir détecté un léger excès de leucémies entre 1978 et 1992, avait publié en 1997 une étude montrant une corrélation entre l'apparition de la maladie, la fréquentation des

plages voisines et l'ingestion de fruits de mer. Jean-François Viel suggérait que la radioactivité pouvait en être responsable. Son étude fut l'objet de critiques vives de la part d'épidémiologistes, mais elle conduisit à de nouvelles expertises confirmant l'existence d'un « *agrégat* » de leucémies autour de la Hague - analogue à d'autres repérés notamment autour des centres nucléaires de Sellafield (Grande-Bretagne) et Krümel (Allemagne).

EXAMENS SANGUINS RÉGULIERS

Comment les expliquer ? L'étude de Jean-François Viel écartait l'hypothèse d'une irradiation des pères avant la conception des enfants. L'impact d'intenses brassages de population autour des grands chantiers est souvent invoqué, mais l'origine virale des leucémies reste à démontrer. Reste l'hypothèse des effets de la radioactivité présente dans l'environnement de la Hague. Dans un communiqué, l'Inserm rappelle que les travaux de reconstitution des doses d'exposition dues aux rejets radioactifs effectués par le groupe radioécologie Nord-Cotentin ne permettaient pas d'« *expliquer le nombre élevé de leucémies* ».

Le collectif des « Mères en colère » rejette l'hypothèse du « *brasage des populations* » et préfère mettre en avant « *le brassage des pollutions radioactives et chimiques, liquides et gazeuses, chroniques ou accidentelles, connues ou encore inconnues, en provenance de l'usine Cogema et de la décharge voisine gérée par l'Andra* ».

Ces mères réclament des examens sanguins réguliers des 830 enfants du canton de Beaumont-Hague, des études sur l'exposition des professionnels, des recherches sur les polluants pouvant avoir des effets sur l'ADN du fœtus et l'arrêt du stockage et du retraitement des combustibles irradiés en provenance... des pays étrangers.

Hervé Morin

La coiffure comme témoignage de révolte

littérature et un ensemble de refrains que l'exposition permet d'appréhender, du poème *La Chevelure* de Baudelaire aux *Elucubrations* du chanteur Antoine. Un ensemble de réclames autour des shampooings et des produits de coloration permet de comprendre l'importance du discours hygiéniste dans l'après-guerre (« *Dop, ça sent bon, ça sent la propreté* », « *Regenate, en 10 minutes, 10 ans de moins* »), loin des slogans d'aujourd'hui qui insistent sur la dimension bien-être des soins capillaires. De trop rares images invitent également le visiteur à un tour du monde des salons de coiffure, du praticien ambulancier au Pérou à l'échoppe conviviale au Mali.

A côté de quelques travaux d'artistes capillaires (coiffure « *Chauve-souris* » de Barnabé en cheveux naturels et toile d'araignée



Coiffure de Karim Mitha pour Jean-Louis David, « *Beauté qui fait mal* ».

artificielle, « *Beauté qui fait mal* », une œuvre de Karim Mitha réalisée pour Jean-Louis David, en latex, aiguilles, paillettes et fibres optiques, etc.), l'exposition présente une série d'objets réalisés à partir ou autour du cheveu.

Une imposante parure de cheville des îles Marquises, des tableaux en cheveux du XIX^e ou la robe Roller-Dress de la styliste Marion Chopineau en fourrure synthétique et bigoudis montrent son détournement en tant que matière première. Comme il se doit à La Villette, une animation interactive - le Salon des métamorphoses - permet de se voir sur écran avec des dread-locks, une banane à la Elvis Presley ou une teinture vert gazon. De quoi faire rêver les chauves et les plus réfractaires au changement...

Anne-Laure Quilleriet

GUCCI
collection printemps/été

soldes à partir d'aujourd'hui

paris 8^{ème} 23, rue royale - paris 9^{ème} galeries lafayette-haussmann

paris 7^{ème} bon marché, 5 rue de babylone - deauville 4, rue du casino

Les vertus de la cuisine coréenne

Un an avant le rendez-vous du Mondial de football, initiation aux kimch'i et autres mets d'un pays lointain

LA CORÉE, qui se prépare à accueillir la Coupe du monde de football, multiplie les initiatives. Ainsi, récemment, un hommage à la cuisine et au sport français était organisé lors d'un repas d'apparat présenté au Pré-Catelan par trois femmes chefs de l'Institut de la gastronomie coréenne.

Une occasion de comparer les saveurs de la cuisine officielle et celle de quelques restaurants coréens de Paris, qui en compte une quarantaine.

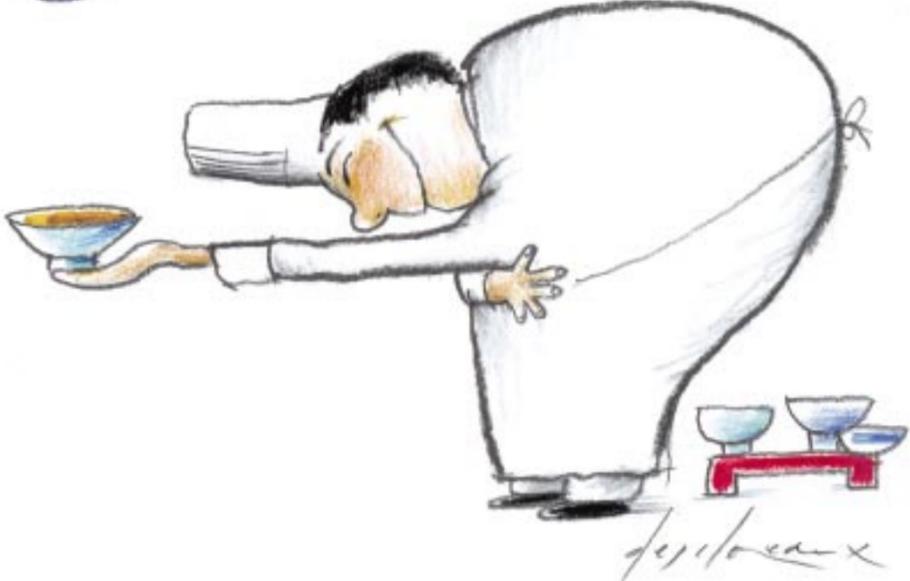
« Oh-chup-ban-sang », c'est la table traditionnelle coréenne, dressée avec ses petits récipients de céramique, coiffés d'un chapeau, ses deux sortes de couverts, fourchettes et baguettes de métal argenté, sur des nappes de lin brodé, avec une serviette grège, le tout décliné dans la fameuse tonalité bleu pâle céladon, dont ce pays d'artistes est l'inventeur.

Le service est assuré par de jeunes femmes habillées comme les statuettes Tang. Soit cinq plats présentés avec riz et soupe et les kimch'i (pickles au chou fermenté et pimenté) inséparables de l'identité culinaire nationale, semblables à une choucroute à l'odeur prégnante. Il faut quatre ingrédients pour les préparer à l'autome, dans les familles : la saumure de poisson, l'ail, le chou chinois et le piment koch'u, fétiche écarlate de la cuisine coréenne.

Dans toutes les classes de la société, le schéma culinaire et la gamme aromatique sont les mêmes, souvenirs de la haute antiquité de ce pays vieux de plus de 4 000 ans, trop souvent pris en tenaille par ses puissants voisins prédateurs, de langues et de civilisations différentes. Pour équilibrer les éléments de base, produits de ce pays agricole, qui sont les céréales, le riz, le poisson de rivière ou de mer, s'est développé un art des petits plats d'accompagnement, qui, de cinq, dans les familles modestes, peut atteindre le nombre royal de douze, le sura sang, servi alors sur une table de laque rouge.

Ces petits plats offrent, dans des coupelles artisanales de grand art, des légumes frais, des pâtes de soja

DESSINS DESCLOZEUX



qui rompent la monotonie du repas et apportent fibres, vitamines et enzymes nécessaires. Les modes de cuisson sont simples, soit à la vapeur ou au grill, avec un peu d'huile. Cela donne une cuisine diététique, sans éclat apparent, presque neutre, que viennent agrémenter le doux soja fermenté, les saumures sapides de poisson, l'ail, le ginkgo, la châtaigne grumeleuse, le piment vif, le gingembre astringent, la cive et l'oignon.

Virtuose des accords des goûts, des textures et des parfums, la cuisine coréenne est, en France, particulièrement méconnue

La viande apparaît en quantité infime, un petit plat parmi d'autres, conséquence de l'influence bouddhique majoritaire, végétarienne depuis le XII^e siècle. Ainsi les grillades royales de bœuf mariné ne laissent pas un puissant souvenir gustatif.

Virtuose des accords des goûts, des textures et des parfums, la cuisine coréenne est, en France, particulièrement méconnue, et surtout assez peu représentée. Elle suppose une association des couleurs et des formes. La mise en place élégante de la table est adaptée aux mets, riz de base, plats cuisinés, hors-d'œuvre infiniment variés.

« Tous les pays du monde ont dû rechercher des accords de couleur entre les mets, la vaisselle et même les murs », nous dit l'écrivain Yi Munyol (Actes Sud).

C'est le secret de la cuisine d'Orient que nos chefs voyageurs, d'Alain Chapel à Joël Robuchon, ont tenté de saisir, contraints qu'ils étaient de donner forme au service à l'assiette, fruit de la nouvelle cuisine. L'ordonnance de table, stable depuis Carême, en était bouleversée.

Par contre, dans l'assiette, de saveurs inédites ou d'emprunt, peu ou point. Sauf si l'on est sensible à la catégorie du neutre, nuance que peut exemplairement donner la soupe épaisse aux pignons et à l'herbe chi.

Plus surprenante encore, et se rapportant à la saveur chinoise du véritable nid d'hirondelle, est « la salade d'ormeaux et d'œufs d'exocet, un poisson volant », dont l'insipidité est prisee et coûteuse. Saveur modérée également des galettes de légumes : goo-jul-pan.

« Ces plats représentent les quatre saisons, caractéristiques du climat de Corée », précise Hira Sung, présidente de l'institut, qui a vécu plusieurs années en France. L'on est donc aux antipodes des quelques plats extrêmement relevés sur lesquels certains restaurants coréens de Paris ont fondé une douteuse réputation. Le piment, même en Corée, est une plante de l'Amérique, une saveur importée. Et l'on regardera désormais d'un autre œil une cuisine où la salade de méduse, la fraise de veau n'auront pas pour première vertu de mettre le feu au palais ! La gamme moyenne, ce sont les « Korean Barbecue », à Montparnasse et à Saint-Germain-des-Prés.

La cuisine coréenne est-elle une

cuisine des terroirs ? Peut-être. Plutôt, comme partout en Asie, est-ce une cuisine des usages, où le geste précis signifie un mode d'être, induit une esthétique. Celle du passage parmi les choses incertaines et mouvantes. Ne pas se gaver, découvrir le concentré des petits plats, ce presque rien des choses, comme une fleur de cerisier qui s'envole au vent du printemps aigre. Ne pas oublier le fond chamanique d'une mentalité religieuse complexe et bien vivante. La cuisine coréenne, rite ou réalité ? Un mythe, ou bien un paravent à l'usage des touristes étrangers qui assisteront à la Coupe du monde de football en 2002, alors que le quotidien de ces 68 millions d'habitants est un mixte de soupes aux nouilles bon marché, de viandes grillées en fines tranches, de poisson et de bière locale.

Bref un paysage complexe et difficilement discernable vu de Paris. Comment expliquer cet engouement pour une esthétique de table dont nos chefs voyageurs n'ont retenu que le protocole visible, le savoir disposer, l'ornement plus que l'esprit, qui est d'ascèse. On ne peut que constater cette mutuelle fascination, qui produit cependant saveurs et beauté, et comparer cette esthétique empruntée avec la démarche des peintres nabis, qui s'étaient inspirés des estampes orientales de l'Ukiyo-e.

Jean-Claude Ribaut

★ Woo Jung, 8, boulevard Delesert, 75116 Paris. Tél. : 01-45-20-72-82. Fermé dimanche.

★ Samo, 1, rue du Champ-de-Mars, 75007 Paris. Tél. : 01-47-05-91-27.

★ A lire : La Corée, de Juliette Morillot, Autrement, 1998, 120 F (18,29 €).

BOUTEILLE

Bordeaux blanc

Château La Magdelaine 1999

■ François Gauthier, qui exploite le Château Chicane depuis 1994, rêvait de produire un vin blanc dans la lignée du Clos Floridène du professeur Denis Dubourdieu, qui lui prodigue par ailleurs ses conseils. Le Château La Magdelaine est issu d'un ancien vignoble planté de vieux cépage sémillon à petits grains et de jeune sauvignon. Un soin exceptionnel a été apporté à la vendange, grappe après grappe, en plusieurs « tries ». Les opérations de pressurage ont été réalisées à l'abri de tout risque d'oxydation, puis le vin a été placé en barriques de chêne français pour la fermentation d'abord, puis l'élevage sur « lies totales » pendant dix mois, avec séance hebdomadaire de bâtonnage. Avec de tels soins, le premier millésime atteint une réelle complexité aromatique et possède déjà quelques-uns des traits caractéristiques des meilleurs graves blancs de cette région : une couleur assez jaune, des arômes de pain d'épices et de noisette, une attaque souple et rafraîchissante, vite suave sous l'influence du sémillon, mais tempérée par la nervosité du sauvignon, sans la moindre acidité. C'est une bouteille que l'on pourra servir en carafe, à la température de 14 ou 15 degrés, pour favoriser l'expression des arômes, en accompagnement de crustacés et de poissons en sauce, et avec les viandes blanches. Château La Magdelaine, AOC bordeaux blanc 1999, 36 F (5,50 €) TTC la bouteille. ★ SCEA Louloumet, 1, route de Garonne, 33210 Touloune. Tél. : 05-56-76-43-73.



TOQUES EN POINTE

Bistrots

CHEZ GINA

■ Quelques anchois à l'huile d'olive aux épices et au citron, histoire de goûter une bouteille des vignes oubliées du Mas Julien, coteaux du Languedoc 1996 ; un domaine hauvette (coteaux-d'Aix) en 1988 avec le roulé de tendron de veau de lait de Corrèze au thym, voilà le registre de Gina, généreuse Nîmoise qui affiche l'admirable et vaillant « toro » vu de dos, dessiné par Desclozeaux pour la fête des olives. C'est dire la joyeuse gaîté de ce bistrot à vins dont la carte, de la vallée du Rhône au Roussillon, est encyclopédique. Brandade et quelques desserts amusants. Menus : 135 F (20,58 €) et 165 F (25,15 €).

★ 18, avenue de la République, 92130 Issy-les-Moulineaux ; tél. : 01-41-08-02-52. Fermé samedi et dimanche.

BRASSERIA ITALIANA

■ Ce nouveau restaurant scelle le destin de la rue de Seine au-delà du carrefour de Buci, autrefois commerçant, désormais promise à la restauration et à la fripe. Un décor plaisant, un mobilier de qualité se cachent sous cette bien curieuse enseigne. Le service est assuré avec sérieux, même si tout n'est pas encore rodé. En particulier la cuisine, sans grande saveur, du moins si l'on s'en tient aux fleurs de courgettes farcies de ricotta aux fines herbes (90 F, 14 €) et à deux plats de pâtes – le fade « pesto genovese » accompagnant les « trofie » (110 F, 17 €) et les spaghetti aux tomates et aux cébettes fraîches, bien insipides. En revanche, excellente charcuterie italienne et cave attrayante. Prix élevés. Menu (déjeuner) : 140 F (21,34 €). A la carte, compter 350 F (53 €).

★ 81, rue de Seine, 75006 Paris ; tél. : 01-43-25-00-28. Fermé le lundi.

Gastronomie

TARA

■ L'ordre de la cuisine japonaise est tenu. C'est le monde de la miniature, le grain de poivre minimal du souvenir. Taira Kurihara, formé autrefois chez Jamin, a longtemps évité de trancher sur la forme, laissant planer le doute. Les saveurs de sa cuisine, bien que tout à fait personnelle, s'inscrivaient à la rencontre des deux cuisines, française et japonaise, sans concession majeure à l'une ou à l'autre. Une cuisine « fusion » avant l'heure, sinon la lettre, mais surtout une cuisine d'une extrême élégance et d'un raffinement certain. Si le tatakai de thon en salade ou le nem de langoustine sauce au gingembre sacrifient encore à l'usage des ingrédients asiatiques, les petits encornets s'offrent dans le plus simple appareil aromatique de quelques dés de tomates et du basilic. Le bar à la vapeur à l'huile d'olive et au citron, les aiguillettes de saint-pierre en vinaigrette de prune ou la morue à la confiture de vinaigre balsamique, voici autant de préparations aux cuissons impeccables et à la signature bien personnelle d'un chef dont l'art est désormais celui de la pleine maturité. Sobre décor contemporain. Menu : 180 F (27,44 €). A la carte, comptez 300 F (45 €).

★ 10, rue des Acacias, 75017 Paris ; tél. : 01-47-66-74-14. Fermé samedi midi et dimanche.

J.-C. Rt

La framboise

C'est le fruit des paresseux. La framboise ne s'épluche pas, ne contient ni pépins ni noyau et ne nécessite pas la moindre manipulation, avant de se laisser croquer. C'est le moment de se goberger de ce petit bijou rouge et délicat, car sa saison dure le temps d'un feu de paille. En France, 80 % des ventes de ce fruit frais ont lieu pendant les trois mois d'été. Sur les 6 900 tonnes produites chez nous chaque année, la framboise vendue fraîche est d'ailleurs ultraminoritaire : les deux tiers de la production vont à la transformation. Les fruits sont surgelés ou réduits en coulis. Le premier producteur mondial de framboises, la Russie, déguste la quasi-totalité de ses récoltes. Les confituriers et les pâtisseries français (grands consommateurs pour leurs tartes de « billes » de framboises surgelées) s'approvisionnent donc chez les deux plus gros pays framboisiers d'Europe : l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les fruits venant principalement d'Ecosse dans le second cas. La récolte française provient, quant à elle, en majeure partie de la région Rhône-Alpes. Chez Ramberfruits, dans la Drôme, on ramasse chaque année 200 tonnes de ce fruit. « La cueillette est manuelle et très délicate, raconte Marc Fabregue, le directeur de cette coopérative agricole. Les ramasseurs passent entre les framboisiers alignés sur des petites buttes en terre. Les plus habiles récoltent au maximum 6 kilos à l'heure. » La main-d'œuvre ne se trouve pas facilement pour ce travail assez pénible, car la tige de cette ronce est couverte d'aiguillons vindicatifs. La légende veut d'ailleurs que, si la plupart des variétés de

framboises sont rouges, c'est au sang d'une nymphe qu'elles le doivent. La fille du roi de Crète cherchait à calmer les pleurs de Jupiter lorsqu'il était marmot. Elle alla donc cueillir les blanches framboises que l'on récoltait sur le mont Ida. Mais, légère et court-vêtue, elle s'égratigna le sein et le fruit resta à jamais teinté du sang de la jeune fille. Quoi de plus appétissant que de croquer la rougissante framboise dans son plus simple appareil ? On peut à la rigueur la poudrer d'un nuage de sucre, ou la servir comme au restaurant L'Ile, à Issy-les-Moulineaux, en compagnie d'une mousse de fromage blanc montée à la crème fraîche et aux blancs d'œufs.

Dans La Cuisine des fruits, qu'il vient de publier aux Editions du Chêne (184 p., 260 F, 39,64 €), Philippe Chapon, pâtissier du restaurant Guy Savoy, propose une recette idéale pour l'été. Il découpe, dans une baguette de pain de campagne, des tranches fines qu'il fait griller et qu'il recouvre d'une compotée de framboises cuites à la minute, puis d'une cuillère de chèvre frais. A servir, suggère-t-il, selon son humeur, à l'apéritif ou en fin de repas. Signalons enfin, pour ceux qui voyagent en France cet été, la cinquième édition de la Fête de la framboise, dimanche 15 juillet, à Concèze, petit village du sud de la Corrèze. L'an dernier s'y est vendu 300 kilos de framboises en une journée. Normal : elles sont récoltées dans les environs, ultrafraîches, et quatre fois moins chères que dans le commerce.

Guillaume Crouzet

★ Framboises fraîches, 20 F (3,04 €) environ la barquette de 125 g.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}

L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 190 F
Le Soir : Menu 190 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51 - Fermé Dim.

PARIS 5^e

SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1^{er} prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le Texas Nachos
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
01.43.54.23.22 - Scé jsq 23h15
Renseig. publicité : 01.42.17.39.63

PARIS 5^e

« Un des restos indiens plus connus » (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e

Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6^e

LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

92 NEUILLY

Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
Malin le menu "Homard" 38€ 249,26frs
Toujours les Huîtres oléonaises à l'Île d'Oléron
MONTPARNASSE: 112, Bd de Montparnasse ☎ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN: 33, Rue St Jacques ☎ St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE: 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuîtres.com

Le Conseil d'Etat remet de l'ordre dans le football français

Le championnat de France de division 1 2000-2001 ne sera pas bouleversé. La requête du Toulouse Football Club dans l'affaire des faux passeports a été rejetée par la juridiction. Et le club de Haute-Garonne s'apprête à vivre la crise la plus sévère de son histoire

Relégué en division 2, à l'issue de la saison 2000-2001, le Toulouse Football Club avait contesté le résultat sportif de la saison, en faisant valoir que la participation de joueurs non-commutaires « couverts » par des faux

passeports avait faussé la compétition. Le club de Haute-Garonne réclamait l'annulation du classement final de la D1, pourtant homologué par la Ligue nationale de football (LNF), le 21 mai. Le Conseil d'Etat a rejeté cet-

te requête, suivant ainsi les recommandations du commissaire du gouvernement qui estime que le résultat d'un « match homologué ne peut être remis en cause ». Rétrogradé administrativement en National par la

Direction nationale de contrôle de gestion, faute de garanties financières, le TFC pourrait même être contraint de déposer son bilan. La recherche de repreneurs est maintenant ouverte.

Le Tour de France cherche à savoir qui est impliqué dans les affaires italiennes

LA SOCIÉTÉ du Tour de France compte obtenir des informations sur les personnes visées dans le peloton cycliste par l'enquête menée en Italie. « La loi italienne semblait prévoir



CYCLISME

cette possibilité, l'Union cycliste internationale a fait une demande auprès du procureur italien pour recevoir dans les meilleurs délais ces informations. Nous nous tournons vers eux », a expliqué la direction du Tour de France, qui a exprimé à l'UCI et à la Fédération française (FFC) « la nécessité de disposer d'informations fiables, précises et avérées, sur les faits et les personnes mises en cause sur le Giro avant d'envoyer d'éventuelles décisions ».

Le procureur de Florence, Luigi Bocciolini, qui a ouvert des informations judiciaires à l'encontre de 86 personnes, après les perquisitions réalisées sur le Tour d'Italie, avait annoncé, le 22 juin, au journal suisse *Le Temps*, que « si la Fédération française [effectuaient] la démarche et [transmettaient] les documents, cela permettrait aux organisateurs du Tour de France de prendre connaissance des procès-verbaux et, au cas par cas, de décider les éventuelles mesures ».

Jean-Marie Leblanc, directeur de la Société du Tour de France, a indiqué, sur Pathé Sport, lundi 25 juin, avoir adressé aux équipes italiennes une lettre dans laquelle il leur rappelle que, si les contrôles réalisés sur le Giro révélaient, durant le Tour de France, un ou des cas positifs, le ou les coureurs serai(en)t invité(s) à abandonner.

Ph. L. C.

TOULOUSE

de notre correspondant
« La décision de la Fédération française de football était illégale mais le championnat ne sera pas bouleversé. » Les attendus du Conseil d'Etat dans l'affaire des faux passeports ont été révélés, lundi 25 juin, à 18 heures.



FOOTBALL

La juridiction a rejeté la requête du Toulouse FC, qui réclamait l'annulation du classement du championnat de France de division 1, homologué par les autorités sportives le 21 mai dernier. Elle a suivi le commissaire du gouvernement, Isabelle De Silva, qui, avait rappelé « la jurisprudence traditionnelle conduisant à ce

qu'un match homologué ne peut être remis en cause » (*Le Monde* du 26 juin).

Il n'y aura pas de bouleversement. Nantes est bien champion de France. Toulouse, Saint-Etienne, Strasbourg sont relégués, même si le club de Haute-Garonne récupère trois points sur « tapis vert » pour la rencontre disputée le 2 décembre face à Saint-Etienne, seul match pour lequel ils avaient posé une réclamation en temps et en heure, et gagne une place au classement (16^e).

« Concernant la fraude, nous avons été suivis », commentait maître Didier Bouthors, l'avocat du TFC. Cependant, Toulouse a posé de bonnes questions et a été courageux d'aller devant le Conseil d'Etat. Une autre question se pose désormais : le TFC peut-il encore éviter le dépôt

de bilan ? Relégué en National par la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG), le 20 juin, au terme d'un feuilleton rocambolesque, sur fond de révélations croisées de « chantage » (*Le Monde* du 21 juin), le club, miné par un déficit d'environ 70 millions de francs, acculé par ses créanciers, pourrait même être rétrogradé en championnat de France amateur et perdre ainsi son statut professionnel.

Les joueurs, qui ont repris l'entraînement lundi, n'auraient toujours pas été payés. Le club n'a plus d'entraîneur, ni de directeur sportif depuis la démission de Didier Couécou, officialisée lundi matin. Aujourd'hui, le président du club, Jacques Rubio, n'ambitionne plus qu'un improbable maintien en division 2. Il a sollicité une demande de conciliation auprès du Comité olympique

et sportif français (CNOSF) pour pouvoir présenter pour la troisième fois un budget devant la DNCG. L'appel étant suspensif, le TFC reste, pour l'instant, en D2. Avec, cette fois, « des contrats de partenariat en bonne et due forme », a promis Jacques Rubio, dans les colonnes de *La Dépêche du Midi* du mardi 26 juin, reconnaissant de façon implicite l'insuffisance des garanties financières présentées le 20 juin.

Le président, qui se serait porté caution, envisage désormais officiellement de passer la main à un repreneur. Les candidats devraient déboursés 1,5 millions de francs : le montant des actions de la SAOS, détenues à 70 % par Jacques Rubio et ses trois associés (Bernard Decker, Bernard Bosc et Francis Labattut), qui avaient investi chacun 250 000 francs dans le capital, et à 30 % par l'association TFC.

Mais le calcul est plus compliqué. Les actionnaires, qui ont déjà procédé sur leurs fonds propres à une première augmentation de capital dont le montant reste flou, espèrent encore récupérer leur mise. Jacques Rubio propose une nouvelle augmentation et s'engage à laisser la présidence à un éventuel repreneur. Mais il refuse d'évoquer le « passif » du club.

LES DIRIGEANTS N'ONT PAS CHOISI

« C'est un échec sportif », martèle-t-il, rejetant la responsabilité de la mauvaise situation du club au choix de recrutement d'Alain Giresse, l'entraîneur licencié en cours de saison, et de Didier Couécou, le directeur sportif démissionnaire. « Ce ne sont pas les dirigeants qui ont choisi les joueurs », a-t-il ajouté, mardi, sur les ondes de Sud-Radio.

Stéphane Thépot
avec Étienne Labrunie

En Angleterre, Patrick Viera crée le scandale

LONDRES

de notre correspondant

Patrick Viera « tacle ». Pour contraindre les dirigeants d'Arsenal à l'autoriser à changer de club, le milieu de terrain démolit ses coéquipiers français qui évoluent à ses côtés à Londres et en équipe de France. « Pires, Henry et Wiltord me disent de rester. J'ai tout donné à Arsenal au cours des cinq dernières années. Eux, ils sont là depuis un an ou deux. Ils n'ont rien gagné avec Arsenal. Ils devraient rester et essayer de remporter quelque chose pour le club avant d'ouvrir la bouche », déclare-t-il notamment.

Dans un entretien explosif publié, samedi 23 juin, par le tabloïd *The Sun*, le manager français Arsène Wenger, qui s'efforce à tout prix de garder ce footballeur surdoué qu'il était allé « récupérer » dans l'équipe réserve du Milan AC, en prend également pour son grade. « Wenger m'a dit qu'il dispose d'un pécule de 25 millions de livres pour acheter des joueurs, raconte le milieu de terrain international. Je lui ai répondu : " On voit bien, monsieur Arsène, que vous ne faites pas votre shopping chez Harrods. Avec une telle somme, vous pourriez acheter un seul joueur de qualité. " »

Le club du nord de Londres, qui refuse tout transfert du Français avant l'expiration de son contrat, en 2004, est, lui aussi, mis en accusation. « Je ne vois pas comment Arsenal pourrait terminer dans les cinq premiers du nouveau championnat, et oublions la Ligue des champions. C'est décidé, je quitte Arsenal », a affirmé Patrick Viera.

Malgré plusieurs incidents et de multiples suspensions pour brutalités, Patrick Viera est devenu la pièce maîtresse du dispositif tactique d'Arsène Wenger, un titulaire incontestable et convoité. « Viera est, actuellement, le meilleur milieu de terrain au monde. » Le compliment est d'Alex Ferguson, l'entraîneur de Manchester United, champion d'Angleterre 2001. De fait, les

« Reds » - de même que la Juventus Turin de Zinedine Zidane et David Trezeguet - s'intéresse, aujourd'hui, à l'icône.

Mais, dans l'exigence compétition anglaise, cet infatigable chasseur de ballons manque de maîtrise de soi. Il a souvent été sanctionné par les arbitres pour des fautes répétées. Le rebelle a, en outre, du mal à accepter la critique, parfois « vacharde », des tabloïds.

LE « MANQUE DE LOYAUTÉ » DES FRANÇAIS

La « confession » de Patrick Viera, sacré joueur de l'année par les sponsors de la Premier League (division 1 anglaise), parce qu'elle porte atteinte à la tradition du fair-play, a indigné les commentateurs. Elle a relancé la polémique sur le prétendu manque de loyauté des joueurs français envers leurs clubs anglais. Le rocambolesque départ à l'été 1999 de Nicolas Anelka pour le Real Madrid, après un feuilleton de cinq mois, est dans toutes les mémoires. Or les deux joueurs partageaient alors le même agent.

Mais la réaction incendiaire de la presse londonienne relève aussi du dépit amoureux avec tous ses excès. Ainsi, dans un éditorial aux accents xénophobes, le quotidien du soir *The Evening Standard* a proclamé après la publication de l'interview : « Il est né au Sénégal et il nous ch... dessus. »

« L'Angleterre est un pays très raciste » : ce jugement, Patrick Viera l'avait confié à un journaliste du *Monde* qui l'interrogeait, il y a quelques mois, sur ses rapports avec ses coéquipiers anglais d'Arsenal. Ce jour-là, sous les lambris de l'ambassade de France à Londres, où résonnait l'aimable chahut de Thierry Henry et de quelques autres joueurs français évoluant en Angleterre, Patrick Viera était apparu isolé, déjà.

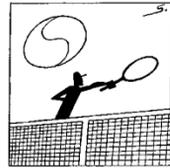
Marc Roche

La malédiction du Grand Chelem s'abat sur Martina Hingis

WIMBLEDON

de notre envoyée spéciale

Dès l'avant-dernier jeu, Melanie Molitor, la mère de Martina Hingis, a empoigné son sac, prête à quitter



TENNIS

au plus vite le court n° 1. Elle connaît bien sa fille, qu'elle entraîne à nouveau depuis quelques semaines. Et la Suisse, n° 1 mondiale, venait de gâcher une volée facile, témoignant de l'incapacité à remonter son handicap face à l'Espagnole Virginia Ruano Pascual, qui l'a éliminée (6-4, 6-2), lundi 25 juin, au premier tour du tournoi de Wimbledon.

Martina Hingis, qui, il y a trois ans encore, interrogeait avec aplomb : « Qu'est-ce que la rivalité, je gagne à chaque fois ? », doit maintenant justifier ses échecs dans les principaux tournois. Bousculée par des joueuses plus puissantes comme les sœurs Williams, Lindsay Davenport, Jennifer Capriati ou Amélie Mauresmo, elle n'est pas parvenue à emporter un seul des dix derniers tournois du Grand Chelem auxquels elle a participé. Elle se console sans grande conviction, rappelant qu'elle domine toujours le classement. « Cela prouve ma régularité », affirme-t-elle.

Il y a quelques semaines, Martina Hingis avait quitté Roland-Garros, désespérée après sa demi-finale perdue contre Jennifer Capriati. Elle avait confessé sa lassitude des voyages, ses difficultés à se concentrer. Mais elle se promettait de

« rebondir » à Wimbledon, se réjouissant que ce tournoi du Grand Chelem, qu'elle a gagné en 1997, arrive si rapidement derrière l'escale parisienne qui ne lui a jamais porté chance.

Dans un quotidien anglais, elle exposait même dimanche son nouveau plan de bataille conçu avec sa mère. A l'exemple d'Andre Agassi, qui a su gagner sur le gazon anglais sans disposer d'un service impressionnant, elle comptait entrer davantage dans le court pour prendre la balle plus tôt. « J'ai trop joué sur la défensive, et j'ai trop laissé mes adversaires dicter le jeu. Je dois mettre fin à cela, et ne plus leur laisser le temps de frapper si fort dans la balle », expliquait-elle.

MANQUE D'ASSURANCE

Lundi, cette résolution est restée un vœu pieux. Martina Hingis a visiblement manqué de temps pour mettre sa stratégie toute neuve en pratique contre une adversaire qui ne ressemble pourtant en rien à ses principales rivales. Tentant d'accélérer sa balle de service, la Suisseuse a commis six doubles fautes, s'efforçant de monter au filet, elle n'y a gagné que 12 points en 25 tentatives et son pied manquait sérieusement d'assurance. Guère plus à l'aise en retour de service, elle n'avait pas la tête à contenir les coups droits sûrs et les revers slicés d'une adversaire très solide du fond du court.

« J'ai une petite tendinite en bas du dos depuis le début de la semaine dernière et je n'ai pas pu beaucoup m'entraîner, a confié Martina Hingis. Je pouvais plus ou moins jouer sans courir mais dans un match, il

faut bouger et c'est un peu plus difficile. Aujourd'hui, je ne savais pas jusqu'où je pouvais aller. » La Suisseuse aurait même envisagé de déclarer forfait si elle avait dû disputer ce premier tour contre une adversaire plus dangereuse que l'Espagnole.

Pour Virginia Ruano Pascual, 27 ans, n° 83 mondiale, qui avait subi trois défaites contre Martina Hingis avant de signer, lundi, la plus belle victoire de sa carrière, le niveau de la Suisseuse n'a pas baissé : « Ce sont les autres qui se sont améliorés. Il n'y a plus vraiment de premiers tours faciles. »

« Soit je réussis très bien, soit je perds au premier tour », a plaisanté Martina Hingis en tentant de relativiser sa défaite. Et à ceux qui lui suggèrent de s'offrir de longues vacances loin du circuit, elle a rétorqué qu'elle disposait maintenant de cinq semaines de liberté avant l'US Open. A 20 ans, elle ne peut accepter l'idée qu'elle ne gagnera plus jamais un tournoi du Grand Chelem.

Patricia Jolly

■ La Française Sandrine Testud, tête de série n° 15, a battu l'Américaine Rachel McQuillan (6-2, 6-2) et Arnaud Clément, tête de série n° 13, a dominé l'Allemand Jens Knippschild (7-6 [7/5], 5-7, 6-1, 6-3). En revanche, Sarah Pitkowski a dû s'incliner face à la Belge Justine Hénin (6-1, 6-0), Anne-Gaëlle Sidot a été battue par la Russe Lina Krasnoroutskaya (3-6, 6-4, 6-2) et Julien Boutter a été éconduit par l'Australien Jason Stoltenberg (6-3, 6-4, 3-6, 6-2).

Vendredi 29 juin
avec *Le Monde* daté samedi 30 juin

PATRICK MODIANO

EPHÉMÉRIDE

Gallimard - Le Monde

CHAQUE VENDREDI DATÉ SAMEDI
UNE NOUVELLE INÉDITE DE 16 PAGES

Forts orages sur le Nord-Est

MERCREDI. Une limite d'orages violents se forme dans la nuit du sud-ouest au centre de la France. Elle circule, en matinée de mercredi, sur la région Nord-Est. En contrepartie de cette dégradation, les températures sont plus fraîches.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel se partage entre éclaircies et nuages qui peuvent apporter quelques averses dans l'après-midi. Les températures varient entre 19 et 24 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. Le Nord et l'Aisne subissent en matinée des pluies orageuses qui se dissipent dans l'après-midi. Ailleurs, éclaircies, passages nuageux et petites averses sont au programme. Les températures s'échelonnent entre 21 et 25 degrés.

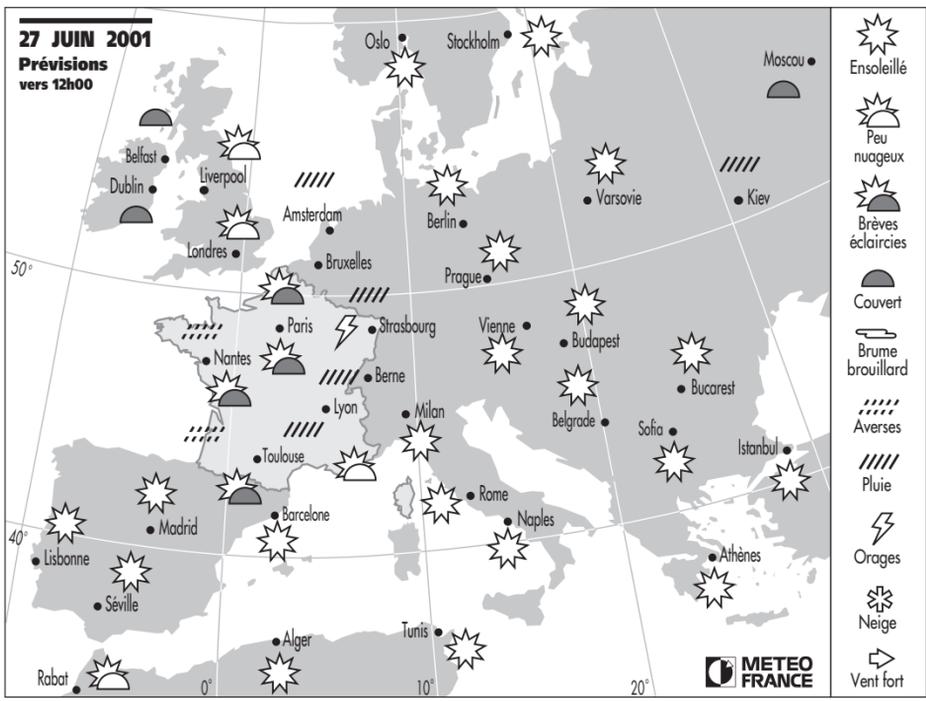
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La matinée est agitée : de fortes pluies orageuses se produisent. Le temps se calme ensuite avec le retour de timides éclaircies entre-

coupées de petites ondées résiduelles. Il fait de 22 à 24 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Les nuages encombrant le ciel du matin et apportent des pluies faibles et intermittentes. Quelques éclaircies se dessinent dans l'après-midi, surtout sur le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Il fait de 22 à 25 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Du Limousin à l'Auvergne, le temps est très nuageux et pluvieux jusqu'en milieu d'après-midi. Quelques orages peuvent encore éclater. Sur Rhône-Alpes, les nuages envahissent le ciel au fil de la journée et finissent par donner des averses orageuses. Il fait de 20 à 26 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Sur le Languedoc-Roussillon, le ciel se partage entre nuages et éclaircies. Sur PACA, après une belle matinée, des nuages se développent et apportent de bonnes averses orageuses en fin d'après-midi. Il fait de 22 à 28 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GUATEMALA.** Le 6 juin, sept hommes, armés et masqués, ont attaqué des touristes sur le site maya de Tikal, indique le ministère français des affaires étrangères. Devant la recrudescence des attaques, particulièrement violentes, il est recommandé d'être vigilants et de visiter le parc national de Tikal en groupe ou accompagné d'un guide. La situation difficile du pays a entraîné une dégradation des conditions de sécurité. Plusieurs touristes ou résidents ont été victimes de vols de véhicule, viols, assassinats. Les consignes de prudence doivent être suivies avec attention.

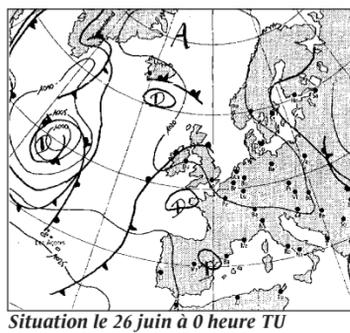
■ **FRANCE.** Jusqu'au 1^{er} septembre, 35 œuvres monumentales (personnages, animaux, objets) dressées sur l'avenue Foch, au Havre, présentent quarante ans de l'histoire de la sculpture en France et aux Pays-Bas. Cette exposition, gratuite et accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, a été organisée par la Fondation MAB Art Fund et la ville du Havre.

PRÉVISIONS POUR LE 27 JUIN 2001

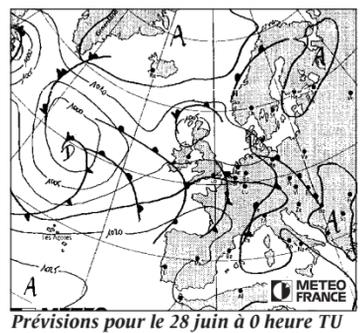
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	18/22 P	
AJACCIO	15/30 S	NANTES	16/23 N
BIARRITZ	16/18 N	NICE	20/26 S
BORDEAUX	17/24 N	PARIS	20/26 N
BOURGES	16/23 N	PAU	15/20 N
BREST	14/20 N	PERPIGNAN	21/26 N
CAEN	17/20 N	RENNES	16/23 N
CHERBOURG	13/22 N	ST-ETIENNE	18/23 P
CLERMONT-F.	16/21 P	STRASBOURG	18/25 P
DIJON	17/23 P	TOULOUSE	17/23 N
GRENOBLE	17/26 P	TOURS	16/24 N
LILLE	16/22 N	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	14/20 N	CAYENNE	23/30 P
LYON	20/25 P	FORT-DE-FR.	27/31 C
MARSEILLE	18/28 S	NOUMEA	19/22 S

PAPEETE	23/29 P	KIEV	14/20 P	VENISE	20/28 S	LE CAIRE	21/33 S
POINTE-A-PIT.	26/32 C	LISBONNE	17/22 S	VIENNE	14/27 S	NAIROBI	15/24 S
ST-DENIS-RE.	18/23 S	LIVERPOOL	13/20 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	4/17 S
EUROPE		LONDRES	15/23 S	BRASILIA	15/27 S	RABAT	17/22 S
AMSTERDAM	15/20 P	LUXEMBOURG	12/21 P	BUENOS AIR.	3/15 S	TUNIS	20/37 S
ATHENES	21/29 S	MADRID	14/29 S	CARACAS	23/28 S	ASIE-Océanie	
BARCELONE	19/24 S	MILAN	21/31 S	CHICAGO	19/28 S	BANGKOK	26/32 P
BELFAST	12/17 C	MOSCOU	12/20 C	LIMA	15/17 C	BEYROUTH	22/28 S
BELGRADE	14/28 S	MUNICH	8/31 S	LOS ANGELES	16/23 S	BOMBAY	27/30 P
BERLIN	15/28 S	NAPLES	24/33 S	MEXICO	12/23 S	DJAKARTA	27/29 C
BERNE	14/25 P	OSLO	16/27 S	MONTREAL	21/30 S	DUBAI	28/37 S
BRUXELLES	14/20 P	PALMA DE M.	19/31 S	NEW YORK	22/30 S	HANOI	28/31 P
BUCAREST	11/27 S	PRAGUE	14/26 S	SAN FRANCISCO	11/17 C	HONGKONG	27/28 P
BUDAPEST	15/26 S	ROME	19/29 S	SANTIAGO/CHI	4/20 S	JERUSALEM	20/29 S
COPENHAGUE	14/22 S	SEVILLE	16/27 S	TORONTO	18/30 S	NEW DEHLI	25/31 S
DUBLIN	12/17 C	SOFIA	13/24 S	WASHINGTON	21/32 S	PEKIN	25/33 C
FRANCFORT	14/29 P	ST-PETERSB.	12/17 S	AFRIQUE		SEOUL	22/28 S
GENEVE	15/23 P	STOCKHOLM	15/25 S	ALGER	20/34 S	SINGAPOUR	27/30 P
HELSINKI	12/22 S	TENERIFE	20/26 S	DAKAR	24/28 S	SYDNEY	10/18 S
ISTANBUL	18/24 S	VARSOVIE	11/23 S	KINSHASA	20/29 S	TOKYO	23/28 S



Situation le 26 juin à 0 heure TU



Prévisions pour le 28 juin à 0 heure TU

PRATIQUE

Conseils avant d'emménager dans une location saisonnière

PRÈS DE 42 % des Français choisissent une location saisonnière pour leurs vacances. Les inconditionnels de la formule estiment qu'elle est plus économique et moins contraignante que l'hôtel : « Elle n'oblige pas à se lever avant l'heure limite du petit-déjeuner ou à rentrer à temps pour le dîner. » Ils préfèrent improviser sur place, habitude hasardeuse dans les régions très fréquentées, pendant les périodes traditionnellement encombrées. « Il n'y avait qu'une seule annonce à l'office de tourisme, raconte Paul, qui avait retenu trois nuits d'hôtel en Haute-Savoie, en 2000, et espérait trouver rapidement un point de chute. Le propriétaire ne pouvait pas faire visiter l'appartement avant le départ du locataire. » Quelques questions sur les « commodités » lui ont permis de découvrir que les toilettes et la salle d'eau se trouvaient à l'extérieur du bâtiment, au fond de la cour !

Les offices de tourisme mettent des annonces de particuliers à la disposition des vacanciers. Ils proposent aussi des meublés, classés en cinq catégories par la préfecture sur des critères de confort. Comme le classement n'est pas

obligatoire, les loueurs hésitent, d'autant que l'attente est longue, car les unions départementales des offices de tourisme, chargées de la visite préalable des locaux, manquent de personnel. « Ils ne peuvent évaluer, chaque année, que trois cents meublés sur les deux mille candidats », indique le magazine *Le Particulier pratique*.

PEU DE MEUBLÉS CLASSÉS

Sur 900 000 meublés mis sur le marché, dont 250 000 par le canal des offices de tourisme, 50 000 à peine sont classés. « Le classement a un coût (environ 400 F la visite) qui peut faire hésiter les loueurs. Il arrive que le conseil général finance ces frais », explique Michel Claude, directeur de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Fnotsi). A son avis, « la meilleure méthode pour inciter les propriétaires à faire classer leur logement consisterait à faire en sorte que les offices de tourisme ne présentent que des meublés estampillés ». Actuellement, leur seule obligation est de différencier les listes. Les plus consciencieux, comme celui du Var, distinguent trois types de meublés :

classés, non classés, mais visités par l'office, et non classés n'ayant fait l'objet d'aucune visite.

Les estivants qui ont loué à l'avance ne sont pas pour autant à l'abri des mauvaises surprises. La direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) des Alpes-de-Haute-Provence recensait plusieurs cas en 2000. Ainsi, un « muret » à Saint-Martin-de-Bromes était en réalité un studio dans un lotissement de pavillons mitoyens. Les malheureux vacanciers ont hérité d'un logement bruyant et peu confortable : il était impossible de se tenir debout sous la mezzanine. Le locataire a refusé de pren-

dre le local et d'acquitter le solde de l'acompte qu'il avait versé, et l'affaire est venue en justice.

ARRHES OU ACOMPTES

A cet égard, il convient de distinguer les arrhes de l'acompte. Les arrhes n'engagent pas définitivement le locataire, ni le loueur, mais peuvent être conservées par ce dernier, en cas d'annulation par le vacancier. Elles doivent être restituées au double par le loueur défaillant. Lorsque le contrat ne précise pas la nature des sommes versées d'avance par le client, celles-ci sont considérées comme des arrhes (article L114-1 du code de la consommation). Au contraire, l'acompte engage définitive-

ment les deux parties. Le locataire devra verser la totalité du loyer en cas de dédit, sauf s'il peut prouver qu'il a résilié par force majeure. Si c'est le loueur qui annule, le locataire pourra obtenir une indemnisation pour le préjudice moral (vacances gâchées) ou financier (débours supplémentaires).

Que faire si la location ne correspond pas au descriptif ou si elle présente des inconvénients non signalés lors de la signature du contrat ? « Le cadre était idyllique, mais on ne nous avait pas prévus qu'on construisait une villa juste à côté et que nous aurions à supporter le bruit des engins de chantier », se souvient Patricia. En cas de tromperie ou de non-

conformité flagrante concernant la surface, la situation géographique ou l'état du logement, on peut porter plainte auprès du procureur de la République ou saisir la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

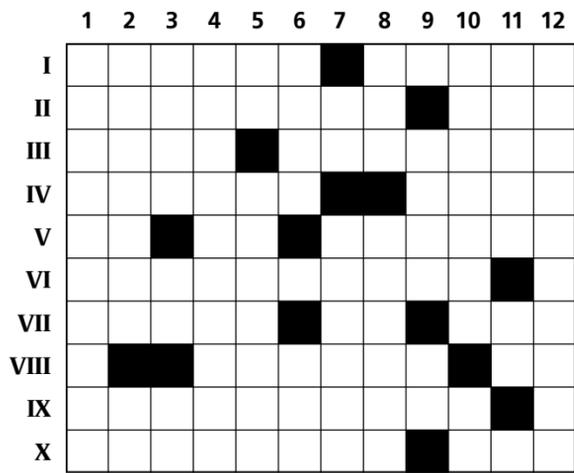
En effet, les publicités mensongères ou de nature à induire en erreur sont interdites, et une petite annonce est considérée comme une publicité, que le loueur soit un professionnel ou un particulier. La sanction maximale encourue est une amende de 250 000 F (38 112 €) et deux ans de prison. Pour un maximum d'efficacité, on aura intérêt à contacter en priorité la DDCCRF du département. Son enquête donnera lieu à un procès-verbal, et le dossier risquera moins d'être classé sans suite. Avant d'entreprendre une action judiciaire, on peut tenter de négocier avec le loueur et de parvenir à une solution amiable (restitution des sommes versées, diminution du loyer) en faisant intervenir l'office de tourisme, ou une association de consommateurs locale.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 149

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Du faux qui en met plein la vue. En mettent plein la vue s'ils sont vrais. - II. Pour des échanges confortables. Ni gagnant ni perdant. - III. A disparu de la carte. Expression du bonheur enfantin. - IV. Fait de belles bottes. Roi plein de désillusions. - V. En perdant. Sur la portée. Reste de la métallurgie. - VI. Rassemblement de personnes peu fréquentables. - VII. Nettoient avant la sortie. Interjection. Pas très malin. - VIII. Cul-de-sac à l'intérieur.

Réputée pour ses bulles légères. - IX. Suivent et enregistrent les événements familiaux. - X. Assure le passage du courant. La première sur place.

VERTICALEMENT

1. Travail en trois dimensions. - 2. Pour faire son trou en grande largeur. En apesanteur. - 3. Contourne l'obstacle. Personnage brechtien. Fait parts égaux. - 4. Couvertures en toutes saisons. - 5. Personnel. Remarquable pour les jeunes. - 6. Inspire la

confiance. A mis l'euro en place. - 7. Affirmation. Pierres montées à l'envers. - 8. Article. Assure les arrières. - 9. Maître des forges. Personnel. - 10. Devront sauter pour quitter le sol. Points. - 11. Mis le roi en échec. Voyelles. - 12. Qui gardera toujours la même forme.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 148

Horizontalement

I. Appelé. Elues. - II. Moulinet. Sue. - III. Ortie. Nature. - IV. Ut. Gravier. - V. Rémi. Bières. - VI. Eu. Blessa. Is. - VII. Tralala. Art. - VIII. Nem. Gracié. - IX. Erg. Pleureur. - X. Scélérateuse.

Verticalement

1. Amourettes. - 2. Porteur. RC. - 3. Put. Ange. - 4. Eligible. - 5. Lier. Lampe. - 6. En. Abel. Lr. - 7. Envisagea. - 8. Etaies. Rut. - 9. Tétra. Are. - 10. Usure. Aces. - 11. Eur (rue). Sirius. - 12. Sées. Stère.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

N° 231

Parlons sans fart

1. Tirage : A F N O R S T.
a) FARTONS est malheureusement implaçable. Trouvez son anagramme et placez-la.

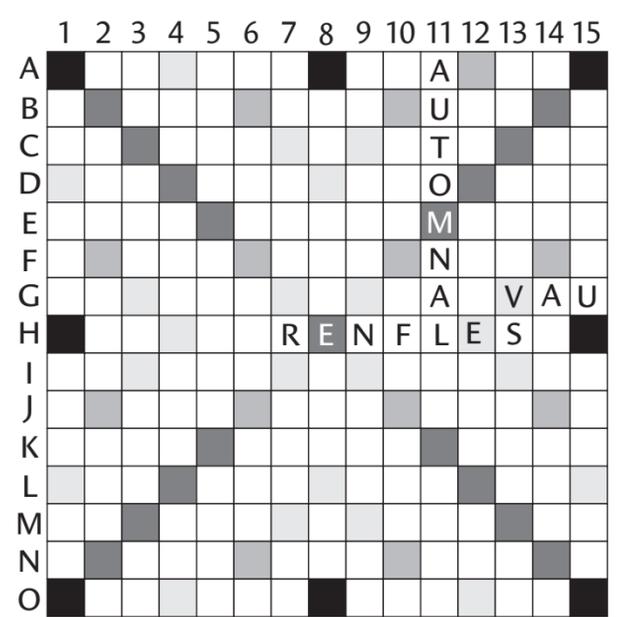
b) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en le complétant avec cinq lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) E E I R R T V : trouvez quatre sept-lettres. Ce même tirage scrabble, entre autres, sur un D et un P. Trouvez ces deux huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 4 juillet.



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 20 juin.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) BAILLIVE, 7 C, 71 - LIVRABLE, 5 E, 102.

b) CIVISME, M 1, 92 - VICIAMES, 12 C, 82, ou l'anagramme CIVAÏSME, religion hindoue.
c) NIXE, nymphe des eaux germanique, H 1, 64 - ANNEXE, 14 B, 70 - EXPIRA, 15 C, 81.
d) MANTOUAN - MANOQUÂT, mit du tabac en petites bottes.

Michel Charlemagne

CINÉMA

A l'entrée de l'été, on trouvera ci-après un kit de survie cinématographique exposant les grandes lignes de la programmation et les traits les plus marquants de la saison : périodes de sécheresse (intellectuelle et esthétique) et oasis cinéphiliques. Mais autant prévenir tout de suite, l'été – tel que l'a concocté Hollywood – risque d'être rude, à en croire sa première manifestation : l'incarnation par Angelina Jolie de l'héroïne numérique en débardeur Lara Croft, personnage central d'un film dont la vacuité n'a d'égalé que le budget. Des nouveautés de la semaine, on ne peut retenir que le documentaire *Paris à tout prix*, d'Yves Jeuland, consacré à la campagne municipale dans la capitale, qu'une programmation dans une salle parisienne élève au rang de film de cinéma. Se profile alors une autre stratégie pour un été cinématographique plus robotatif : courir les festivals, à commencer par celui de La Rochelle, qui présente, entre autres, une rétrospective consacrée au cinéaste hongrois Bela Tarr, dont l'univers est hanté par le désespoir.

► www.lemonde.fr/cinema

Bill Gates, la star la moins payée

ANTITRUST. Film américain de Peter Hewitt. Avec Ryan Philippe, Rachael Leigh Cook, Tim Robbins. (1 h 48.)

Tim Robbins fait un bon Bill Gates. Le spectacle de l'acteur, coiffé et luneté à la façon de l'homme le plus riche du monde, est suffisamment plaisant pour faire passer la déception que provoque *Antitrust*. Ce petit polar de Peter Hewitt repose pourtant sur un postulat appétissant : le plus grand fabricant de logiciels du monde mène une lutte à mort contre les hackers. Et quand on dit à mort, c'est au sens le plus sale de l'expression. Le temps d'une première bobine, on croit à un thriller paranoïaque et satirique mais, très vite, *Antitrust* se mue en la version digitale d'une aventure du Club des cinq.

Reste cette idée assez intrigante de faire un personnage de cinéma d'un homme dont l'absence de personnalité physique est le principal signe particulier. Pour composer Gary Winston (le magnat de l'informatique d'*Antitrust*), Tim Robbins s'amuse sans tenir grand compte du reste du film : il propose un tyran retors qui se dissimule sous les traits d'un adolescent attardé. A lui seul, il démonte en quelques scènes

un système de pouvoir fondé sur un arbitraire d'autant plus imparable qu'il a pris l'apparence du copinage entre le détenteur du pouvoir et ses subalternes, ceux que le romancier Douglas Coupland a baptisés les « *Microserfs* ». Robbins, dont le visage extraordinairement plastique semble ici absorber la lumière pour ne plus offrir au regard qu'une espè-

ZOOM

Le fondateur de Microsoft, incarné par Tim Robbins, voit son image maltraitée dans « Antitrust »

ce de trou gris, fait un vrai monstre, ce qui est peut-être injuste pour Bill Gates, mais assez réjouissant à regarder.

Le fondateur de Microsoft paie sans doute là le prix de la familiarité évoquée plus haut. Et le traitement que lui réserve *Antitrust* n'est rien à côté de celui que lui promet *MacArthur Park*. Baptisé du nom d'un jardin public de Los Angeles, ce film en projet relatera l'assassinat en ce lieu

de Bill Gates par un « tireur isolé » et les efforts opposés des autorités pour cacher la vérité sur le meurtre et des citoyens pour mettre au jour cette même vérité. Le film doit être réalisé par Brian Flemming, cinéaste et auteur de théâtre qui a vécu jusqu'ici dans une relative obscurité. Pour l'instant, *MacArthur* n'existe que sur le Net. A partir du site www.macarthur.park.com, on peut découvrir au fil d'un *Web ring* les pages des citoyens en colère, celles des spectateurs et des contempteurs de Bill Gates, toutes aussi fictives les unes que les autres, puisqu'elles reposent sur le postulat de l'assassinat mystérieux.

On ne sait si *MacArthur Park* verra le jour, s'il connaîtra la fortune de l'autre film qui a d'abord existé sur le Web, *Le Projet Blair Witch*, ou s'il restera éternellement à l'état de virtualité. Il n'empêche que le destin cinématographique de Bill Gates n'est pour l'instant guère enviable. Non seulement la peur du ridicule l'a jusqu'ici empêché de prendre les mesures judiciaires qui auraient pu prévenir ses apparitions sur les écrans de cinéma ou d'ordinateur, mais en plus il n'a pas tiré un cent de ce nouveau statut de star du cinéma.

Thomas Sotinel

RENCONTRE

Patrick Brouiller, l'art et essai à la fête

« La Fête du cinéma a lieu les 1^{er}, 2 et 3 juillet. Que représente-t-elle pour les salles d'art et essai, dont vous présidez l'association ?

– La Fête du cinéma est organisée par la Fédération nationale des cinémas français, qui regroupe tous les exploitants, et à laquelle les salles d'art et essai adhèrent individuellement. Cette opération s'est établie en dix-sept ans comme un réel succès, dont l'ensemble du cinéma profite, en entourant le fait d'aller voir les films d'une ambiance festive. Mais il est vrai que les premiers bénéficiaires sont les multiplexes et les films de grande consommation. La Fête est formidable, mais elle ne reflète pas la diversité du cinéma qui fait sa vitalité durant tout le reste de l'année.

– Comment cette manifestation pourrait-elle mieux servir l'art et l'essai ?

– Nous profitons de l'occasion pour remettre à l'honneur des films d'auteur qui ont bien marché cette année, comme *Sous le sable*, de François Ozon, ou *Little Senegal*, de Rachid Bouchareb, mais nous sommes confrontés à un manque d'offre de nouveaux titres. Les distributeurs et les producteurs du cinéma que nous défendons, et qui a contribué au formidable premier semestre du cinéma français, sont toujours aussi peu disposés à montrer leurs films durant cette période. C'est dommage de se retrouver avec les écrans occupés à 80 % par les fonds de tiroir américains durant tout l'été. L'expérience a pourtant prouvé que des films différenciés pouvaient avoir du succès pendant une période qui a cessé d'être un temps mort de la fréquentation. Il est anormal que ce soient les cinéphiles les plus assidus qui soient privés du cinéma qu'ils aiment.

– Après une phase de forte turbulence, l'organisation générale du cinéma en France semble retrouver du calme et de la confiance.

– Les bons résultats de la fréquentation y contribuent, mais aussi des signaux importants émis par la puissance publique, avec le vote de l'Assemblée nationale prenant en compte les intérêts des salles indépendantes, une nouvelle réglementation plus contraignante sur les conditions d'ouverture des multiplexes, et un comportement plus efficace de la nouvelle équipe du Centre national du cinéma. Mais il faut rester très vigilants, en particulier face aux effets, loin d'être tous déjà visibles, de la concentration économique. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Le cinéma français laisse l'été à Hollywood

Malgré les précédents établis par « Harry » et « Les Destinées sentimentales » en 2000, peu de films tricolores tentent l'aventure estivale

APRÈS le triomphe commercial du cinéma français, celui-ci s'apprête à céder la place à Hollywood. L'été approche et, de *Jurassic Park III* en remake de *La Planète des singes*, les grosses productions américaines s'approprient à regonfler leur part de marché, tombée de 62 à 42 % de 2000 à 2001. Face à ce déferlement, l'industrie française reste discrète, avec une dizaine de films seulement, malgré la reconduction du dispositif d'aide aux sorties estivales mis en place l'an passé par le ministère de la culture. Parmi ces films, trois seulement, *Trouble Every Day*, de Claire Denis qui sort le 11 juillet, *Mauvais genres*, de Francis Girod, en salle le 8 août, et *La Répétition*, de Catherine Corsini, prévu le 22 août, bénéficieront de confortables combinaisons de salles (entre 70 et 200 écrans), sans commune mesure toutefois avec la débauche de moyens mise en œuvre par les studios hollywoodiens. La Fox, par exemple a prévu de sortir, le 1^{er} août, *Dr Dolittle 2* sur 500 écrans.

En 2000, pourtant, le cinéma français avait découvert qu'il pouvait marcher au soleil. Cet été-là, deux films d'auteur, présentés au Festival de Cannes le printemps précédent, ont fait une carrière estivale sans précédent. *Les Destinées sentimentales*, d'Olivier Assayas, et *Harry, un ami qui vous veut du bien*, de Dominik Moll, sortis respectivement le 12 juillet et le 15 août, ont attiré 535 000 et 1 950 000 spectateurs.

Michel Saint Jean, qui dirige Diaphana, la société distributrice de *Harry*, a tiré de cette expérience les leçons suivantes de l'été 2000 :



Béatrice Dalle et le regard de Nicolas Duvauchelle dans « *Trouble Every Day* », de Claire Denis, dont la sortie est prévue le 11 juillet, sur 70 écrans.

« Le 15 août est traditionnellement une bonne journée. L'année dernière Harry a cristallisé les envies de cinéma, d'autant que c'était la seule offre de nouveau film. Je suis un fervent défenseur des sorties d'été. » Le film de Dominik Moll, tout comme celui d'Olivier Assayas, a bénéficié d'une prime estivale difficile à chiffrer, mais dont tous les professionnels reconnaissent l'existence.

Jusqu'à l'année dernière, cette prime avait bénéficié aux grosses productions américaines. Aux

Etats-Unis, les grands studios ont toujours réservé leurs productions à grand spectacle et faible contenu intellectuel aux mois d'été. Mais cette coutume n'a franchi l'Atlantique que récemment, en 1997, lorsque la Columbia a osé sortir *Men in Black* un 6 août. Depuis, de *Momie* en *Patriot*, les majors ont profité de juillet et août pour assoier leur domination sur le marché.

Face à cette hégémonie, l'industrie française a réagi en obtenant l'appui du ministère de la culture et

du Centre national de la cinématographie, qui majore de 50 % les aides à la distribution et à la production pour les films exploités entre le 13 juin et le 14 août. L'an passé, cette opération avait provoqué la sortie d'une multitude de films qui, selon le mot d'un distributeur, « n'auraient de toute façon pas fait une entrée ». Les piètres résultats commerciaux de ces petits films avaient provoqué une avalanche de critiques évoquant « l'été meurtrier du cinéma fran-

çais ». En fait, outre les deux grands succès déjà évoqués, quelques œuvres dont *Le Harem de M^{me} Osmane*, de Nadir Moknèche (qui avait attiré environ 50 000 spectateurs), ont tiré profit de leur aventure estivale.

Il n'empêche que le soleil donne encore le frisson aux distributeurs français, à en croire le programme des sorties. L'arrêt des émissions de télévision qui font une large place au cinéma limite l'exposition des films aux seuls journaux télévisés. Certains distributeurs reconnaissent également que l'égo des cinéastes supporte mal l'idée d'une sortie estivale, équivalant pour beaucoup à une sortie à la sauvette.

« LE CAUCHEMAR DE SEPTEMBRE »

Jean-Michel Rey, de Rezo films, s'apprête à sortir *Trouble Every Day*, le « film d'effroi » de Claire Denis, avec Béatrice Dalle et Vincent Gallo. Il explique : « Ce n'est pas rien de sortir en juillet. Mais en général le mois est meilleur que juin. Le 18, nous venons d'enregistrer un mercredi à 65 000 entrées alors que le 11 juillet 2000, on en comptait 87 000. » Il redoute également le « cauchemar de septembre ». La rentrée verra en effet la sortie des films d'André Téchiné, Marion Vernoux, Dominique Cabrera, Michael Haneke, des films d'auteur qui visent des publics voisins. Mais le pari de Rezo films n'est pas de la même ampleur que celui que Pathé avait engagé sur *Les Destinées sentimentales*, sorti en 2000 sur 214 copies, alors que *Trouble Every Day* ne sera présenté que sur 70 écrans.

C'est en fait *La Répétition*, de

Catherine Corsini, avec Emmanuel Béart et Pascale Bussières, qui bénéficiera de ce type de combinaison (entre 150 et 200 copies). Mais le film n'a été accueilli que tièdement à Cannes, ce qui explique en partie qu'il ne sorte qu'à la fin de l'été, assez loin du festival.

On sera alors le 22 août, une période que les directeurs de marketing des majors américaines désignent par l'expression *back to school* (rentrée scolaire). Auparavant les studios auront à la fois lancé sur le marché quelques grosses machines et délesté leurs stocks de films médiocres. Dans la première catégorie on trouve quelques suites (*Dr Dolittle* et *Jurassic Park*), une expérience inédite (l'adaptation en images de synthèse du jeu vidéo *Final Fantasy*, présentée par Sony-Columbia, le 15 août) et un remake (*La Planète des singes*, revue par Tim Burton, le 22 août). Ces films bénéficient d'un type de promotion – que ce soit par le biais d'Internet ou des paquets de céréales – qui les laisse indifférents au ralentissement médiatique estival que connaît la France.

Ces gros cuirassés sont entourés d'une flottille de productions de moindre calibre, la plupart du temps destinées aux adolescents, que les studios américains sortent plus dans la perspective de leur carrière en vidéo et à la télévision que dans l'espoir de les voir attirer les foules. Dans la foulée des succès d'*American Pie* ou de *Mary à tout prix*, la tendance cette année sera à l'extrême grossièreté ; l'humour, en revanche, n'est pas garanti.

T. S.

Les principales sorties

● **4 juillet**
Shrek, d'Andrew Adamson et Victoria Jenson : présenté à Cannes, ce dessin animé en images de synthèse fait des pirouettes autour des contes de fées et a taillé des croupières à la concurrence (*Atlantis*, de chez Disney) lors de sa sortie américaine.

● **11 juillet**
Trouble Every Day, de Claire Denis : un « film d'effroi » selon l'expression de sa réalisatrice, avec Béatrice Dalle et Vincent Gallo. *Un mariage trop parfait*, d'Adam Shankman : comédie sentimentale avec Jennifer Lopez, qui doit encore confirmer en France son statut de star au box-office.

● **18 juillet**
Spy Kids, de Robert Rodriguez : le réalisateur du *Mariachi* et de *Desperado* met de l'eau dans sa tequila avec cette histoire d'enfants d'espions sauvant leurs parents, gros succès populaire aux Etats-Unis.

● 25 juillet

Scary Movie 2, de Keenen Ivory Wayans : fin juin, l'équipe du film en était toujours à retourner certaines scènes, alors que la sortie américaine est prévue pour le 4 juillet.

● **1^{er} août**
Docteur Dolittle 2, de Steve Carr : Eddie Murphy reprend le rôle du médecin polyglotte au milieu d'animaux digitaux ou cybernétiques.

● **8 août**
Jurassic Park III, de Joe Johnston : Laura Dern et Sam Neill échapperont-ils aux raptors pour la troisième fois ?

● **22 août**
La Planète des singes, de Tim Burton : Helena Bonham Carter en chimpanzée, Kris Kristofferson en gorille... Tim Burton en Franklin J. Schaffner. *La Répétition*, de Catherine Corsini : pour les allergiques aux primates, la rivalité entre deux femmes dont l'une (Emmanuelle Béart) sait jouer la comédie, l'autre (Pascale Bussières) pas.

La revanche des machines

Lara Croft, Tomb Raider. L'héroïne de jeu vidéo passe au cinéma sans en devenir un personnage

Film américain de Simon West. Avec Angelina Jolie, Iain Glen, Noah Taylor, Daniel Craig, Jon Voight. (1 h 40.)

Positionnée pour tirer le meilleur parti de la Fête du cinéma, Lara Croft débarque sur les écrans français avec toute la force de frappe de son artillerie ultramoderne et de sa plastique ultrasuggestive. Entourée d'un nuage de gadgets *merchandising*, elle compte bien tailler des croupières à son rival du jour, qui n'est pas le bellâtre du film convoitant comme elle un bidule mystico-œdien (ça, c'est l'attrape-gogo qui tient lieu de scénario), mais bien le nommé « Crocodile » Dundee, cow-boy macho venu d'Australie et qui a l'outrecuidance de sortir sur les écrans en même temps qu'elle.

Pour les non-anglicistes, M^{lle} Croft



Angelina Jolie est Lara Croft.

est pilleuse de tombes, comme l'indique le titre de l'affaire. Pour les vieillards de plus de dix-sept ans, elle est l'héroïne du plus célèbre jeu

vidéo de la fin du XX^e siècle. Pour les aveugles, elle était déjà fort avante au sortir des ordinateurs graphiques de la société Eidos, éditeur du jeu fondateur ; elle prend sur grand écran l'apparence de l'actrice Angelina Jolie, ce dont nul ne songe à se plaindre.

L'ennui est que, sur un scénario d'une débilité insultante, l'indigence de la réalisation a vite fait d'ôter le moindre attrait à cet enchaînement d'explosions ternes et de cascades molles. Entre la campagne anglaise, Venise, Angkor et l'Alaska, cette histoire de quête d'une paire de fers à repasser capables de sauver le monde ou de le détruire (oh ?) pourrait glaner au passage quelques qualités comiques, et même pataphysiques.

La lourdeur de chaque plan et la raideur des citations et emprunts multiples aux films en principe comparables, des « James Bond » aux

« Indiana Jones », torpillent cet ultime espoir en une base de repli « décalée ». *Lara Croft* n'est ni spectaculaire ni drôle, et l'héritière intrépide de Lord Croft échoue dans son entreprise : piller les restes du cinéma d'aventure pour acquérir les lettres de noblesse d'un personnage de cinéma, et échapper ainsi à sa roturière condition de figurine virtuelle.

Bien au contraire, selon un ordre des choses et du pouvoir qu'on n'est pas obligé d'approuver, le film ne met finalement en valeur que ses seigneurs et maîtres, les machines, grâce auxquelles tout cela est né et a, fût-ce virtuellement, existé. A l'écran, les gadgets technologiques semblent plus vivants que les personnages, leurs actes sont moins fades que ceux des humains. Juste mais triste retour des choses.

J.-M. F.

Bela Tarr, visionnaire solitaire

BELA TARR est un grand cinéaste. Peu le savent puisque aucun de ses films n'a connu de distribution en salles. On pourra toutefois désormais le constater grâce à la rétros-

PORTRAIT

Le cinéaste hongrois filme un univers hanté par le désespoir et par l'imminence du chaos

pective que lui consacrent le Festival de La Rochelle, du 29 juin au 9 juillet, et le Forum des images, à Paris, du 4 au 10 juillet. Son œuvre comprend une dizaine de titres, dont sept longs-métrages pour le cinéma depuis 1977, date de sa première réalisation, *Le Nid familial*.

Né à Pecs, en Hongrie, en 1955, dans une famille proche du milieu théâtral, il exerce divers métiers à partir de l'âge de seize ans tout en pratiquant le cinéma en amateur. C'est après *Le Nid familial*, tourné en quatre jours aux studios Bela-Balasz, qu'il s'inscrit à l'École supérieure de théâtre et de cinéma de Budapest, dont il sort diplômé en 1981. Ses premiers films (*Le Nid familial*, *L'Outsider* en 1981, *Rapports préfabriqués* en 1982), interprétés par des comédiens non professionnels, témoignent d'une volonté d'observation de la réalité sociale la plus crue.

Déjà, le cinéaste affirme son goût

pour les plans longs et, dans ces récits de détresse familiale et sociale, affiche une vision pessimiste de l'univers. Il participe, avec d'autres cinéastes hongrois indépendants (Gabor Body, Feher Gyorgi, Andras Jeles, Pal Zolnay), à la création des studios Tarsulas, qui seront fermés par les autorités en 1985. *Almanach d'automne*, en 1984, est un huis clos au sein duquel différents personnages s'affrontent dans un combat où la lutte pour le pouvoir des uns sur les autres s'accompagne d'une domination de l'argent sur les esprits. Le film annonce l'évolution de l'œuvre de Bela Tarr vers l'abstraction et l'allégorie métaphysique. *Damnation*, réalisé en 1987, se situe dans un lieu étrange, un bar situé dans une zone industrielle et à l'intérieur duquel deux hommes et une femme discutent.

UN PARTI PRIS RADICAL

La découverte de ce film (qui fut un moment titré *Perdition*) à la fin des années 1980, dans différents festivals, représenta pour beaucoup de cinéphiles une révélation, le choc de découvrir un parti pris de cinéma aussi radical et singulier. Un noir et blanc austère, un décor unique, de très longs plans enfermant trois individus dans un lieu oppressant, rythmés par l'évolution de wagonnets suspendus perceptibles en profondeur de champ, inventaient sous les yeux du spectateur un univers autonome et indiscutablement person-

nel, hanté par le désespoir. Bela Tarr obtient, après la sortie de *Damnation*, une bourse pour enseigner à la Filmakademie de Berlin. Il se consacre à l'adaptation du roman de Laszlo Krasznahorkai, *Satantango*, et réalise sous le même titre un « film monstre » de plus de sept heures, mélodée pluvieuse qui semble prendre acte d'un effondrement à la fois sociopolitique (la fin de l'Europe de l'Est dessinée par le Mur) et métaphysique.

Werkmeister Harmonies, présenté en 2000 à la Quinzaine des réalisateurs, au Festival de Cannes, réaffirme les partis pris formels du cinéaste. Dans une petite ville hongroise, plusieurs personnages semblent attendre une catastrophe. Un chapiteau est dressé sur la place principale qui abrite une baleine empaillée. Le récit évolue lentement, au long de plans-séquences fluides, vers une mise à sac de la ville par une horde déchaînée. *Werkmeister Harmonies* synthétise parfaitement le mouvement à l'œuvre dans le cinéma de Bela Tarr, une noirceur fascinée par l'imminence du chaos transmuée en voyage formel, en *trip*, au cours duquel les sensations du spectateur sont aiguës par la durée des plans et par leur complexité. Le pessimisme s'y appuie, de façon parfois paradoxale, sur la fascination provoquée par les choix de mise en scène.

Jean-François Rauger



Bela Tarr fait l'objet de deux rétrospectives estivales, à La Rochelle et à Paris.

NOUVEAUX FILMS

INTER-VIEW

Tandis qu'on a découvert, il y a quelques semaines, le premier long métrage de Jessica Hausner, *Lovely Rita*, sélectionné au Festival de Cannes, la Société parisienne de production inaugure ses activités de distributeur en proposant deux films d'études de cette jeune cinéaste autrichienne qui fut l'assistante de Michael Haneke sur *Funny Games*. Le moyen métrage *Interview* entrecroise dans son récit deux personnages solitaires dans un univers figé par l'absurdité des mœurs et la solitude des êtres. On y trouve peu de sympathie pour les personnages, mais une volonté de décrire de manière presque clinique, à travers eux, le désarroi d'une société. *Flora*, le court métrage qui le précède, décrit, dans une glaciation kitsch des sentiments, la résistante émancipation d'une jeune cruche issue de la petite bourgeoisie autrichienne. Cette philosophie du cinéma laisse toutefois peu de chance à la chair et au hasard pour convaincre tout à fait.

Jacques Mandelbaum

Film autrichien de Jessica Hausner. Avec Klaus Handl, Milena Oberndorfer, Nica Steinbauer. (48 minutes.)



« Malena », de Tornatore, d'après Truffaut.

MALENA

La situation de départ est celle des *Mistons*, de François Truffaut : une bande d'adolescents poursuit de ses désirs une jeune femme, la plus belle de la ville. À l'arrivée, le film de Giuseppe Tornatore est aussi lourd et grossier que le moyen métrage de Truffaut était léger et joyeusement mélancolique. Car dans cette petite ville de Sicile qui sommeille à la veille de la seconde guerre mondiale, le regard que portent les jeunes gens sur Malena (Monica Bellucci) se fait envahissant, obscène, tout comme celui du metteur en scène, incapable d'élever son actrice au-dessus de la condition d'objet, jusqu'à un finale qui, voulant virer à la tragédie, sombre dans l'abjection. T. S. Film italien de Giuseppe Tornatore. Avec Monica Bellucci, Giuseppe Sulfaro. (1 h 45.)

ORIGINE OcéAN

Ce film est né de la rencontre d'un auteur, Gérard Calderon (à qui l'on doit notamment *Attila*, la véritable histoire des fourmis, 1997), d'un producteur, Bertrand Dussart, et d'une structure d'accueil réputée

pour son écran géant hémisphérique de 1 000 mètres, La Géode, coproductrice du film. Tourné sur une durée de dix-sept semaines et en 70 millimètres, combinant micro et macro-cinématographie, *Origine océan*, à mi-chemin du film à grand spectacle, du cinéma expérimental et de l'entreprise de vulgarisation scientifique, évoque la naissance de la vie sur Terre. Soit un processus qui s'étend sur quelques milliards d'années, condensé ici en quelque quarante minutes. C'est pour le moins une gageure qui tente de rassembler en un récit linéaire tout à la fois des hypothèses et des faits avérés, des espaces de synthèse et des paysages existants, des organismes aujourd'hui disparus et des crustacés connus de nos assiettes, en marquant les principales étapes (du big bang à l'apparition de la sexualité) de cette sidérante et mystérieuse évolution. Le résultat, hybride et enchanteur, mêle la féerie abstraite à la pédagogie, au service d'une histoire dont le rythme est trop haché et le casting trop pléthorique pour qu'on s'attache comme il se devrait à ses « personnages ». J. M. Film français de Gérard Calderon. (39 minutes.) Géode, 26, avenue Cortin-Cariou, Paris-19^e.

UN ÉTÉ POUR TOUT VIVRE

Jake et Steven, deux adolescents anglais, partent en classe de neige. Trente secondes plus tard, une avalanche les laisse seuls survivants de leur groupe. Les deux jeunes gens, de retour au pays et traumatisés par la mort de leurs compagnons, décident d'en finir avec la vie, non sans se donner une année de répit au cours de laquelle ils vont se permettre de réaliser leurs vœux les plus chers, parmi lesquels le dynamitage de leur école ou encore le coup de poing contre un représentant de la force publique. Censément dédié à la révolte et au nihilisme adolescents, le film de Suri Krishnamma, stupéfiant de laideur, de fausseté et de complaisance, parvient seulement, mais non moins intégralement, à en célébrer la bêtise. J. M. Film anglais de Suri Krishnamma. Avec Andrew Lee Potts, Bobby Barry, Marianne Jean-Baptiste. (1 h 41.)



« Capitaine Corelli ». De l'art de rouler les « r ».

CAPITAINE CORELLI

Dans une île de carte postale, au large de la Grèce occupée par les Italiens en 1941, un jeune officier tombe amoureux d'une autochtone. La guerre semble loin, tout

n'est que bel canto, baignades en mer et bals populaires. Les personnages parlent anglais en roulant les « r ». Il paraît difficile, dans ce décor et cet univers d'un artifice hollywoodien un peu étouffant, de croire à ce récit d'amours contrariées par l'Histoire. Le film de John Madden parvient toutefois, dans sa seconde partie, lorsque la guerre impose sa violence, à atteindre une modeste ampleur romanesque. A l'arraché. J.-F. R. Film américain de John Madden. Avec Nicholas Cage, Penelope Cruz, John Hurt. (2 h 10.)

MORTELLE SAINT-VALENTIN

Encore un tueur en série masqué, encore un trauma adolescent, encore une série de meurtres perpétrés sur des victimes (ici spécialement antipathiques) qui ne trouvent rien de plus intelligent à faire que sortir dans le noir ou descendre à la cave. *Mortelle Saint-Valentin* pourra surprendre quelqu'un qui ne serait jamais allé voir un film d'horreur, les autres s'ennuient. Lorsqu'une forme de récit s'épuise à ce point, il est possible de se rendre compte que le contenu importe moins que la manière. Ce n'est plus qui tue qui est important mais comment. De ce point de vue, on peut éventuellement sauver une variation homicide inédite, avec piscine et perceuse. J.-F. R. Film américain de Jamie Blanks. Avec David Boreanaz, Denise Richards, Marley Shelton. (1 h 35.)



Pascal Greggory dans « Un Ange », de Miguel Courtois.

UN ANGE

Ce polar maniériste fait l'effet d'un adolescent doué et prétentieux : on a envie de lui rabattre le caquet, mais on n'ose pas, de peur de gâcher les promesses que l'on discerne. Pour ce premier long métrage, Miguel Courtois se vautre avec délices dans les références, passant sans complexe des polars français les plus médiocres (avec une scène de boîte de nuit comme on n'en avait pas vu depuis 1966) aux néoclassiques américains (Scorsese ou De Palma) en passant par le Beineix période *Lune dans le caniveau*. Le tout est situé à Marseille et s'attache aux pas de Léa (Elsa Zylberstein), bonne fille mais sœur et épouse de trafiquant de drogue, dont le chemin croise celui de Koskas (Richard Berry), policier dissident et parent isolé. Il y a tant de conventions dans le scénario et la mise en scène d'*Un ange* que la logique voudrait que le film s'écroule sous leur poids. Mais le plaisir manifeste de faire du cinéma et



« Karmen », de Joseph Gaï Ramaka, d'après Bizet.

quelques numéros d'acteurs tout contents de jouer aux gendarmes et au voleur éloignent l'ennui et, parfois, éveillent l'intérêt. T. S. Film français de Miguel Courtois. Avec Richard Berry, Elsa Zylberstein, Pascal Greggory. (1 h 55.) Film sorti le 20 juin.

KARMEN

Où la cigarière sévillane se transforme en contrebandière dakaraise et Bizet cède la place à Doudou Ndiaye Rose. C'est finalement le percussionniste sénégalais qui se tire le mieux de cette transplantation de la nouvelle de Mérimée en terre lébou. Car si la musique de cette *Karmen* est audible, le film, lui, est à peine visible, démantibulé par les incohérences de la mise en scène et du scénario, par la peine qu'ont les comédiens à construire des personnages. Dans ces failles béantes, tout s'évanouit : l'atmosphère, l'érotisme, la tension dramatique pour ne laisser qu'une sensation de gâchis. T. S. Film franco-sénégalais de Joseph Gaï Ramaka. Avec Djeneba Diop Gaï, Magaye Niang. (1 h 26.)

TERROR TRACT

Terror Tract appartient à un genre désuet, le film d'horreur à sketches, catégorie un peu oubliée dont les ressorts narratifs fonctionnent tous selon le même schéma : un court récit se terminant par une chute où l'épouvante se mêle à l'humour macabre. Trois histoires se succèdent donc ici : un couple d'assassins hantés par le fantôme de leur victime ; un petit singe recueilli dans une famille qui se révèle monstrueux ; un adolescent qui pénètre dans le cerveau d'un tueur en série et qui anticipe ses actions. Très platement mis en scène, le film se distingue surtout pour son deuxième récit, où la fureur du singe sert de prétexte à une critique féroce et sarcastique de la famille américaine type. Le premier et le troisième épisode sont, au contraire, beaucoup plus « téléphonés ». J.-F. R. Film américain de Lance W. Dreesen et Clint Hutchinson. Avec Bryan Cranston, Rachel York, Fredric Lane. (1 h 37.)

LARA CROFT, TOMB RAIDER ; ANTITRUST

Lire critique page 25.
PARIS À TOUT PRIX
Lire critique ci-contre.
CROCODILE DUNDEE 3
La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

Les élections parisiennes, du petit au grand écran

Paris à tout prix. La sortie en salle de ce reportage remarquable d'Yves Jeuland illustre la différence entre télévision et cinéma

Film français d'Yves Jeuland et Pascale Sauvage. (2 h 15.)

Réalisé durant deux ans jusqu'aux élections municipales à Paris, en mars 2001, *Paris à tout prix* a été diffusé les 13 et 20 avril sur Canal +, qui l'avait financé. Organisé en quatre actes (*Les Hostilités*, *Les Jeux du cirque*, *Jeux de massacre*, *Rien ne va plus*), ce document montre de manière inhabituellement proche les réflexions tactiques, les manœuvres, les émotions, les crises, les commentaires des témoins de la campagne. Conseillé par la journaliste Pascale Sauvage, Yves Jeuland a en outre bénéficié de deux atouts : la caméra DV, qui permet un tournage léger et discret, et la promesse faite aux hommes politiques de ne rien diffuser avant le résultat des élections.

Au prix de quelques impasses, comme l'absence totale des Verts, Yves Jeuland a ainsi obtenu un excellent témoignage sur la politique politicienne, dans ses dimensions techniques, spectaculaires et personnelles. Ce témoignage a été unanimement salué lors de sa diffusion à la télévision. Dans n'importe quel autre pays, son travail lui aurait valu les honneurs de sa corporation, les félicitations de la presse spécialisée et les récompenses idoines. Pas en France, où, pour consacrer une réussite audiovisuelle, il faut l'onction du cinéma. Raccourci d'une quinzaine de minutes (Philippe Séguin ne fait plus qu'une fois des mots croisés, les amis de Jean Tiberi ne glosent plus sur Miss Corse...), *Paris à tout prix* sort donc au Saint-André-des-Arts, salle qui accueillit les documentaires de Raymond Depardon, Alain Cavalier ou Agnès Varda.

Il y a lieu de se réjouir que cette réalisation devienne accessible à un nouveau public. Mais on peut aussi remarquer qu'il ne s'agit pourtant pas là de cinéma. Regarder, avec plaisir et intérêt, *Paris à tout prix* aide au contraire à percevoir ce qui fait la singularité de celui-ci, et ne se trouve pas dans le « film » montré au Saint-André-des-Arts.

La liste en serait longue, du cadrage systématiquement centré sur un sujet unique au montage, enchaînant les temps forts d'une description qui est d'ailleurs moins celle du processus réel des élections que l'illustration d'un récit construit de toutes pièces par le réalisateur à partir des éléments visuels et sonores collectés.

« J'ai l'impression d'avoir tourné ma première vraie fiction... », disait

Yves Jeuland au « Monde Radio-Télévision » du 9 avril. Cette fiction est un téléfilm dont l'une des vertus implicites est de montrer comment celles qui organisent les reportages d'information télévisée. Le signe peut-être le plus évident du caractère non cinématographique de *Paris à tout prix* est l'absence de personnages, au sens particulier que le cinéma donne à ce terme. De Philippe Séguin à Jack Lang et de Françoise de Panafieu à Lyne Cohen-Solal, l'histoire ne manque pourtant pas de « gueules », de trajets singuliers, voire d'évolutions intéressantes, à commencer par l'affirmation de Bertrand Delanoë. Mais aucun, ou presque, n'a la moindre chance d'exister autrement que dans un usage fonctionnel.

BALLADUR ET SON JUS DE TOMATE

Cet usage tient à la double dramaturgie qui mêle le processus des élections et le « scénario » de Jeuland. Des cartons structurent la narration ; des sous-titres assurent la lisibilité des images ; une voix off (Claude Rich) ajoute un tour d'écrou au commentaire. Cet enfermement apparaît d'autant mieux qu'il est, très occasionnellement, transgressé. Il y a quelques rares plans de cinéma dans *Paris à tout prix*, comme l'étrange image des gardes républicains sous la pluie, incongrue comme l'est l'utilisation de ces serviteurs de la République pour une réunion privée d'une formation politique, ou comme la confection par Edouard Balladur d'un jus de tomate-tabasco-sel de céleri.

Il y a, malgré tout, des personnages de cinéma, tous appartenant bizarrement au même clan : Jean Tiberi et ses seconds, Bernard Bled et Jean-François Probst, chacun détenteur d'un mystère, d'un « ailleurs » hanté d'ombres étranges. On retrouve alors, fugacement, ce que construit le regard de cinéaste de Raymond Depardon filant la campagne électorale de Valéry Giscard d'Estaing (50,81 %, toujours interdit) ou, très différemment, de Jean-Louis Comolli filmant les campagnes électorales à Marseille.

Attention au réel, exigence artistique de la composition, multiplication des « échappées » à partir de l'enregistrement des faits inscriptibles dans le cinéma, dans une construction qui produit une autre vérité que celle du journalisme télévisé.

J.-M. F.

Des écrivains décryptent l'univers de la techno

Le festival Aquaplaning s'ouvre à Hyères le 29 juin. La techno influence de plus en plus les arts voisins. Des écrivains s'intéressent eux aussi à cette culture

RAVE, ECSTASY, DJ sont des mots désormais passés dans l'usage courant : alors que vient de se terminer à Barcelone le géant Sonar, festival des arts et des musiques avancées, et que va s'ouvrir, le 29 juin, l'élégant Aquaplaning à Hyères (Var), l'avancée des musiques électroniques dans les domaines artistiques adjacents ne fait plus de doute. Sans appartenir totalement au monde éclaté en mille tendances des musiques électroniques, de jeunes romanciers en ont fait le décor de leurs questionnements sur la société actuelle : du bon ou du mauvais usage de la politique ; la libre sexualité et le sida, la drogue et son trafic intensif ; la domination des marques et de la publicité dans un monde où tout se vend, se récupère et se recycle.

« *Chaos never died* », écrit Hakim Bey, théoricien de la liberté des raves, sorte de Guy Debord de l'âge de l'Internet. Un court traité de résistance, T.A.Z. (pour Zones d'autonomie temporaire), largement et librement diffusé sur la Toile, porte cette phrase en préambule : « Cette fois-ci pourtant, je viens en tant que Dionysos victorieux, qui va mettre le monde en vacances... Mais je n'ai pas beaucoup de temps. » – Nietzsche dans sa dernière lettre à Cosima Wagner. La lecture d'Hakim Bey permet de comprendre l'origine des free-parties de la fin des années 1980, bulles de résistance libres et gratuites (*Le Monde* du 24 mai). Celle d'Ann Scott, de Vincent Borel ou d'Irvine Welsh éclaire la pratique de la fête et du clubbing – ou comment cesser de dormir en consommant des drogues « empathiques » dont l'ecstasy est le prototype.

D'abord vécue dans les campagnes anglaises ou les friches industrielles par les *travellers* en rupture de ban, la techno et ses cousines (house, jungle, drum'n'bass) ont vite constitué l'ordinaire des gamins des villes tous les week-ends. Recueillies par Sarah Champion dans *Disco Biscuits*, dix-neuf nouvelles décrivent l'univers très utopiste, et aussi très dur, des jeunes Anglais en état « d'autonomie temporaire » – jusqu'à la mort et jusqu'au sordide. L'écrivain américain Douglas Rushkoff (www.levity.com/rushkoff) y raconte (*La poudreuse qui tua Manuel Jarrow*) l'agonie d'un jeune raver au bord d'une piste de danse, tué par de la mauvaise drogue et par le mercan-

tilisme d'un organisateur qui a fait couper l'eau des robinets – boire en cas de prise d'ecstasy est une nécessité vitale.

Cet usage de la fête – cette « *république de plaisirs gratifiés* », selon Hakim Bey – comme arme asociale s'enracine dans la danse, ni froide ni isolée comme le veut l'opinion courante. « *Le rock ne rapproche pas les gens, la techno oui, on sent le voisin, la masse, on se fond dans la lumière.* », explique Ann Scott, auteur de *Superstars*, où la jeune femme décrit à merveille les effets de la musique sur le corps, libératrice des tensions générées par la société morcelée par le zapping sentimental et politique. « *Les prises de position politique ne voulaient plus rien dire, ce qu'il fallait, c'était célébrer la joie de vivre face à toutes ces puissances grises, ces esprits morts qui contrôlaient tout et vous détruisaient si vous refusiez d'être des leurs* », pense Glen, l'un des héros de *Lorraine à Livingstone*, de l'Ecossois Irvine Welsh, connu pour *Trainspotting*, description d'une bande de jeunes héroïnomans.

Cet univers a ses codes que les romans décrivent ou moquent : flyers, T-shirts, piercing, tatouages...

Né à Edimbourg en 1958, Welsh est le champion de l'amoralité sociale et des distorsions du réel : Lorraine, l'héroïne de la nouvelle qui ouvre *Ecstasy*, « une romance rave style Régence », selon son auteur, est gravement chargée à l'ecstasy. Infirmière à l'hôpital Saint Hubbin's, dont Freddy Royce, star de la télévision est le principal mécène – ce qui lui permet de pratiquer la nécrophilie en toute impunité –, Lorraine soigne Rebecca, auteur de romans à l'eau de rose dont le mari est un salaud pornographe. Lorraine s'enivre à la jungle et aux Amsterdam Playboys (« *des cachetons* »). A l'instar de l'Américain Bret Easton Ellis, Irvine Welsh part de l'emprise de la drogue pour aller au fond du délire « trash ». Tout montage imaginaire est permis.

Lire, écouter

● **Livres.** *Disco Biscuits*, recueil de nouvelles (Irvine Welsh, Jeff Noon, Alex Garland...), J'ai lu, 316 p., 39 F (5,95 €) ; *Superstars*, d'Ann Scott, Flammarion, 144 p., 110 F (16,77 €) ; *Ecstasy*, d'Irvine Welsh, éd. de l'Olivier, 352 p., 110 F (16,77 €) ; *Le Ruban noir*, de Vincent Borel, J'ai lu, 220 p., 29 F (4,42 €) ; *Dernier réveil et autres nouvelles cannibales*, de Niccolò Ammaniti, Hachette Littératures, 180 p., 110 F (16,77 €) ; *Vacances dans le coma*, de Frédéric Beigbeder, Le Livre de poche, 149 p., 20 F (3,05 €) ; *Je sors ce soir*, de Guillaume Dustan, P.O.L., 108 p., 80 F (12,2 €) ; *TAZ*, d'Hakim Bey, éd. Éclat, 90 p., 50 F (7,62 €). ● **Aquaplaning à Hyères (Var).** Le 29 juin. Le Coconut, 14 heures : Big Buddha (gratuit). Villa Noailles, 19 h 30 : Pierre-Jean Crittin & Jacky Berroyer, Eglantine, The Durutti Column, Spacek, Isolée (120 F). Le Réve, 23 h 30 : Relatif Yann & Miss Anacor (60 F). Le 1^{er} juillet : Olbia, 13 heures : Radio Mentale, Tennis (gratuit). Le Coconut, 14 heures : Favela Chic (gratuit). Villa Noailles, 19 h 30 : To Rococo Rot, Teamtendo, Schatrax, Metro Area (120 F). Le Réve, 23 h 30 : Fred Berthet/Biomix, Jori Hulkonen (60 F). Infoline : 01-40-02-03-79. www.aquaplaning-festival.com/



Ann Scott raconte dans « Superstars » le quotidien de Louise, plongée par amour dans la culture DJ.

De même, le Français Frédéric Beigbeder suit la route de la désintégration des valeurs qui pousse à s'étourdir, à mixer jusqu'au paroxysme. Le héros de *Vacances dans le coma*, Marc, est invité à l'inauguration de la nouvelle boîte à la mode par son ami Joss Dumoulin, DJ de réputation planétaire et habitué des défilés de mode : « *La musique associée à présent la voix de Saddam Hussein à un remix de raï synthétique. Les télévisions diffusent des images de la guerre de Yougoslavie. Joss Dumoulin mélange tout. C'est son métier.* »

Frédéric Beigbeder revendique une culture de clubber : « *Je suis sorti tous les soirs pendant dix ans, dit cet ex-habitué des soirées mousseuse. Comme pour 99 francs, j'ai écrit un livre pour me faire virer* [dans le premier cas des night-clubs, dans le second d'une agence de publicité]. » Le personnage de Joss D. est inspiré selon lui de Laurent Garnier, alors résident à l'Academia de Manchester. « *Le métier de DJ est très romanesque. A la fois prêtre – le DJ veut faire le bonheur des gens en les faisant danser – et putain – il faut à tout prix remplir la piste de danse –, le DJ est une métaphore du siècle : entre zapping, marketing, altruisme et vol – car le DJ est un plagiaire.* »

L'univers de la techno et des clubs a ses codes que ces romans décrivent : les flyers, les T-shirts et leurs inscriptions frondeuses – « *Last Night a DJ Fucked Your Wife* », au top chez Ann Scott –, le piercing, les tatouages. Ann Scott excelle à les décrire, tandis que Guillaume Dustan, auteur provocant de *Je sors ce soir*, tente de les tourner en dérision : « *Il y a un certain plaisir à ne pas faire les choses dans les règles. Comme aller au Gay Tea Dance en 501 deux tailles trop grand, chaussures non montantes, chemise à carreaux CBGB.* » Ann Scott est née à Paris en 1965, partie

à Londres à l'âge de quatorze ans ; mannequin pour John Galliano, elle fut aussi batteuse dans un groupe punk. Dans *Superstars*, elle raconte le quotidien de Louise, plongée dans la culture DJ par les vertus de l'amour qu'elle porte à Alex, une fille DJ. « *On regarde tous MTV on a besoin de démesure*, dit la jeune femme, mais bon... » L'ordinaire d'un DJ, ou d'une Djette, c'est aussi le McDo, la dose, les platines, les vinyles à pochette blanche.

Si l'idéologie égalitaire « *House nation, one nation* » a fait long feu selon Vincent Borel, rédacteur en chef de *Nova magazine* et auteur du *Ruban noir*, l'électronique n'en est pas moins un outil initiatique. Roman du sida, de l'ecstasy et de la sensualité gay, *Le Ruban noir* raconte « *une expérience juvénile, vécue à Barcelone dans les années magiques 1987-1988. Je suis tombé dedans, et je ne m'en suis pas remis* ». Plus initiatique qu'orgiasme, la rave est décrite par ces romanciers de l'X (pour ecstasy) comme un espace de libre sexualité – *Superstars* raconte, sans fard, les passages d'une jeune femme de l'homosexualité à l'hétérosexualité, *Le Ruban noir* va au bout de l'amour physique.

Existe-t-il une écriture « techno » ? Borel préfère parler de rythme – « *celui du DJ José Padilla était le mien* ». Ann Scott revendique la forme et le classicisme, elle se dit « *attachée à la description de la toile cirée grasse du Père Goriot par Balzac* ». Plus que dans le style, c'est dans l'agence-ment des chapitres, courts, montés en boucle, que le chef de file des « *jeunes cannibales* » italiens, Niccolò Ammaniti a monté *Dernier réveil*. 160 pages en 88 chapitres pour raconter une nuit de réveil à Rome, où tout finit par exploser.

Véronique Mortaigne

Femmes à la conquête des platines

dans *Superstars*, le roman d'Ann Scott.

Organisateur des soirées Girly Party, à l'Alcazar, programmant en particulier Chloé et Draghixa (une vedette du porno reconverte dans la deep house), Fabrice Lamy explique : « *Il y a un élément de séduction non négligeable, mais nous les programmons d'abord parce qu'elles ont du talent.* » Pour Arnaud Perrine, manager de la structure Parisjuana, qui regroupe trois filles DJ en vue – Laura Palmer, DNA et Miss Sicel –, « *même quand ça cogne, on trouvera chez les filles une finesse, une sensualité que n'ont pas la plupart des mecs. En plus, dans le boulot, elles sont souvent plus carrées que les garçons.* »

« PAS PRISE AU SÉRIEUX »

Miss Anacor, DJ house de la florissante scène marseillaise, raconte : « *Au début, je pouvais attendre longtemps dans une fête avant qu'on me passe les platines, je n'étais pas prise au sérieux.* » Quelques années après, elle est programmée fin juin, à Hyères, au festival Aquaplaning. Chloé s'est imposée, entre autres, sur les scènes du Rex, du Folies Pigalle, des Bains et du Pulp. « *Notre situation est à double tranchant. Une fille aux platines, c'est original, ça se remarque, mais la critique peut être d'autant plus sévère.* »

Certaines DJ ont déplacé la lutte féministe sur le terrain des dance floors. La Viennoise Electric Indigo se bat pour que les femmes DJ soient aussi bien traitées que les hommes. Elle a monté un site Internet, female-

pressure.com, qui rassemble des informations complètes sur cette communauté internationale. Amie de l'Autrichienne, la Française Miss Kittin ne partage pas ce désir de lutte. « *Je respecte ce militantisme, mais je préfère m'imposer par la qualité de ma musique. Mon rêve est de figurer au panthéon des DJ au côté de Jeff Mills, Carl Cox ou Laurent Garnier.* » Après des débuts très hardcore, elle s'est épanouie en démontant à Genève et en faisant carrière en Allemagne. Demandée du Japon au Mexique pour ses sets, elle s'est aussi mise au chant et à la composition pour former avec le Berlinoise The Hacker un duo coté.

Les DJ filles suivent les étapes qu'ont connues leurs homologues masculins, évoluant du travail de mixage vers celui de la composition. Ces derniers mois, Sex Toy, Jennifer, Chloé, ont produit leurs premiers maxis et mûrissent l'ambition d'un album. Certaines ne passeront pas par la case DJ. Les ordinateurs sont les outils de leur autonomie. A l'instar de son idole, Björk, Eglantine Grisel veut transmettre ses émotions par le biais des machines. « *Il faut d'abord apprendre à maîtriser seule ces ordinateurs* », explique la Parisienne, qui, avec sa complice Eglantine Gouzy, sera elle aussi programmée à Aquaplaning, sous le nom d'Eglantines. « *C'est une fois que l'on a acquis cette indépendance que les garçons acceptent de collaborer.* »

Stéphane Davet

Les meilleures entrées en France

FILMS	Nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	Evolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Pearl Harbor	3	206 902	748	▽ - 55 %	1 643 689
2 Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain	9	136 562	631	▽ - 49 %	5 594 933
3 Le Retour de la momie	5	79 908	491	▽ - 55 %	210 389
4 The Hole	1	76 527	144	-	76 527
5 Un jeu d'enfants	1	60 182	200	-	60 182
6 Les Portes de la gloire	2	60 011	217	▽ - 56 %	171 712
7 Liberté Oléron	1	53 208	145	-	53 208
8 Capitaine Corelli	1	52 691	398	-	52 691
9 Fist of Legend	2	45 324	119	▽ - 50 %	111 509
10 La Chambre du fils	6	26 150	298	▽ - 59 %	588 924

* Période du mercredi 20 juin au dimanche 24 juillet inclus

Petite insolation pour la fréquentation cinématographique, surtout si on la compare à l'an passé, marqué par la sortie de *Gladiator*. L'arrivée du beau temps et l'absence de nouveaux films vraiment attirants ont provoqué une dépression très nette qui se lit aussi bien dans les totaux de fréquentation que dans les moyennes par salle. Le week-end dernier, les cinémas français garantissaient non seulement la fraîcheur de la climatisation, mais encore un siège libre de chaque côté du spectateur. L'événement de la semaine sera donc la chute libre entamée par Amélie après huit semaines d'une tenue exemplaire. Et l'on remarquera, face à l'échec cinglant du *Capitaine Corelli*, que le seul film à rassembler un nombre raisonnable de spectateurs par salle fait frissonner : *The Hole*, qui a réuni un public que l'on imagine de toute façon adolescent. A l'aune médiocre de la semaine, *Liberté Oléron* s'en tire moins mal que d'autres, *Hors Service*, par exemple, ou *Les Portes de la gloire*, qui ne confirme pas sa bonne première semaine.

Source : Ecran total

SORTIR

PARIS

« Modèles réduits »

Une trentaine de maquettes des travaux de l'agence d'architecture de Philippe Gazeau sont exposées à la Galerie d'architecture, à Paris. La présentation sous emballage plastique protège de la poussière le travail mené par l'architecte sur la lumière et l'espace et n'altère en rien la perception qu'on peut en avoir. Lauréat du prix de l'Équerre d'argent 2000 pour le complexe sportif Biancotto à Paris (17^e arrondissement), Philippe Gazeau a réalisé depuis 1984 de nombreux équipements, logements et bureaux, à Paris et en régions, et travaille actuellement sur des projets tels que le palais de justice de

Bourgoin-Jallieu, dans l'Isère, ou encore l'École normale supérieure de Paris.

Galerie d'architecture, 11, rue des Blancs-Manteaux, Paris-4, M^o Hôtel-de-Ville. Jusqu'au 1^{er} juillet. De 11 heures à 19 h 30. Tél. : 01-49-96-64-00. Entrée libre.

Sushella Raman

Découverte avec le tandem de DJ bengalis Joi, cette jeune anglaise d'origine indienne interprète des chansons enveloppantes à la nonchalance tranquille, dont l'univers musical affiche sans ambiguïté un parti pris de fusion entre musique classique de l'Inde du Sud et sonorités occidentales. Séduisant et plutôt de bon goût. *La Maroquinerie*, 23, rue Boyer, Paris-20^e. M^o Gambetta. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-40-33-30-60.

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Les cent jours du polar (2^e édition)

Cent jours cent films. Action Christine Odéon, 4, rue Christine, Paris-6. M^o Odéon. A partir du 27 juin. 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures, 22 heures (H1) ; 14 heures, 16 h 30, 19 heures, 21 h 30 (H2). Tél. : 01-43-29-11-30. 42 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Acquisitions nouvelles du cabinet d'art graphique

De Artaud... à Twombly, un choix. Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4. M^o Rambuteau. Du 27 juin au 26 septembre. De 11 heures à 21 heures, tous les jours sauf le mardi. Tél. : 01-44-76-12-33. 20 F et 30 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Trois Jours de la queue du dragon de Jacques Rebotier, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Christian Drillaud, Pascal Beauvineau, Laurent Boulanger, Jérôme Hilaire et Loïc Sorel. Mairie du 6^e arrondissement (salle des fêtes), 78, rue Bonaparte, Paris-6. M^o Odéon. 19 heures, le 27. 50 F.

Visions de l'histoire avec Jean-Claude Grumberg, Isabelle Rose et Marc Dugowson.

Théâtre du Campagnol, 1, rue Paul-Bert, Arcueil (94). 21 heures, le 27. Tél. : 01-40-23-45-80. Entrée libre sur réservation.

La Traversée des langages avec Armand Gatti.

Montreuil (Seine-Saint-Denis). La Maison de l'arbre, 5-7, rue François-Debergue. 20 heures, le 27. Tél. : 01-48-70-00-76. Entrée libre.

La Voix et le Mouvement de Jean-Jacques Varoujan, mise en scène de Sandrine Fournal, avec Maria Machado et Fabien Hémarid Maya Mercer.

Arcueil (Val-de-Marne). Théâtre du

Campagnol, 1, rue Paul-Bert. 19 heures, le 27. Tél. : 01-40-23-45-80. Entrée libre sur réservation.

Pina Bausch

Viktor, création.

Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 20 heures, les 27, 28, 29 et 30. Tél. : 01-40-28-28-40. De 55 F à 295 F.

Faizal Zeghoudi

L'Ému de l'horizon.

Studio-Théâtre de la Comédie-Française, 99, rue de Rivoli, Paris-1^{er}. M^o Palais-Royal. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-40-23-45-80. Entrée libre sur réservation.

Christian Ben Aim, François Ben Aim

Un homme en marche.

Studio-Théâtre de la Comédie-Française, 99, rue de Rivoli, Paris-1^{er}. M^o Palais-Royal – Musée du Louvre. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-40-23-45-80. Entrée libre sur réservation.

Renaud Gagneux (carillon)

Transcriptions des clavecinistes français du XVIII^e siècle. Improvisations sur des airs traditionnels. Créations d'œuvres de compositeurs contemporains.

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, Paris-1^{er}. M^o Louvre. 13 h 30, le 27 juin et le 4 juillet. Jusqu'au 26 septembre. Entrée libre.

Manon

de Massenet. Orchestre et Chœurs de l'Opéra national de Paris, Gilbert Deflo (mise en scène), Jesus Lopez-Cobos (direction), Ana Yepes (chorégraphie).

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11^e. M^o Bastille. 19 h 30, les 27 et 30 juin et les 2, 5, 7, 10 et 12 juillet. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 575 F.

Œuvres de Charpentier, Couperin, Lully, Bernier

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, Paris-1^{er}. M^o Louvre. 20 h 30, le 27. De 70 F à 100 F.

Claude Massoz, Bertrand Bontoux, Jean-Loup Pagesy

Œuvres de Verdi, Mozart, Claude Massoz, Bertrand Bontoux, Jean-Loup Pagesy (basse), François Henry (piano).

Théâtre de l'Île-Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris-4^e. M^o Pont-Marie. 20 h 30, les 27, 29 et 30. Tél. : 01-46-33-48-65. De 60 F à 80 F.

Act up Party

Rex Club, 5, boulevard Poissonnière, Paris-2^e. M^o Bonne-Nouvelle. 23 h 30, le 27. Tél. : 01-42-36-10-96. 50 F.

Maalesh

Guinguette Pirate, quai François-Mauriac, Paris-13^e. M^o Quai-de-la-Gare. 20 h 30, le 27. Jonque au pied de la BNF, Paris-13^e. Tél. : 01-56-29-10-20. 30 F et 40 F.

EN VUE

■ Le cours du dollar, monnaie de référence, s'est effondré avec l'arrivée du pape à Lvov en Ukraine où affluent les pèlerins nantis de billets verts.

■ « Jusqu'en 1998, j'avais des apparitions tous les jours. Maintenant elles ne se manifestent qu'à Noël », déplore à Medjugorje, village de l'ex-Yougoslavie envahi de pèlerins, **Jakov Colo**, l'enfant qui avait eu des visions de la Vierge, aubergiste depuis.

■ « Dieu ferme les yeux des gens pour qu'ils ne vous voient plus », explique le Révérend **Richard Weaver**, sportif, jovial, qui a pu approcher – comme il avait fait de **Bill Clinton** – **George Bush** pour lui serrer la main à la barbe des agents de sécurité.

■ « Il semble qu'il soit suffisamment plongé dans l'eau bouillante à l'heure actuelle », plaisantent les Kényans après que **Mel Lastman**, maire de Toronto, sur le point de se rendre à Nairobi, eut soulevé un tollé en déclarant pour rire : « J'ai un peu peur du voyage. Je me vois dans une marmite bouillante, des indigènes dansant autour de moi. »

■ L'émission de la BBC où vingt-cinq jeunes devront vivre comme des poilus dans des tranchées pendant deux semaines, sous des bombes lacrymogènes en guise de gaz moutarde et les explosions de pétards en forme d'obus, « n'est pas un reality show », précise la chaîne de télévision britannique.

■ La chanteuse **Madonna** qui, entre deux concerts, de noir vêtue, a fait un détour, dimanche 24 juin, par l'ancien camp de concentration de Sachsenhausen, non loin de Berlin, « a dit une prière et pris une photo », rapporte le quotidien *Bild*.

■ Le commandant **Eric Lehre**, chef de la flotte canadienne du Pacifique, vient d'être suspendu de ses fonctions et risque la Cour martiale pour avoir consulté, pendant qu'il était à terre, des sites pornographiques sur un ordinateur portable de l'armée.

■ Un marin sud-coréen a coupé la jambe de sa femme à qui il reprochait ses escapades pendant qu'il était en mer.

■ La secte du Mandarom, assignée en justice, devra détruire la statue géante de **Gilbert Bourdin** – messie cosmoplanétaire décédé en 1998 d'un diabète sucré –, dont l'accès est interdit depuis qu'une adepte a fait une chute mortelle en l'escaladant de l'intérieur.

■ **Abou al Fateh**, chef de la sécurité palestinienne à Jénine en Cisjordanie, a autorisé, dimanche 24 juin, l'Israélien **Adi Ben-Yosef**, parti de Meggido, poussé par des vents contraires, à retourner chez lui avec son parapente à la main.

Christian Colombani

Grande-Bretagne : libération controversée des deux meurtriers d'un enfant

La remise en liberté des deux jeunes assassins du petit James Bulger suscite la colère d'une partie de la presse britannique, qui donne la parole aux parents de la victime. Si la mère de l'enfant conteste la décision, son père appelle au calme et à la réflexion



EMPÊCHÉE par la justice de débusquer les meurtriers de James Bulger, la presse populaire britannique fait ses choux gras du climat d'hystérie qui accompagne le retour à la liberté, après huit années d'emprisonnement, des deux adolescents qui ont torturé et tué, en 1993, le bambin de Liverpool. Aux premières loges de la controverse sur les actions de groupes d'autodéfense qui ont promis de tuer Jon Venables et Robert Thompson, âgés aujourd'hui de dix-huit ans, les ex-époux Bulger se déchirent à nouveau, cette fois par tabloïds interposés.

« Je suis pleine de haine, de colère et de peur » : à la une du *Daily Mail*, Denise Fergus, la mère de James, explique pourquoi elle a pris la tête d'un mouvement violent de protestation contre la déci-

sion d'une commission spéciale, annoncée le 22 juin par le ministre de l'intérieur, David Blunket, de libérer Jon Venables et Robert Thompson et de leur octroyer de nouvelles identités.

« Thompson n'a montré aucun remords et je pense qu'ils sont tous les deux encore dangereux », déclare Denise, remariée depuis les faits, en 1993, à un électricien. Ils vont chacun de son côté trouver un copain et refaire le coup. On a donc quatre tueurs potentiels en liberté. Je sais qu'ils retourneront à l'enfer où ils ont torturé James et au cimetière où il est enterré. Une fois meurtrier, toujours meurtrier. Ils

devront retourner sur le lieu de leur crime. Ce sera plus fort qu'eux. »

Selon ce quotidien, porte-parole de la droite sécuritaire, la mère vit désormais recluse dans sa maison basse sans charme de Liverpool, fumant cigarette sur cigarette et ne subsistant que de café noir. « Pas un jour ne se passe sans que je pense à James » : les propos éplorés de M^{me} Fergus ont été chèrement payés par le *Mail*, contraint de participer à des enchères organisées par l'agent en relations publiques de la dame.

« COLÈRE POPULAIRE »

L'éditorial du *Sun*, lundi 25 juin, est particulièrement virulent. « Il s'agit de l'un des crimes les plus vils de ces dernières années et la justice n'a pas été rendue, affirme le quotidien populaire du groupe Mur-

doch. L'establishment modéré doit comprendre que la colère du public est à la hauteur de la dépravation de ce terrible forfait. »

Le premier tirage de la presse quotidienne britannique s'en prend ainsi au ministre de l'intérieur accusé d'avoir sous-estimé la « colère populaire » parce qu'il est... aveugle : « Les hauts fonctionnaires chargés de lui lire le rapport de la commission ont volontairement lissé leurs propos leur enlevant toute dimension émotionnelle. »

Les hebdomadaires populaires dominicaux, il est vrai, avaient donné le ton, tirant à boulets rouges sur la décision de la justice d'interdire toute publication de photos ou de renseignements permettant de reconnaître les deux jeunes gens. Un cliché de Thompson visitant un grand magasin

sous la protection de la police, pris par une caméra de sécurité, circulerait déjà dans plusieurs rédactions londoniennes et continentales.

A en croire le *Mail on Sunday*, craignant pour sa vie, Thompson, en pleurs, a dû être traîné de force devant une commission composée d'un juge, d'un psychiatre et d'un membre du public. Quant au *News of The World*, il rapporte les propos de la mère de Venables, qui déclare : « Un mois après sa libération, mon fils sera mort. »

Le *Daily Mirror*, en revanche, est le seul tabloïd soutenant cette mise en liberté conditionnelle. « Il n'y a pas de place dans une société civilisée pour la loi du lynchage, écrit-il. Depuis l'annonce de la décision, l'atmosphère est carrément effrayante. » A l'appui de son éditorial, le quotidien de centre gauche donne la parole – moyennant également espèces débouchantes – à Ralph Bulger, qui affirme en manchette : « Laissez-les en paix. Il faut que les choses se calment pour permettre la réflexion. »

A l'instar du gouvernement, de la police et des associations de réinsertion des délinquants, le père redoute les risques de représailles de la part des opposants mobilisés depuis des semaines par son ex-femme : « Je ne veux pas que d'autres jeunes gens innocents soient attaqués ou pire au nom de la mémoire de mon petit James. Je ne tiens pas à voir d'autres familles souffrir comme nous avons souffert. »

Marc Roche

DANS LA PRESSE

THE NEW YORK TIMES

■ L'Armée républicaine irlandaise (IRA) doit commencer à se défaire de ses armes. Il est rare que protestants et catholiques d'Irlande du Nord, de Grande-Bretagne et d'Irlande soient d'accord sur quoi que ce soit, mais en ce moment ils le sont tous, exceptés l'IRA et son aile politique, le Sinn Féin, pour dire que l'IRA doit désarmer. Quand le Sinn Féin a signé en 1998 l'accord sur le processus de paix, il a indiqué – dans l'esprit, sinon dans la lettre – qu'elle allait le faire. Si elle ne le fait pas maintenant, le processus de paix risque d'échouer. Les émeutes dans les-

quelles des dizaines de personnes ont été blessées à Belfast donnent un avant-goût de ce qui pourrait advenir en cas d'effondrement des fragiles institutions mises sur pied. (...) David Trimble, leader de l'Ulster Unionist Party et chef de l'exécutif nord-irlandais a dit qu'il démissionnerait le 1^{er} juillet si l'IRA ne commençait pas son désarmement. S'il démissionne, la région pourrait repasser sous contrôle direct de Londres. Il est aussi possible que le parti de M. Trimble et l'Assemblée d'Irlande du Nord tombent aux mains de dirigeants opposés aux accords de paix et qui tenteraient d'exclure les ministres du Sinn Féin du gouvernement de la province.

FRANCE-INTER

Bernard Guetta

■ En 1993, il s'agissait de condamner à défaut de pouvoir empêcher. Lorsque les Nations unies ont décidé d'instituer, en février 1993, un Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'idée était de faire savoir aux massacrés qu'on ne pouvait peut-être pas les empêcher de tuer mais, qu'un jour, ils auraient des comptes à rendre. Ce jour est venu. Dans une cellule de Belgrade, Slobodan Milosevic attend son transfèrement à La Haye (...). Ce qui va se jouer, c'est l'épreuve du feu pour cette idée neuve, folle et totalement nécessaire, de l'institutionnalisation d'une Cour internationale

chargée de juger, au nom de l'humanité, des crimes contre l'humanité. Depuis 1993, on en est passé des Tribunaux spéciaux pour la Yougoslavie ou le Rwanda au projet d'un Tribunal permanent, compétent pour tous les conflits en cours et à venir. Un traité a été signé, mais certains Etats, les Etats-Unis notamment, traînent les pieds, par crainte de devoir eux-mêmes, un jour, rendre des comptes devant des magistrats indépendants et supra-nationaux. En jugeant Milosevic, le Tribunal de La Haye aura pour vraie tâche de prouver qu'on peut instituer cette justice alors que chaque instant de ce procès sera piégé.

www.divento.com

15 millions d'euros pour un site : Jean-Marie Messier a confiance en l'avenir de la Netéconomie

L'IDÉE de créer le site Divento est née en juillet 1999 au cours d'une discussion amicale entre Stéphane Lissner, directeur du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, et Jean-Marie Messier, patron de Vivendi Universal, qui, entre autres responsabilités, siège au conseil d'administration du festival. Il a fallu à Vivendi presque deux ans pour le mettre en place, car le projet était complexe : un portail paneuropéen combinant l'information culturelle et le commerce électronique, consacré aux spectacles de théâtre, de musique et de danse et aux expositions d'arts plastiques.

Ouvert en mai sous la direction de Stéphane Lissner, Divento couvre dans un premier temps la France, la Belgique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Grâce à une équipe de quarante journalistes, il propose à ses visiteurs une « connaissance aussi exhaustive que possible de l'offre culturelle » dans tous les genres, classiques et contemporains, élitistes et grand public.

En plus du guide pratique, Di-



vento publie des articles critiques et fournit un contenu éditorial important, en texte et en vidéo. Enfin, la billetterie en ligne permet d'acheter ses places directement. Divento souhaite aussi aider ses clients à résoudre leurs petits problèmes d'avant et d'après-spectacle, grâce à un sys-

tème de réservation pour le transport, le restaurant, éventuellement l'hôtel... Pour quelques centaines de francs par an, les entreprises et les particuliers pourront acheter des « cartes Privilège » donnant accès à différents avantages.

La vie est dure ces temps-ci pour

les start-up, mais la crise de la Netéconomie n'effraie pas Jean-Marie Messier : « Nous devons adapter le rythme de croissance de Divento à la conjoncture, mais, quel que soit l'état du Nasdaq, je suis convaincu de la pertinence de ce projet. La tendance est à l'utilisation de plus en plus forte d'Internet par le public, surtout avec l'arrivée du haut débit. C'est une évolution irréversible, c'est dans cette perspective que Vivendi Universal doit se situer. » Selon M. Messier, attendre plus longtemps aurait été une erreur : « Nous avons voulu être les premiers à offrir un service aussi complet. Nous allons préempter le marché, imposer notre image, créer une nouvelle marque. » Comme tous les sites de Vivendi Universal, Divento est soumis à des règles strictes : « Il devra atteindre l'équilibre à la fin de la troisième année, et la quatrième exercice devra être bénéficiaire. » M. Messier est prêt à donner à l'équipe de Divento les moyens de réussir ce pari difficile : 15 millions d'euros d'investissement sur trois ans.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

NOMS GRATUITS

■ Dans le cadre de la célébration du centenaire de la loi de 1901, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (Afnic), chargée de gérer le domaine .fr, offre aux associations françaises un an d'enregistrement gratuit de leur nom dans le sous-domaine .asso.fr. Les fournisseurs d'accès Internet travaillant en collaboration avec l'Afnic leur offriront diverses prestations gratuitement pendant un an. www.afnic.asso.fr

MUSIQUE

■ Le site MP3.com, qui avait été condamné par un jury américain à verser 3 millions de dollars de dommages et intérêts à diverses maisons de disques pour violation de copyright, ne devra payer en fait que 300 000 dollars, à la suite d'une erreur administrative. Un juge de New York a ordonné que l'affaire soit rejugée. MP3.com, qui permet aux internautes d'écouter des morceaux de musique gratuitement de n'importe quel ordinateur connecté à Internet à condition de posséder le CD chez eux, a été racheté par le groupe Vivendi Universal. – (AFP.) www.mp3.com

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64€
3 semaines (19 n°)	139/21,19€
1 mois (26 n°)	173/26,37€
2 mois (52 n°)	378/57,63€
3 mois (78 n°)	562/85,68€
12 mois (312 n°)	1 980/301,85€

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi 101MQ/VAC

Votre adresse de vacances :

du : _____ au : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint

Carte bancaire n° : _____

En France métropolitaine uniquement. Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chamilly Cedex

Date et signature obligatoires :

Surcharge pondérale

par Luc Rosenzweig

LE PHÉNOMÈNE est saisonnier, et un brin cruel pour ceux qu'il concerne : c'est au moment d'enfiler les maillots de bain que les médias, notamment la télévision, braquent les projecteurs sur l'obésité. C'est de bonne guerre, en termes de public visé, car l'on est, ou l'on se croit toujours la grosse ou le gros de quelqu'un. Il y avait donc, mardi soir, pléthore de kilos superflus sur nos chaînes, répartis sur France 2 dans « Jour après jour », et France 3 dans « A notre santé ». Deux émissions fort honorables, d'ailleurs, où l'on cultive un minimum de respect des gens, ce qui n'est déjà pas si mal par les temps qui courent. Comment perdre du poids ?

Si l'on part du principe que la graisse se forme à partir des surplus non brûlés d'une alimentation trop riche, et à cause d'une activité physique insuffisante, il suffirait donc de diviser par deux nos rations habituelles et de multi-

plier par trois les kilomètres parcourus au pas de gymnastique pour retrouver grâce et sveltesse. S'il en était ainsi, on en aurait fini avec les couvertures de magazines vantant les nouvelles recettes miraculeuses pour maigrir, et les émissions de télé qui nous narrent le calvaire des candidates à la taille 38.

La mode est actuellement à la réduction de la capacité de l'estomac au moyen d'un anneau en caoutchouc qui étrangle ce viscère comme le cou d'un cormoran pêcheur. Il semble bien que cette méthode, pour ce que nous avons pu constater dans notre voisinage, a plus pour effet d'accroître le volume du compte en banque des chirurgiens qui la pratiquent que de diminuer la masse graisseuse de ceux qui la subissent.

Notre réflexion, à partir des exemples qui nous ont été présentés, s'est orientée vers une interrogation sur le concept de « bon gros », qui est ancré dans notre

mentalité collective, et dont l'emblème pourrait être Obélix, le porteur de menhir. Comme tous les clichés, il est en partie fondé : les personnes dites enveloppées doivent montrer plus d'affabilité et de jovialité que les gens dits normaux pour attirer vers eux l'amour des autres. Un gros méchant et triste n'a aucune chance de rencontrer l'âme sœur, à moins de détenir le pouvoir, qui décuple le rayonnement érotique de celui qui l'exerce. Hermann Goering, par exemple, était un obèse détestable, qui avait cependant toutes les femmes qu'il désirait...

Inversement, des personnes ayant des physionomies caractéristiques de celles prêtées par l'imagerie populaire aux inquisiteurs peuvent se révéler des êtres exquis, pleins de tendresse et d'humour. Tout cela est bien compliqué, et mériterait une nouvelle émission de télé, l'an prochain aux cerises.

Rassemblements de protestation contre la visite du président syrien Bachar El Assad en France

M. Chirac rappelle le nécessaire « respect mutuel de toutes les communautés »

CÔTÉ JARDIN, ce fut pour le président syrien Bachar El Assad, au premier jour de sa visite d'Etat à Paris lundi 25 juin, un entretien de deux heures – dont une heure trente en tête-à-tête – avec le président Jacques Chirac. Côté cour, ce furent des rassemblements organisés dans plusieurs villes, à l'appel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), où le chef de l'Etat syrien a été consacré pour de récents propos « racistes », « antisémites », voire « nazis » et où les autorités françaises se sont vu reprocher de l'avoir accueilli.

Les entretiens en tête à tête étant destinés, par définition, à maintenir à distance les oreilles y compris des plus proches collaborateurs, la rencontre El Assad-Chirac aura permis au président français de se faire une idée du fond de la pensée de son hôte, loin des postures publiques, sur des sujets délicats : les chances de conclure la paix avec Israël, la portée et le sens du récent redéploiement syrien au Liban, les réformes éventuelles que M. El Assad entend

conduire et les questions relatives aux droits de l'homme. L'entretien aura également permis de « faire passer un certain nombre de messages », selon l'expression de la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna.

Au dîner, les conditions de la paix au Proche-Orient ont été au centre des discours. Pour M. El Assad, le processus de paix est en train d'« avorter ». Il a accusé Israël d'avoir remplacé « le principe de l'échange de la terre contre la paix » par « celui de la sécurité d'Israël imposé par la force ». « Parle-t-on de la sécurité des Arabes ? », s'est-il interrogé. M. Chirac pour sa part, refusant d'« accepter comme une fatalité » la dégradation actuelle de la situation au Proche-Orient, a préconisé « le dialogue et la négociation », pour parvenir à une paix « juste et globale ».

Le président français a aussi rappelé à son hôte que, « dans cette région du monde, berceau des trois religions du Livre, la paix ne sera pas sans le respect mutuel de toutes les communautés et de tou-

tes les confessions ». C'était une allusion aux propos du président syrien accusant Israël de vouloir « assassiner tous les principes de toutes les religions » et affirmant que « le racisme israélien avait surpassé le nazisme ». M. El Assad a beau avoir affirmé qu'on ne l'avait pas compris, il n'a visiblement pas convaincu tout le monde.

« FAUTE MORALE »

« Nous le lisons fort bien, mais lui, l'ophtalmologue, a du mal à se relire », s'est exclamé Roger Cukierman, président du CRIF, au début du rassemblement organisé à Paris et auquel ont participé six mille à sept mille personnes, dont des représentants des Eglises, des hommes politiques de droite et de gauche. Le choix du lieu, la place des Martyrs du Vel'd'Hiv', était d'autant plus symbolique que, le 16 juillet 1995, le président Chirac y avait reconnu la responsabilité de l'Etat dans la déportation des juifs en 1942.

Rappelant cette démarche, qui était une « immense victoire de la

justice et du courage », Roger Cukierman a regretté que « l'homme du 16 juillet 1995 » ait accepté de « serrer la main » de M. El Assad. Pour lui, c'est là « une erreur politique », voire une « faute morale ». « La Syrie a fait du mal à la France, pourquoi la France rend-elle hommage au président syrien », a lancé Jean Kahn, président du Consistoire central.

Mgr Claude Frikart a exprimé le « désaveu » de l'Eglise catholique de « tout slogan prétendument chrétien, antisémite, pour des intérêts politiques ». Un message de « vive réprobation » des « paroles clairement racistes » du président syrien adressé par la Fédération protestante de France a été lu devant le rassemblement. Plusieurs orateurs ont pris la parole et des pancartes proclamant, entre autres, « la patrie chiraolienne en triste état », « le Golan c'est Israël », « Hier Arafat, aujourd'hui Assad, demain Saddam » ont été brandies.

Mouna Naïm

La Confédération paysanne regrette certaines restrictions

DANS un avis rendu public lundi 25 juin, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) envisage une remise en cause de l'abattage systématique des troupeaux comprenant une vache atteinte de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). A l'instar du comité interministériel présidé par le docteur Dominique Dormont (*Le Monde* du 23 juin), le directeur général de l'Afssa, Martin Hirsch, s'appuie sur deux arguments : le retrait des matériaux à risque spécifié de la chaîne alimentaire et l'existence de tests de détection permettant « d'écarter de la consommation les animaux (...) les plus dangereux pour l'homme ».

En conséquence, l'agence estime possible de mettre en œuvre un abattage plus ciblé en deux étapes : une première « supprimant l'abattage des animaux les plus jeunes, sans pour autant permettre dans l'immédiat leur entrée dans la chaîne alimentaire » ; une seconde levant ces restrictions sous condition de « garantie que leur entrée dans la chaîne alimentaire se réalise sans remise en cause du niveau de sécurité pour les consommateurs ».

Pour la première étape, l'Afssa envisage trois options. La première consiste à ne plus abattre les animaux nés « après l'application effective de l'interdiction des farines de viande et d'os dans l'alimentation animale » (décret du 14 novembre 2000). Dans la deuxième option, les animaux les plus jeunes ne seraient plus abattus mais n'entreraient dans la chaîne alimentaire qu'après avoir atteint l'âge d'être testés (30 mois actuellement et peut-être 24 mois bientôt). La troisième option prévoit d'abattre le cas d'ESB sans faire entrer les autres animaux dans la chaîne alimentaire.

Satisfaite de voir l'Afssa rendre un avis « globalement favorable à l'abattage sélectif », la Confédération paysanne considère que les restrictions de la deuxième option « sont contradictoires avec les conclusions générales de l'avis ». Il appartiendra au ministre de l'agriculture de trancher.

Paul Benkimoun

► www.lemonde.fr/prion

Pics de pollution à l'ozone sur une partie de la France

AVEC LA PERSISTANCE de conditions anticycloniques, l'ozone s'est répandu sur une large partie de la France. Ce gaz a provoqué des pics de pollution dans plusieurs agglomérations. Il provient de la dégradation photochimique, sous l'effet du soleil, d'autres polluants, dioxyde d'azote (NO₂) et composés organiques volatils (COV) essentiellement. Le niveau de recommandation (180 microgrammes par mètre cube) a été dépassé, lundi 25 juin, dans la région parisienne, mais également en Alsace, dans les Bouches-du-Rhône, en Gironde et dans le Gard. Ces zones sont coutumières de ces bouffées malsaines. Mais les valeurs limites ont aussi été dépassées en Moselle, dans la Loire et dans l'Eure, ce qui est exceptionnel. Les préfetures ont mis en place des procédures de vigilance, et incitent les automobilistes à limiter leurs déplacements. Ces mesures devaient être maintenues mardi : les stations de surveillance de l'air régionales attendaient une persistance de la pollution.

Non-lieu pour les policiers visés par une plainte de Jamel Debbouze

UN NON-LIEU a été rendu, vendredi 15 juin, en faveur des policiers qui étaient visés par une plainte déposée par le comédien Jamel Debbouze en février 2000. Une altercation avait opposé M. Debbouze, qui circulait en voiture, à des motards de la police dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2000 à proximité du palais omnisport de Bercy à Paris (*Le Monde* du 4 janvier 2000). L'humoriste, qui se plaignait d'avoir été frappé à la tête et au ventre par deux motards, avait été hospitalisé pendant deux jours. Il avait ensuite refusé de se soumettre à de nouveaux examens médicaux demandés par le parquet de Paris. Le juge Jean-Baptiste Parlos, qui instruisait l'information judiciaire ouverte contre X... pour « violences volontaires par personnes dépositaires de l'autorité publique », a estimé qu'aucune violence policière n'avait pu être établie. M^e Francis Szpiner, l'avocat de M. Debbouze, compte faire appel de la décision de non-lieu. Le comédien reste par ailleurs visé par une procédure pour « refus d'obtempérer » aux ordres des policiers.

Abandon du projet de « piétonnisation » de la place de la Concorde

LE RÉAMÉNAGEMENT de la place de la Concorde, qui devait réduire de 80 % la part de la voiture au profit des piétons, ne sera pas réalisé. L'abandon du projet, lancé en 1998 par Jean Tiberi, le précédent maire (RPR) de la capitale, a été annoncé dans le *Journal du dimanche* du 24 juin par Jean-Pierre Caffet, adjoint (PS) à l'urbanisme de Bertrand Delanoë, maire (PS) de la capitale. « Ce projet n'a jamais été dans nos priorités, qui portent sur les places de Clichy, de la Nation ou de la Bastille, nous a déclaré M. Caffet. Il s'agissait essentiellement d'un coup médiatique de M. Tiberi, qui aurait provoqué de considérables encombrements dans les quartiers limitrophes et coûté de surcroît plus de 600 millions de francs. » Cette décision a cependant surpris Denis Baupin, adjoint (Verts) chargé de la circulation.

DÉPÊCHES

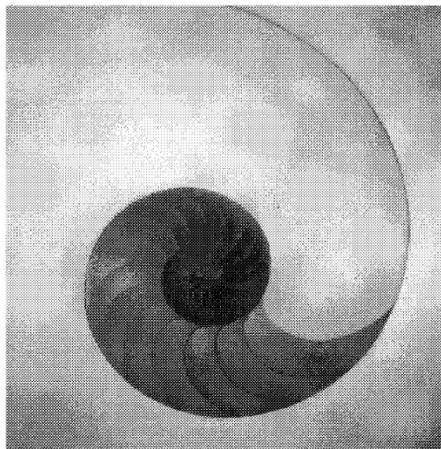
■ **JUSTICE** : la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles (Yvelines) a annulé, mardi 26 juin, pour vice de forme, la mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » visant l'ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, Michel Roussin, dans l'enquête sur la prise en charge de permanents du RPR par la Mairie de Paris. M. Roussin reste poursuivi pour « prise illégale d'intérêts ». La chambre de l'instruction a également annulé le procès-verbal de première comparution d'un ancien trésorier du RPR, Jacques Oudin.

■ **MUSIQUE** : l'entrée en fonctions du chef d'orchestre britannique Simon Rattle à la tête de la Philharmonie de Berlin à l'été 2002 est désormais assurée, a déclaré, lundi 25 juin, la ministre de la culture de Berlin, Adrienne Goehler. « Cela n'a pas été simple, mais les personnes concernées sont parvenues à un accord », a-t-elle affirmé devant la commission culturelle du parlement régional de la Ville-Etat. Simon Rattle, qui a été choisi par les musiciens pour être le successeur de Claudio Abbado, attendait pour signer son contrat que Berlin avalise ce changement de statut. – (AFP)

TOUS LES EUROPÉENS DESCENDENT DE SEPT FEMMES. CE LIVRE EST LEUR HISTOIRE. ET AUSSI LA VÔTRE.

Bryan Sykes

LES SEPT FILLES D'ÈVE



Génétique et histoire de nos origines: une incroyable découverte qui nous mène jusqu'à nos premiers ancêtres

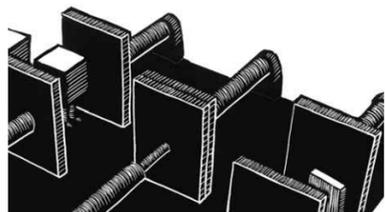
ALBIN MICHEL
www.albin-michel.fr



PORTRAIT
Jean-Georges Schwartz, ancien pilote de chasse, a fondé 4J's, éditeur de logiciels, et rêve du Nasdaq.
P. IV

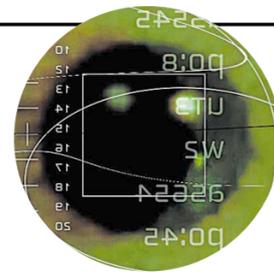
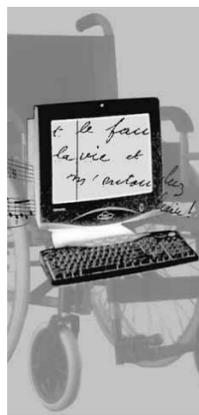
ENTREPRISES

La start-up i2bp annonçait en janvier dernier un format révolutionnaire de compression vidéo. Mais le « miracle technologique » n'a pas eu lieu. Récit.
P. VI



CITOYEN

L'informatique bouleverse la vie des personnes handicapées en leur permettant de conquérir une certaine autonomie.
P. VII



CYBERCULTURE

La réalité augmentée, qui mêle virtuel et réel, trouve de nombreuses applications: de la médecine au jeu vidéo, en passant par la muséographie.
P. V

INTERVIEW

Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, défend son projet de loi sur la société de l'information.
P. VIII



ENQUÊTE

Les scientifiques réinventent Internet

Pionniers du Réseau, les universitaires l'ont forgé à leur image, mais ne s'y reconnaissent plus forcément. D'où l'idée d'explorer le Net de demain

« *PENDANT vingt-cinq ans, finalement, on a laissé les universitaires "jouer" avec Internet.* » Le propos ne se veut pas péjoratif. Plutôt un clin d'œil en forme de boutade complice, lancé aux siens par Patrice Flichy, universitaire lui-même, professeur de sociologie à Marne-la-Vallée et directeur de la revue *Réseaux*. Provocation? Voire. Il faudrait bien sûr dessiner d'abord les contours précis de cette population composite que l'on appelle les universitaires. Il suffit de se pencher sur l'enquête de l'association pour la diffusion de l'information scientifique delamirandole.org, réalisée

auprès de 800 chercheurs français de toutes disciplines, pour vérifier combien cette communauté est hétérogène. Et hétéroclites, surtout, ses rapports avec Internet: près de 65% des chercheurs en droit, politique, économie et gestion avouent ne pas présenter leurs travaux sur le Réseau, quand plus de 56% de leurs homologues des sciences dures et techniques disposent de pages ou sites personnels.

Il n'empêche. Internet s'est d'abord développé dans les facultés, c'est un fait, et il conserve de ce lourd héritage – de vingt-cinq années d'humanité, donc – des traces

indélébiles. Un vocabulaire, des comportements. Des usages adoptés – et parfois adaptés – par les vagues successives de surfeurs qui ont pris la suite. Ainsi de la Netiquette, code de savoir-vivre en ligne inspiré des mœurs de communications courtoises et conviviales des universités. Ou encore des pages personnelles, légataires universelles du libre échange des travaux entre chercheurs et entre étudiants. Sans oublier quelques erreurs de genèse, toujours vivaces aujourd'hui sur le réseau commun: la difficulté pour certains grands moteurs de recherche de se débrouiller avec les lettres accentuées est le désagréable tribut payé aux serveurs Unix et à leurs claviers QWERTY d'origine. On ne réécrit pas l'histoire. Si les industriels avaient été les premiers architectes du Web, quelques désagréments auraient sûrement été évités. Mais il aurait peut-être fallu attendre quelques décennies avant qu'ils ne s'entendent sur un standard! Le modèle d'ouverture et d'échange, là encore propre à la communauté scientifique, aura du moins permis au Réseau de connaître sa fabuleuse croissance.

Qui s'en plaindra? Sinon les scientifiques eux-mêmes! Car depuis qu'il a tissé sa toile bien au-delà du cocon familial, le Web s'est émancipé. Et, là encore, la lecture de l'enquête menée par delamirandole.org témoigne du fossé qui se creuse chaque jour un peu plus entre le milieu de la recherche et le Réseau. Au registre des principaux griefs avancés par les universitaires: temps de réponse trop longs, bruit, dispersion des informations, éparpillement, problèmes de mise à jour des sites, obsolescence, incomplétude, difficultés d'impression... On en passe, et non des moins virulents. Bref, l'outil modelé par leurs soins ne répond plus aujourd'hui à leurs attentes et besoins. D'autant que ces besoins, eux aussi, ont changé: ils réclament toujours plus de puissance, de nouveaux applicatifs, des liaisons toujours plus fiables. Aussi les scientifiques se retrouvent-ils de nouveau en position de pionniers sur ce qu'il est convenu d'appeler les hauts débits. Pour forger, déjà, nos pratiques de demain?

Tout n'est cependant pas qu'affaire d'exploits technologiques. Mais de principes aussi. Et sur ce bon vieux Web, la communauté scientifique n'en a pas fini de peser sur les mœurs. Fin juin, ils étaient déjà plus de 24000 à avoir paraphé une pétition électronique circulant

à travers le monde. L'objet de leur ire: le monopole des grandes revues scientifiques sur l'édition de la recherche. Que même les grands préceptes originels du Réseau n'ont jusqu'alors pas su faire tomber. Dans l'avant-propos de *Comprendre les usages de l'Internet* (*), on peut en effet lire: « *On aurait pu imaginer une version purement électronique du livre. Mais on connaît la difficulté qu'ont les revues savantes électroniques à obtenir une légitimité scientifique quand elle ne sont pas l'écho d'une activité éditoriale classique. On est là dans une logique de normes sociales que les proesses de la technique n'ont pas encore bousculée, et qui fait que les références imprimées sont plus efficaces que leur équivalent électronique.* »

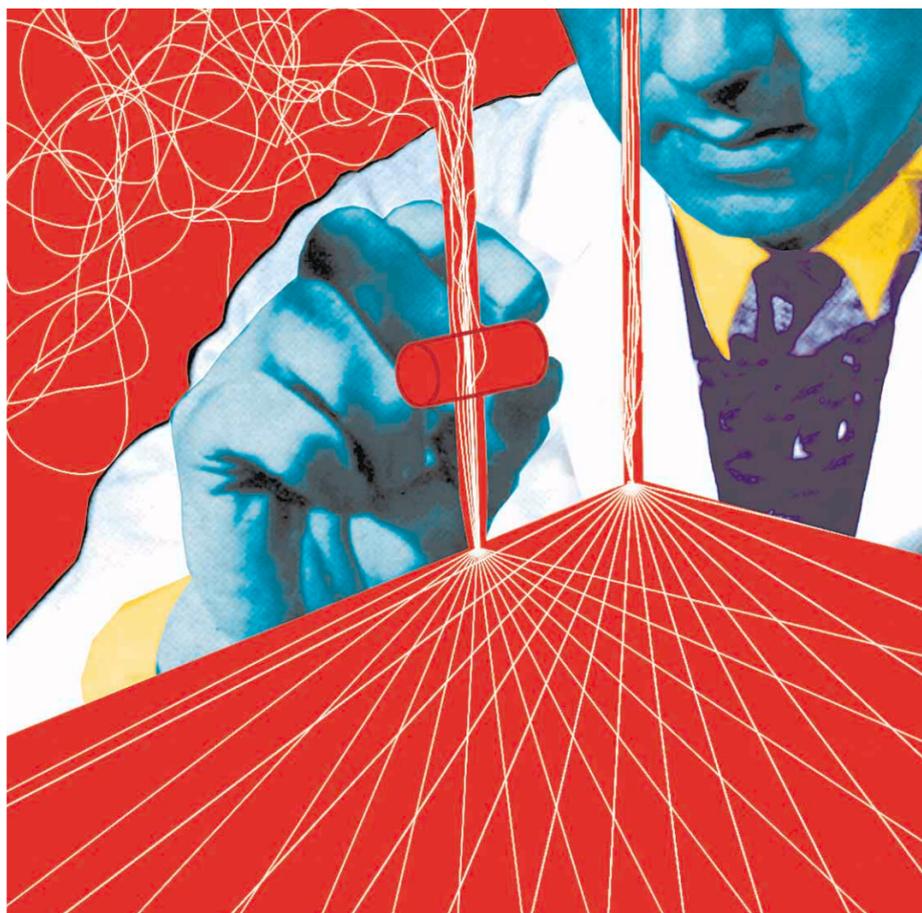
Olivier Zilbertin

(*) Ouvrage collectif sous la direction d'Eric Guichard, équipe Réseaux, savoirs et territoires de l'Ecole normale supérieure. Editions Rue d'Ulm, 2001.



Avec des principes de gratuité et d'égalité, le Réseau bouscule la position établie des revues spécialisées.

Lire page III



MARION BATAILLE

L'héritage d'Internet est bien présent sur le Web. Mais les chercheurs se sentent désormais à l'étroit. Du coup, ils explorent de nouveaux réseaux, dits à haut débit, afin de répondre mieux aux besoins de leurs travaux.

PUBLICITÉ

Internet, jamais sans les chercheurs

Créé pour permettre aux universitaires de mieux travailler en communiquant facilement, Internet, bien que transformé, demeure un outil indispensable à la production du savoir

DANS les témoignages des universitaires, teintés d'un brin de nostalgie, surviennent des mots étranges: UUCP, EARN, Bitnet, Archie, WAIS, Gopher... Des mots auxquels le commun des internautes n'entend rien. Et pour cause! Arrivé au mieux en 1995 sur la Toile, il n'a eu ni le besoin ni souvent l'occasion d'utiliser les outils ou réseaux auxquels ces noms font référence. Que pourraient bien évoquer pour lui ce protocole ancêtre du TCP/IP permettant aux machines Unix de communiquer dans les années 1970, ce réseau européen qui servit à la création de forums virtuels et à l'échange de courrier électronique dans les années 1980, et tous ces outils de recherche et de visualisation de l'information, rendus obsolètes par les premiers moteurs de recherche?

Alors, ce serait vrai. Avant 1994, Internet, construit petit bout par petit bout depuis 1969, n'aurait été que l'outil des chercheurs! Des chercheurs soucieux de mieux connaître leurs pairs, perdus dans des labos du bout du monde, de faire progresser la science par leurs échanges, et de construire le savoir en mode partagé. « Dans la mesure où l'Internet était développé par des universitaires et financé par des militaires, seuls leurs intérêts étaient pris en compte », raconte Bernard Lang, directeur de recherche à l'Inria et secrétaire de l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de Linux). « Les militaires voulaient surtout que le Réseau soit fiable et robuste », ajoute-t-il. Avant de remarquer qu'« il l'est peut-être maintenant un peu trop à leur goût ». Et de conclure sur cet emoticon qui, dans le courrier électronique, permet à l'émetteur de faire comprendre qu'il plaisante.

Mais la robustesse n'était pas leur seule motivation, poursuit Bernard Lang. Le gouvernement américain souhaitait également rendre la recherche plus efficace en amé-



PATRICK LINDSAY

liorant la communication. Le psychologue américain Joseph Licklider, considéré comme un père du Réseau, n'écrivait-il pas, à la fin des années 1960, qu'exploiter l'information, « c'est y apporter – et pas seulement en recevoir – quelque chose par le simple fait d'être connecté »? Et que par conséquent, « l'importance croissante d'une communication dans les deux sens » transcendait le « aujourd'hui nous savons tous quelque chose que seul l'un d'entre nous savait jusqu'ici ». Une recherche plus efficace, donc. Mais aussi une recherche plus économique, note François Pellegrini, maître de conférences en calcul parallèle à l'université de Bordeaux. « L'objectif était d'accélérer les échanges scientifiques tout en réalisant des économies substantielles : sur les documents, recherchés et imprimés directement par l'utilisateur,

sur les frais de déplacement du personnel, et par le biais du partage d'équipements auxquels il devenait possible d'accéder à distance », explique-t-il.

Des propos que Dany Vandromme, directeur du GIP Renater, chargé de mettre en place en France les infrastructures nécessaires à la recherche, illustre parfaitement par son expérience. « A l'époque où il n'y avait pas encore d'Internet, je travaillais pour la NASA. Je faisais du calcul scientifique et je partais deux fois par an aux Etats-Unis pour des périodes d'au moins un mois avec des malles pleines, rappelle-t-il. Après les boîtes de cartes perforées, j'ai emporté des bandes magnétiques, puis des disquettes. Enfin, j'y suis allé les mains dans les poches. Maintenant, je n'aurais même plus besoin de me déplacer. Je pourrais faire le calcul en sollicitant des calculateurs éparpillés. »

Tout cela signifie-t-il que les universitaires ont répondu aux désirs des Etats qui finançaient leurs travaux au-delà de leurs attentes? Oui, si l'on se réfère à la fréquence avec laquelle la messagerie électronique est encore citée comme une application utilisée par cette communauté. Oui également, si l'on voit dans la volonté qu'expriment les chercheurs de se passer des revues comme *Nature*, *Science* ou *The Lancet* un moyen de travailler mieux, plus vite et à moindre coût. « Les éditeurs mettent un temps fou à publier les résultats. Cela freine la dissémination scientifique et limite l'accès à ceux qui peuvent payer l'abonnement », dit Jean-Pierre Goux, ancien chercheur du laboratoire national d'Argonne, aux Etats-Unis, qui, du coup, s'est lancé dans le développement d'un site permettant d'échanger entre spécialistes.

Pourtant, en matière d'Internet, tous les chercheurs ne sont pas logés à la même enseigne. Certains ont même tendance à trouver l'outil de plus en plus pollué, et donc, de moins en moins utile. Une enquête réalisée en juin et juillet 2000 par l'association delamirandole.org montre ainsi qu'il existe des différences significatives entre domaines de recherche. « Les chercheurs des sciences du vivant – pharmacie, médecine, biologie – sont les plus satisfaits de leur recherche d'information sur Internet », dit Olivier Torres, maître de conférences en gestion à Montpellier et membre de cette association pour une meilleure diffusion de l'information scientifique. Alors que les littéraires et chercheurs des sciences humaines et sociales ne sont pas satisfaits à 71%. »

Des résultats qu'on serait tenté de mesurer à l'aune de la culture technique, tant il est facile d'imaginer que les chercheurs des sciences humaines et sociales maîtrisent moins les outils de l'Internet. Pourtant, la réalité est certainement plus complexe. Faisant intervenir d'autres notions comme le cloisonnement de certaines disciplines et, à l'inverse, la dilution des données dans le vaste océan du Web. Chargé de mission au RISQ (Réseau d'informations scientifiques du Québec), Christian Allègre n'hésite pas à le dire : « L'Internet n'est plus le terrain de jeu exclusif des informaticiens et départements de génie électrique et télécommunications. » Aujourd'hui, les chercheurs testent tout, du streaming au multicast (ou multi-transmission), à des fins de recherche comme d'enseignement. D'ailleurs, à l'idée des scientifiques qui réinventent Internet, Christian Allègre préfère celle d'un Réseau qui invente de nouveaux scientifiques!

Corinne Manoury

L'héritage des premiers pas

S'il n'avait pas grandi dans les facultés, le Réseau n'aurait pas aujourd'hui le même profil

QUE RESTE-T-IL aujourd'hui, exactement, de ses origines universitaires? De sa double éducation mi-magistrale, mi-potache? De ces années de prime croissance, passées à l'ombre des amphithéâtres et des labos? Scientifiques, étudiants l'ont employé les premiers. Ils l'ont modelé à leur besoin, à leur image. Si l'Internet, et son versant populaire – le Web –, leur échappe aujourd'hui, ils n'en ont pas moins laissé des traces de leur défrichage. Ce n'est pas toujours visible, cela s'estompe peu à peu, parfois. « Mais l'on ne peut rien comprendre à ce mode d'information et de communication si l'on ne tient pas compte de sa nature universitaire », explique Patrice Flichy, professeur de sociologie à l'université de Marne-la-Vallée et directeur de la revue *Réseaux* (Hermès Science). S'il n'avait point grandi d'abord dans les facultés, le Réseau, de fait, ne présenterait sans doute pas le même profil.

Profil technologique, d'abord, et d'évidence. « Une grande partie des imperfections techniques du Web sont dues aux origines », note ainsi Michel Elie, responsable de l'Observatoire des usages de l'Internet. Unix y était le système d'exploitation majoritairement, sinon exclusivement utilisé. Les logiciels d'accès à Internet développés alors n'autorisaient pas l'utilisation des caractères accentués, tout comme les postes de travail Unix, qui étaient, et sont encore souvent équipés de claviers QWERTY. Parions que si Xerox, plutôt que les universités, avait été à l'origine de l'Internet, il aurait pallié cet inconvénient pour s'assurer le marché le plus large possible. »

Mais l'héritage ne se limite pas aux structures. Le modèle est technologique, certes, mais il est aussi comportemental, social presque, calqué, là encore, sur celui de la communauté scientifique. Où décentralisation, partage, participation, mutualisation, ne sont pas de vains mots. Et qui continue, bon an mal an, à ne pas vouloir crouler sous le vocabulaire commercial du Web marchand. « Il faut par exemple se souvenir qu'aux tout débuts, pour pouvoir se connecter au Réseau, une université devait en échange mettre du contenu à disposition », note Michel Elie. « C'est ce modèle-là qui se diffuse au milieu des années 1990 lorsque Internet commence à sortir du strict cercle universitaire », ajoute Patrice Flichy. Cette référence de communautés virtuelles en ligne va impré-

gnier l'ensemble du Réseau, y compris le Web commercial. On a vu de la sorte des sites reposant sur le principe de consommateurs informant les autres de la qualité ou des défauts des produits. De même, les pages Web personnelles, qui font florès sur le Net grand public, se réfèrent, toujours, au mode participatif, à ce double sens de circulation de l'information au sein de la communauté. Le savoir est en libre accès. Et si je prends, je donne. « Originellement, ceux qui n'apportent rien à la communauté sont peu considérés, ignorés, voire éliminés », poursuit Michel Elie.

Genèse qui ressurgit aussi à travers le langage, comme il se doit. Dans les newsgroups – outils de prédilection des pionniers, mais aujourd'hui quasiment ignorés par l'internaute lambda –, les messages se devaient d'être sages et normatifs. Il est vrai que sur des réseaux encore très lents, un courrier électronique pouvait mettre plusieurs heures pour être retiré de la boîte. Toute fioriture s'en trouvait donc proscrite. Non point forcément par choix éditorial, mais du moins par efficacité. Qui s'aventurerait hors de ces chemins balisés risquait par retour du courrier une volée de bois vert. Ainsi, aucune signature ne devait dépasser les quatre lignes, et les lettres accentuées étaient bannies. Plus personne aujourd'hui n'y prend garde? La Netiquette est définitivement remise?

Soit. Reste qu'un discours direct, des salutations épurées, un tutoie-

ment qui vient facilement au clavier, certaines mœurs de communications en somme, continuent de résister vaillamment. Chaque liste de diffusion conserve ainsi son code de déontologie, largement inspiré de la Netiquette: ne pas tenir de propos polémiques; lorsqu'une conversation s'installe et qu'elle n'intéresse pas l'ensemble des membres de la liste, la poursuivre en privé, etc. Legs d'un temps où les ressources globales étaient limitées. Mais aussi d'un « code de savoir-vivre du monde universitaire, d'un ton naturellement tempéré dans la discussion », relève Patrice Flichy.

Il est enfin une illusion persistante qui remonte elle aussi aux origines: la gratuité du contenu. Vraiment gratuit? Depuis l'ordinateur d'une faculté peut-être, mais pas lorsque l'on acquitte du moins le prix d'une communication téléphonique. « Dans l'espace universitaire, confirme Christian Allègre, chargé de mission pour le Réseau d'information scientifique du Québec, l'accès à l'Internet est de fait un service gratuit. Il faut qu'il passe dans le domaine public pour que l'on se rende compte qu'il a un coût. » Soit. Mais s'en est-on vraiment rendu compte?

Olivier Zilberstein

Recevez par mail les sujets développés dans « Le Monde interactif ». Abonnez-vous gratuitement interactif.lemonde.fr

Tisseur de Toile

L'HISTOIRE est ingrate. Des inventeurs de la Toile, elle a surtout retenu le nom de Tim Berners-Lee et a laissé dans l'ombre celui de Robert Cailliau (*). Les deux hommes

Profil

ont pourtant tous deux contribué au développement des protocoles du Web. Et si Tim Berners-Lee a finalement écrit les lignes de codes, c'est en partie sur les idées de son collègue, chargé de la bureautique et de la documentation au CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire), qu'il s'est appuyé.

« Le problème à résoudre, explique aujourd'hui Robert Cailliau, était de rendre accessible toute la documentation du CERN qui était déjà au format électronique. » C'est de cet impératif que le Web est né, à la fin des années 1980, non loin de Genève. Mais comment ce qui n'était a priori qu'un outil de travail collaboratif pour physiciens des hautes énergies a-t-il pu devenir un objet entré à ce point dans le monde réel? Pour Robert Cailliau, 54 ans, la raison tient, essentiellement, à ce que l'outil a été conçu au sein de la communauté scientifique, « à l'écart de toute considération d'ordre commercial ».

La genèse du Web s'étant jouée au CERN, ses évolutions s'y décideront-elles pour autant? « Avec l'arrivée du LHC [Large Hadron Collider, un nouvel accélérateur de

particules], les physiciens des hautes énergies auront des quantités de données à traiter toujours plus grandes. L'un de nos objectifs pour faire face à l'augmentation de ces données réside dans un projet que nous avons appelé le GRID », poursuit Robert Cailliau. Cette « grille de calcul » permettra essentiellement d'organiser intelligemment, à distance, les ressources informatiques disponibles en réseau. Il s'agit, explique-t-il, de « gérer la puissance de calcul, ou encore les capacités de stockage des données ». Une sorte de Big Brother informatique, en somme, chargé de superviser un réseau interne.

Une nouvelle étape qui pourrait, à moyen ou long terme, affecter la nature même du Web. « La plupart des gens, aujourd'hui, ne savent pas se servir du système d'exploitation de leur ordinateur, précise Robert Cailliau. Le GRID pourrait préfigurer un mode de fonctionnement du Réseau où des fournisseurs de services prendraient tout cela en charge, à distance. En clair, tout se passerait derrière la prise. » Une évolution possible qui inquiète quelque peu l'ancien chercheur. « Ce qui est bon pour la recherche ne l'est pas forcément pour l'utilisation qui est faite du Réseau par le grand public », souligne-t-il.

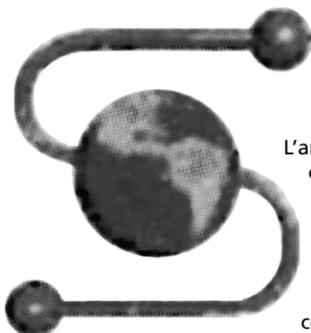
Stéphane Foucart

(* How the Web Was Born, de Robert Cailliau et James Gillies, Oxford University Press, 2000.

Clés

1993

C'est l'année de mise au point du logiciel Mosaic par une équipe d'informaticiens du National Center for Supercomputing Application. Mosaic est l'ancêtre des navigateurs Web tels qu'on les connaît aujourd'hui. Jusqu'à son développement, l'accès au Réseau réclamait la saisie de lignes de commandes et était réservé aux initiés. Avec Mosaic, pour la première fois, on « surfe ».



Origines

L'ancêtre d'Internet est un réseau qui commença par relier exclusivement l'université de Californie au Stanford Research Institute, en novembre 1969. Un mois plus tard, deux autres universités se connectaient, celle de Santa Barbara et celle de Salt Lake City. En 1972, le réseau comptait une quarantaine de sites.

56,4 %

des chercheurs français considèrent qu'Internet n'est pas satisfaisant en matière d'obtention de l'information scientifique. C'est le résultat d'une enquête réalisée en juin et juillet 2000 auprès de 800 chercheurs de toutes disciplines, par l'association pour la diffusion de l'information scientifique delamirandole.org.

Les pionniers du haut débit

Sollicités par les industriels, les chercheurs restent les testeurs de tout nouveau réseau

ILS ONT ÉTÉ les premiers servis. Et rien n'indique qu'ils cesseront de l'être. Non contents d'avoir façonné l'Internet que nous connaissons, les chercheurs restent les cobayes de tous ses développements concernant les nouveaux réseaux à haut débit. Sollicités qu'ils sont par des constructeurs de calculateurs qui, comme IBM, montent des partenariats avec les centres de recherche, histoire de voir ce que vaut la nouvelle architecture de leurs puces pour le calcul intensif. Ou par des équipementiers et des opérateurs, réunis dans la construction de réseaux expérimentaux, qui leur demandent de les utiliser comme bon leur semble, jusqu'à tenter d'en épuiser les ressources.

Pourquoi tant de sollicitude? Parce que les industriels ont bien compris que des succès que remporteraient leur matériel et leurs dispositifs auprès d'une communauté de référence, découleraient d'autres succès plus lucratifs. «*Le but de l'initiative Blueprint est bien de faire en sorte que notre base de données DB2 devienne la référence en biotechnologies*», dit ainsi Anne-Marie Derouault, responsable du secteur Life Science chez IBM. Blueprint? Rien d'autre qu'une immense base de données sur les interactions protéine-protéine, disponible gratuitement pour les laboratoires qui travaillent à la mise au point de nouveaux médicaments.

Autre exemple avec le VTHD, pour réseau «vraiment très haut débit». «*Pourquoi VTHD?*», demandait Jean-Jacques Damlamian, à l'occasion de l'inauguration de ce réseau à l'Inria de Rocquencourt le 9 mai dernier. Parce que les Etats-Unis ont Internet 2, répondait dans la minute le directeur de la branche recherche et développement de France Télécom. Pas question de se laisser distancer. La meilleure solution était donc d'appliquer la même recette: un consortium pour développer de nouvelles applications,

construire un réseau performant pour les universités, et transférer rapidement les technologies vers l'industrie.

Justement, ces nouvelles applications, quelles sont-elles? Du travail collaboratif en trois dimensions, par exemple. Étonnant de chausser des lunettes pour voir en relief cette maquette d'automobile dont un chercheur situé dans un autre centre retire les portes! L'environnement virtuel partagé est certainement l'application la plus spectaculaire que l'on puisse trouver sur ces réseaux nouvelle génération, mettant grandement à profit la fibre optique par le biais du DWDM (multiplexage en longueur d'onde) qui servait jusque-là pour les transmissions transatlantiques. Mais le calcul distribué, popularisé par la recherche d'une intelligence extraterrestre dans le projet seti@home, en est une autre, plus discrète, mais bien plus commune dans le monde de la recherche. N'ayant pas les moyens de se payer un supercalculateur, ce dernier trouvait en effet une alternative dans la possibilité de mettre en réseau de simples ordinateurs de bureau. De manière à disposer de la puissance nécessaire («*Le Monde interactif*» du 6 sep-

tembre 2000). La démarche a séduit. Si bien que la constitution de grilles de calcul est devenue aussi importante que l'interconnexion des réseaux haut débit. Rien qu'en France, le sujet mobilise autour d'une action concertée incitative (ACI) et d'un conséquent programme européen baptisé Data-grid, qui permettra notamment d'analyser les données du LHC, le dernier-né des accélérateurs de particules.

Bêta-testeurs, comme l'on dit dans le jargon des informaticiens, les chercheurs le sont jusque dans les nouveaux langages. A qui le fameux XML, développé au sein du W3C – lui-même communauté de chercheurs –, peut-il mieux servir qu'aux scientifiques? Biologistes ou physiciens, ils sont quotidiennement amenés à télécharger des données provenant de bases hétérogènes. Quant aux logiciels logiciels «peer-to-peer», qui dans un réseau donnent à n'importe quel poste le rôle de client et de serveur, nul doute qu'ils leur offrent un grand service en rendant possible la constitution d'une immense bibliothèque virtuelle.

Co. M.

L'édition scientifique malmenée par le Web

La Toile remet en question le monopole des grandes revues spécialisées

L'INITIATIVE a tous les traits d'une rébellion. Ils étaient, fin juin, plus de 24 000 scientifiques et universitaires de 165 pays à avoir signé la pétition du site Public Library of Science (Bibliothèque publique de la science), revendiquant la mise à disposition, gratuite et en ligne, de toute la littérature scientifique.

Pour l'heure, les droits de cette «littérature primaire» sont détenus par les revues scientifiques, qui, depuis plus de deux siècles, valident et diffusent les progrès de la recherche. En demandant à ces revues de renoncer à leurs droits sur les articles qu'elles publient, le monde scientifique en appelle tout simplement à une révolution des mœurs de cette communauté. Et le mouvement, lancé par un groupe

d'universitaires américains, s'étend rapidement. En trois mois, le nombre de signataires a plus que doublé.

En s'attaquant aux revues scientifiques, les chercheurs remettent en cause les arcanes du système qui, non seulement agréé, mais diffuse leurs travaux auprès du reste de leur communauté. Le *modus operandi* est presque immuable. Dès lors qu'un chercheur pense être arrivé à des résultats importants, il soumet son travail au comité de lecture d'une de ces revues spécialisées. Ce comité juge de la pertinence et de l'intérêt de ces recherches, et décide – ou non – d'engager le processus de publication. Généralement, des experts (*referees*) mandatés par la revue procèdent ensuite à un travail de relecture et valident – ou non – les résultats obtenus.

«Publier ou périr», ont coutume de dire les chercheurs britanniques. Contraints, donc, de divulguer leurs travaux pour voir ces derniers reconnus, les chercheurs font des concessions. Traditionnellement, ils laissent aux maisons d'édition leurs droits d'auteur, leur offrant ainsi la liberté de les

commercialiser. «*Au cours des deux dernières décennies, certaines grandes maisons d'édition scientifiques se sont considérablement enrichies*», juge Declan Butler, du bureau parisien de la revue *Nature*. L'exemple le plus couramment cité est celui de la revue *Brain Research*, dont l'abonnement coûte environ 17 000 dollars par an aux bibliothèques et aux centres de recherche. Pis: certaines revues contraignent leur contributeurs à payer pour être publiés.

L'exaspération est ancienne. Mais les valeurs de gratuité et de partage qui règnent chez les utilisateurs du Réseau précipitent la mort des vieilles habitudes. Et l'ultimatum lancé sur le site Public Library of Science est sérieux. «*Nous nous engageons, expliquent les signataires de la pétition, à partir de septembre 2001, à ne publier (...) que dans les revues garantissant la libre distribution de tout rapport de recherches qu'elles ont précédemment publié sur (...) tout hébergement public en ligne, et ce dans les six mois suivant sa publication.*» Les signataires s'engagent notamment à refuser toute tâche de *referee* effectuée au service des revues

qui ne se seraient pas pliées à ces exigences.

De quoi paralyser durablement le système. Une revue comme *Nature*, qui reste un cas particulier du fait de son caractère généraliste, scrute le phénomène et a engagé un débat sur son site Internet. «*Pour l'heure*, explique Declan Butler, *nous réservons notre position. Nous pensons que le système actuel fonctionne depuis longtemps et qu'il serait dangereux de tout miser sur Internet, qui est un outil à l'évolution très rapide. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un débat faisant intervenir des personnalités provenant du milieu scientifique, mais aussi d'autres, plus proches de l'Internet.*»

Le débat est récent, mais il ne s'agit pas, tant s'en faut, de la première secousse que le Réseau inflige au monde de l'édition scientifique. De plus en plus de revues concurrentes – avec ou sans comité de lecture –, comme *BioMed Central*, se lancent sur le Web, sans version papier. D'autres sites ne revendiquent même pas le statut de revue.

Depuis les années 1990, ces bases de données dites de «preprint» font florès. Ces «prépublications» contestent le principe de cooptation par les pairs. Elle mettent en effet, dans une certaine mesure, sur la place publique des articles non «validés». Créée en 1991, la plus importante de ces bases de données électroniques est hébergée au Laboratoire national de Los Alamos et enregistre, selon ses responsables, près de 25 000 nouvelles «prépublications» par an.

Le problème n'est pas tant celui de la qualité des articles déposés librement sur ces bases de données, que celui d'un changement radical du processus de «*cooptation par les pairs*». Déposé sur une base de données de «prépublications», l'article d'un chercheur peut ainsi être commenté et critiqué par la communauté scientifique, sans passer par l'intermédiaire des revues. Mais la course à la publication dans les plus prestigieuses est, prévient Declan Butler, l'un des moteurs de la recherche. Sans compétition, pas de progrès?

S. Fo.

Une sélection de Caroline Halazy

Trois questions à...

Patrice Flichy

1 Vous êtes sociologue, chercheur au laboratoire Techniques, territoires et société de l'université de Marne-la-Vallée, et directeur de la revue *Réseaux*. Comment Internet a-t-il été marqué par sa création par des scientifiques pour leurs propres besoins?

Par rapport à d'autres technologies, Internet présente la particularité d'avoir été développé par ceux qui en ont été les premiers utilisateurs, à savoir les universitaires. Ces derniers l'ont construit en fonction de leur propre représentation du monde. C'est pourquoi Internet est décentralisé et ses logiciels de base sont libres. Dans le monde universitaire, en effet, les échanges se font sur la base de la gratuité, d'égal à égal. Au début, à l'époque d'Arpanet, l'idée était simplement de pouvoir accéder aux ordinateurs des autres universités. Le courrier électronique semblait secondaire aux fondateurs. Pourtant, c'est lui qui a rapidement été le plus utilisé. Car Internet a créé des collèges invisibles, constitués de chercheurs dispersés géographiquement, à l'intérieur desquels il convient de communiquer de façon régulière.

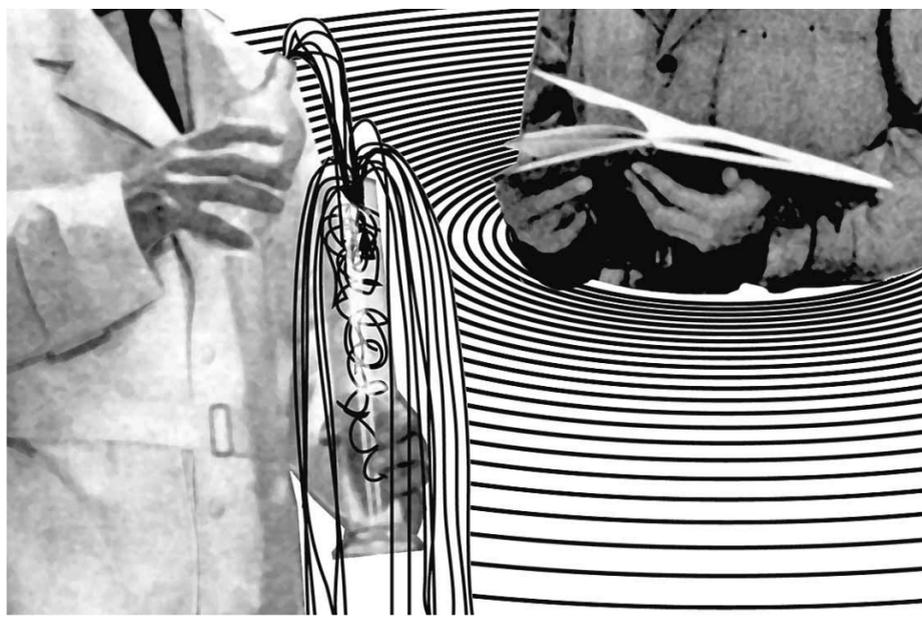
2 Pensez-vous que les applications pair à pair (peer-to-peer) qui commencent à voir le jour correspondent à ce modèle?

Le monde des universitaires est un monde où l'on est corrigé par ses pairs et où la coopération est centrale. Si les applications qu'on appelle «pair à pair» y font clairement référence, elles témoignent moins d'une résurgence que d'une pérennité de ce modèle. De 1969 à 1994 environ, Internet est resté dans le monde universitaire. Lorsqu'il a basculé dans le grand public, il a amené avec lui les pratiques des scientifiques. Les applications peer-to-peer, qui ont pris cette dénomination récemment, restent dans la même tradition de communication entre égaux.

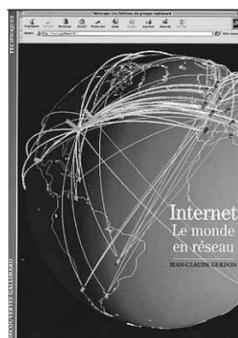
3 En expérimentant de nouveaux réseaux, les scientifiques peuvent-ils encore jouer un rôle de pionnier pour l'Internet de demain?

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un rôle de pionnier. Ce qui est exceptionnel dans l'histoire d'Internet, c'est qu'on a laissé la recherche s'y développer de façon autonome dans un monde particulier et clos qui est celui du monde universitaire. Jusque'en 1993, il était interdit d'avoir des activités commerciales sur Internet puisque le Réseau était financé par la National Science Foundation (NSF). Or, dans ce monde particulier, un peu en dehors de la société, on pouvait à la fois produire et utiliser de la technologie. Pendant vingt-cinq ans, finalement, on a laissé les universitaires «jouer» avec Internet. Si les informaticiens ont été si inventifs, c'est aussi parce que beaucoup d'argent a été dépensé pour Internet. Or rien ne dit que ce qui s'est mis en place pour le Réseau ne puisse pas se reproduire pour une nouvelle génération d'Internet rapide. Continuer avec ce modèle de production de la recherche est intéressant parce qu'il met en scène une communauté qui peut produire et expérimenter pour ses propres besoins.

Propos recueillis par Corinne Manoury



MARION BAVALLE



Internet Le monde en réseau

De Jean-Claude Guédon, docteur en histoire des sciences, professeur à l'université de Montréal.

■ Gallimard, «Découvertes» (2000), 128 pages, 75 francs (11,43 euros).

24 628

chercheurs de 165 pays avaient signé, au 22 juin, la pétition électronique sur le site www.publiclibraryofscience.org demandant la mise en ligne gratuite sur une même base de données de toute la littérature scientifique.

Le.top.des.réseaux

Internet 2

Plus de 180 universités américaines, regroupées au sein de l'Ucaid (University Corporation for Advanced Internet Development), travaillent aujourd'hui au sein d'Internet 2, réseau privé fondé en 1996. A l'origine, les chercheurs ont voulu cet accès haut débit pour faciliter les recherches et permettre des développements d'applications parfois très lourdes. L'encombrement d'Internet rendait ces tests impossibles. Aujourd'hui, la chirurgie coopérative ou encore la télé-immersion (technologie tridimensionnelle) sont au nombre de ses applications. Soutenu par des entreprises privées, le projet a pu voir le jour grâce au réseau Abilène développé par Qwest, mais aussi avec le réseau VBNS, qui permet un accès «très haut débit». Des accords de coopération se sont mis en place, notamment avec le réseau Renater, développé en France. De son côté, le Canada a mis en place le réseau Canarie.

■ www.internet2.edu
■ www.internet2.edu/abilene
■ www.vbns.net
■ www.renater.fr
■ www.canarie.ca

Calcul distribué

Le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) pilote Datagrid, le premier projet européen de calcul intensif par réseau lancé en 2000. Fondé sur le GRID (grille de calcul), ce projet devrait permettre de mettre en place un réseau plus adapté à la masse des informations circulant sur le Web. Il s'inspire d'autres expériences exposées dans des forums spécifiques.

■ www.eu-datagrid.org
■ www.gridforum.org/

Décryptage de données

Le projet seti@home est une expérimentation scientifique qui se réalise exclusivement sur Internet, entre trois millions d'utilisateurs connectés en réseau. Le projet SETI (Search for Extra-Terrestrial Intelligence) vise à repérer et identifier des signaux extraterrestres. Depuis le lancement de cette expérience pionnière, d'autres projets sont nés, faisant appel à tous les PC. Pour modéliser le climat ou analyser des données sur le cancer, par exemple.

■ www.setiathome.ssl.berkeley.edu
■ <http://www.intel.com/cure>

Un homme d'affaires improvisé

Jean-Georges Schwartz a fondé l'éditeur de logiciels 4J's, après avoir créé et vendu quatre entreprises

AVEC SES 52 ANS, son physique d'Alsacien massif et son costume gris passe-partout, Jean-Georges Schwartz ne ressemble en rien à certains jeunes arrogants qui peuplent la nouvelle économie. Mais ne vous fiez pas à sa modestie toute simple, le président-fondateur de 4J's compte bien faire de son entreprise «le numéro un mondial des outils de développement pour les applications d'entreprise», donc «entrer dans le cercle restreint des éditeurs pesant plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires et montrer qu'un groupe français peut y bousculer les champions américains IBM, Microsoft, Oracle ou Sun».

Une ambition démesurée pour une société créée il y a juste cinq ans et encore peu connue? Le concept a un vrai potentiel: à cause de l'évolution accélérée de l'industrie informatique, les équipements deviennent vite obsolètes, contraignant les entreprises à réinvestir sans cesse pour rester dans la course. «Il devient impossible de suivre les dernières facéties de la Silicon Valley.» Pourquoi donc ne pas développer des logiciels d'interface, qui permettraient ensuite de redévelopper rapidement des applications d'entreprise usuelles pour les rendre «Net compatibles»?

Dès 1995, Jean-Georges Schwartz, s'associant avec trois autres «J» (Jean-Philippe Kalms, Jean-Philippe Didier et Jean-Claude Diederich), rassemble 5 millions de francs et investit dans le recrutement de très bons développeurs. Aujourd'hui, la technologie semble au point, et le langage et l'environnement de développement de 4J's permettent aux entreprises de s'affranchir des contingences techniques. Le déploiement d'applications est simplifié, malgré la diversité des matériels, systèmes d'exploitation, réseaux, interfaces utilisateur et gestionnaires de bases de données.

«SERIAL ENTREPRENEUR»

«Si la stratégie informatique de l'entreprise l'amène à changer de système, les applications développées avec les outils de 4J's pourront s'adapter, comme elles peuvent supporter sans rupture de nouveaux standards comme HTML, Java, WAP/WML et XML, nécessaires sur le Net, pour l'e- et le m-commerce», s'enthousiasme Jean-Georges Schwartz. Avec l'ONU, K-Mart, la Société générale ou Renault pour clients, 4J's, présente dans six pays et rentable



dès l'origine, a réalisé, en 2000, 11 millions de dollars de chiffre d'affaires et 3 millions de profit net.

On est encore très loin du milliard de dollars de ventes, mais Jean-Georges Schwartz n'en est pas à son premier défi, comme le montre son CV de «serial entrepreneur», spécimen très rare en France. L'homme est pourtant un autodidacte des affaires. Aîné de cinq enfants, avec un père peintre en bâtiment invalide de guerre, il entre à 12 ans comme pensionnaire à l'école des armées pour finir lieutenant dans l'armée de l'air, pilote de chasse sur des avions T33 et Mirage. C'est sur un coup d'orgueil que son destin prend un virage décisif: à la suite d'un différend sur une promotion, il démissionne. «Je garde de mauvais souvenirs de mon passage à l'armée, résume-t-il, mais c'était mon seul moyen de faire des études et ça m'a forgé le caractère.»

Le voilà à 23 ans entamant une deuxième vie: «Je ne savais rien faire de mes dix doigts, mais j'avais des idées.» Ainsi, quand un ami lui parle d'un problème de fabrication dans sa tuilerie, Jean-Georges Schwartz trouve une solution en deux temps trois mouvements. Avec la prime qu'il obtient, il s'installe comme consultant en ingénierie industrielle. Il s'improvise «solutionneur de tous problèmes

de production des entreprises». Ses qualités de pragmatisme mélangé d'appétence pour les nouvelles technologies font merveille. En moins de dix ans, sa société, Phoebus Elektra, compte 120 salariés, affiche un chiffre d'affaires équivalent à 90 millions de francs actuels.

«JUSQU'AU NASDAQ!»

Mais l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, dans un climat de fronde anti-patrons, faillit avoir raison de sa vocation d'entrepreneur. Il décide de vendre sa société et de prendre une semi-retraite en rachetant un camping au Grau-du-Roi (Gard). Il aurait pu en rester là, jour du soleil du Midi et assouvir sa passion pour le planeur. Sauf que les compétitions européennes de vol à voile, pas plus que ses responsabilités à la Fédération de l'hôtellerie ne suffisent à l'occuper. «L'hiver, je m'ennuie», précise-t-il, pour expliquer l'achat d'un Commodore pour programmer un logiciel de management de camping. La commune du Grau-du-Roi l'adopte pour en équiper son camping municipal. Et voilà Jean-Georges Schwartz, en 1985, à la tête d'une nouvelle société, Unix Data, chargée de commercialiser ses logiciels pour camping. Quand il la revendra dix ans plus tard, elle aura conquis 95% de part de marché dans son

secteur en France, Italie et Espagne. Entre-temps, en 1989, il a aussi créé une société de distribution de matériel et de services informatiques en Allemagne, AID, revendue sept ans plus tard.

Quand on lui demande s'il n'est pas un perpétuel insatisfait, avide de lancer les projets et les abandonnant dès qu'ils se transforment en entreprises bien établies, Jean-Georges Schwartz se récrie: «Jusqu'ici, j'ai créé ces entreprises au gré des circonstances, et j'arrivais toujours au bout de ce que je pouvais faire. Mais, avec 4J's, il ne s'agit plus de résoudre des problèmes ponctuels mais de proposer une technologie capable de faciliter la vie et de faire faire de grosses économies à toutes les entreprises du monde!» A voir son œil qui brille, 4J's est l'affaire de sa vie. Le récent recrutement de Bryn Jenkins, un manager chevronné passé par Inktomi, Netscape et Novell, devrait lui faire franchir un cap. Mais son fondateur n'a pas l'intention de se désengager pour autant: «Mon rêve est de pousser le bouchon très loin, jusqu'à une introduction au Nasdaq!»

Gaëlle Macke

interactif.lemonde.fr/
portraits

Carnet interactif

Cigref

Jean-François Pépin, 48 ans, est nommé délégué général du Cigref. Il a d'abord occupé la fonction de délégué général de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, à partir de 1992.

Rainbow Technologies

Pierre Herbelot, 37 ans, devient directeur Europe du Sud de Rainbow Technologies, société spécialisée dans la sécurité des données pour l'e-commerce et Internet.

Publibook

Fabienne Saugier, 32 ans, est nommée directrice générale de Publibook. Elle était directrice de la stratégie aux éditions Encyclopaedia Universalis.

A bon droit

Moteur de recherche et base de données

LE SITE de la société Keljob fait décidément parler de lui dans les chroniques judiciaires. On se souvient que la société Cadres On-Line avait obtenu, en référé, devant le tribunal de commerce de Paris, la condamnation de ce site qui, selon l'ordonnance de référé du 26 décembre 2000, réalisait des liens hypertextes illicitement présentés sous sa propre adresse URL et s'était prêté à des modifications et altérations de codes-sources du site cadreonline.com («Le Monde interactif» du 31 janvier).

Un autre leader de la recherche d'emploi, la société Cadremploi, avait également poursuivi Keljob en justice, lui reprochant des actes de contrefaçon, d'extraction et de reproduction de sa base de données, de concurrence déloyale et de parasitisme économique. Le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, dans une ordonnance du 8 janvier 2001, avait fait droit à ces demandes, en interdisant sous astreinte à la société Keljob de reproduire la marque Cadremploi ou l'un des éléments de sa base de données, dans l'attente d'une décision sur le fond du litige.

Sur l'appel de Keljob, la cour de Paris vient de statuer de manière très argumentée sur cette ordonnance, par un arrêt du 25 mai 2001. Elle relève tout d'abord, sur la base d'une expertise privée que la société Keljob a fait effectuer, que «Keljob est seulement un moteur de recherche sur Internet, qui interroge les sites ouverts au public et recherche les informations permettant d'accélérer et de diriger les recherches des internautes qui s'adressent à elle».

L'arrêt poursuit en retenant que «Keljob lit uniquement ce qui est nécessaire pour déterminer si l'annonce entre dans le domaine d'intérêt de l'internaute», alors que, pour Cadremploi, le nom de l'entreprise qui offre un emploi n'est pas fourni. Ainsi, «l'internaute qui sélectionne une annonce parmi celles qu'il a pu trier rapidement grâce au moteur de recherche est convié à se diriger vers le site Internet sur lequel cette annonce est détaillée».

Pour la cour, le site keljob.com ne télécharge pas la base de données de Cadremploi pour alimenter son propre système, mais procède seulement à des interrogations ponctuelles de son site. Par conséquent, il ne s'agit pas d'extraction d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données, infraction visée par le code de la propriété intellectuelle, ni d'opérations qui excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale d'une base de données.

De la même manière, la cour a écarté les autres griefs de contrefaçon ou de concurrence déloyale, en considérant que la société Keljob ne publie aucune offre d'emploi complète et qu'ainsi, elle ne concurrence pas Cadremploi, ni n'utilise abusivement sa marque «dès lors qu'elle ne fait que citer le nom de ladite société afin de permettre à l'internaute de se diriger vers le site de celle-ci». Enfin, l'accusation de parasitisme économique est elle aussi écartée par l'arrêt: Keljob a réalisé des investissements techniques et de communication, et il n'est pas établi qu'elle utilise les investissements de Cadremploi.

Très instructive du point de vue des principes en matière de bases de données, de la citation de marques ou de l'analyse des liens hypertextes, cette décision est néanmoins provisoire: le tribunal sera amené prochainement à statuer, cette fois-ci au fond, sur ces différents thèmes.

Alain Hazan, avocat à la cour

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

CETTE SEMAINE AU CAMBODGE

En quelques mètres, les époques s'entrechoquent: l'ordinateur, le cyclo-pousse et la mobylette. Des symboles de l'entrée du Cambodge dans une nouvelle ère, celle de la paix et de la réouverture du pays. Après une trentaine d'années de guerre qui ont coûté la vie à plus de

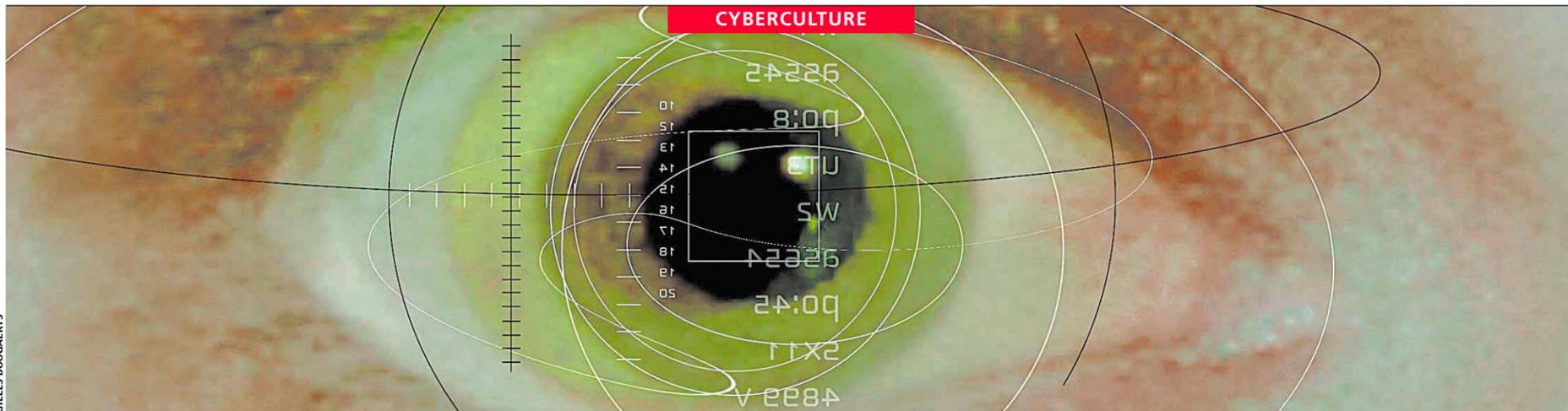
SORTIE DE GUERRE

2,5 millions de personnes, le pays tente d'oublier les massacres et de tourner la page en décidant de juger les responsables khmers rouges. L'ouverture est peut-être factice. Dans le pays, la violence et la corruption règnent encore en maîtres. Pourtant, les touristes reviennent, et les Cambodgiens peuvent communiquer avec le reste du monde, avec leur famille à l'étranger. Le Western Web y contribue, à sa manière. Au début, seuls les étrangers de passage venaient dans cet établissement. Néanmoins, doucement, l'usage d'Internet commence à se développer dans la population, car de plus en plus d'établissements de ce type ouvrent dans la capitale. Pour ouvrir ce cybercafé, il a fallu un agrément du ministère de la communication et, surtout, verser près de 1 400 dollars – le revenu annuel par habitant étant de 260 dollars en 2000. L'heure de connexion coûte, elle, 1,5 dollar.

Western Web
N 235; Sisovath Street, Sangkat Phsar Kandal 1,
Khan Daun Penh
Phnom Penh
western-web@hotmail.com



MAK REMISSA/VU



Expérimentée depuis plusieurs années par les pilotes de chasse et par certains cinéastes, la réalité augmentée trouve aujourd'hui une multitude d'applications. De la médecine au jeu vidéo en passant par l'industrie et la muséographie, cette technologie qui consiste à mélanger virtuel et réel pourrait, dans un proche avenir, envahir et bouleverser notre quotidien.

La réalité augmentée repousse les limites du réel

LA RÉALITÉ virtuelle a une petite sœur certes moins médiatique, mais dont l'avenir s'annonce des plus prometteurs. Son nom, la réalité augmentée. Cette dernière s'impose depuis plusieurs années comme une nouvelle forme d'interaction entre les êtres humains et leur environnement. Sa finalité est de superposer à la réalité sensible d'un individu des informations utiles, complémentaires ou contextuelles. D'où la notion d'« augmentation » qui symbolise toutes les données additionnelles que l'on peut ajouter dans un environnement réel. Ces informations peuvent être projetées directement sur des lunettes transparentes, sur le pare-brise d'une automobile, sur une table de travail ou sur le bout des doigts.

ENRICHIR NOS PERCEPTIONS

A l'inverse de la réalité virtuelle qui propose une immersion dans un univers artificiel, la réalité augmentée ou réalité mixte ne cherche donc pas à appréhender l'essence du réel mais à enrichir nos perceptions. L'affichage ou la projection des textes et images en temps réel et l'interactivité avec ces données, notamment par retour de force, sont parmi les enjeux technologiques majeurs de la réalité augmentée. Et il n'y a pas que le retour de force qui pose problème.

L'insertion d'objets virtuels dans des images réelles constitue également un défi. Les amateurs de manifestations sportives expérimentent ainsi sans la savoir la technologie de la réalité augmentée. En effet, les publicités présentes autour d'un stade ou sur la ligne d'arrivée d'une course cycliste lors d'une retransmission télévisée sont adaptées à chaque pays. « S'il est relativement facile d'insérer une image virtuelle dans un cadre bien défini, il en va au-

trement lorsque l'on s'attaque à un film où l'image bouge énormément », estime Philippe Fuchs, responsable de l'équipe de recherche en réalité virtuelle et en réalité augmentée de l'École des mines de Paris. Il peut y avoir un vrai problème de cohérence entre le monde réel et le monde virtuel. « Il faut alors déployer d'importants moyens informatiques pour calculer le temps réel et la déformation des images.

Pour remporter ces défis, les chercheurs comptent beaucoup sur la transparence et la miniaturisation de l'outil informatique, qui « rendra l'utilisation des ordinateurs plus conviviale, plus intuitive et donc plus facile », estime Simon Richir, maître de conférences à l'université d'Angers et responsable scientifique des rencontres Laval Virtual. Le développement informatique de ces « interfaces invisibles » devra prendre en compte les gestes et les déplacements des utilisateurs, ainsi que l'analyse de leur localisation et de leur environnement. Autant d'acquisitions et de traitements de données qu'il faut ensuite resynchroniser avec l'espace-temps réel des individus avant de pouvoir projeter les informations dans notre champ de vision.

Pour accéder à la réalité augmentée, les lunettes virtuelles sont aujourd'hui préférées aux hologrammes, qui, trop chers et peu mobiles, ont du mal à s'imposer dans cette course à la réalité mixte. Plus maniables, certaines lunettes permettent déjà d'appréhender en relief des projections stéréoscopiques. D'autres, petites sœurs des casques à réalité virtuelle, reçoivent en temps réel des informations transmises à l'utilisateur via un écran à cristaux liquides transparent. Mais de nouvelles solutions sont déjà en route. La société Mi-

crovision propose ainsi de remplacer lunettes et écrans traditionnels par la projection directe sur la rétine. Avantages de ce procédé : miniaturisation du matériel et qualité de l'image.

« Avoir la technologie n'est pas suffisant. Nous avons besoin de rechercher des applications pour la réalité augmentée », estime Hiroyuki Yamamoto, du Mixed Reality Systems Lab. Ce laboratoire, financé à parts égales par le gouvernement japonais et les sociétés NTT et Canon, conçoit depuis 1997 des technologies suffisamment performantes pour déboucher sur d'éventuelles commercialisations. Car c'est maintenant sur les champs des applications de la réalité augmentée que les chercheurs s'intéressent. Certes, les pilotes de chasse reçoivent d'ores et déjà des informations sur la visière de leur casque en fonction de la position de leur regard. Mais, hormis les applications militaires, pourquoi améliorer le réel ? Et pour quels marchés ?

INTÉRÊTS INDUSTRIELS

Le monde de l'industrie promet déjà nombre d'applications pratiques. Comme, par exemple, en architecture ou dans la maintenance d'appareils dont la complexité devient un défi quotidien. Les dépanneurs de demain seront certainement assistés dans leur tâche d'un ordinateur portable qui projetera dans leur champ de vision, et selon leurs positions, le plan détaillé de photocopies, d'automobiles et même d'avions. Boeing, PSA ou Rank Xerox sont déjà persuadés de l'intérêt de la méthode. De plus, associées à un robot, ces technologies permettront d'agir à distance, en cas de situations dangereuses ou en l'absence de spécialiste sur le lieu de l'intervention. Chez EDF,

des premiers essais concluants en centrale nucléaire ont déjà eu lieu.

D'autres applications sont envisageables en médecine, où la réalité virtuelle est depuis longtemps utilisée. La télé-opération augmentée constitue pour de nombreux chirurgiens une opportunité technologique réelle afin de prodiguer leurs soins en cas d'urgence, quelle que soit la distance qui les sépare du bloc opératoire. Mais ce n'est pas tout. Disposer en réalité augmentée du corps du patient et de son mal permet au chirurgien en formation de répéter avec précision les gestes prévus, en situation et ergonomie quasi réelles. La réalité mixte pourrait même s'imposer « sur » la table d'opération, et fournir aux chirurgiens de précieuses informations sur l'état de leurs patients.

Enfin, il ne faut pas oublier le domaine des loisirs, où la réalité augmentée est là encore objet de nombreuses convoitises. L'industrie des effets spéciaux se l'est déjà approprié tandis que le jeu vidéo commence à s'y intéresser fortement. On la retrouvera également dans les musées, au cours des concerts musicaux ainsi qu'au théâtre. Les récents progrès en matière de mobilité devraient permettre à cette technologie d'accompagner chacun d'entre nous. « Avant dix ans, de tels ordinateurs deviendront aussi communs que peuvent l'être des boucles d'oreilles, des lunettes ou encore une montre », affirme Jun Rekimoto, directeur de l'Interaction Laboratory chez Sony. Un horizon technologique enrichi où l'imagination virtuelle pourra supplanter le réel.

Maxence Layet
et Stéphane Perroud

■ www.mediaport.net/CyberScience/BDD/fich_042.fr.html

Des scénographies interactives

« L'UN des objectifs des musées est d'offrir aux visiteurs une chance d'apprendre », rappelle Noboru Koshizuka, du Tokyo University Digital Museum, centre d'expérimentation de technologies augmentées. Les musées numériques, comme on aime à les appeler, utilisent la réalité « augmentée » pour transformer leurs expositions bien réelles en véritables scènes interactives, captivant l'attention du visiteur soucieux de s'instruire.

Ainsi, au Tokyo University Digital Museum, le visiteur équipé de lunettes stéréoscopiques peut voir apparaître en transparence des informations supplémentaires, relatives aux pièces observées le long de son parcours, à savoir des tableaux ou des sculptures. Parcours durant lequel un réseau de capteurs suit et analyse les mouvements du visiteur, étudiant son comportement en temps réel. En cas d'intérêt particulier pour une œuvre exposée, des indications pour accéder à des pièces similaires seront proposées au visiteur. Au-delà d'un accompagnement sonore ou de la projection de vidéos interactives, un assistant virtuel peut également venir enrichir ce dispositif hautement personnalisé et servir de guide de synthèse. Un système du même genre utilisant un assistant personnel est depuis deux ans en

préparation en Italie, à la galerie des Offices de Florence. Un projet financé par l'Union européenne.

Mais les avatars augmentés sortent aussi des laboratoires et des musées, pour se transporter au cœur des spectacles vivants. La société britannique Charmed Technology s'est ainsi distinguée en décembre 2000 en intégrant hologrammes et personnages virtuels lors d'un concert du groupe pop Duran Duran. Ainsi, durant la chanson *Hallucinating Elvis*, la reproduction en trois dimensions du King projetée sur scène réagissait en direct aux mouvements de Simon Le Bon, le chanteur du groupe. De son côté, Mark Reaney, de l'Institut pour l'exploration des réalités virtuelles de l'université du Kansas, vient de relever le défi de mettre en scène une douzaine de dinosaures virtuels aux côtés de véritables comédiens.

On peut d'ores et déjà imaginer que la scène elle-même se transformera bientôt pour accueillir des décors virtuels en trois dimensions, en interaction directe avec les comédiens. Des promesses de voyages infinis sans avoir à quitter la salle.

Ma. L. et St. P.

■ www.um-u-tokyo.ac.jp/digital/ar.html
■ www.charmed.com/dd

Une immersion au cœur du jeu

PREMIER JEU de tir multijoueurs à utiliser les technologies de la réalité augmentée, AquaGauntlet, mis au point par le laboratoire japonais Mixed Reality Systems Lab

Reportage

de Canon, ne paie pas de mine. Un décor simple de quelques rochers bulbeux, tout en carton-pâte. Dans ce paysage faussement minéral, trois équipiers prennent place et se harnachent. Chacun chaussé sa paire de lunettes futuriste, ses épau- lettes à retour de force et se saisit d'un pistolet en plastique. Encore quelques réglages, et la partie peut commencer.

Dans les lunettes des joueurs, des créatures sous-marines en 3D apparaissent en surimpression du décor et déferlent vers eux, tous crocs et tentacules en avant. Les rayons laser des joueurs crépitent, désintégrant les requins, les méduses... Dans un coin du champ de vision

flotte le score, de l'autre, les points de vie restants ou le temps écoulé. Tous les joueurs se trouvent « augmentés ». Leurs armes se muent en canons laser vissés sur leur avant-bras et les lunettes sont converties en casques de scaphandre.

L'illusion virtuelle se trouve renforcée par une immersion globale : visuelle, spatiale, sonore et corporelle. Doigt sur la détente, on pratique le tir instinctif. Le bras rabattu vers soi, un bouclier d'énergie se forme... Dans ce jeu de réflexes et de précision, les temps morts sont proscrits et la collaboration entre joueurs bienvenue.

Côté technique, le retour de force, à base de vibrations mécaniques et sonores, simule le recul de l'arme et les chocs encaissés par le scaphandre virtuel. Les mouvements des joueurs et les visées laser sont retranscrits en temps réel dans l'affichage vidéo des lunettes. Le traitement et le suivi général de toutes ces données hétérogènes sont assurés

par un serveur central, alimenté par les différents capteurs de positions, ou les caméras vidéo placées sur chaque casque ou dans la salle... Des caméras qui fournissent aux joueurs leur vision subjective et au public des plans plus larges.

Car autour des porteurs de lunettes, dans la salle de jeu, rien de tout ce que les joueurs voient n'est apparent. Seuls sont visibles le décor, les participants, leurs interfaces et leurs gesticulations. C'est par un écran géant que les spectateurs non équipés peuvent assister à cette lutte farouche pour la sauvegarde de l'humanité. Une lutte épuisante, d'ailleurs. Les parties sont brèves mais éprouvantes. Sensations fortes et sueur garanties.

Pour le Mixed Reality Lab, la cellule recherche et développement de Canon à l'origine du projet, de tels environnements ludiques sont destinés avant tout aux parcs à thème ou aux salles de jeu, principalement à cause de l'espace requis pour le

décor. Par ailleurs, l'outil informatique se démocratisant, on peut imaginer que de tels systèmes puissent un jour s'installer à domicile. Si aujourd'hui des stations de travail Silicon Graphics sont encore nécessaires, de simples PC devraient bientôt suffire en vertu de l'accroissement de leurs performances. L'ouverture de la première salle de jeu du futur est actuellement à l'étude aux Etats-Unis. Seul le prix reste encore un véritable frein. Le coût moyen de l'installation s'élève en effet à 65 millions de yens (environ 4,2 millions de francs).

Ma. L.

■ www.mr-system.co.jp/index_e.shtml

A l'occasion de l'exposition « Images » qui se tient à la Cité des sciences depuis le 26 juin, découvrez notre dossier interactif.lemonde.fr/images

PUBLICITÉ

i2bp: les dessous d'un « miracle technologique »

« **EXCLUSIF** : le format vidéo qui peut révolutionner Internet. » Le 22 janvier, le magazine *Transfert* annonçait, sur son site Internet, qu'une jeune pousse de l'Atelier de



l'innovation (un incubateur parisien), i2bp, pouvait être à l'origine d'un format de compression vidéo 50 fois plus performant que les meilleurs encodages actuels (*lire encadré*). Dès cette annonce, la presse s'empare de l'affaire. Le fracas médiatique enfle. Les perspectives sont énormes : il s'agit, ni plus ni moins, de bouleverser l'économie des réseaux, de rendre obsolètes câble et ADSL, et de mettre au rang des antiquités les logiciels de lecture de Real Networks, de Microsoft ou d'Apple. Les titres de la presse spécialisée, plusieurs radios généralistes, mais également *Libération*, *L'Expansion*, *Le Nouvel Observateur*, évoquent le phénomène i2bp. La plupart émettent de sérieuses réserves sur les prétentions technologiques de la jeune pousse. D'autant que personne, en dehors des responsables de la société ou de l'Atelier de l'innovation, ne déclare avoir vu le système opérer dans les conditions réelles de fonctionnement, c'est-à-dire en ligne.

Près de cinq mois plus tard, c'est le silence radio. La jeune pousse promet toujours cette révolution technique, mais ne montre rien de probant. A mesure que les mois passent, le scepticisme grandit chez les investisseurs et les experts techniques. Et, pour beaucoup, cette curieuse histoire de « révolution technologique » annoncée se résume à une simple opération de communication.

UN DÉBIT INCONTRÔLABLE

La communication, i2bp l'a pratiquée à haut débit en janvier et février. Dans un second entretien accordé à *Transfert*, Jean-Yves Charron, président de l'Atelier de l'innovation, prévoit une démonstration en ligne pour le 1^{er} mars, qui est remise au 15 du même mois. Elle n'aura finalement jamais lieu, reportée *sine die*. Motif invoqué par Jean-Yves Charron : les brevets ne sont pas encore déposés aux Etats-Unis, et les juristes de l'incubateur recommandent le report de la mise en ligne. Certains journalistes, toutefois, se voient gratifiés d'une démonstration, à huis clos et sur un réseau local. Mais jamais sans la moindre possibilité de contrôler le débit. Et, en général, sous l'œil vigilant des gardes du corps des responsables de l'Atelier. Le secret se doit d'être bien gardé.

Ces « démonstrations » n'ont pas été réservées qu'à la presse. Les responsables de l'Atelier entrent notamment en contact avec TF1. Un rendez-vous est pris avec deux responsables de la chaîne de télévision privée. Mais le *modus operandi* est identique. « Autant dire que nous n'avons rien vu, puisqu'il n'y avait aucun moyen de s'assurer du débit, explique un responsable de la

En janvier dernier, une start-up promettait une révolution de la vidéo sur la Toile. Cinq mois plus tard, silence radio. Récit

son, responsable de l'équipe de recherche sur le codage et l'indexation multimédia chez France Télécom R & D. Son expertise serait de nature à inquiéter les investisseurs. « Nous sommes allés assister à une démonstration, après avoir signé un accord de confidentialité, raconte-t-il. Ils nous ont montré sur leur PC en local un extrait de bande-annonce du film *Men in Black*. » Même sur un réseau local et sans possibilité de contrôler le débit de fonctionnement du logiciel, le jugement d'Henri Sanson est sans appel. « Je crois que si ces gens avaient eu ne serait-ce que des connaissances de base sur la compression vidéo, ils ne nous auraient jamais fait une démonstration pareille ! », précise-t-il.

bouts d'image pixelisés dissimulés par des techniques de "floutage". » Sa conclusion tombe comme un couperet : « En arrivant, j'étais sceptique quant au caractère hyperinnovant de leur technologie. En repartant, j'étais persuadé qu'ils n'avaient pas de technologie du tout. A mon avis, ils ont simplement recopié et bricolé des logiciels Real Player ou Windows Media. »

Qu'un travail d'amélioration de ces formats ait été entamé ou non, l'acquisition du code-source d'un logiciel est confirmée par l'examen des comptes de l'année 2000. « Web.fr [l'ancien nom d'i2bp] a acquis les sources de programme de compression et décompression de données audiovisuelles et d'optimisation des réseaux avec un système

de opérations de diffusion multimédia chez Cable & Wireless. Nous devions leur fournir une architecture de réseau performante dans la perspective de la mise en ligne de leur démonstration. » Mais l'inconstance de la jeune pousse enterme l'accord. « Pour nous mettre au travail, poursuit Jean-Michel Lavessière, nous avions besoin de récupérer quinze jours à l'avance leurs logiciels pour les intégrer. Mais, à deux reprises, ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient nous les envoyer. Notre accord est donc tombé de lui-même. »

L'appui de l'importante agence de relations presse de l'Atelier de l'innovation, Wellcom, ne suffit pas. Il faut aussi convaincre les investisseurs. Parmi eux, Jean-Jacques Durand, PDG de Najeti Ventures, répond présent et investit 7 millions dans la jeune société. Fin juin, il dit y croire encore. Malgré les annulations successives, des tests de la technologie auraient été menés avec succès sur Internet, affirme-t-il. Mais, explique l'homme d'affaires, ces tests ont « toujours été menés

dite d'open-bid pour vendre la jeune pousse. Il s'agit dès lors de mettre en vente l'entreprise par tour d'enchères, sans divulguer la totalité des secrets de sa technologie. Une vente dont Jean-Yves Charron « comptait exiger plusieurs milliards de dollars et non quelques millions », selon François Scolan.

UNE ESTIMATION TRÈS OPTIMISTE

La question de la valeur d'i2bp prend d'ailleurs un tour étrange dès lors que l'on se penche sur les transactions intervenues le 5 février sur le capital de la start-up. Ce jour-là, alors qu'aucune démonstration publique de la technologie annoncée n'a été faite mais que le brouhaha médiatique est à son comble, Marc-Eric Gervais, le fondateur d'i2bp, cède environ 5,7% du capital de l'entreprise pour la somme de 3,2 millions de francs. Une telle transaction place la part sociale d'i2bp à un peu moins de 50 francs. Un prix qui correspond, tient à préciser Jean-Yves Charron, « à l'augmentation du capital de l'entreprise, à la suite de l'entrée de Najeti Ventures dans i2bp ». Mais qui relève d'une estimation très optimiste de la valorisation de l'entreprise : 56 millions de francs pour zéro franc de chiffre d'affaires et une technologie non dévoilée ! Le généreux acquéreur de ces 5,7% du capital d'i2bp n'est autre qu'une société civile, l'Envol NSP, créée le jour même de la transaction. Cogérant de cette société : Jean-Yves Charron, qui précise toutefois qu'« il n'y a aucun lien capitalistique entre l'Envol et l'Atelier de l'innovation ». La

cession intervient simplement, selon lui, « pour subvenir à un besoin d'argent de Marc-Eric Gervais ». Ce dernier, présenté au « Monde interactif » comme un « génie » par le PDG de l'Atelier de l'innovation, a réuni, selon la version officielle, de jeunes étudiants d'une école d'ingénieurs, pas encore diplômés (*lire ci-dessous*). Il aurait, ensuite, orchestré et animé le travail de ces précoces surdoués. L'homme n'est toutefois, de l'aveu même des responsables de l'Atelier, ni mathématicien, ni informaticien, ni scientifique. « Il est vrai qu'à la différence de la plupart des auteurs de projet classiquement partenaires de l'Atelier de l'innovation, Marc-Eric Gervais n'est pas dépositaire d'un savoir scientifique fort, reconnaît Julien Herve, directeur juridique de l'Atelier de l'innovation. C'est plutôt un animateur d'équipe. »

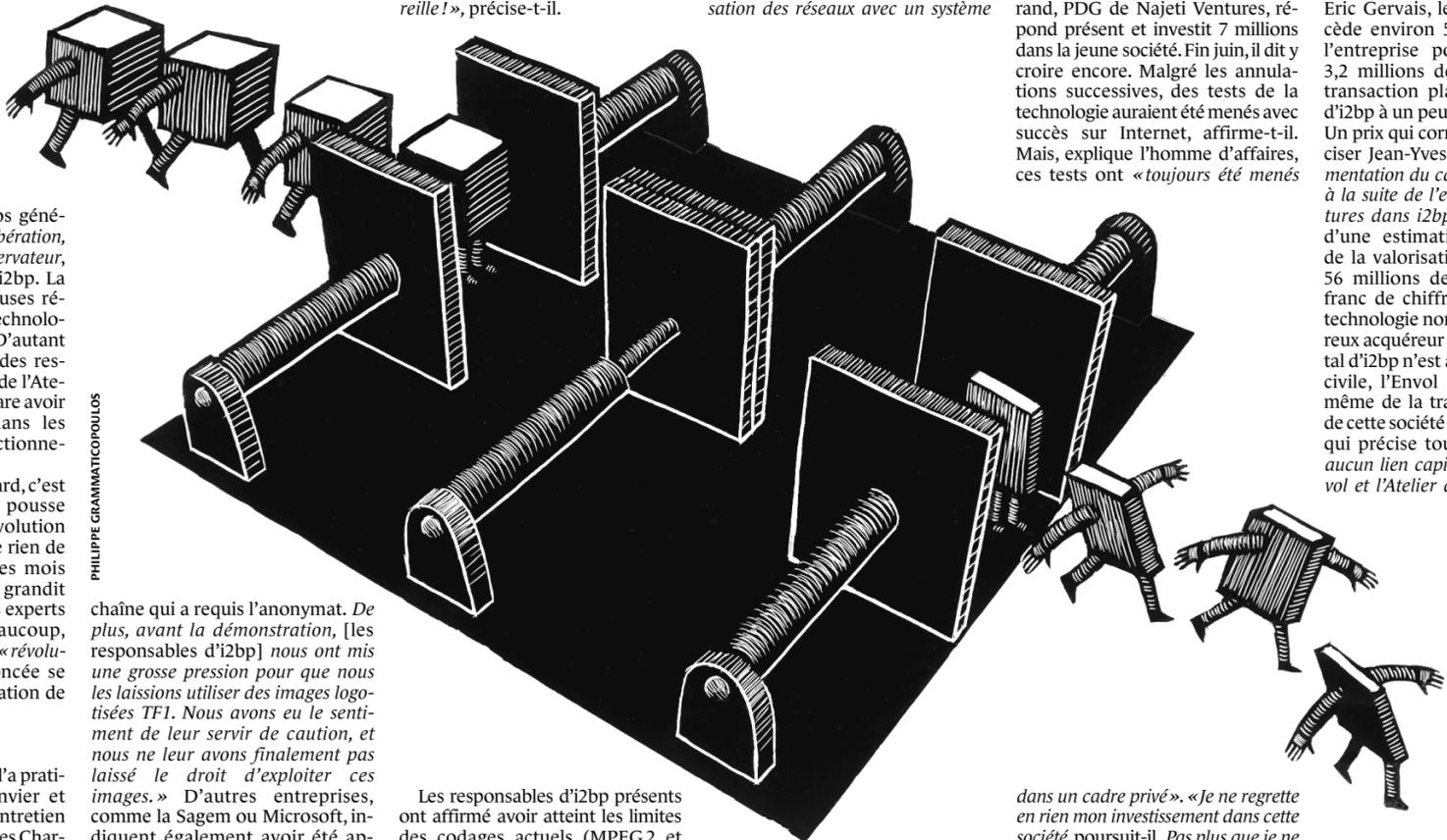
A l'actif du fondateur d'i2bp, notamment, un livre sur le page Jean Paul II (*Jean Paul II, l'homme et l'histoire du XX^e siècle*, Elsa Editions, 1998) et un jeu de société (*Maxi Bourse International*, Schmitt, 1987). Un jeu de « simulation économique » dans lequel l'auteur n'a pas oublié de faire intervenir le pouvoir de la rumeur. Une des règles édictées par Marc-Eric Gervais et son coauteur est sans ambages : « Lorsque vous posez votre pion sur une case "Rumeur", vous tirez la carte sur le dessus du paquet. Cette carte reste confidentielle jusqu'à ce que vous décidiez d'en rendre publique la teneur. Lorsque vous la révélez à vos concurrents, ceux-ci ne peuvent effectuer de transactions, ou doivent subir lors de leurs transactions les effets du contenu de cette carte. »

Marc-Eric Gervais a-t-il tout misé sur la « case "Rumeur" » ? Les responsables de l'Atelier – dont certaines jeunes pousses, à l'image de m.Pixel, ont dévoilé un fort potentiel technologique – s'en tenaient toujours, jeudi 21 juin, à la première version de leur annonce. Quant à la fameuse démonstration deux fois reportée, elle semble remise, indéfiniment, à une date ultérieure. Et malgré les ingrédients savamment réunis pour concocter une belle histoire de la nouvelle économie, la majorité des experts et des investisseurs s'attendent à rester sur leur faim.

Stéphane Foucart
et Gaëlle Macke

interactif.lemonde.fr/
netéconomie

S. Fo. et Ga. M.



PHILIPPE GRAMMATICOPOULOS

chaîne qui a requis l'anonymat. De plus, avant la démonstration, [les responsables d'i2bp] nous ont mis une grosse pression pour que nous les laissions utiliser des images logotisées TF1. Nous avons eu le sentiment de leur servir de caution, et nous ne leur avons finalement pas laissé le droit d'exploiter ces images. » D'autres entreprises, comme la Sagem ou Microsoft, indiquent également avoir été approchées par la jeune pousse, mais leurs responsables disent attendre toujours une démonstration dans les conditions de référence, c'est-à-dire sur Internet.

Certains experts ayant pu assister à une démonstration sont plus tranchants. Parmi eux, Henri Sanson, responsable de l'équipe de

recherche sur le codage et l'indexation multimédia chez France Télécom R & D. Son expertise serait de nature à inquiéter les investisseurs. « Nous sommes allés assister à une démonstration, après avoir signé un accord de confidentialité, raconte-t-il. Ils nous ont montré sur leur PC en local un extrait de bande-annonce du film *Men in Black*. » Même sur un réseau local et sans possibilité de contrôler le débit de fonctionnement du logiciel, le jugement d'Henri Sanson est sans appel. « Je crois que si ces gens avaient eu ne serait-ce que des connaissances de base sur la compression vidéo, ils ne nous auraient jamais fait une démonstration pareille ! », précise-t-il.

Les responsables d'i2bp présents ont affirmé avoir atteint les limites des codages actuels (MPEG2 et MPEG4) et travaillé depuis novembre 2000 sur des « algorithmes totalement révolutionnaires ». L'œil d'Henri Sanson n'y perçoit rien de moins qu'une supercherie. « A voir le flux d'images, poursuit-il, on pouvait retrouver quelques défauts typiques du codage MPEG, avec quelques

de streaming haute qualité pour tout débit de 40 kilobits par seconde à 3 mégabits par seconde, pour un prix de 2 millions de francs hors taxes », peut-on ainsi lire dans l'annexe au dernier bilan de l'entreprise.

Surtout, la conclusion d'Henri Sanson est appuyée par le témoignage de Frank Denis, un informaticien qui dit avoir été contacté par i2bp, à la fin de l'année 2000, pour « maquiller » des logiciels existants et les rendre méconnaissables (*lire ci-dessous*). L'Atelier de l'innovation dément pour sa part que « toute personne ayant la capacité légale d'engager i2bp » ait effectué une telle démarche.

La démonstration publique promise par i2bp semble toutefois avoir été réellement prévue par les responsables de la jeune pousse. L'accord commercial est même frôlé avec un prestataire de services. « i2bp, via Philippe Fourcade [l'ancien gérant, NDLR] nous a contactés pour que nous concluions un accord commercial, raconte Jean-Michel Lavessière, directeur

dans un cadre privé. » « Je ne regrette en rien mon investissement dans cette société, poursuit-il. Pas plus que je ne regrette les investissements que j'ai placés, dès octobre 1998, dans l'Atelier de l'innovation. » Jean-Jacques Durand estime-t-il possible le miracle technologique promis par i2bp ? « Je ne suis pas technicien, répond-il, mais il y a, à l'intérieur de l'Atelier, les compétences d'expertise requises... et nous avons également un vaste réseau d'experts extérieurs. » Lesquels ? Jean-Jacques Durand ne souhaite pas s'étendre davantage sur ce point.

D'autres investisseurs s'affichent pas, eux, la confiance de Jean-Jacques Durand. François Scolan, chargé d'investissement chez Innovacom (le fonds de capital-risque de France Télécom), s'est rendu vendredi 12 janvier dans les locaux de la jeune pousse en compagnie de l'équipe d'Henri Sanson. « J'ai demandé à Jean-Yves Charron quel était sa stratégie de financement, explique-t-il, et s'il comptait adopter un schéma classique de création de société, avec entrée dans le capital de capital-risqueurs puis, à terme, cession ou entrée en Bourse. » Les responsables de l'Atelier comptent plutôt recourir à une procédure

Des performances « extraordinaires »

Avec un débit de seulement 2 kilo-octets par seconde – autorisé par le plus sommaire des modems –, les responsables d'i2bp se targuent de pouvoir transmettre une vidéo pourvue de sa bande-son, en plein écran, à 25 images par seconde (une qualité proche du VHS). Et ce alors que même les connexions haut débit actuelles (câble, ADSL) n'offrent pas de telles performances ! La prouesse est de nature à révolutionner la physiologie du Réseau, à en bouleverser l'économie, à en changer les repères. Une telle réalisation rendrait, par exemple, totalement superflu le déploiement de nouveaux réseaux à haut débit – fixes ou mobiles – et déstabiliserait fortement les opérateurs et les équipementiers. De plus, en l'état actuel des infrastructures, toutes les télévisions pourraient dès lors « émettre » sur le Web, sans souci des frontières et des instances nationales, ébranlant ainsi l'équilibre du marché audiovisuel mondial.

D'étranges méthodes de recrutement

DANS LE VOCABULAIRE de la nouvelle économie, un « gourou » est un génie des nouvelles technologies, un visionnaire. Dans celui des sectes, c'est un chef spirituel charismatique. Marc-Eric Gervais revendiquerait sûrement la première acception du terme, pourtant la deuxième le qualifierait mieux. En effet, l'homme ne peut se targuer d'aucune formation scientifique, et bien qu'il se présente fréquemment à ses interlocuteurs comme énarque, il n'en a pas le diplôme. En revanche, il a une capacité de persuasion manifestement extraordinaire. Car, avant de séduire l'incubateur l'Atelier de l'innovation, Marc-Eric Gervais est parvenu à convaincre six élèves-ingénieurs de laisser en plan leurs études pour le rejoindre et plancher sur son projet, avec promesses mirobolantes à la clé.

Alick Mouriesse, directeur de l'Ecole supérieure d'informatique de Paris (ESI SupInfo), dont quatre des étudiants ont déserté pour être embauchés chez i2bp, ne décolère pas : « Mes élèves partis en stage dans cette société ne sont pas revenus. Ils ont été littéralement "envoûtés" par le discours d'i2bp, qui leur promettait rien de moins que la fortune avec un grand F. Ni leurs professeurs, ni leurs amis étudiants, ni leurs parents n'ont réussi à leur ouvrir les yeux. J'ai dû convoquer les parents car ces élèves ne sont plus venus en cours du jour au lendemain et nous n'avons jamais pu signer de convention avec cette entreprise. Nous avons obtenu une courte entrevue avec les étudiants en question, ils sont venus accompagnés des malabars d'i2bp ! » Pendant quelques mois, début 2001, l'équipe de développeurs de la start-up était même isolée en Normandie et

n'avait plus de contacts avec l'extérieur. « Aujourd'hui, ces étudiants sont paumés, ils demandent tous à être réintégrés dans l'école, mais c'est trop tard, sauf pour l'un d'entre eux. »

Alick Mouriesse est très déçu par la démonstration qui lui a été faite de la technologie d'i2bp en novembre 2000 par Philippe Fourcade : « Une vidéo infâme, très pixelisée, de la taille d'une vignette. » Il en vient même, début juin 2001, à appeler le président d'i2bp et de l'Atelier de l'innovation, Jean-Yves Charron, pour en avoir le cœur net. « Il m'a avoué s'être fait gruger par Marc-Eric Gervais et avoir été obligé de s'en séparer. Il espère quand même faire quelque chose de la technologie. Mais, selon moi, il n'y a pas de technologie, il n'y a qu'une belle arnaque. » Jean-Yves Charron, lui, affirme n'avoir parlé avec Alick

Mouriesse que de la situation des étudiants.

Contrairement à ces étudiants, Frank Denis, ex-enseignant vacataire à ESI SupInfo et informaticien spécialiste du système d'exploitation Linux, n'a, lui, pas été charmé par les méthodes de recrutement de Marc-Eric Gervais. « Par le biais d'un de mes élèves en stage chez Web.fr [ancien nom d'i2bp], j'ai été contacté par lui vers octobre ou novembre 2000. Il m'a fait la promotion de son format de compression audio-vidéo mirifique et m'a demandé si je ne pouvais pas reprendre un logiciel de streaming vidéo déjà existant (les codes-sources des logiciels Linux sont accessibles à tous), le trafiquer assez pour qu'il ne soit plus reconnaissable et le leur livrer, dans la perspective de présenter une démonstration à Sagem et Ericsson. Il s'agissait ni plus ni moins que de coder un logiciel bidon.

Il me proposait 50 000 francs pour une semaine de travail. J'ai bien sûr refusé, mais je sais que je n'ai pas été le seul contacté. J'ai eu des échanges de courriels avec un autre informaticien à qui Web.fr a fait la même proposition. » Interrogé sur la possibilité d'une telle transaction, Julien Herve, directeur juridique de l'Atelier de l'innovation, recourt à l'argumentation du droit : « Je ne remets pas en cause la parole de ce monsieur [Frank Denis]. En revanche, j'affirme que personne, ayant la capacité légale d'engager i2bp [soit à l'époque le seul gérant Philippe Fourcade, la société étant une SARL], n'a formulé une telle demande. » L'inventeur aurait-il parfois court-circuité son mentor, l'Atelier de l'innovation ? Marc-Eric Gervais ne souhaite pas faire de commentaires.

Internet redonne la parole aux handicapés

« L'ORDINATEUR fait tomber les murs de nos appartements et la réclusion à domicile à vie à laquelle nos handicaps semblaient nous avoir condamnés. » Jean-Christophe Parisot en est convaincu : l'informatique est tout simplement en train de bouleverser la vie des personnes handicapées. Administrateur territorial à la ville d'Amiens, ce jeune homme de 33 ans ne parle que de ce qu'il connaît. Depuis plus d'une vingtaine d'années, la maladie le cloue sur un fauteuil électrique. Premier myopathe diplômé de Sciences-Po, Jean-Christophe Parisot se souvient des « conditions effroyables » dans lesquelles il a mené ses études. L'institution de la rue Saint-Guillaume, à Paris, n'était pas équipée d'ordinateurs à cette époque. « Consulter des livres et des journaux, faire des photocopies, chercher des coordonnées ou envoyer un simple courrier relevaient du parcours du combattant. »

Et puis l'informatique est arrivée. « Ça a été pour moi une libération : j'ai pu découvrir ce qu'était vivre de façon autonome, sans l'aide d'une tierce personne. » Car s'il y a bien une catégorie de la population pour laquelle les nouvelles technologies en général et Internet en particulier ne sont pas un gadget, ce sont bien les personnes qui souffrent d'un handicap. Longtemps contraintes de passer par un intermédiaire pour communiquer, les personnes invalides gagnent en autonomie avec Internet.

COMMUNIQUER GRÂCE AU RÉSEAU

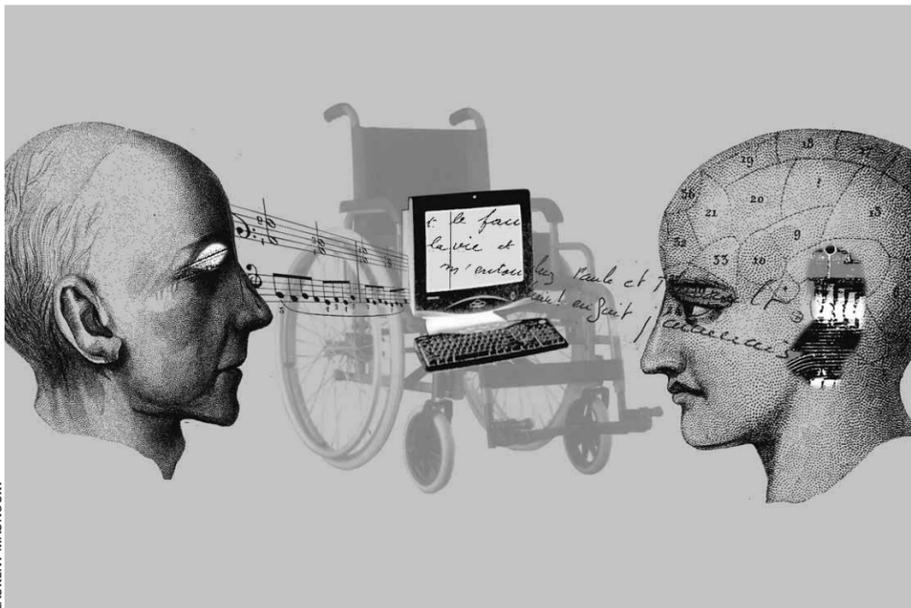
« Notre problème principal est de ne pouvoir nous déplacer, explique Jean-Christophe Parisot. Pour certains, la maison est devenue une prison. » C'est là qu'Internet peut changer la donne. « Pour nous, citoyens handicapés, c'est l'unique moyen de rencontrer l'autre, explique l'administrateur territorial. Grâce à Internet, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un sourd-muet peut parler avec un aveugle. »

Les technologies de l'information offrent aux personnes invalides un moyen de conquérir leur autonomie

Depuis qu'elles peuvent installer sur leurs PC des logiciels de synthèse vocale capables de lire des textes ou d'écrire des messages grâce à des claviers en braille, les personnes handicapées visuelles sont effectivement en mesure de communiquer via le Réseau avec des malentendants. « La parole était confisquée, insiste Jean-Christophe Parisot, aujourd'hui elle est restaurée. »

Afin que la population handicapée fasse entendre un peu plus sa voix, Jean-Christophe Parisot s'est saisi d'Internet pour créer le Collectif des démocrates handicapés (CDH), le premier mouvement politique défendant les droits des personnes handicapées. Le collectif, dont il est le président, compte aujourd'hui 300 militants, 10 fédérations, et 8 des 25 candidats qu'il avait présentés aux élections municipales sur des listes gauche plurielle et RPR-UDF ont été élus.

« Ce mouvement n'aurait pu naître sans Internet », concède le président du CDH. Car le Collectif est né et vit sur la Toile. L'été 1998, Jean-Christophe Parisot lance, sur un forum de discussion consacré aux personnes handicapées (fr.misc.handicap), l'idée de créer un parti politique défendant les droits des handicapés. Myopathes, sourds, aveugles, parents d'enfants handicapés et valides lui emboîtent le pas et se retrouvent pour débattre sur la liste de diffusion Collectif des dé-



LAURENT MAUNOURY

mocrates handicapés. En très peu de temps, une centaine de propositions émergent des contributions des uns et des autres : le parti possède son programme et bientôt son bureau politique. Aujourd'hui, le bureau se réunit par forum interposé, et les adhérents débattent sur une liste non modérée. Reste que seulement 20% des membres du collectif possèdent Internet. Car si les technologies de communication représentent une chance d'autonomisation pour les personnes handicapées, son accès leur reste encore largement limité. Premier frein : le coût du matériel adapté à leur déficience. Un aveugle doit ainsi aujourd'hui déboursier entre 10 000 et 50 000 francs pour se doter d'un matériel informatique qui intègre le braille et la synthèse vocale. Selon Bernard Descargues, déficient visuel et membre de la Mission interministérielle pour l'accès public à

la micro-informatique, Internet et au multimédia (MAPI), « l'obstacle majeur n'est pas financier ». Et de préciser que le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées accorde des aides aux travailleurs et aux étudiants qui souhaitent s'équiper en matériel informatique.

MANQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour Bernard Descargues, qui a remis, en octobre 2000, au ministère de l'emploi et de la solidarité, un rapport sur l'accessibilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication aux personnes aveugles et malvoyantes (estimées à 70 000 en France), le problème est le manque d'accompagnement et de service après-vente. « Nous sommes tellement dépendants des technologies que si elles tombent en panne, nous sommes totalement dans le noir », té-

moigne le chargé de mission, qui insiste également sur les efforts à développer en matière de formation des personnes handicapées au multimédia, une journée de formation coûtant à un aveugle entre 4 000 et 5 000 francs.

Mais pour que, comme le note Bernard Descargues, « les technologies numériques [permettent] aux personnes aveugles et mal-voyantes d'accéder librement à la culture de l'écrit ainsi qu'à une gamme de services de la vie courante de plus en plus nombreux », il ne suffit pas qu'elles les maîtrisent, encore faut-il que l'information contenue sur la Toile leur soit accessible. Selon l'association Braille-Net, qui a évalué douze sites des services des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat, seul celui du premier ministre respecte les recommandations du W3C (World Wide Web Consortium) : commen-

taire vocal des éléments graphiques ou des liens hypertextes... Bernard Descargues est moins sévère et juge que l'accessibilité des sites publics est « assez variable ».

Ainsi, observe-t-il, à l'instar du « particulièrement remarquable » site de l'Assemblée nationale, des progrès ont été réalisés au niveau des sites de l'Etat. Il juge en revanche les sites des collectivités locales « beaucoup moins accessibles », à commencer par celui de la Mairie de Paris, qui souffre d'une « navigabilité particulièrement difficile », et reproche à certains sites d'entreprises publiques, comme la SNCF, où les horaires sont inaccessibles, d'être « inutilisables ».

Depuis octobre 1999 et une circulaire sur les « sites Internet des services et des établissements publics de l'Etat », le gouvernement s'est engagé à rendre les sites publics « facilement accessibles et lisibles par tout internaute, et plus particulièrement par les personnes handicapées ». Les parlementaires devront se souvenir de cet engagement au moment de discuter le projet de loi sur la société de l'information qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale et vise à « faciliter l'accès des citoyens à l'information sous forme numérique ». Sous peine de faire des personnes handicapées des citoyens de seconde zone de ladite société de l'information.

Stéphane Mandard

- handicap.nnx.com
- www.mtic.pm.gouv.fr/standards/accessibilite
- www.agefiph.asso.fr
- www.h-a-t.org
- yanous.com
- www.audiofr.com
- www.unapei.org
- www.brailletnet.jussieu.fr

interactif.lemonde.fr/webcitoyen

Création assistée par ordinateur

A Marseille, quatre infirmes moteurs cérébraux donnent vie à un univers magique

AU FOND d'un hangar désaffecté, une toile de tente engraisonnée signale une entrée. A l'intérieur, d'autres tentures colorées organisent un étrange campement plongé dans la pénombre. On imagine un cirque, une foire, un cabaret... et l'on attend de voir surgir les clowns. Tout autour, résonnent cris, chants, chuchotements, samples et bruitages. On n'en devine pas immédiatement l'origine, pas plus que celle des faisceaux lumineux, morceaux d'images et séquences vidéo qui apparaissent, se mélangent et disparaissent brusquement.

Ce n'est que lorsqu'on tombe nez à nez avec l'un des quatre « mobiles-homes » qui sillonnent ces allées étranges qu'on obtient quelques éléments de réponse. Ces unités mobiles aux noms et apparences fantasques (L'Arbre de Noël de l'espace, Le Bateau-Phare sirène, Le Karaoké derviche tourneur, Le Cinéma ambulante) hébergent les véritables démiurges de l'exposition : Azzedine Belhamadi, Rafika Sahli-Kaddour, Rabah Mokrane et Didier Borey, tous infirmes moteurs cérébraux.

Depuis les « mobiles-homes » construits sur la base de leurs fauteuils roulants motorisés, ce sont eux qui manipulent en temps réel les outils multimédias qui génèrent performances sonores et visuelles : ordinateur, vidéo-projecteur, caméra, mélangeur d'effets vidéo, matériel de diffusion sonore. Ces outils ont été adaptés aux contraintes physiques liées aux handicaps de chacun.

Azzedine Belhamadi utilise une clarinette MIDI pour déclencher et transformer des séquences sonores par la seule force de son souffle. Rafika Sahli-Kaddour a recours à un

langage de programmation visuel, et un capteur de mouvement à ultrasons contrôlé par une pastille réfléchissante collée sur son front lui permet de diriger le pointeur de sa souris sur l'écran de son portable. Un système de synthèse vocale permet à Rabah Mokrane de faire entendre les textes soufis, chants d'amour et devinettes qu'il saisit sur son clavier. Et Le Cinéma ambulante de Didier Borey est équipé d'un vidéo-projecteur monté sur une rotule articulée télécommandée.

Derrière les « mobiles-homes », deux mécaniciens veillent au bon fonctionnement du Bon moment, nom de cette exposition déambulatoire que présente l'association d'artistes Les Pas perdus à La Friche de la Belle de Mai, à Marseille. Guy-André Lagesse et Pascal Gobin, compositeurs, plasticiens et bricoleurs, sont les chevilles ouvrières de ce Bon moment qu'ils attribuent avant tout aux quatre handicapés. « Azzedine, Rafika, Rabah et Didier ont déjà une pratique des nouvelles technologies. Elles interviennent dans leur vie quotidienne pour communiquer, ou pour effectuer des actions physiques, comme ouvrir une porte avec une commande ultrason ou infrarouge. Avec Un bon moment, cette pratique a été étendue pour

être mise au service de leur créativité artistique et présentée au public. »

Pour adapter la technologie aux ambitions artistiques et aux spécificités de chacun, le projet a aussi mis à contribution des informaticiens et chercheurs du CNRS. Mais pour Guy-André Lagesse et Pascal Gobin, l'intérêt de l'exposition va bien au-delà de la prouesse technologique : « Envisager le rapport au handicap dans une perspective artistique permet de poser une question plus cruciale : quelles sont les possibilités de création et de virtuosité sans manipulation physique ? » Le handicap n'est plus ressenti comme une impossibilité d'agir, mais comme un « terrain d'invention et d'audace ». Les tentes multicolores, les « mobiles-homes », les créations live des quatre artistes, tout prend alors un sens nouveau qui exige une deuxième visite des installations. Au moins pour comprendre que le clown qu'on s'attendait à voir surgir des tentes n'existe finalement qu'à l'intérieur de soi.

Nicolas Weinberg

- www.cypres.asso.fr/act/act_pasperdus.html
- www.lafriche.org
- avignonnumerique.com

Le Monde
INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél.: 01-53-38-42-60. Fax: 01-53-38-42-97.
E-mail: hitech@lemonde.fr

Directeur de la publication: Jean-Marie Colombani.
Directeur général: Bruno Patino.
Rédacteur en chef: Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction: Claudine Boeglin.
Directrice artistique: Maria Mercedes Salgado.
Rédaction: Olivier Zilbertin, chef de service (Enquête),
Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques),
Guillaume Fraissard (Cyberculture, Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises),
Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Catherine Rollot (Métiers).
Edition: Olivier Herviaux.
Réalisation: Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision: Olivier Houdart, Martine Rousseau.
Publicité: Le Monde Publicité. Directeur général: Stéphane Corre. Caroline Séjournant,
directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression: Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sous la propriété
de The McGraw-Hill Companies, Inc. © 2001. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001
by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr

PUBLICITÉ

« Le Net est la chair et le sang de la République »

Responsable au sein du gouvernement du projet de loi sur la société de l'information, que répondez-vous à ceux qui reprochent à ce texte d'être trop tech-

Interview

nique et de manquer d'une certaine vision politique ?

Si la loi a un contenu très technique et juridique, puisqu'elle est aussi la transcription de la directive européenne du 8 juin 2000 sur le commerce électronique, elle a avant tout pour fonction de donner un élan politique et d'être le symbole d'une politique de liberté en direction de l'utilisation du Net.

L'idée est moins d'encadrer que de laisser s'exprimer les potentialités d'un outil de communication et de culture, en lui donnant toutes les conditions de sécurité, qui nous permettent d'avoir confiance en lui. Sur le fond, cette loi a un propos très politique, c'est la vision que nous avons de la société nouvelle qui s'installe avec le Net.

Patrick Bloche, probable futur rapporteur de la loi devant le Parlement, a déclaré que la France devait « faire le choix d'une société de l'information conforme à son histoire et à ses valeurs républicaines et solidaires ». En quoi votre texte incarne-t-il une vision à la française ?

Ce projet de loi incarne une société de l'information à la française tout d'abord parce qu'il est le premier texte en Europe qui exprime un ensemble cohérent et pas une somme de petits textes. Or, sans cohérence, il n'y a pas de vision politique.

Par ailleurs, il a pour objectif de créer une « République de l'information » : de garantir l'accès de tous à l'information, de tous les particuliers, du plus modeste au plus aisé, de toutes les entreprises, petites et grandes. Mais également de tous les territoires : pas de terri-



■ **CHRISTIAN PIERRET, secrétaire d'Etat à l'Industrie, vient de déposer au Parlement un projet de loi sur la société de l'information, qu'il espère voir voté en première lecture avant les élections de 2002.**

toire sans capacité d'utilisation, en fixe comme demain en mobile, à haut débit, du Net. Nous avons la possibilité de mettre le texte, les données, l'audiovisuel, à la disposition de tous dans les domaines de la culture, de l'information et du débat démocratique. Au fond, le Net est la chair et le sang de la République d'aujourd'hui. C'est pourquoi le texte répond d'emblée à la question de l'accès à l'information.

Quelles mesures vont dans le sens d'une démocratisation de l'accès au Réseau dans le texte que vous présentez ?

C'est l'accès gratuit aux sources administratives, aux données publiques essentielles (productions normatives, organigrammes et modalités de fonctionnement des services, rapports et études). C'est une révolution parce que l'administration ne possède pas cette culture. Le caractère direct, gratuit, instantané et universel du Net, c'est ça la révolution.

Mettre l'information publique à la portée de tous est une chose, mais encore faut-il que tout le monde puisse avoir accès à Internet...

La baisse des prix des terminaux va favoriser l'universalisation de l'accès à Internet. La concurrence dans les télécoms, avec le dégroupage, la boucle locale radio et demain l'UMTS, tous ces moyens de haut débit, qui sont indispensables et auxquels il faut ajouter le satellite, vont faire baisser les prix. L'accès à l'information est un vecteur d'égalité, entre les sexes, entre les

parents et les enfants, entre les classes sociales, parce que les prix vont baisser. D'où le bien-fondé d'une logique générale d'approche en termes de concurrence qui favorise une baisse des prix, elle-même condition d'un accès universel au Réseau. Mais je ne prends pas mes désirs pour la réalité, il faudra cinq, dix ou bien quinze ans pour que tout cela se mette en place.

Le texte insiste sur « la liberté de communication en ligne » et multiplie parallèlement les mesures de sécurisation et de lutte contre la cybercriminalité. Ne craignez-vous pas de vous attirer les foudres d'internautes attachés à l'esprit « libertaire » du Réseau ?

Pour un bon républicain, la loi protège la liberté et son absence l'asservit. On a voulu faire un texte qui exprime plus la capacité de développer la liberté que de l'encadrer. L'éthique évolue, mais à chaque époque il y a des règles. Le Net peut être un moyen d'échan-

ger, de discuter sur ces questions sociétales difficiles. En même temps, il ne peut pas être un moyen de transgression de règles, qui certes changent, et dont il est un facteur d'évolution. L'internaute peut en effet être choqué, s'il a la conviction que l'on peut tout dire sur le Net. Dans notre conception, le Net sert à faire évoluer le droit positif, il est un instrument de liberté, mais, à un moment donné de l'histoire, il y a des valeurs de société qu'il convient de protéger par des règles. Ces règles doivent être suffisamment dynamiques pour promouvoir plus de liberté mais pas moins d'éthique.

La société de l'information est par définition globale. N'est-il pas vain de vouloir y appliquer un cadre national ?

Qu'il y ait besoin, au-delà de la loi sur la société de l'information, d'un référentiel supranational et d'institutions mondiales qui puissent traduire au niveau international ce qui

est fait par les différents Etats, et en particulier par nous, c'est une évidence. Il faudra aller au-delà de ce qui se fait par exemple à l'Icann avec la gestion des noms de domaine et qui a déjà permis à l'Europe de s'affirmer, et d'une certaine manière à la démocratie des territoires de ne plus être uniquement l'unijambisme américain. Et, derrière l'Europe, c'est la culture française qui se manifeste : défendre la francophonie sur le Net est, par exemple, l'une des façons de faire du Réseau un moyen d'expression de la culture française.

Au niveau européen, se dessine-t-il un compromis sur les contours de cette société de l'information ?

Il existe une très grande communauté de vues dans les valeurs que nous avons à défendre ensemble et à promouvoir sur le Net. La constitution de l'Europe avec des valeurs qui résultent de notre histoire, de nos révolutions, de nos évolutions contemporaines, de nos rapports à la société a besoin du Net. Constituer l'Europe comme une dynamique à partir de valeurs de démocratie, d'échange, d'information, de communication ne peut se faire sans Internet.

Nous sommes, à travers l'expression sur le Net, les dignes fils politiques de Jean Monnet et Robert Schuman, parce que c'est aujourd'hui le prolongement de leur souffle européen et démocratique que nous transposons à travers le Réseau. Si Jean Monnet et Robert Schuman vivaient encore, ils n'auraient pas fait l'Europe du charbon et de l'acier, ils auraient probablement fait l'Europe du Net.

Propos recueillis par Bertrand d'Armagnac et Stéphane Mandard

■ www.lsi.industrie.gouv.fr
■ www.cnil.fr/actu/index.htm

PUBLICITÉ